


BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
201
50 F
43

NAZIONALE
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE
257
13 D
18
ROMA

LE POUR

ET

LE CONTRE.

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS.

Format in-18 anglais.

LAMARTINE.	Trois Mois au Pouvoir, 1 vol.	2	»
	Du Projet de Constitution.		30
	Du Droit au Travail.		30
	Une seule Chambre.		30
	La Présidence.		30
	Lettre aux dix Départements.		30
LOUIS REYBAUD.	Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques. 4 vol.	8	»
ÉM. DE GIRARDIN.	Bon Sens, Bonne Foi, 1 vol.	2	»
	Études Politiques (édition entièrement revue et corrigée). 1 vol.	2	»
	Questions Administratives et Financières, 1 vol.	2	»
	Le Pour et le Contre. 1 vol.	2	»
	Le Droit au Travail au Luxembourg et à l'Assemblée Nationale, avec une introduction. 2 v.	4	»
	Journal d'un Journaliste au Secret, 1 vol.	1	»
	Avant la Constitution.		50
LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, ex-roi des Français.	Mon Journal. — Évènements de 1815. 2 vol.	4	»
THIERS.	Du Droit au Travail.		30
	Du Crédit Foncier.		30
LOUIS BLANC.	Le Socialisme. Droit au Travail, 1 vol.	1	»
	Appel aux honnêtes gens. 1 vol.	1	»
	La Révolution de Février au Luxembourg, 1 vol.	1	»
VITET.	Histoire Financière du Gouvernement de Juillet.		50
	Les États d'Orléans, Scènes Historiques, 1 vol.	1	»
CHARLES DIDIER.	Une Visite à Monsieur le duc de Bordeaux.	1	»
	Question sicilienne.	1	»
G. SAND et V. BORIE	Travailleurs et Propriétaires, 1 vol.	1	»
DUFAURE.	Du Droit au Travail.		30
ALEXANDRE DUMAS.	Révélations sur l'arrestation d'Émile Thomas.		50
LÉON FAUCHER.	Du Crédit Foncier.		30
ÉMILE THOMAS.	Histoire des Ateliers Nationaux, 1 vol.	2	»
BONNAL.	La Force et l'Idée. Lettres au général Cavaignac.	1	»
	Abolition du Prolétariat.		50
A. PONROY.	Le Maréchal Bugeaud, 1 vol.	1	»
GUST. CHAUDEY.	De l'Établissement de la République.		50

L'ASSEMBLÉE NATIONALE COMIQUE

170 DESSINS INÉDITS DE CHAM, TEXTE PAR A. LIREUX.

1 beau volume grand in-8°, publié en 40 liv. à 30 cent. La 28e livraison est en vente.
Il en paraît une ou deux chaque semaine.

LES 52

PAR ÉMILE DE GIRARDIN

En Vente :

N° I. — Apostasie.
N° II. — Le Gouvernemt. le plus simple.
N° III. — L'Equilibre Financier par la réforme Administrative.

Sous Presse :

N° IV. — La Note du 14 Décembre.
N° V. — Le Respect de la Constitution.
N° VI. — La Constituante et la Législative.

Un numéro chaque semaine. Prix de chaque numéro, 50 centimes.

Paris. — Imp. Dondey-Dupré, rue St-Louis, 46, au Marais.

LE POUR

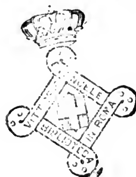
ET

LE CONTRE

PAR

ÉMILE DE GIRARDIN

> Vous avez trois dons de l'intelligence précieux et rares pour l'écrivain ou pour l'homme politique : l'invention qui découvre l'idée; l'initiative qui la meut; le courage qui la défend.
>
> A. DE LAMARTINE
>
> *Lettre à M. E. de Girardin* 1839





PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

de la Bibliothèque littéraire et de la Bibliothèque dramatique, format in-18 anglais.

RUE VIVIENNE, 1.

1849

DE L'INVENTION

DES

OUVRAGES DE LITTÉRATURE, DE SCIENCE ET D'ART.

Je me suis fait une règle de proportion à mon usage qui simplifie singulièrement les marchés. Je vendrai toujours mes livres à un éditeur pour le *cinquième du prix* où il les COTERA : par exemple, 1 fr. 50 c. s'il les cote 7 fr. 50 c.; 60 cent. s'il les cote 3 fr.; s'il les vend trente sous, j'en demanderai six; s'il les vend cinq sous, j'en demanderai un. Voilà un marché dont je consentirai à courir le risque avec qui voudra; et plus on baissera le prix, plus je croirai les chances favorables pour moi. Si mes confrères voulaient comprendre ce calcul, dans un an *il n'y aurait plus de contrefaçon d'aucune sorte et dans aucun pays;* alors on pourrait espérer de faire sa fortune; cela vaut la peine qu'on y réfléchisse.

FRÉDÉRIC SOULIÉ.

A M. DE LAMARTINE.

I.

11 février 1839.

La commission chargée de l'examen du *projet de loi sur la propriété des ouvrages de littérature, de science et d'art*, qui vous a nommé son président, n'en pouvait choisir un plus illustre, qui fût moins dépendant, par caractère, de toute considération mercantile et plus intéressé pécuniairement dans la question; car il n'est aucun auteur vivant dont les ouvrages aient été imprimés en France et réimprimés à l'étranger à un nombre plus considérable que les vôtres, dans des formats plus variés, et à des prix plus divers.

Cet avantage, qui consacre l'une de nos gloires nationales, est aussi une garantie que vous saurez faire sortir le débat du cercle étroit que lui a tracé le projet de loi.

Ce projet soulève toutes les questions et n'en résout aucune.

Son titre et son texte se contredisent;

Le mot de PROPRIÉTÉ, pompeusement inscrit sur son frontispice, n'est qu'un mensonge ; car le seul article de la loi (1) dans lequel ce mot ait trouvé place est un article égaré, qui n'y doit pas rester ;

Le droit qu'il proclame ne constitue qu'une propriété bâtarde et temporaire, qui a les caractères d'une concession, non ceux d'un principe ;

Le seul avantage qu'il offre, en résumé, pour les ouvrages de littérature, est une addition de dix années au terme fixé par l'art. 39 du décret impérial du 5 février 1810.

Il laisse subsister tout entière la question principale, celle de la réimpression à l'étranger, improprement dite *contrefaçon étrangère ;*

Il garde le silence sur ces questions : — Doit-on considérer comme œuvre littéraire une compilation, un commentaire, ou les additions faites à un texte primitif, et doit-on, en conséquence, faire jouir les auteurs de l'avantage d'un droit exclusif? Doit-on accorder aux professeurs et fonctionnaires rétribués par l'Etat le droit de s'opposer à la reproduction de leurs cours, proclamations, mémoires, réquisitoires, discours, etc.?

Il ne règle enfin aucune des questions accessoires, — plagiat et droit de citation, — que l'existence des journaux a fait naître.

C'est donc un projet sans portée, qui n'est marqué au coin d'aucune idée grande et généreuse, qui ne satisfait pas la liberté dans sa force, et qui méconnaît la propriété dans son droit; c'est un projet qui ne dote la société d'aucun avantage et les auteurs d'aucun profit, car il

(1) L'article 14, qui statuait sur les dessins des manufactures, en a effectivement été retranché dans le projet amendé.

donne moins à leurs enfants qu'il n'ôte à leurs veuves (1).

Peu importe que le droit, qui, — d'après les termes du décret de 1810, — survit aux auteurs vingt années après leur mort, soit étendu de trente à cinquante années, ce n'est pas là le point qui doit occuper un esprit aussi éminent que le vôtre, ce n'est pas là le point qui intéresse la pluralité des auteurs, même célèbres, ce n'est pas là le point qui touche au cœur de la librairie française.

Cette question de durée, tenez-le pour certain, n'est pas même secondaire; et lorsqu'à grand'peine vous aurez obtenu cinquante années au lieu de vingt années de terme, vous n'aurez rien obtenu qui améliore la condition des auteurs vivants; vous n'aurez pas même trouvé, — ce que vous cherchez, — le moyen de mettre à l'abri de l'indigence les petits-fils de Corneille!

La question est mal posée, il en faut changer les termes. Les auteurs et la société, lorsqu'ils pourraient se partager largement la culture d'une terre féconde, se disputent petitement la propriété d'un sol stérile.

Là est l'erreur commune, invétérée.

Ce qui importe ici, c'est bien moins la question de propriété, si vainement débattue, que la question d'industrie, encore inexplorée.

(1) L'article 39 du décret du 5 février 1810 est ainsi conçu :

Le droit de PROPRIÉTÉ est garanti à l'auteur *et à* SA VEUVE, pendant *leur vie*, si les conventions matrimoniales de celles-ci lui en donnent le droit, et à leurs enfants pendant VINGT ANS.

L'article 1er du projet de loi du 18 janvier 1841 est ainsi conçu :

Le droit exclusif de publier un ouvrage, ou d'en autoriser la publication par la typographie, la gravure, la lithographie ou tout autre mode, est garanti à l'auteur pendant *toute* sa vie, et à ses représentants et ayants cause pendant TRENTE ANS à partir du jour de son décès.

Tout a été dit et écrit pour et contre ce que les uns appellent *Propriété littéraire*, ce à quoi les autres ne veulent accorder que le nom de *Droit de copie*, ce qu'il serait plus juste de désigner par ces termes : *Invention des ouvrages de littérature, de science et d'art*; je ne puis donc rien faire de mieux que de rappeler les principaux arguments qui ont été produits à l'appui des deux opinions :

§ I. CONTRE LE DROIT DE PROPRIÉTÉ (1).

La pensée n'appartient à personne, ni à celui qui la conçoit, ni à celui qui la publie; elle émane de Dieu et appartient, en conséquence, à l'humanité. L'intelligence humaine est solidaire, sa richesse est indivise. Un auteur a la propriété exclusive de son travail aussitôt qu'il le consacre pour son usage particulier; mais dès que ce travail est publié, sa propriété, étant purement intellectuelle, se trouve aliénée par cette communication; il n'a plus alors le droit unique et absolu. Il n'a plus le *jus utendi et abutendi;* son droit de propriété a subi la plus grande modification, celle du partage. Qu'est-ce, en effet, qu'un objet dont tout le monde se sert, si ce n'est pas un objet de propriété commune? L'auteur est seulement le maître de disposer de son manuscrit.

Les écrits, passant comme un champ de famille en famille, d'ayant droit en ayant droit, recevraient-ils la même publicité?

Les travaux des grands esprits qui éclairent le monde,

(1) SALVANDY. Exposé des motifs du projet de loi relatif à la propriété littéraire, 5 janvier 1839.

CH. RENOUARD. Des droits des auteurs sur les produits de leur intelligence.

qui le réforment, qui le constituent, ne sont-ils point le patrimoine de la société tout entière ? et comprendrait-on qu'un héritier heureux, ou son créancier privilégié, revendiquant ce droit d'user, d'abuser, de ne point user, qui est le caractère de la propriété, pût tout à coup reprendre à la France et au monde Descartes, Pascal, Montesquieu ?

Manifestement, la propriété littéraire a ce caractère à part, qu'elle est indivise entre les ayants droit de l'auteur et la société même ; qu'à côté du droit de quelques-uns à exploiter, il y a le droit de tous à jouir ; que ce dernier droit a pour lui la sanction inévitable du fait ; que le fait est acquis à la société ; qu'elle ne peut plus être dessaisie ; que, le voulût-elle, qu'y travaillât-elle généreusement par ses lois, les peuples étrangers, à son lieu et place, se mettraient en possession du bien auquel elle aurait renoncé.

Du moment où l'œuvre immatérielle transformée en un écrit, un tableau, une statue, ou un morceau de musique, a été rendue palpable et livrée à tous, on peut dire qu'elle n'appartient plus à celui qui l'a conçue, et cela de son propre fait : la mémoire s'en empare, on la retient, on la répète, on la reproduit. Lui-même l'a voulu : c'est ce qui fait sa réputation et sa gloire.

Sans le public, la propriété littéraire n'existerait pas. Il y aurait un froid manuscrit, une relique périssable et inanimée comme tout le reste. Il n'y a un livre que par le bruit du monde, par la lumière, par la publicité enfin. Le poète, l'historien, l'auteur dramatique font l'écrit; c'est le public qui fait le livre.

Le fait n'est donc pas seulement du côté de la société. Elle a aussi un droit réel. Les deux droits se balancent donc

justement. Celui de l'auteur est absolu tant qu'il n'a point publié. Celui de la société est souverain du jour où la publicité commence.

Ainsi la propriété littéraire n'est point une propriété comme une autre. Elle ne peut être régie purement et simplement par la loi civile. Il faut des règles à part. Ses conditions ne peuvent être empruntées au droit commun. Il s'agit d'un droit spécial à fonder.

Un droit perpétuellement transmissible, qui affecterait exclusivement à un petit nombre de personnes l'exploitation des productions de l'esprit, porterait un préjudice éminent à la diffusion des lumières et aux progrès de l'esprit.

Restreintes entre quelques propriétaires, les productions de l'esprit deviendraient un objet de monopole. Leur prix élevé les rendrait plus rares; et même elles seraient exposées à périr par la négligence, la cupidité ou la passion d'un ayant cause.

Cet ayant cause, quel serait-il? Un seul instant de réflexion suffit pour démontrer que, pour peu qu'un ouvrage eût de la valeur, le monopole de son exploitation tomberait, à une époque ou à une autre, dans les mains de quelques spéculateurs, soit par la vente qu'en ferait l'auteur lui-même, qui, en aliénant sa propriété, userait d'un droit appartenant à tout propriétaire ; soit par l'effet des aliénations, des divisions, des partages qui les feraient sortir des mains des héritiers, ou les concentreraient dans celles de quelques-uns d'entre eux.

A la suite du monopole viendrait le renchérissement. L'intérêt même de la civilisation et la nécessité de la diffusion des bons ouvrages multiplieraient nécessairement les réimpressions étrangères.

Invoque-t-on, à l'appui de la perpétuité des droits d'auteurs, l'avantage qu'il y aurait à encourager puissamment les écrivains, en leur montrant la perspective de la création d'un bien qui se transmettrait à toujours dans leur famille, et qui ne permettrait plus que l'on eût à gémir de la pauvreté où sont exposés à tomber les descendants des grands hommes dont le génie a enrichi leur patrie et le monde? Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait *interdire les aliénations qui feraient sortir de la famille de l'auteur le droit sur son ouvrage*, et ne les permettre aux auteurs eux-mêmes que pour un temps limité. Cette étrange interdiction d'aliéner serait une dérogation à la législation commune. Le droit de l'auteur se divisera-t-il à l'infini entre tous ses héritiers? Mais alors, pour peu que les générations se succèdent et que la famille prenne d'extension, avec qui traiteront les tiers? Comment réunira-t-on tant de consentements divers lorsqu'il faudra traiter? Qui entreprendra de trouver tant d'individus épars, de régler leurs intérêts respectifs, de mettre d'accord leurs volontés? Autorisera-t-on, conformément au droit commun, les licitations et les partages? Mais que devient, dans cette hypothèse, le rêve de mettre pour toujours à l'abri du besoin le nom et le sang de l'homme de génie dont on veut que les ouvrages protégent à jamais tous ses héritiers?

La nécessité de reconnaître la plénitude du droit dans la personne du propriétaire ne permet pas de lui refuser le droit d'échange, de vente, de donation.

Pour résoudre le problème du plus juste mode de salaire dû à l'auteur, il faut donc avoir égard aux considérations d'utilité et de convenance réciproques entre lui et la société.

La première condition à laquelle il faut satisfaire est de

prendre garde que le mode de paiement ne compromette la propagation de l'ouvrage. Ni le soin de la gloire de l'auteur, ni son vœu le plus cher lorsqu'il a publié ses écrits, ne le permettent. Le bon sens lui-même s'y oppose. Car pourquoi paie-t-on l'auteur? Parce qu'il est utile à l'humanité, dont il sert les plaisirs et les progrès. Ne le payer qu'en diminuant l'influence de son service, ce serait affaiblir son titre de créance sur l'humanité, et diminuer, avec l'utilité de l'ouvrage, la justice de la récompense.

Si le droit de l'auteur sur sa pensée était le droit d'un propriétaire autorisé à le suivre sous quelque forme matérielle qu'elle passât et se reproduisît, il faudrait alors subir toutes les conséquences du droit de propriété. Le droit de propriété est exclusif, transmissible, perpétuel, inviolable, aussi complet dans celui à qui il est transmis que dans celui qui le transmet. Lorsqu'un fils hérite du champ de son père, il devient aussi pleinement propriétaire que l'était le père lui-même; il peut user de sa propriété ou n'en user pas, la conserver ou la détruire. Les ayants cause de l'auteur seront donc à perpétuité les seuls propriétaires légitimes de tous les exemplaires du livre, dont pas un, à aucune époque, n'entrera dans le commerce, s'il n'est originairement sorti de leurs mains, ou de celles de leurs employés ou mandataires. Que l'on ne dise plus désormais qu'une pensée émise ne peut ni ne doit se détruire, et est acquise à l'humanité; qu'il soit possible à l'avarice d'un héritier de paralyser la circulation de l'ouvrage, et que son avidité puisse impunément en ralentir, en renchérir la circulation! Est-on effrayé de ces conséquences? Recule-t-on devant les difficultés, les impossibilités pratiques? Veut-on faire une part à l'intérêt de l'humanité et au progrès des lumières? Voici une alternative de laquelle on ne sortira pas.

Ou bien on ébranlera le droit de propriété, en proclamant qu'il n'est inviolable et perpétuellement transmissible qu'en théorie, sauf à détruire le principe par des exceptions, lorsqu'on en viendra à l'exécution du principe; ou bien on niera que la perpétuité, que l'inviolabilité, soient les caractères essentiels de la propriété; et alors sans doute on se chargera de lui trouver d'autres explications, d'autres conditions, d'autres bases, une autre nature.

Les difficultés s'évanouissent si, dans la publication d'un livre, on voit ce qu'il est si beau, si facile, si satisfaisant d'y voir : un service rendu. Les conséquences de propriété, en affaiblissant le service, en l'exposant à périr, rendent, au contraire, le problème insoluble.

Ce qui est dû à l'auteur, au travailleur, sur son ouvrage, c'est donc un réglement équitable du *droit de copie.*

En résumé :

Reconnaître à la propriété littéraire tous les caractères qui sont l'essence de toute propriété, c'est-à-dire la transmissibilité, la perpétuité, l'inviolabilité, ce serait :

Établir une sorte d'impôt perpétuel sur la librairie;

Augmenter la valeur vénale des livres, et nuire à la diffusion des lumières;

Exposer une nation à se voir privée des ouvrages les plus utiles, par l'avidité, le caprice ou les préjugés d'un seul individu ;

Donner une prime à la réimpression étrangère;

Susciter des difficultés gênantes au commerce de la librairie, qui ne saurait plus, au bout de quelques générations, où aller chercher les propriétaires des ouvrages qu'elle voudrait réimprimer ;

Ébranler, enfin, les principes immuables de toute propriété.

§ 2. POUR LE DROIT DE PROPRIÉTÉ (1).

C'est méconnaître la propriété littéraire que vouloir la définir d'une manière particulière. C'est une propriété comme toutes les autres, sacrée comme les autres, ni plus respectable ni moins inaliénable que les autres; mais plus noble, si l'on veut, parce qu'elle prend sa source dans les plus hautes facultés de l'homme. Nul ne peut la nier ou la contester sans nier ou contester en même temps le grand principe sur lequel repose la société tout entière, le respect du bien acquis; nul ne peut la nier ou la contester sans oublier que le premier besoin de l'homme est la garantie du lendemain.

Celui qui consacre ses veilles à amasser des idées pour faire un livre fait-il moins œuvre de travail que celui qui emploie ses jours à accumuler pierre sur pierre pour bâtir une maison? La maison sera respectée à perpétuité, et le livre sera abandonné au pillage! Nul ne pourra, sous peine de galères, empiéter sur la terre de son voisin, et chacun pourra s'emparer de l'œuvre de l'esprit! L'homme de génie créera pour un temps, et l'artisan construira pour toujours! C'est dans ce temps de progrès qu'on dira aux hommes : Travaillez de vos bras, mais laissez reposer vos intelligences!

La justice, le bon sens et l'équité veulent que la propriété littéraire ne soit plus un mensonge sous forme de concession temporaire. Il faut qu'elle soit une propriété garantie par les lois, inviolable et à toujours. C'est de

(1) JOURNAL DES DÉBATS. Articles divers.
HECTOR BOSSANGE. Écrits divers.

droit. Il n'y aura là ni protection ni faveur, et cependant il est du devoir d'un gouvernement éclairé d'assurer par la loi même à la propriété littéraire une protection exceptionnelle, plus grande, s'il est possible, que celle qu'elle accorde aux autres propriétés.

C'est de son devoir, parce que c'est dans cette propriété même que se trouve la source de celle de nos gloires nationales la plus pacifique, la plus utile et la moins contestée. Elle ne naît pas de la guerre; elle place le nom français en tête de la civilisation; elle familiarise avec nos mœurs en propageant l'usage de notre langue; elle est reconnue de tous, par cela même que nos livres sont recherchés de tous; elle ouvre toutes les portes aux négociations commerciales et politiques, elle prépare et fait naître toutes les sympathies.

Toutes les raisons alléguées pour n'accorder que temporairement aux héritiers d'un auteur la jouissance de son ouvrage sont loin d'être péremptoires. Ces raisons sont telles, que, si elles étaient vraies, il ne suffirait pas, pour être conséquent, de limiter la durée de la jouissance; il faudrait la supprimer tout à fait : les inconvénients signalés en effet sont d'autant plus graves qu'on est plus près du moment où l'auteur commence à jouir.

Ainsi, par exemple, s'il faut limiter la durée de la jouissance parce qu'elle est un impôt, il faut la limiter le plus possible; car le prix demandé par l'auteur est d'autant plus fort et l'impôt d'autant plus lourd qu'on est plus près de la première publication. — S'il faut la limiter parce qu'elle accroît la valeur vénale des livres, on ne saurait la limiter trop tôt; car c'est surtout quand un livre est dans sa nouveauté et qu'on le demande avec le plus d'ardeur que l'auteur en veut tirer un prix considérable, et que le prix

exigé par lui ajoute aux frais de la publication. — S'il la faut limiter parce qu'elle encourage la contrefaçon étrangère, il la faut borner le plus possible ; car c'est surtout quand un livre est nouveau et dans toute sa valeur que les étrangers sont excités à le contrefaire. — S'il faut la limiter parce qu'elle permet de supprimer de bons ouvrages, on n'en saurait trop restreindre la durée; car c'est surtout quand un bon ouvrage vient de paraître et qu'il produit le plus d'effet, que ceux que blesserait cet effet pourraient avoir la tentation d'en acquérir la propriété et de le détruire.

En un mot, si la jouissance accordée à l'auteur et à ses héritiers a les inconvénients qu'on lui attribue, il ne faut pas attendre, pour la supprimer, qu'il meure ; il ne faut pas la lui laisser durant sa vie, il faut la lui ôter dès l'apparition de l'ouvrage ; car c'est alors surtout que sont sensibles les prétendus inconvénients qu'on a signalés. Mais si ces inconvénients ne paraissent pas assez graves pour faire dépouiller l'auteur dès l'origine de la publication, ils ne doivent certainement pas faire dépouiller plus tard ses héritiers; car il est évident que ces inconvénients deviennent moins sensibles à mesure qu'on s'éloigne davantage des premiers temps de la publication. L'ouvrage vieilli, usé dans l'esprit public, supplanté peut-être par des écrits plus récents et meilleurs, n'offrira probablement plus assez d'intérêt pour qu'on soit très-tenté ni de le supprimer, ni de le contrefaire, ni d'en exiger un prix très-élevé. Les raisons alléguées pour mettre des limites à la durée de la jouissance, naturellement mauvaises, deviennent donc de moins en moins bonnes à mesure qu'on s'éloigne des premiers temps de la publication ; et quand ces raisons ne sont pas invoquées pour le temps où elles auraient quelque appa-

rence de force, il est sensible qu'elles ne doivent pas l'être pour celui où elles ont perdu toute leur valeur.

Il n'y a pas beaucoup de livres, après un intervalle de cinquante, soixante, quatre-vingts ans, qu'il vaille la peine de ravir à leurs auteurs. Se rendre coupable alors de cette spoliation, c'est causer, sans grand intérêt, un double dommage ; car c'est pousser, d'une part, à la réimpression d'un certain nombre d'ouvrages médiocres qu'on n'eût pas réimprimés s'il avait fallu les acquérir, et priver, d'un autre côté, de légitimes bénéfices les familles du petit nombre d'écrivains véritablement distingués qui ont su donner un durable intérêt à leurs ouvrages. C'est surtout en faveur de ceux-ci, et pour en augmenter le nombre, que la propriété littéraire mérite d'être défendue et indéfiniment prolongée. Il n'y a nulle inquiétude à concevoir de ce progrès ; il n'en peut résulter que des avantages ; on est toujours assuré de bien faire quand on donne de nouvelles garanties à la propriété, quand on assure mieux à un homme le fruit de son labeur, quand on étend pour lui la faculté d'en disposer et de le transmettre, quand enfin on lui permet de penser qu'il travaille non pour lui seulement, mais pour sa postérité.

Je viens de rapporter presque littéralement tous les arguments qui ont été produits dans les deux systèmes.

Ainsi donc deux droits rivaux, celui de la société et celui de l'individu ; deux intérêts opposés, celui du consommateur et celui du producteur, sont en présence; ces deux droits, ces deux intérêts, ne peuvent-ils être conciliés, et n'est-il pas possible de donner également raison à ceux qui veulent que la propriété littéraire soit transmissible, perpétuelle, inviolable, et à ceux qui pensent qu'il n'en saurait être ainsi sans préjudice pour la diffusion des lumières et le progrès de l'esprit humain?

L'examen de cette question sera l'objet de ma seconde lettre, mais je croirais n'avoir pas été impartial si je terminais celle-ci sans reconnaître que, dans les termes où s'est engagé le débat et dans la succession d'épreuves que la question a subies, l'avantage n'est pas resté aux défenseurs du principe de la perpétuité du droit, puisque la première commission de 1826, présidée par M. le vicomte Sosthène de La Rochefoucauld, a elle-même limité la durée de la garantie à cinquante années, et que ce terme est aussi celui que vous avez admis et que vous vous efforcez de faire adopter par la majorité de la commission dont vous êtes le président, et dont il y a lieu d'espérer que vous serez le rapporteur.

E. De Girardin.

A M. DE GIRARDIN.

I.

11 février 1839.

Votre journal m'a toujours traité avec tant de faveur que je ressens plus qu'une peine d'esprit quand il exprime des idées qui, selon moi, manquent d'une complète justesse. Combattre les erreurs de ses adversaires, c'est le plaisir de la lutte intellectuelle. Réfuter les erreurs de ses amis, c'est a peine de cette lutte, mais c'est aussi son mérite. Em-

prunter leur journal pour leur répondre, c'est leur prouver par le fait qu'on croit plus à leur générosité qu'à leur système.

Je vous demande donc place pour quelques lignes. C'est trop peu pour répondre à la lettre très-remarquable que vous m'avez adressée dans votre journal d'aujourd'hui; mais c'est assez pour vous indiquer en quoi nous différons. La tribune le développera mieux encore.

Vous résumez ainsi les objections de ceux qui contesten le droit naturel de la propriété littéraire, et vous relevez suffisamment votre pensée personnelle en disant à la fin de votre article que l'avantage n'est pas resté à ceux qui veulent la consacrer en droit légal.

Reconnaître la propriété littéraire, dites-vous, ce serait :

Etablir un impôt sur la librairie;

Augmenter la valeur vénale des livres et nuire à la diffusion des lumières;

Exposer une nation à se voir privée des ouvrages les plus utiles par l'avidité, le caprice, ou les préjugés d'un individu;

Donner une prime à la réimpression étrangère;

Susciter des difficultés gênantes au commerce de la librairie, qui ne saurait plus, au bout de quelques générations, où aller chercher les propriétaires des ouvrages qu'elle voudrait réimprimer;

Ebranler enfin les principes immuables de toute propriété.

Je réponds paragraphe par paragraphe :

1° Reconnaître la propriété littéraire, ce serait établir un impôt sur la librairie. — C'est exactement comme si vous disiez : Reconnaître la propriété du champ, c'est établir un impôt sur l'ouvrier qui le féconde, sur le com-

merçant qui en achète le blé pour le revendre, et sur le consommateur qui en fait son pain. La parité est absolue. Je n'en dis pas davantage. Les comparaisons sont le miroir des choses. Quand l'image est fausse, l'axiome n'est pas vrai. Socrate ne répondait pas autrement.

2° Ce serait augmenter la valeur vénale des livres et nuire à la diffusion des lumières. — C'est encore comme si vous disiez : La propriété d'un champ nuit à son exploitation, en fait enchérir les produits, et amène la disette. L'expérience et l'économie politique vous répondent pour moi que la propriété est partout le meilleur stimulant à la production et à la multiplication des fruits du champ qu'elle possède ; que les terres qui appartiennent à tous ne rendent rien ou presque rien à personne ; que les communaux sont en friche, et que le blé n'est nulle part aussi rare et aussi cher que là où la terre est à tout le monde. Vous êtes économiste, je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi ce phénomène est un fait, et comment ce fait anéantit votre objection à la propriété des œuvres de l'écrivain.

3° Ce serait exposer une nation à se voir privée des ouvrages les plus utiles par l'avidité, le caprice ou les préjugés d'un individu. — Vous voulez dire que les héritiers de Newton ou de Racine pourraient, s'ils étaient propriétaires de la science ou de la poésie de ces deux grands hommes, interdire aux libraires d'en faire des éditions ? — Je ne réponds pas à cet argument, car nous n'admettons pas le fait. Toute loi sur la propriété reconnaît avant tout la propriété sociale, dont la propriété des familles n'est qu'une dérivation. Le droit d'expropriation avec indemnité pour cause d'utilité publique existe pour le champ, nous le constituons pour la pensée. Rien n'est plus facile que de le

régler. Toutes les fois qu'un certain laps de temps se sera écoulé sans que des éditions de tel ouvrage aient été faites et épuisées, l'imprimeur qui se présentera avec des offres réelles sera autorisé à réimprimer ledit ouvrage, et le prix remis aux propriétaires.

4° Ce serait donner une prime à la réimpression étrangère. — Mais la question de contrefaçon est étrangère à celle de propriété. Et d'ailleurs ici encore le fait vous répond : Qui contrefait-on à Bruxelles? Est-ce Corneille? Racine? Fénélon? La Fontaine? Pascal? tous ces ouvrages tombés dans le domaine public en France, et pour la réimpression desquels les libraires n'ont rien à payer aux familles des auteurs? Pas le moins du monde. On contrefait les écrivains morts hier ou vivants aujourd'hui, et de qui nos libraires acquièrent le privilége de les éditer. Vous voyez donc bien que ce n'est pas l'immunité de subvention des libraires français aux écrivains ou à leurs familles qui est ou qui sera la cause des contrefaçons. Cette quote-part des auteurs dans le prix commercial de leurs œuvres est un chiffre imperceptible qui disparaît dès la troisième ou quatrième édition dans la valeur vénale de l'exemplaire. La contrefaçon ne s'attache qu'à la vogue. Le temps seul a la vogue. L'immortalité marche à pas plus lents.

5° Ce serait susciter des difficultés au commerce de la librairie, qui ne saurait plus où trouver les propriétaires des ouvrages qu'elle voudrait réimprimer. — Vous oubliez combien sont rares les héritages de cette nature! Les libraires n'auraient guère de peine à découvrir après un demi-siècle qui sont les fils ou les neveux des *deux* ou *trois* grands génies dont les œuvres vivraient encore dans le siècle suivant! Les places sont serrées dans le domaine des siècles, un écrivain en chasse bien vite un autre, et

ceux qui résistent sont notoires comme le génie et éclatants comme la renommée. Le nom qu'ils laissent est connu de tout le monde ; car on a supprimé la noblesse, mais on ne supprimera pas la gloire. Les libraires n'auraient pas besoin de faire une enquête pour savoir à qui ils ont légué leurs monuments. Mais vous oubliez que les éditeurs seraient bien plus gênés par la concurrence, indéfinie entre eux, qui résulterait de la propriété en commun. Car chacun d'eux, avant d'entreprendre une édition d'un auteur mort, serait obligé de s'assurer, auprès de tous les autres éditeurs de l'Europe, que la même pensée ne leur est pas venue au même moment; sans cela ils courraient le risque de se faire concurrence et opposition les uns les autres, par une simultanéité d'éditions nuisibles à tous; et voilà ce qui gênerait les entreprises de la librairie et arrêterait la multiplication des livres. On ne jouit en paix que de ce qu'on a acquis. Les éditeurs, traitant avec l'auteur et sa famille, ont des conditions certaines; en ne traitant avec personne, leur commerce devient aléatoire.

6º Enfin, dites-vous, vous allez ébranler les principes immuables de toute propriété ! — Et comment? En bornant la jouissance à la vie de l'écrivain, et à cinquante ans après sa mort. Mais vous, dans votre système de propriété de tout le monde, ne vous apercevez-vous pas qu'au lieu d'ébranler les principes de la propriété, vous niez la propriété même? vous niez cette loi morale qui veut que le fruit du travail et du plus personnel des travaux humains n'appartienne pas à l'auteur du travail, mais à celui qui en profite ou qui le dilapide ! Ne vous apercevez-vous pas qu'au lieu d'écrire dans votre loi propriété littéraire, vous y écrivez spoliation d'un seul par tous, sans justice pour l'écrivain spolié, sans profit pour le domaine public spoliateur?

Comme législateur, vous consacrerez une injustice; comme économiste, vous détruirez un capital. Ces faits-là peuvent exister malheureusement dans une société mal faite; mais il ne faut jamais écrire le nom de loi sur des vices de civilisation. Ils n'étaient qu'un malheur; on en fait des scandales en voulant les consacrer.

Vous me demandez pourquoi je ne demande à la loi que cinquante ans? Ma réponse est courte. Parce que je n'ose pas espérer plus de la justice de mon temps. Si j'étais seul législateur, je demanderais la perpétuité. Votre loi serait un principe; la mienne n'est qu'une concession. Les circonstances peuvent commander une concession; elles ne peuvent jamais justifier l'abandon d'un principe. Nous le posons, nous; l'avenir en tirera les conséquences. Vous le niez, vous; l'avenir vous en demandera compte. Il nous plaindra, nous; il vous accusera, vous. Ne lui donnez pas ce grief de plus contre notre époque. Il en aura assez.

A la seconde partie de votre lettre, je répondrai de même, si vous le permettez. Mais, je vous le répète, la question est immense, et le temps me manque. A demain donc.

A. De Lamartine.

A M. DE LAMARTINE (1).

II.

12 février.

La question n'est plus de savoir si les auteurs d'ouvrages de littérature, de science et d'art, doivent être considérés comme des *propriétaires* ou seulement comme des *travailleurs;* dans les diverses commissions qui ont été nommées, ainsi que dans les deux chambres législatives, la majorité s'est prononcée en faveur de cette dernière opinion. Le débat est donc maintenant circonscrit dans ces deux termes : la garantie du droit exclusif sera-t-elle de cinquante, ou seulement de trente années?

Evidemment cette question n'intéresse pas vingt auteurs par siècle, et encore ne les touche-t-elle qu'individuellement, qu'éventuellement dans la personne de leurs héri-

(1) Cette lettre était déjà livrée à l'impression quand nous avons reçu celle de M. de Lamartine, qu'on vient de lire. Nous nous bornerons à faire observer à l'illustre président de la commission que son éloquente réfutation ne s'adresse pas à nos idées, mais aux opinions émises par MM. de Salvandy et Renouard, opinions que nous avons rapportées presque littéralement et dont nous avons eu soin d'indiquer la source où nous les avions puisées. Nous avons seulement constaté un fait qui n'est pas nié. Mais si nous déclinons le débat sur un terrain étranger, nous l'acceptons avec empressement sur le nôtre, quelque inégales que soient les deux plumes ; car si nos idées sont justes, il suffira qu'elles soient exposées avec clarté pour qu'elles se défendent d'elles-mêmes.

tiers. Or, c'est moins de ceux-ci qu'il me paraît urgent de s'occuper que des auteurs vivants, dont le nombre est considérable, dont le sort est généralement précaire, dont les intérêts souffrent des mauvaises conditions dans lesquelles s'exerce la librairie en France, mauvaises conditions dont l'un des effets est d'encourager les réimpressions à l'étranger.

Il a été démontré surabondamment et sans réplique, qu'à moins d'interdire aux auteurs la liberté d'aliéner leur droit, de le céder à un éditeur, qu'à moins de constituer en leur faveur un régime de substitution et de privilége, une sorte de majorats intellectuels, la reconnaissance même du principe absolu de la perpétuité de la propriété littéraire n'aurait pas pour conséquence rigoureuse d'empêcher que les petits-fils de Corneille, que la fille de Sedaine (1) puissent jamais tomber dans la misère. On a exagéré l'importance de ces cas exceptionnels dont tous les défenseurs de la propriété littéraire ont fait le principal argument de leur cause. Sans doute il est fâcheux que les petits-enfants d'un auteur, d'un artiste, d'un compositeur célèbre, qui a enrichi de ses œuvres le domaine public, en soient réduits à l'extrémité de travailler pour vivre ; mais c'est une condition pénible à laquelle ne sont pas moins exposés les fils de tel inventeur qui aura créé une industrie nouvelle, ou découvert une force inconnue ; les fils de tel guerrier ou de tel homme d'État qui aura illustré son pays, qui en aura sauvé peut-être l'indépendance et la gloire ! D'ailleurs, de telles dettes, contractées par la reconnaissance nationale,

(1) REVUE DES DEUX MONDES, livraison du 15 janvier 1841 : *de mademoiselle Sedaine et de la propriété littéraire*, par M. Alfred de Vigny.

ne seront jamais si nombreuses que l'Etat ne les puisse facilement et largement acquitter toutes les fois que la publicité le mettra en demeure de le faire.

Je le répète, dans une loi qui a pour objet d'améliorer le sort des auteurs, ce qui m'occupe le plus, ce sont eux-mêmes; ce qui m'occupe le moins, ce sont leurs héritiers. Je l'avoue, je songe moins à mettre ceux-ci à l'abri de la misère que ceux-là à l'abri de l'exploitation ; car si c'est un scandale affligeant que de voir la fille de Sedaine dans un état voisin de la misère, est-ce donc un scandale moins grand que de penser que Milton ne vendit le *Paradis perdu* que 30 guinées, et que *Robinson Crusoé* ne rapporta que 10 livres sterling à son auteur, Daniel de Foë? Il y a mille autres faits de ce genre qu'on pourrait citer.

De nos jours, un des ouvrages qui a eu le plus grand nombre d'éditions, et qui a rapporté le plus d'argent à ses éditeurs, l'*Histoire de la Révolution française*, n'a produit à son auteur, M. Thiers, que la somme de 18,000 francs une fois payée, c'est-à-dire 1,800 francs par volume! L'*Histoire de Napoléon*, par M. de Norvins, n'a également valu à son auteur qu'une somme sans proportion avec le succès populaire de cet ouvrage. Les cas de cette nature ne sont pas, ceux-là, des exceptions, et devront se renouveler souvent tant que subsistera la législation actuelle.

Est-il donc impossible de concevoir une loi :

Qui protége contre sa propre inexpérience, contre l'excès de sa modestie, l'auteur qui n'ose s'avouer à lui-même le talent dont il est doué, encore moins prévoir le succès et la renommée auxquels il est appelé ?

Qui empêche l'auteur insouciant, dissipé, de vendre à vil prix, dans un moment de dénûment ou de découragement, la propriété de ses œuvres; qui ne lui permette pas

de s'en dépouiller follement lui-même et d'en déshériter sa famille ?

Qui fasse que la rétribution de l'auteur lui soit toujours assurée proportionnellement au succès de ses ouvrages, sans qu'il puisse en être frustré en aucun cas, ni de son fait, ni du fait d'autrui ?

Qui assure aux héritiers de l'auteur la perpétuité des avantages résultant de la vente de ses ouvrages, sans préjudice des droits de la société et de la civilisation ?

Qui émancipe l'éditeur de la dépendance fâcheuse dans laquelle le tient l'inexpérience commerciale des auteurs?

Qui élève la librairie, fabrication aujourd'hui sans intelligence, sans savoir, sans importance, sans considération et sans crédit, au rang qu'elle devrait occuper dans l'industrie ?

Qui, par des moyens qui ne soient point illusoires, qui ne soient point des entraves mises à la liberté du commerce, résolve enfin la question capitale, celle des réimpressions à l'étranger; question qui intéresse au même degré l'auteur et le libraire, question qui importe essentiellement à la prospérité de deux industries languissantes, l'imprimerie et la fabrication du papier ?

Une loi qui aurait ces avantages ne me paraît pas impossible à faire, et, sans avoir la prétention d'en dicter les termes, je vais indiquer comment j'en comprendrais les principales dispositions :

TITRE Ier.

I. Tout ouvrage imprimé (sans distinction entre les auteurs morts ou vivants) peut être réimprimé, à la charge, par l'éditeur, de payer préalablement à l'auteur ou à ses héritiers, un

droit, qui est fixé au dixième du prix de vente, multiplié par le nombre d'exemplaires dont le tirage aura été déclaré(1).

II. Ce droit du dixième sera versé, par l'éditeur, dans la caisse instituée à cet effet par ordonnance royale.

III. Le directeur de la *Caisse générale des auteurs* délivrera, en *duplicata*, récépissé de la somme qui lui aura été versée, proportionnellement au tirage d'exemplaires et conformément au prix de vente de l'ouvrage, tel que ce prix devra toujours être imprimé sur le titre et la couverture de chaque volume réimprimé.

L'un des doubles de ce récépissé devra être remis par l'éditeur à l'imprimeur, à qui il est formellement interdit de réimprimer aucun ouvrage sans qu'il lui soit donné cette justification préalable.

Ce récépissé portant le nombre d'exemplaires auquel l'ouvrage imprimé devra être tiré, il n'en pourra être tiré un plus grand nombre sans production d'un autre récépissé.

IV. L'imprimeur qui tirerait un plus grand nombre d'exemplaires que celui inscrit sur le récépissé dont il vient d'être parlé, ou qui omettrait d'imprimer le prix de vente sur le titre et la couverture de chacun des exemplaires de l'ouvrage, sera passible des peines appliquées au délit de contrefaçon.

V. Les professions d'éditeur et d'imprimeur sont déclarées incompatibles. Les articles 31 et 32 de la loi du 1er janvier 1814 sont abrogés.

VI. Les auteurs et leurs héritiers, pour se présenter à la *Caisse générale des auteurs*, et y toucher les sommes qui leur seraient dues, n'auront d'autres formalités à remplir que celles de droit commun qui sont en usage dans les autres caisses publiques.

VII. Lorsqu'un auteur sera mort sans laisser d'héritiers, et

(1) Voici l'idée traduite en chiffres :

Un ouvrage en deux volumes est réimprimé.

Le prix fixé sur le titre de chaque volume est, je le suppose, 3 fr. 50 cent.

Le nombre d'exemplaires tirés est de 2,000.

Le droit de l'auteur sera de 35 centimes par volume : soit 70 c. pour deux volumes, soit 1,400 fr. pour 2,000 exemplaires.

que toutes les formalités prescrites dans le cas où c'est l'État qui hérite auront été remplies, ses ouvrages seront réputés échus au domaine public. Toutefois, l'imprimeur ne pourra les réimprimer qu'après s'être fait délivrer le récépissé valable pour ce cas (1).

VIII. Le propriétaire par succession ou à tout autre titre d'un manuscrit posthume jouira des mêmes droits que s'il en était l'auteur.

IX. L'auteur d'un ouvrage anonyme ou pseudonyme ne sera admis à faire valoir son droit que s'il a préalablement à l'impression fait connaître son nom et régulièrement justifié de sa qualité au directeur de la *Caisse générale des auteurs*. Dans le cas contraire, l'ouvrage sera réputé appartenir au domaine public, et comme tel soumis aux dispositions qui le régissent.

X. Les ouvrages publiés par ordre et aux frais de l'État, ceux publiés par les académies et tous les corps savants autorisés par le gouvernement, les cours des professeurs rétribués par l'État, les discours, mémoires, proclamations, réquisitoires émanant soit des membres des deux chambres législatives, soit de tous les fonctionnaires jouissant d'un traitement sur le budget, sont réputés appartenir au domaine public.

TITRE II. — *Des ouvrages dramatiques.*

Dans l'état présent des choses, il existe une agence qui se charge de percevoir pour le compte des auteurs dramatiques à Paris et dans les départements tous les droits au paiement desquels donne lieu la représentation de leurs pièces. Il n'y aurait qu'à rendre officielle l'existence de cet utile établissement en le faisant absorber par la *Caisse générale des auteurs*.

Les droits que perçoivent les auteurs dramatiques n'ont pas de base fixe ; ils varient selon les théâtres. Ce serait une question qui mériterait d'être examinée que celle de savoir si l'unité de droit, fixé proportionnellement à la recette, ne serait pas

(1) Ce récépissé pourrait donner lieu au paiement d'un droit destiné à subvenir aux frais d'administration de la caisse, et à secourir les auteurs en de certains cas déterminés. C'est une disposition dont il y aurait à peser les avantages et les inconvénients.

avantageuse à établir. Ce droit serait facile à asseoir et sa perception aurait un contrôle infiniment simple dans le *droit des pauvres* au paiement duquel tous les théâtres sont assujettis, et qui est fixé au dixième de la recette brute.

L'unité et la quotité de droit admises, il y aurait lieu d'en opérer le versement à la *Caisse générale des auteurs*, aussi longtemps qu'il existerait des héritiers de l'auteur.

Désormais donc plus de réclamations fondées de leur part. Les héritiers de l'auteur seraient traités à l'égal de lui-même, et ce ne serait plus à leur préjudice que le domaine public étendrait ses conquêtes.

Les articles VIII et IX du titre Ier, relatifs aux ouvrages posthumes, anonymes et pseudonymes, seraient également applicables aux ouvrages dramatiques.

En ce qui concernerait l'impression des ouvrages dramatiques, il va sans dire que les droits de l'auteur et ceux de ses héritiers seraient réglés conformément au titre Ier.

TITRE III. — *Des œuvres de musique.*

Les auteurs d'œuvres de musique et leurs héritiers jouiraient, pour la publication de leurs œuvres par un mode quelconque de reproduction, du droit établi par le titre Ier.

Il jouiraient, pour celles de leurs œuvres qui seraient exécutées sur les théâtres et dans les concerts publics, des droits établis par le titre II.

TITRE IV. — *Des produits des arts du dessin.*

Le principe établi dans les titres qui précèdent pourrait également s'appliquer à celui-ci, sauf diverses modifications qu'il serait superflu de prévoir et de débattre ici ; car, encore une fois, ce n'est pas un projet de loi que j'ai la prétention de présenter ; je me borne à déposer un germe que je crois facile à féconder.

La conversion du droit de propriété des ouvrages de littérature en une redevance perpétuelle, est une idée que j'ai déjà émise au sein de la *Commission de la propriété lit-*

téraire, nommée en 1836 par le ministre de l'intérieur, présidée par M. Philippe de Ségur, et dont j'avais l'honneur de faire partie. Elle y a rencontré peu de faveur, cela devait être ; c'est le sort réservé à toute conception absolue qui n'a pas subi l'épreuve de l'expérience ; mais ni cet accueil, ni les quatre années qui se sont écoulées depuis cette époque, ni les objections qui m'ont été faites, n'ont changé ma conviction.

E. DE GIRARDIN.

A M. DE GIRARDIN.

II.

13 février.

Encore un mot seulement, puisque vous êtes assez loyal pour ouvrir la lice contre vous dans votre propre champ. Je n'en abuserai pas. Je suis trop fâché d'avoir à vous combattre pour prolonger le combat. Ce n'est qu'une lance brisée pour l'honneur de la vérité.

Vous donnez aujourd'hui votre projet de loi sur la *propriété littéraire*. Laissez-moi l'analyser. Et d'abord commençons par le titre, et appelons-le de son vrai nom : Projet de loi sur l'*expropriation* de tous les ouvrages de la pensée.

En effet, votre projet porte ce principe d'expropriation dans son premier article. Que dit ce premier article ? « Tout » ouvrage imprimé sans distinction d'auteurs morts ou

» vivants peut être réimprimé, à la charge par l'éditeur de » payer préalablement à l'auteur ou à ses héritiers un droit » qui est fixé au dixième du prix de vente. »

Cela veut dire qu'aussitôt que Milton, Cuvier, Rousseau, Tacite auront mis au jour une de ces œuvres laborieuses et immortelles de l'esprit, à l'enfantement de laquelle ils auront dépensé leur vie, leur âme, leur part dans le temps, leur héritage humain tout entier, la société viendra, en reconnaissance de ce martyre qu'on appelle la vie d'un homme de génie, se jeter sur le miel que ces abeilles de la ruche humaine auront produit; les en déposséder eux vivants, en déposséder leur veuve et leurs enfants, et livrer à des dilapidateurs inconnus, sans parenté et sans titre, non pas la gloire (Dieu l'a constituée, heureusement, inaliénable), mais le capital et les intérêts de l'immense valeur commerciale qu'ils auront laissée alors dans l'avenir, à tous, excepté aux êtres qui les continuent !

Je ne devrais pas aller plus loin. Il n'y a pas de logique qui réfute mieux que le premier mouvement du cœur.

Ainsi l'ancien régime, avant 89, qui n'avait jamais mis en doute le principe de la propriété de l'auteur sur les fruits de son travail, qui le reconnaissait partout où il le rencontrait, qui remettait par des arrêts de privilége l'exploitation du *Télémaque* aux héritiers de Fénelon ; ainsi l'Assemblée constituante: ainsi la Convention dans la loi de 93; ainsi la loi de 1826; ainsi la loi anglaise; ainsi les lois allemandes; ainsi les lois italiennes, toutes ces lois, filles d'un même instinct d'équité et d'une même conscience, qui consacrent surtout la propriété des écrivains, les unes pour dix, les autres pour vingt, celles-ci pour quatre-vingts, celles-là pour trente ans après leur mort, toutes pour la durée de la vie ; toutes ces lois, vous

les abrogez par votre premier article ! Et vous ne vous bornez pas à dire : Ma loi, à moi, sera un immense et universel *droit d'aubaine* qui saisira l'héritage du génie tout chaud, et partout où le génie fermera les yeux ! qui en dépouillera à l'instant même femmes, mères, enfants, collaborateurs du travail, compagnons ou victimes de l'infortune, auxiliaires du génie; mais qui, remontant plus haut encore, saisira l'ouvrage, la pensée, le chef-d'œuvre pendant la vie de l'auteur, et aussitôt qu'il aura eu l'imprudence de le laisser tomber de sa main ! Mais y pensez-vous? mais y a-t-il un écrivain, un artiste au monde qui, prêt à donner son œuvre au monde, ne s'enfuît à l'instant d'une terre si ingrate et si inique, qui ne se dérobât comme au larcin, à la portée d'une législation pareille, et qui n'allât vivre ou du moins publier ses œuvres dans une de ces nations voisines, où l'œuvre appartient à l'ouvrier et le bien du père aux besoins de ses enfants?

Mais ce n'est rien que ce grand et honteux ostracisme que votre loi imposerait aux écrivains français dans l'avenir; considérez le présent. Les écrivains possèdent, par une législation séculaire, pour leur vie d'abord, pour vingt ans ensuite. Il y en a, et beaucoup, qui vivent eux, leur femme, leurs enfants, leurs proches, du revenu habilement administré de ce capital de leurs œuvres. Ils font des éditions qu'ils améliorent, ils vendent ou ils ont vendu pour un temps fixe ou pour toute la durée de leur existence, à des libraires, le droit utile de les éditer. C'est une fortune, c'est un champ qu'ils cultivent ou qu'on cultive pour eux. Votre premier article étend la main, ravage, déchire, anéantit tout cela. Votre loi entre chez M. de Chateaubriand, chez M. de La Mennais, chez M. Hugo; elle y trouve ce capital grossi des sueurs du génie, préparé, accumulé pour leurs

vieux jours ou pour leurs descendants; elle y trouve ces modestes revenus, fruits de contrats passés avec leurs éditeurs, et dont leur famille subsiste en sécurité. Elle saisit tout cela et dit : Tout cela n'est plus à vous; c'est à moi. Vous comptiez au moins que le glorieux salaire de vos années de jeunesse, de travail, de génie, de veilles, de combats, de voyages lointains, nourrirait vos années stériles, et, après vous, consolerait quelque temps encore ceux qui vous survivent. Vous vous trompiez. Donnez-moi tout cela, je l'exploiterai mieux que vous; et si par hasard je l'exploite mal ou je ne l'exploite pas du tout, eh bien! vous mendierez, et vos veuves et vos enfants pleureront aux portes des libraires à qui je donne ce que je vous prends.

Admirable équité !

Je sais bien que vous dites : Mais je ne prétends pas spolier les ouvriers de l'intelligence; je prétends seulement entendre mieux qu'eux-mêmes leurs intérêts, et les exploiter à leur bénéfice. Que ne dites-vous cela aussi aux propriétaires des champs? Que ne leur proposez-vous, avec beaucoup plus de fondement, ce saint-simonisme territorial, comme vous nous proposez ce saint-simonisme littéraire?

Ah! vous exploiteriez mieux que les auteurs ou les artistes la propriété des artistes ou des auteurs! Je ne veux pas l'examiner, ce serait trop long aujourd'hui. Mais écoutez seulement une minute, et voyez combien, dans une seule minute, il peut couler d'inconséquences de votre prétendue exploitation du bien d'autrui.

De quoi se compose une propriété, une valeur? De deux choses : le capital et le revenu. Qu'est-ce que vous laissez aux écrivains au lieu du capital et du revenu de leurs œuvres? Vous leur constituez, quoi? Voyons, nommez cela;

je vous en défie. Je vais le nommer, moi : vous leur constituez une rente perpétuelle et *éventuelle*, c'est-à-dire le *dixième de l'éventualité d'une rente* qu'il ne dépendra pas d'eux de créer, mais qui ne sera créée de temps en temps, ou jamais, que par le caprice, la spéculation, le hasard de la pensée d'un éditeur qui sera tombé sur eux ou sur l'héritage de leur famille ! Vous appelez cela une propriété ? mais cela n'est déjà plus un capital. Vous appelez cela une rente ? mais personne ne vous la doit ; vous appelez cela un revenu ? mais il pourra s'écouler des demi-siècles avant que quelqu'un songe à vous le payer. Disons le mot de Shakspeare : Ce n'est rien, c'est *le rêve d'un rêve !* c'est l'ombre d'un morceau de pain. Des générations mourront affamées avant d'avoir pu le saisir !

Votre système, qui prétend au mérite des idées pratiques, ignore donc les premiers éléments du commerce de la librairie, de l'exploitation des livres considérés industriellement. C'est donc à un poète à vous rappeler les premiers principes de toute industrie. Le premier de tous, c'est qu'il n'y a point d'exploitation sans propriété. Quand tous les livres seront dans le domaine public, on imprimera encore ces chefs-d'œuvre qui traversent le temps sur leurs propres ailes, tous les autres ouvrages secondaires n'auront qu'une édition ; et le capital de votre industrie littéraire, qui est aujourd'hui de 200 millions, qui par notre loi montera à 400 millions, avant dix ans tombera à 40 ou 50 millions. Pourquoi cela ? direz-vous. Parce que les auteurs ou leurs familles sont aujourd'hui pour plus de moitié dans les entreprises de librairie qui reproduisent leurs œuvres. Ils y versent soins, travail, annonces, capitaux ; ils s'associent aux libraires ; ils provoquent les éditions ; ils se cramponnent contre le silence et la mort qui, sans cela, les attein-

draient beaucoup plus tôt. La librairie débite, l'imprimerie travaille, la France exporte et la fortune s'accroît. Qu'en sera-t-il de tout cela quand les auteurs ou leurs héritiers n'auront aucun intérêt à la reproduction de leurs œuvres? Toute la littérature secondaire sera morte avant d'être née. Or, la littérature secondaire, c'est les neuf dixièmes de l'industrie?

Si j'entrais maintenant dans l'examen de chacun de vos articles et dans la recherche des moyens d'exécution, je trouverais une injustice à chaque lettre, une impossibilité à chaque pas. Je ne veux vous en citer qu'un. Voici deux ouvrages : les *Romans* de Pigault-Lebrun et la *Mécanique céleste* de de Laplace. Les auteurs sont morts. Le domaine public s'en empare. Les libraires sont tenus de payer aux ayants droit un dixième du prix coûtant par volume. Qu'arrive-t-il? que les libraires, libres de mettre le prix qui leur convient aux ouvrages qu'ils exploitent seuls, vendent la *Mécanique céleste* 20 fr. l'exemplaire, et les romans de Pigault-Lebrun autant. Les héritiers de Pigault-Lebrun reçoivent cinq cent mille francs en 25 ans pour les œuvres plus que faciles de leur père, et les héritiers de M. de Laplace cinq ou six cents francs. Un système qui rétribue aussi équitablement le plus grand ouvrage du siècle et la plus vulgaire débauche de l'esprit est un système jugé par ses œuvres.

Les anomalies matérielles ne seraient pas moindres. Un volume compacte, contenant 10 volumes ordinaires et se vendant moins, ne paierait aux auteurs que le dixième d'un dixième. Mais je ne veux pas entrer dans toutes ces chicanes. Je ne lutte qu'avec des principes.

Permettez-moi un mot en finissant. Vous négligez avec raison ces lieux communs déclamatoires sur les nièces de

Corneille ou les arrière-petits-fils de Racine. Si la société n'avait pas pris le capital de leurs pères, rien ne serait plus simple que de voir les descendants du génie dans la misère; nous ne lui voulons pas de majorats. La société ne leur devrait rien que sa pitié. Pourquoi s'émeut-elle à ces plaintes? C'est qu'elle se dit : J'ai dérobé le fruit du travail des fondateurs de ces familles. Ce travail était le capital qui aurait fait vivre et travailler ces enfants. Je suis donc comptable de leurs larmes et responsable de leur faim. Votre système, sous une autre forme, proposerait à la société les mêmes scandales et les mêmes remords.

Remarquez qu'il ne s'agit pas le moins du monde, dans nos idées, d'enlever à l'œuvre du génie ce caractère de service rendu au genre humain. Dans un livre, il y a deux choses : l'idée et le procédé matériel. L'idée vient de Dieu, sert les hommes, et retourne à Dieu en laissant un sillon de gloire sur le front de celui où le génie est descendu et sur le nom de ses fils. Voilà son seul prix, et quelquefois le martyre avant la gloire, ce qui la rend plus sainte et plus éclatante encore. Nous ne parlons, devant la loi, que du livre, procédé matériel : celui-là est un capital. S'il doit appartenir à quelqu'un, que ce soit à celui qui l'a créé.

Je finis à regret, mais l'heure me presse. Croyez-moi, quelques années de plus que vos années me donnent le droit de finir par un conseil. Défiez-vous en tout de ces idées radicales qui séduisent au premier moment les esprits énergiques. Les idées radicales ne résolvent rien, elle tranchent tout, comme l'épée d'Alexandre; mais en tranchant la difficulté elles tranchent les principes, les droits, les intérêts, et quelquefois les têtes. Ce sont les impatiences de la pensée. Le vrai génie ne blesse et ne tue rien; il organise et il réforme. Laissez les idées radicales!

Vous êtes au-dessus de cela; vous avez trois dons de l'intelligence, précieux et rares pour l'écrivain ou pour l'homme politique : l'invention, qui découvre l'idée; l'initiative, qui la meut; le courage, qui la défend. Sachez seulement choisir. Votre idée est une idée violente. Vous êtes assez riche pour la laisser en arrière avec les pensées irréfléchies de la jeunesse, et pour confesser qu'au milieu de beaucoup d'or il s'est trouvé par hasard une pièce fausse dans le trésor de votre intelligence.

A. De Lamartine.

A M. DE LAMARTINE.

III.

14 février.

Lorsque vous mettez au jour « une de ces œuvres laborieuses et immortelles de l'esprit, à l'enfantement de laquelle vous avez dépensé votre vie, votre âme, votre part dans le temps, votre héritage humain tout entier, » que souhaitez-vous, que regrettez-vous? Vous souhaitez que votre œuvre reçoive la publicité la plus vaste et la plus fructueuse, parce que la gloire et la fortune sont en raison de la popularité du succès; vous regrettez que la Belgique, se hâtant de réimprimer au rabais votre livre le jour même où il se publie à Paris, exclue de tous les marchés du

monde l'édition qui vous profite et en circonscrive étroitement le débit.

Les livres ont-ils autant de lecteurs, autant d'acheteurs qu'ils en devraient avoir? Produisent-ils à leurs auteurs tout ce qu'ils pourraient, tout ce qu'ils devraient leur rapporter? A cet égard mon opinion est que les ouvrages qui se vendent aujourd'hui à grand'peine et à grand risque à mille exemplaires, s'écouleraient facilement, certainement, rapidement à dix mille, à vingt mille, à cinquante mille exemplaires, et plus encore peut-être, s'il était donné au droit d'auteur une nouvelle assiette qui permît de réduire le prix des livres en proportion de leur coût et de leur probabilité de débit; qui fît de la librairie un commerce sérieux; qui affranchît l'éditeur des entraves qui l'empêchent de sortir de sa position chétive et d'élever son industrie arriérée à la hauteur à laquelle s'est placée celle des tissus. Pourquoi les livres, qui sont les vêtements, les parures de l'esprit humain, ne se fabriqueraient-ils pas avec la même économie de moyens? Pourquoi la consommation des livres, au lieu de rester honteusement stationnaire, ne s'étendrait-elle pas chaque année, ainsi que cela a eu lieu pour des étoffes dont la fabrication est aujourd'hui cent fois, mille fois plus considérable qu'elle ne l'était il y a vingt ans, et cela grâce à l'abaissement successif des prix, résultat dû moins encore au perfectionnement des procédés qu'à l'accroissement des débouchés, qui, en permettant d'opérer sur une immense échelle, a donné les moyens de réduire à d'imperceptibles fractions les frais généraux d'établissement et ceux de main-d'œuvre?

La librairie attend son Oberkampf, écrivais-je il y a six ans; ce que j'imprimais alors est encore aujourd'hui malheureusement vrai.

A quel nombre d'exemplaires s'écoulent les meilleurs ouvrages des meilleurs auteurs vivants? — Vous le savez, et cela est si humiliant à avouer que je me fais presque un scrupule de l'apprendre à ceux qui l'ignorent. La moyenne des exemplaires vendus ne s'élève pas à quinze cents. A quoi cela tient-il? — Au prix des livres qui est excessif, prix qui, au dehors, ne peut soutenir la concurrence avec celui des réimpressions étrangères; prix qui, au dedans, n'est pas en rapport avec le niveau de nos fortunes, niveau qui tend constamment à s'abaisser.

Cet état de choses, quelque vicieux qu'il soit, subsistera tant que durera le système sur lequel repose le droit de propriété des auteurs. C'est vainement qu'on a tenté et qu'on renouvellerait des efforts isolés. Toute réforme partielle échouera par une cause qu'il est facile d'expliquer. La voici : — Les livres ne se débiteront à très-grand nombre que lorsqu'ils se vendront à très-bas prix; ils ne se vendront à très-bas prix que lorsqu'ils se débiteront à très-grand nombre; or, les lecteurs ne cesseront de louer les livres et ne commenceront à les acheter, les presses de la Belgique ne s'arrêteront, les marchés de l'Europe ne s'ouvriront à la librairie française que lorsque toutes ses opérations seront conçues dans un nouvel esprit, que lorsqu'elle aura consommé sa révolution, c'est-à-dire que lorsqu'elle opérera avec unité, sûreté, fixité. Or, cette révolution tardive, mais inévitable, n'aura lieu que lorsque le génie entreprenant de la concurrence et l'esprit envahissant du commerce pourront s'exercer en toute liberté, sous la seule réserve de n'avoir à payer aux auteurs qu'un droit proportionnel au prix de vente marqué sur chaque exemplaire de leurs ouvrages. Quelle base plus simple et plus juste?

Le droit que toucheraient alors les auteurs serait plus faible que celui qu'ils prélèvent maintenant; mais ils le percevraient sur un nombre d'exemplaires plus considérable, et en définitive il n'est pas douteux qu'ils n'y gagnassent à la fois plus de réputation et plus d'argent. Mais, dites-vous, un tel système est une *expropriation* de tous les ouvrages de la pensée! Eh bien! quand cela serait, si l'indemnité est équitablement fixée et préalablement payée, où est l'objection? L'expropriation avec indemnité préalable n'est-elle pas la reconnaissance même la plus explicite du droit de propriété, et vos champs, vos terres, vos parcs n'y sont-ils pas assujettis toutes les fois qu'il y a utilité publique de les traverser pour ouvrir une communication nouvelle?

Si, au lieu de nuire aux auteurs, cette prétendue expropriation leur profite, si elle a pour effet de placer leurs livres dans un plus grand nombre de mains, d'ajouter à la popularité de leurs noms et à l'influence de leurs idées, de quoi donc seront-ils fondés à se plaindre?

Mais le mot d'expropriation est une expression que vous avez eu tort d'employer contre moi; car ce ne sont pas mes idées qu'elle frappe, ce sont les vôtres. Dans mon système, le signe caractéristique, le principe fondamental de toute propriété, le principe de la perpétuité, ne reçoit aucune atteinte; il est impunément violé dans le vôtre. C'est en vain que pour vous justifier vous dites : « *Ma loi n'est qu'une concession.* » Ce mot malheureux n'a jamais rien justifié; pour être une concession, votre loi n'en sera pas moins la désertion, l'immolation du principe de la propriété. Vous le détruisez, moi, je le transforme; vous le trahissez, moi, je le sauve. Ne vous faites pas d'illusions;

quand vous consentez à porter le débat sur la question de savoir si le droit des auteurs leur survivra cinquante années ou trente années seulement, vous sortez de votre camp pour entrer dans celui de vos antagonistes ; vous cessez d'être leur adversaire pour devenir leur allié. Dès que vous subissez leur loi, vous acceptez leur doctrine, qui consiste à prétendre que le droit des auteurs n'est qu'un privilége. Or, tout privilége est essentiellement temporaire ; donc vos adversaires, lorsqu'ils n'en font qu'une question de plus ou moins de durée, sont conséquents avec leurs principes ; mais vous, êtes-vous bien sûr de l'être avec les vôtres? Vous niez que le droit de l'auteur sur l'ouvrage de sa pensée soit un privilége, vous proclamez que c'est une propriété, vous ajoutez qu'il n'en est pas de plus légitime, et vous admettez qu'à un certain jour fixé ses enfants pourront être exhérédés, sans inventaire, sans expertise, sans indemnité! Et vous appelez cela transiger! Moi, j'appelle cela consacrer la spoliation, mettre le feu à la première mine creusée sous l'édifice de la propriété.

Le système que je propose, dites-vous, est un immense et éternel *droit d'aubaine*. Cette expression de droit d'aubaine, lorsqu'elle s'adresse à mes idées, est impropre ; elle n'est juste que lorsqu'elle s'applique au système de vos adversaires, dont vous avez fait votre système adoptif. Que nommait-on droit d'aubaine? On désignait ainsi le droit qu'avait autrefois le roi de France à la succession des biens d'un étranger non naturalisé. Que faites-vous et que fais-je? Vous concédez que, cinquante années après la mort d'un auteur, le domaine public, sinon le roi de France, aura le droit de s'emparer de sa succession et d'en priver ses héritiers. Ceci ressemble fort au droit d'aubaine accordant un

délai à sa proie, mais aussi dénaturalisant tous les Français qui se sont illustrés par leurs ouvrages. Moi, je ne fais au domaine public aucune concession ; il n'hérite qu'à défaut d'héritiers de l'auteur. Le droit que je fonde est perpétuel. Il se peut que le système que je propose soit radical ; mais celui auquel vous vous êtes rallié est subversif.

Le système que je propose, ajoutez-vous, livre les auteurs vivants, leurs enfants, à des *dilapidateurs inconnus*. Est-ce que le théâtre de Bordeaux, lorsqu'il prélève sur sa recette un droit qu'il paie à MM. Hugo, Scribe, etc., pour la représentation de leurs pièces déjà jouées à Paris, porte atteinte à leurs intérêts d'auteurs ? — Ce qu'on fait pour la représentation de leurs pièces, on le ferait pour la réimpression de leurs livres, voilà tout.

Aucun ouvrage ne pouvant être réimprimé sans qu'un récépissé remis à l'imprimeur atteste le paiement préalable du droit attribué à l'auteur et à ses héritiers, où voyez-vous donc qu'il y ait lieu de dire avec justice que les auteurs, leurs femmes, leurs enfants, seront dépouillés ?

Non, les auteurs ne seront pas dépouillés, mais couverts : car s'il y a des risques à courir, des pertes à essuyer, ils en seront toujours à l'abri ; les éditeurs seuls y seront exposés.

Vous tracez un tableau où il y a plus de poésie que de vérité, lorsque vous dépeignez « l'auteur faisant vivre sa femme, ses enfants, ses proches, du revenu habilement administré du capital de ses œuvres, faisant des éditions qu'il améliore, vendant pour un temps fixé ou pour toute la durée de son existence, à des libraires, le droit utile de l'éditer. » Pour un auteur qui, par exception, ressemble à celui que vous venez de célébrer, que vois-je ? — Des centaines d'écrivains qui n'ont malheureusement le revenu

d'aucun capital à administrer, ouvriers qui vivent au jour le jour, qui dépensent le plus souvent le prix des ouvrages qu'ils font avant même de les avoir livrés. Ceux-là, et ce sont presque tous, auraient beau entasser volumes sur volumes, qu'ils n'amasseraient rien, que leur postérité n'en serait ni plus riche ni plus illustre! Combien existe-t-il d'auteurs vivants, même parmi ceux qui ont du talent,et quelle faible minorité! dont les ouvrages comptent plusieurs éditions, et dont les œuvres formeront un patrimoine? Encore une fois, il en est imperceptiblement peu qui ne soient pas désintéressés dans le débat des trente et des cinquante années. Que vois-je? — Des auteurs dont les ouvrages ne trouvent de placement que dans sept ou huit cents cabinets de lecture, mais que tout le monde s'empresserait d'acheter si ces ouvrages n'étaient vendus que le cinquième au plus de ce qu'ils se vendent aujourd'hui; si, après les avoir lus, on pouvait n'en prendre plus de garde que de son journal, les égarer sans les chercher, les prêter sans les réclamer, les recevoir sans les demander, les garder sans se croire obligé de les faire relier, non par égard pour leur contenu, mais pour le prix qu'ils ont coûté. Que vois-je encore? — Des éditeurs qui font tous à peu près faillite, et qui n'en sont pas même préservés par les œuvres d'écrivains tels que MM. de Châteaubriand et Victor Hugo; des éditeurs sans capitaux et sans crédit, qui ne savent qu'empiler des volumes, les fabriquer chèrement, et finir par discréditer leurs éditions en en vendant périodiquement les restes à tout prix, à des veilles ou à des lendemains d'échéance. Que vois-je enfin? — Des auteurs qui, comme M. Thiers, ont vendu pour un morceau de pain la propriété d'ouvrages qui auraient fait leur fortune.

Dans mon système, il n'en eût pas été ainsi; l'auteur ne

vend à l'éditeur que le droit à la première édition; si l'ouvrage a peu de mérite, s'il ne renferme pas en lui des éléments de succès ou de popularité, rien n'est changé à ce qui a lieu ; l'édition se vend plus ou moins lentement; on ne s'expose pas à en faire une seconde, le livre s'oublie.

Si au contraire l'ouvrage a du mérite, s'il se prête à des combinaisons fructueuses, qu'arrive-t-il? — La concurrence s'en empare avec autant de liberté que s'il s'agissait des comédies de Molière, des fables de La Fontaine, ou des œuvres de Montesquieu ! — Tel éditeur en fait une édition à 1 fr. le volume destinée à une classe de lecteurs ; tel autre éditeur en fait une édition de luxe à 7 fr. 50 c.; tel autre enfin en fait une édition *illustrée* à 10 fr. le volume. Sur chacune de ces éditions, l'auteur et ses héritiers ont leur droit, dont ils ne peuvent jamais être frustrés. — Si l'édition dont les volumes à 1 fr. se tire à 100,000 exemplaires, le droit sera de 10,000 fr.; si l'édition à 7 fr. 50 c. est imprimée à 1,000 exemplaires, le droit sera de 750 fr.; enfin si l'édition illustrée est tirée à 10,000 exemplaires, le droit de l'auteur et de ses héritiers sera de 10,000 fr. Dans ce système, s'il était adopté, les éditeurs ayant toute liberté d'exercer leur esprit, devenant de véritables industriels, de gros négociants, mille combinaisons, mille débouchés, mille moyens de piquer et de satisfaire la curiosité publique s'imagineraient dont on n'a pas aujourd'hui l'idée. Ne peut-on concevoir tel auteur ayant autant d'acheteurs que tel journal a d'abonnés? L'auteur qui se vend peu isolément pourrait se vendre beaucoup dans une collection dont il ferait partie, où ce qui serait supérieur ferait passer ce qui serait médiocre, où ce qui serait vulgaire ferait accepter ce qui ne le serait peut-être pas assez.

En réalité, je change moins de choses que vous ne le

supposez. Mon système ne s'applique qu'aux RÉIMPRESSIONS; il n'a donc de champ d'exploitation que les ouvrages qui ont déjà été imprimés. Or, pensez-vous qu'il soit beaucoup d'auteurs dont les éditeurs craindront qu'on ne réimprime les livres le lendemain du jour où ils auront été mis en vente, quand la première condition de cette réimpression, la condition *sine quâ non*, sera le versement préalable du droit d'auteur dans la caisse instituée à cet effet? — Non, malheureusement non, c'est un danger qu'on aura trop rarement à craindre. Mais alors quel sera donc, me demanderez-vous, l'avantage de ce nouveau système? — Son avantage, ce sera de faire sortir notre librairie de l'ornière où elle s'épuise en vains efforts sans avancer; son avantage, ce sera de lui faire découvrir un nouveau monde de consommateurs; son avantage, ce sera enfin de faire vendre par la France ce qu'aujourd'hui la Belgique vend à l'Europe. Les livres français qui sont réimprimés à Bruxelles le sont rarement par un seul éditeur; quand ils s'exportent à 2,400 ou à 3,000 exemplaires, il est rare qu'ils n'aient pas supporté les frais de trois compositions. Or le jour où ces frais répétés seraient plus onéreux que le paiement de la *dîme* à l'auteur, la Belgique ne ferait plus de réimpressions, car cette industrie la ruinerait au lieu de l'enrichir. Il n'y a, soyez-en sûr, que ce moyen d'anéantir ce qu'on a le tort d'appeler la *contrefaçon étrangère*, puisqu'il ne peut y avoir de contrefaçon d'un livre que là où le droit de propriété existe. C'est s'abuser étrangement que de supposer qu'on obtiendra jamais par voie diplomatique que la Belgique renonce à l'industrie et au commerce des réimpressions tant qu'ils seront avantageux pour elle. On négociera longtemps, on ne terminera jamais rien. Et d'ailleurs la contrefaçon s'exilât-elle de la Belgique qu'il s'offri-

rait aussitôt pour elle une autre patrie ; la France n'y gagnerait absolument rien. Mais c'est une question qui, pour être traitée avec les développements qu'elle comporte, veut l'être séparément.

Je me hâte de revenir défendre celle des parties de mon projet que vous attaquez le plus véhémentement. Ce que vous déplorez, c'est que l'auteur n'aura plus le capital de ses œuvres à administrer. A cette objection, voici ma réponse : Si l'écrivain est un auteur dont les œuvres se vendent à grand nombre, et que son droit inhérent à toutes les éditions lui rapporte successivement plus que la vente de sa propriété ne lui aurait produit, une fois payée, rien ne l'empêchera de capitaliser les sommes qu'il aura reçues, et de se donner le plaisir d'administrer habilement ce capital ; mais si au contraire il l'administre mal, s'il le dissipe, il n'aura pas encore tout perdu, car il se pourra qu'au moment le plus inattendu sa fortune soit relevée par quelque éditeur entreprenant, par quelque combinaison ingénieuse. Sa veuve, ses enfants, ses héritiers n'hériteront pas seulement de sa misère et de la gloire de ses œuvres ; si ses œuvres donnent des fruits, ils les recueilleront. Prenons un exemple qui mette en regard votre système et le mien : faisons revivre l'auteur dont il a été fait le plus grand nombre d'éditions, et dont il a été vendu le plus grand nombre d'exemplaires. Ressuscitons La Fontaine. Supposons qu'il vient de terminer ses fables immortelles ; supposons qu'un éditeur sagace accourt chez le bonhomme insouciant, avec une somme de dix mille écus, et lui tienne à peu près ce langage : « Je vous propose d'échanger la propriété de vos fables contre la remise de ces belles et bonnes espèces sonnantes, avec lesquelles vous pourrez vous faire des rentes ou acheter quelque charmant petit domaine que vous lais-

serez à vos petites-filles. » Cette proposition lui étant adressée, croyez-vous que le bonhomme la refusât ? — Non, il l'accepterait, comme peut-être vous eussiez accepté vous-même pareille proposition si elle vous eût été faite par le premier éditeur des *Méditations poétiques*, le premier de vos ouvrages ! Vous n'en avez pas vendu la propriété, mais enfin vous auriez pu la vendre avant d'en bien connaître le prix ! Je serais fort étonné si Béranger, dont les chansons ont eu vingt éditions, éditions à bon marché, éditions de luxe, éditions illustrées, avait eu la prudence de conserver la propriété de ses œuvres. Dix mille écus offerts à La Fontaine lui eussent sans doute paru une somme à ce point considérable qu'il n'en aurait pu croire ses yeux, et que la tendresse paternelle lui eût fait considérer comme un devoir de signer l'acte de vente sans même prendre le temps de le lire ! Qui de l'auteur ou de l'éditeur eût fait un marché de dupe ? A ce sujet il y aurait un curieux calcul à faire si on pouvait en réunir les éléments, ce serait de relever le nombre des éditions qu'on a faites des fables de La Fontaine, et d'évaluer la somme à laquelle se serait élevé le droit du dixième et qu'auraient touchée ses héritiers s'il en existait encore.

Dans votre système, l'auteur peut vendre à vil prix la propriété de ses œuvres et peut en dissiper l'argent ; il peut en dépouiller sa veuve, ses enfants, ses héritiers, les laisser plongés dans la misère, tandis qu'il aura fait ou qu'il fera la fortune de ses éditeurs. Dans mon système rien de pareil n'a lieu ; l'écrivain renommé est un mineur qui ne peut aliéner follement son patrimoine, qui ne peut en dissiper les revenus, qui ne peut déshériter ni sa veuve ni ses enfants, pas même ses arrière-neveux. Dans mon système, la gloire de Corneille assure la fortune de ses petits-

fils, et cependant le droit qui grève ses œuvres n'est pas tel qu'il en augmente sensiblement le prix de vente et qu'il sollicite l'étranger à les réimprimer, au détriment de la librairie française. Il ne se serait pas fait une édition de moins, vendu un exemplaire de moins parce qu'il existerait encore des héritiers de La Fontaine ou de Molière, qui jouiraient du droit que je propose d'établir. Ne dites donc plus que ma loi, qui est une loi de prévoyance et de conservation, est une loi de larcin et de spoliation.

Oui, je l'affirme, l'éditeur qui sera libre de vendre ses livres au prix qu'il voudra, qui pourra employer à leur fabrication des moyens économiques aujourd'hui impraticables, qui fera un grand commerce, qui conséquemment aura des correspondants dans toutes les villes du monde où notre littérature s'étend, qui disposera de capitaux considérables, qui ne sera plus un commis aux ordres de l'auteur, mais un manufacturier, vous exploitera mieux que vous-même, quelque habileté que vous ayez mise dans le choix de votre éditeur et quelque liberté d'action que vous lui ayez laissée.

L'hypothèse que dans mon système on pourra vous exploiter mal, ou ne pas vous exploiter du tout, est une hypothèse inadmissible ; un seul mot y répond : la concurrence.

« Les auteurs, ou leurs familles, prétendez-vous, sont aujourd'hui pour plus de moitié dans les entreprises de librairie qui reproduisent leurs œuvres ; ils y versent soins, travail, annonces, capitaux ; ils s'associent aux libraires ; ils provoquent les éditions ; ils se cramponnent contre le silence et la mort, qui sans cela les atteindrait beaucoup plus tôt. » Toutes ces allégations fussent-elles exactes, ce qu'elles sont loin d'être, ne seraient pas des objections, car ce

que vous supposez que font les auteurs et leurs familles, rien n'empêcherait qu'ils continuassent de le faire.

« Votre système, ajoutez-vous, qui prétend au mérite des idées pratiques, ignore donc les premiers éléments du commerce de la librairie, de l'exploitation des livres, considérés industriellement; c'est donc à un poète à vous rappeler les premiers principes de toute industrie. *Le premier de tous, c'est qu'il n'y a point d'exploitation sans propriété.* Quand tous les livres seront dans le domaine public, on imprimera encore les chefs-d'œuvre qui traversent le temps sur leurs propres ailes; tous les autres *ouvrages secondaires* n'auront qu'une édition; et le capital de notre industrie littéraire, qui est aujourd'hui de 200 millions, qui par notre loi montera à 400 millions, avant dix ans tombera à 40 ou 50 millions. » Erreur, erreur, erreur; quatre fois erreur!

Il n'y a pas d'exploitation sans propriété? dites-vous. A-t-il donc été fait moins d'éditions de Montaigne, de Pascal, de Montesquieu, de Molière, de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Rousseau, de Buffon, de Fénélon, de Bossuet, etc., etc., après leur mort que pendant leur vie?

Est-ce que j'ai jamais proposé de faire tomber indistinctement tous les ouvrages dans le domaine public? — Le domaine public, c'est-à-dire l'affranchissement de tout droit d'auteur, est une chose; la liberté d'exploitation, sous réserve d'un droit à payer, en est une autre. Je ne les ai pas confondues. Dans votre système adoptif, le domaine public, c'est, cinquante ans après la mort de l'auteur, la spoliation de ses enfants; dans le mien, le domaine public ne commence que le jour où s'éteignent tous les héritiers.

Autre objection. On réimprimera encore les chefs-d'œuvre, mais on ne réimprimera plus les ouvrages *secondaires*. S'il en était ainsi, ce serait tant mieux qu'on réimprimât, sans fin, les *Méditations poétiques*, les *Harmonies poétiques*, les *Orientales*, les *Feuilles d'automne*, l'*Itinéraire à Jérusalem*, le *Voyage en Orient*, *René*, *Adolphe*, *Obermann*, *Notre-Dame de Paris*, *Indiana*, *Eugénie Grandet*, *Cinq-Mars*, *Volupté*, etc., etc., et qu'on n'imprimât plus tant de mauvais vers, tant de mauvais romans, tant de pauvres livres sans style et sans idées. Mais c'est une illusion dont il ne faut pas se bercer, quand on voit réimprimer tous les jours d'anciens ouvrages tombés dans le domaine public, qui ne sont pas même des *ouvrages secondaires!* Est-ce que, par exemple, les *Lettres à Emilie sur la Mythologie*, par Demoustier, sont un chef-d'œuvre? Eh bien, une seule édition avait été publiée en 1786, du vivant de l'auteur; depuis sa mort, arrivée en 1801, et durant les dix années de droit exclusif, on a publié *trois éditions* seulement; et depuis 1812, époque à laquelle l'ouvrage est entré dans le domaine public, jusqu'en 1822, période de temps égale à la durée du droit exclusif, il a été publié plus de *douze éditions*, dont plusieurs stéréotypées. Je pourrais citer cent autres exemples pareils; l'espace me manque.

En Belgique, où tout livre qui a vu le jour en France est du domaine public, que fait-on? — S'y borne-t-on à réimprimer sans cesse Châteaubriand, Lamartine, Hugo, Delavigne, de Musset, Guizot, de Barante, Thiers, de Tocqueville, Nodier, de Balzac, George Sand, Sainte-Beuve, Eugène Sue, Frédéric Soulié, Paul de Kock, Léon Gozlan, Alexandre Dumas, etc., etc.? Quel est le méchant roman imprimé à Paris qui ne soit pas réimprimé à Bruxelles?

Vous dites enfin que « le capital de notre industrie littéraire, » expression que je vous emprunte, est de 200 millions. J'admets ce chiffre sans preuves; mais ce que je ne saurais m'expliquer, c'est que votre loi ait pour effet de l'élever à 400 millions! Comment? Mais ce serait plutôt le contraire qui aurait lieu, si le droit exclusif des héritiers de l'auteur était prolongé de vingt années; la raison en est trop facile à comprendre pour que je m'y arrête. S'il est un moyen de doubler « le capital de notre industrie littéraire, » ce ne peut être qu'en tirant à plus grand nombre les ouvrages des auteurs vivants; or, l'unique moyen de les tirer à plus grand nombre, c'est d'en abaisser le prix assez bas pour obliger la Belgique à renoncer à une industrie qui ne fait pas la fortune de ses éditeurs, mais qui fait la prospérité de ses imprimeries et de ses fabriques de papier.

Vous mettez en opposition les romans de Pigault-Lebrun et la *Mécanique céleste* de de Laplace, et vous dites : « Les héritiers de Pigault-Lebrun reçoivent 500,000 fr. en vingt-cinq ans, et les héritiers de M. de Laplace 500 ou 600 fr. Un système qui rétribue aussi équitablement le plus grand ouvrage du *siècle* et la plus vulgaire débauche de l'esprit est un système jugé par ses œuvres. » Je ne sais pas à quelle adresse va cette objection, car ceci est précisément ce qui a lieu dans l'état actuel des choses, et le tort de mon projet c'est d'être impuissant à le changer. Mais il y aura toujours deux classes de livres : ceux qui s'adresseront à la multitude, et ceux qui ne seront accessibles qu'à un petit nombre de lecteurs très-éclairés. Ceux-là se vendront bon marché et ceux-ci très-cher; ce qui n'empêchera pas de les acheter; car il est des livres, particulièrement les livres de science, qu'il faut absolument avoir, coûte que coûte.

Vous qualifiez d'*anomalie matérielle* « un volume compacte contenant dix volumes ordinaires, se vendant moins, et ne payant aux auteurs que le dixième d'un dixième.» Je relève l'expression d'*anomalie*, mais sans me l'expliquer. Ce que je sais seulement, c'est que les œuvres de M. Casimir Delavigne (format in-8°; prix : 7 fr. 50 c. le volume) ne trouvaient plus que de rares acheteurs; il y a trois ou quatre années, elles ont été réunies en un volume compacte du prix de 10 francs, tirées et vendues à 10,000 exemplaires, et cette édition a rapporté à l'auteur 20,000 francs.

J'arrive enfin à votre objection la plus sérieuse; aussi l'ai-je réservée pour la dernière. La voici littéralement :

« De quoi se compose une propriété, une valeur? De deux choses : le capital et le revenu. Qu'est-ce que vous laissez aux écrivains au lieu du capital et du revenu de leurs œuvres? Vous leur constituez, quoi? Voyons, nommez cela; je vous en défie. Je vais le nommer, moi : vous leur constituez une rente perpétuelle et *éventuelle*, c'est-à-dire *le dixième de l'éventualité d'une rente* qu'il ne dépendra pas d'eux de créer, mais qui ne sera créée de temps en temps, ou jamais, que par le caprice, la spéculation, le hasard de la pensée d'un éditeur qui sera tombé sur eux ou sur l'héritage de leur famille. Vous appelez cela une propriété? mais cela n'est déjà plus un capital. Vous appelez cela une rente? mais personne ne vous la doit. Vous appelez cela un revenu? mais il pourra s'écouler des demi-siècles avant que quelqu'un songe à vous le payer. »

Sans doute le droit dont je propose l'établissement légal ne constituera jamais qu'un revenu précaire subordonné à l'exploitation; mais que la réimpression des œuvres d'un auteur soit avantageuse, et elle sera sûre. Encore une fois,

fiez-vous-en pour cela à l'avidité de la concurrence. Quand une édition seulement serait fructueuse, on en fera au moins deux; que les éditeurs y gagnent ou y perdent, l'auteur ou ses héritiers n'en toucheront pas moins double droit. Sans doute il pourra s'écouler des demi-siècles avant qu'un éditeur fasse telle réimpression; mais s'il ne la fait pas, ce sera par prudence, non par oubli. N'avons-nous pas vu réimprimer récemment des Chroniques et des Mémoires portant la date des XIII, XIV, XV, XVI et XVIIe siècles? Pourquoi ne les avait-on pas réimprimés plus tôt? Les avait-on oubliés? — Non, c'est que plus tôt ces ouvrages n'eussent pas trouvé d'acheteurs; il fallait attendre que l'étude eût fait naître le besoin et le goût de leur lecture.

Après cela qu'importe que ce droit s'appelle une propriété ou une rente, si ce droit est perpétuel et si le paiement en est garanti? Ne voulez-vous pas que ce soit une propriété? Ne voulez-vous pas que ce soit une rente? Eh bien! alors ce sera un impôt, un impôt de consommation institué par la loi au profit des auteurs illustres et de leurs héritiers! Ce ne seront pas des propriétaires, soit; ce ne seront pas des rentiers, j'y consens; alors ce seront des souverains, les souverains du royaume de l'intelligence.

Que de choses il me resterait encore à dire! mais il me faut terminer cette réponse, déjà trop longue, et malheureusement la terminer par l'expression du regret que j'éprouve de ne point partager votre avis sur le danger des idées radicales. Les idées radicales n'ont rien qui m'épouvante. Je ne m'effraie que des idées fausses, et surtout des concessions qui sont des capitulations de principes.

C'est qu'il n'y a pas d'exemple que les concessions aient jamais sauvé une cause perdue. E. de Girardin.

DE

L'OPPOSITION

EN FRANCE.

DE

L'OPPOSITION

EN FRANCE.

I.

5 octobre 1843.

Jamais l'opposition parlementaire ne parut plus faible qu'en ce moment; c'est un fait qui frappe tous les regards et qui ne trouve plus un seul contradicteur; ce fait a-t-il pour causes l'avénement de la « grande politique » qui nous avait été annoncée, les efforts heureux d'une habile et vigoureuse administration, animée de la ferme volonté du bien, ardente à poursuivre tous les abus, à réaliser toutes les améliorations? — C'est ce que nous n'oserions pas affirmer; c'est ce qu'il nous est difficile de croire lorsque nous jetons les yeux autour de nous, et que nous voyons comment se font de toutes parts les affaires du pays; sans idées, sans conscience, sans dévoûment, sans esprit de suite. Ce qui fait la force du gouvernement, c'est la faiblesse de l'opposition; mais ce qui fait la faiblesse de l'opposition, ce n'est certes pas la force du gouvernement; quoi

qu'il en soit, la faiblesse de l'opposition n'en existe pas moins; voici à quelles causes l'attribue M. de Lamartine :

« Quel est aujourd'hui le mal de la France? Quelle est la » cause de cet engourdissement pendant lequel on sape la » conscience publique par la corruption, pendant qu'on » élève des forteresses autour du siége de la représentation? » Pourquoi sommes-nous minorité? Pourquoi gémissons-» nous sans agir, et nous laissons-nous traîner sans lutte à » la suite d'une réaction illibérale d'autant plus dangereuse » qu'elle est plus insensible et plus douce, et qu'au lieu de » violenter le pays elle l'achète et elle le vend? Pourquoi » marchons-nous évidemment en sens inverse des grands » buts que deux révolutions énergiques avaient posés de-» vant nos espérances? A quoi bon le dire? tout le monde » le sait. Ce n'est pas que les amis du développement du » progrès, de l'accomplissement des idées libérales, soient » en petit nombre en France : c'est qu'ils sont désunis; » c'est qu'au lieu de s'associer par ce qu'ils ont de commun, » et de marcher en corps et en masse, avec un seul mot » d'ordre et une seule volonté, vers des buts successifs et » que tous veulent atteindre, ils se divisent et ils marchent » séparés sous cinq ou six petits drapeaux, dont les uns di-» sent trop, dont les autres disent trop peu, dont plusieurs » ne disent rien du tout; et que, se présentant ainsi à des » combats partiels et non combinés contre une majorité » compacte, ils donnent la victoire à la discipline et à l'u-» nité. Oui, voilà le mal. Mais la gravité croissante du péril » et la multitude des défaites doivent enfin apprendre à » l'Opposition où est sa force et son salut : — Ralliement » et unité! voilà les deux gages de son triomphe futur. Le » pays se ralliera à elle quand il verra qu'elle se rallie elle-» même à quelque chose. »

Nous croyons que M. de Lamartine se trompe, qu'il prend l'effet pour la cause, quand il attribue la faiblesse de l'opposition à la désunion et au fractionnement qu'il lui reproche. L'opposition n'est pas faible parce qu'elle est désunie; mais elle est désunie parce qu'elle est faible. Elle est faible parce qu'il n'y a pas un sentiment qu'elle n'exagère, pas un principe qu'elle ne fausse, pas un intérêt qu'elle n'alarme, pas une basse passion qu'elle ne flatte, pas un homme modéré qu'elle ne blesse par d'injurieux soupçons. Elle est désunie parce qu'elle ne sait pas ce qu'elle veut; elle n'a pas de volonté parce qu'elle n'a pas d'idées. En a-t-elle jamais montré une seule qui fût juste, large, féconde? Elle vit comme le pouvoir... d'expédients.

Si elle n'avait pas exagéré à tout propos le sentiment de l'honneur national, si elle ne l'avait pas fait dégénérer trop souvent en susceptibilités mesquines, en défiances injustes contre l'Europe, pour en faire successivement contre tous les ministères un thème banal d'accusation; si elle avait pris la peine d'étudier les véritables intérêts de la France et du continent, l'histoire et l'avenir, elle n'eût pas commis, il y a deux ans, l'irréparable faute de voter les fortifications dont elle demande aujourd'hui la démolition; inconséquence que le pays juge sévèrement. Elle se fût convaincue que dans cette grande ère de concurrence industrielle et commerciale, que trente années de paix ont ouverte, la France n'avait plus dans le monde d'autre rivale et d'autre ennemie à craindre que l'Angleterre, d'autre empire à partager que l'empire des mers; elle n'eût pas accusé le ministère renversé par la coalition de ne s'être pas montré « gardien assez fidèle de l'alliance anglaise. »

Lord Palmerston conclut en 1840 un traité que l'opposition, toujours fidèle à ses habitudes d'exagération, quali-

fie d'outrage; que fait l'opposition pour se venger de lord Palmerston? Vote-t-elle trois cent millions pour accroître nos forces maritimes, et améliorer nos ports? Non, elle vote d'enthousiasme trois cent millions (1) pour augmenter le nombre de nos régiments et fortifier Paris!

Toujours inconséquente, l'opposition déclame contre l'énormité des budgets, chicane misérablement sur toutes les petites dépenses et vote sans difficulté toutes les grosses. Une armée qui, de 1830 à 1841, a coûté à l'Etat, en douze années, 3,975,253,913 francs, formant une moyenne annuelle de 331,271,159 francs, ce qui représente par jour le chiffre de 907,592 francs, lui paraît une chose toute simple, et elle inclinerait plutôt à trouver notre effectif trop faible que trop considérable. Pourquoi entretenir à si grands frais une telle armée? Dans quel but? De quel système politique cet état militaire est-il l'expression? Que veut la France? Quels sont ses alliés naturels, quels sont ses ennemis probables? N'a-t-elle donc pas de dépenses plus utiles et plus urgentes, un meilleur emploi à faire de la richesse publique? Voilà des questions sur lesquelles l'opposition n'a jamais sommé le gouvernement de s'expliquer, et auxquelles cependant il eût été assez embarrassé de répondre. Toutes les attaques de l'opposition sont toujours personnelles; elle s'en prend aux choses à cause des hommes, au lieu de s'en prendre aux hommes à cause des choses; or, le pays qui l'a vue renverser vingt ministères en douze ans, sans qu'il en résultât aucune réforme, aucune amélioration, ne croit plus en elle. A-t-il tort? De là l'état de discrédit et d'impuissance dans lequel elle est tombée.

Est-il possible aussi d'être plus dénuée que l'opposition

(1) Lois du 3 avril et du 25 juin 1841.

de sens politique, de tact et de connaissance du cœur humain? Que fait-elle? que devrait-elle faire? Elle devrait, avant tout, s'imposer la loi de respecter dans le gouvernement les principes de son existence, et de n'attaquer que ses actes; encore pour les attaquer devrait-elle attendre patiemment le moment où la raison et la conscience publique seraient d'accord avec elle pour les improuver, où le pouvoir se serait mis dans l'impossibilité de les défendre, où elle aurait pleinement sur lui l'avantage de celui qui sait sur celui qui ignore, de celui qui critique sur celui qui exécute, de celui qui signale l'erreur sur celui qui l'a commise. Que fait-elle? — Au lieu de se contenir, de ne rien donner à la passion et au hasard, de différer de frapper plutôt que de frapper à faux, il n'y a pas un prétexte d'attaque qu'elle ne saisisse inconsidérément, pas une méchante intrigue dans laquelle elle ne laisse une plume de son aile, pas une sotte manœuvre que le premier venu ne la trouve prête à exécuter; aussi, sur dix batailles qu'elle livre étourdiment, en perd-elle neuf, couvrant ainsi par le nombre de ses défaites les fautes du pouvoir, et le consolidant d'autant plus fermement qu'elle fait plus d'efforts pour l'ébranler. Au lieu de se borner à une critique habile et mesurée des actes du gouvernement, afin d'éclairer la majorité et de la modifier insensiblement, c'est l'existence même de la majorité qu'elle met violemment en question en demandant l'extension du nombre des incompatibilités et l'adjonction des capacités, la réforme parlementaire et la réforme électorale. Qu'ensuite l'opposition s'étonne d'être en minorité dans la chambre et dans les colléges électoraux, il faut convenir que c'est de sa part un excès de naïveté, plus encore qu'un excès de présomption! Lorsqu'elle demande à la chambre élective de se décimer

elle-même, lorsqu'elle demande à cent cinquante fonctionnaires publics de voter leur expulsion de l'enceinte parlementaire, lorsqu'elle demande au corps électoral d'étendre le privilége dont le paiement du cens le fait jouir, que fait-elle? — Juste le contraire de ce qu'il serait sensé de faire. Elle rend au ministère le service de l'obliger de monter à la tribune pour défendre l'indépendance de la chambre mise en suspicion, la situation des fonctionnaires publics menacée, la sincérité de la représentation nationale attaquée. Elle lui fournit ainsi l'occasion de s'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de la majorité, au dévoûment des fonctionnaires-députés, à la confiance du corps électoral, enfin de resserrer plus étroitement les liens de la majorité.

Un tel contre-sens ne pouvait échapper à l'esprit clairvoyant de M. Thiers, lorsqu'il passa dans les rangs de l'opposition; aussi a-t-on vu le peu de cas qu'il affectait de faire de toutes les propositions de réforme électorale ou parlementaire, et le sort qu'il leur réservait dans les bureaux de la chambre, où il chargeait ses amis de les enterrer. Non moins clairvoyant, M. Guizot ayant repris sa place à la tête du parti conservateur, dut adopter la tactique contraire; par cela même qu'il était de l'intérêt de M. Thiers de faire tous ses efforts pour empêcher qu'on portât à la tribune des propositions dont la discussion et le rejet ne pouvaient avoir pour effet que d'amoindrir l'opposition et de grossir la majorité, il était de l'intérêt de M. Guizot d'en faire autoriser la lecture par les bureaux, et de les faire prendre en considération par la chambre, afin de se ménager ainsi une facile et éclatante victoire personnelle en faisant repousser ces propositions par les centres unanimes, flanqués d'un certain nombre de fonctionnaires de la gauche, qui

votent avec eux au scrutin secret. Tel est l'aveuglement de l'opposition, qu'il se pourrait qu'elle ne se fût jamais rendu compte de cette double manœuvre, exécutée en sens contraire par deux anciens alliés devenus rivaux, tacticiens consommés, dignes l'un de l'autre! Ainsi s'explique, par le défaut de sens politique, de tact et de connaissance du cœur humain, pourquoi l'opposition, qui a renversé tant de ministères, n'a jamais pu prendre la place d'aucun d'eux, pourquoi elle est toujours restée minorité dans la chambre et dans le pays, bien que, selon l'expression de M. de Lamartine, les amis du développement, du progrès et de l'accomplissement des idées libérales y soient en majorité.

« Ralliement et unité, — s'écrie-t-il en parlant de l'op- » position, — voilà les deux gages de son triomphe futur. » Le pays se ralliera à elle quand il verra qu'elle se rallie » à quelque chose. » Mais quel sera ce « quelque chose? » Telle est la question. Sera-ce la réforme parlementaire? Elle n'est possible que par le concours de la majorité, et ni la majorité, ni M. de Lamartine n'en veulent. Sera-ce la réforme électorale? Elle n'est possible qu'avec l'assentiment de la chambre, et ni la chambre élective, ni le corps électoral ne la désirent; le pays lui-même paraît ne s'en soucier aucunement. La *Gazette de France* et la *Nation* ont fait tomber la réforme dans un tel discrédit, qu'il est douteux qu'elle s'en relève de longtemps! On voit donc que la gauche et le centre gauche n'ont plus de terrain sur lequel ils puissent édifier; à peine s'il leur en reste assez pour combattre: le sol ferme leur manque; il n'y a plus de terrain libéral. Aussi M. Thiers, jugeant comme nous cette position impossible à défendre, inutile à garder, n'eut-il rien de plus pressé, en 1840, que de la faire abandonner au parti dont il venait de partager le commandement avec

M. Barrot, et que de transporter sur un terrain nouveau sa base d'opérations. L'observation était juste, mais le terrain fut mal choisi. M. Thiers, qui a beaucoup d'esprit, a peu d'imagination; il n'imagina rien de mieux que de refaire, en 1840, ce qu'avait fait, en 1830, M. Mauguin, de surexciter l'amour-propre national, de réveiller les défiances de la France contre l'Europe, et celles de l'Europe contre la France. On n'oubliera pas de longtemps quelle fut la triste fin du ministère du 1er mars; nous pouvons donc nous dispenser de la rappeler. L'opposition a fait des mots de liberté publique et de dignité nationale un tel abus, qu'elle les a presque déconsidérés, et que lorsqu'elle les prononce, on ne l'écoute plusqu'avec indifférence et incrédulité. Sa voix se perd dans le vide et n'a plus d'écho. Que lui reste-t-il donc à tenter? — Ce qu'elle n'aura pas très-certainement le bon sens d'entreprendre.

Reconnaissant que le terrain lui manque, si elle était sensée, elle s'établirait franchement sur celui de ses adversaires; elle leur dirait : Vous voulez l'ordre et la paix, nous les voulons aussi, mais nous voulons que l'un et l'autre portent leurs fruits; nous voulons que vous en profitiez pour effacer dans l'esprit des gouvernements les dernières traces de leurs préventions contre nous, et pour allier étroitement la France avec tous les peuples qui ont les mêmes intérêts que les nôtres; nous voulons que vous en profitiez pour mettre un terme à cet état de paix armée si dispendieux, qui écrase les populations et détourne l'impôt de son lit; nous voulons que vous en profitiez pour exécuter avec unité et grandeur tous les grands travaux qui doivent avoir pour effet d'abaisser le prix des principaux objets de consommation, de faire descendre le bien-être, et avec le bien-être l'instruction et la moralisation dans

les classes laborieuses; nous voulons que vous en profitiez pour nous mettre le plus tôt possible en état de soutenir sans crainte la concurrence étrangère et l'épreuve de la liberté commerciale; nous voulons que vous en profitiez pour vous occuper sérieusement de mettre la science à la place de la routine qui administre et de l'empirisme qui gouverne; nous voulons que vous en profitiez pour résoudre avec ensemble toutes les importantes questions que vous ajournez ou que vous ne tranchez qu'isolément; nous voulons enfin que vous profitiez de la paix pour la rendre inébranlable, glorieuse et profitable à la liberté des peuples dont nous avons inquiété les gouvernements ombrageux par nos fréquentes révolutions et nos tentatives de propagande.

Cette voie serait la seule par laquelle l'opposition, conduite par M. de Lamartine, pourrait peut-être encore échapper au discrédit qui la poursuit et rallier à elle le pays, qui est fatigué de payer annuellement, en pure perte, 350 millions pour l'entretien d'une armée dont l'effectif ne se justifie par aucun système politique, armée qui serait trop faible contre l'Europe coalisée, et qui est trop considérable relativement aux services qu'elle est appelée à rendre. Mais cette voie que nous venons de lui indiquer, nous sommes bien sûrs que l'opposition ne la suivra pas, car elle est large et toute droite.

L'OPPOSITION ET LA RÉVOLUTION.

I.

Mâcon, 15 octobre 1843.

« La *Presse*, dans un article très-remarquable, en réponse au *Bien Public*, dit : « Nous voudrions bien qu'il y eût une » opposition forte et ralliée à quelque chose. Mais à quoi » voulez-vous qu'on se rallie? Vous ne nous le dites pas. » Nous voudrions, nous, ajoute la *Presse*, qu'elle se ralliât » aux intérêts positifs et matériels, et nous croyons qu'une » opposition exclusivement vouée à l'utile, et dirigée par des » chefs dont la parole n'ébranlerait pas le gouvernement, » aurait des chances de triomphe. Mais l'opposition ne pren- » dra pas cette voie, parce que cette voie est droite et large... » Elle continuera d'aller par mille petites routes obliques » et courtes à l'impuissance et à l'isolement. »

» Hélas! puissent les sévérités de la *Presse* être des avertissements pour l'opposition ! Les sarcasmes même profitent aux sages.

» Mais ces conseils, si l'opposition les suivait, seraient-ils suffisants pour rendre la vie à l'esprit public en France? Nous ne le croyons pas. Que l'opposition doive surveiller les affaires matérielles du pays, c'est un de ses devoirs ; mais qu'elle doive s'y absorber, et dire avec les matérialistes : « L'administration est tout le gouvernement, » non ! L'administration est le mécanisme du gouvernement, elle n'en

est pas l'esprit ; les intérêts matériels sont le corps du pays, ils n'en sont pas l'âme ; ils se réduisent en richesse et en bien-être physique, ils ne se résument ni en idées, ni en politique, ni en gouvernement : recommander à l'opposition de s'y consacrer tout entière, c'est lui prêcher une sorte de matérialisme politique, qui amoindrirait sa mission. Au lieu d'être la pensée du pays, elle en serait la main : elle le servirait encore, elle ne le dirigerait plus. Le gouvernement serait enchanté qu'elle suivît ce conseil d'ami : pendant qu'elle ferait de l'économie sociale et qu'elle enrichirait la nation, le gouvernement, qui n'a aucun intérêt à ce que la nation ne s'enrichisse pas, laisserait l'opposition compter, calculer, administrer, et, sans souci de l'opposition, il gouvernerait. L'opposition aliénerait son véritable empire, l'empire de l'opinion. L'opinion, qu'elle cesserait d'agiter, s'endormirait sous les faveurs des ministres, et après quelques années d'un pareil régime, le pays des idées, la terre de l'intelligence, le royaume de l'opinion, le foyer de l'initiative européenne, la France se réveillerait riche et asservie. Semblable à l'heureuse *Autriche* ou à la *grasse Lombardie*, elle aurait des routes, des canaux, des chemins de fer, du blé et de l'or, elle n'aurait plus d'institutions. L'opposition aurait fait précisément ce que la corruption voudrait faire : elle aurait extirpé l'âme du sein de la France, et, à la place du cœur, elle lui aurait mis un écu !

» Mais à quoi donc voulez-vous que l'opposition se rallie ? ajoute la *Presse;* à quoi allumerez-vous l'opinion ? Il n'y a pas de feu. De son point de vue, la *Presse* a raison. En effet, à quoi l'opposition se ralliera-t-elle ? Sera-ce à la haine nationale contre l'Angleterre ? Mais cela est vieux comme les rochers de la blanche Albion, et faux comme un préjugé populaire. L'opposition ferait un triste présent

au pays en lui offrant pour toute perspective une seconde édition du blocus continental. Sera-ce à la *définition de l'attentat?* Mais cela ne trouble le sommeil de personne, et la France ne sait pas bien au juste ce que cela veut dire. Sera-ce à la question ministérielle, c'est-à-dire à la question de savoir qui sera ministre en 1844, de M. Molé, de M. Thiers ou de M. Guizot? Eh! que nous importe! quel intérêt avons-nous à ce qu'un même système soit servi tour à tour par la dignité gracieuse, par l'agitation habile, ou par l'imposante immobilité? Est-ce à nous de choisir parmi les instruments de notre désorganisation? Sera-ce aux fortifications de Paris? à la réforme électorale? Mais les fortifications sont bâties et pétries de nos vaines malédictions. Mais la réforme ne sera jamais votée par une chambre qui ne veut pas être réformée. La classe moyenne ne se détrônera pas de ses propres mains. Nous lui adresserons en vain, pour la toucher, les plus éloquentes et les plus persuasives supplications. Elle ne se laissera pas persuader. Elle régnera tant qu'on la laissera régner. Ce n'est donc pas sur la chambre qu'il faut travailler avant tout, c'est sur l'opinion. Quand on veut remuer un corps, ce n'est pas sur ce corps lui-même qu'on appuie son levier, c'est dehors. Voilà la loi de la mécanique et la loi de la politique.

» Mais le pays vous répondra-t-il? Mais n'est-ce pas un pays lassé de cinquante ans de commotions, et qui, comme un vieillard, ne veut que ses habitudes, son silence et sa tranquillité? La *Presse* dit: Oui. Nous disons encore: Non! Non, une nation ne vieillit pas, car chaque année d'autres générations d'esprits la renouvellent. Elle est toujours dans toute sa jeunesse, dans toute sa force, dans toute son activité. On compare les peuples à un homme. C'est une erreur; un peuple n'est pas un homme, c'est l'humanité; il n'est

jamais ni jeune, ni vieux, ni fatigué; il a tous les âges, et l'avenir s'ouvre tous les jours aussi entier et aussi infini devant lui. Non, la France n'a pas vieilli d'un jour depuis cinquante ans. Elle a acquis, mais rien perdu.

» Savez-vous seulement le tort de l'opposition aux yeux de la France? C'est de ne pas lui montrer et de ne pas lui demander des choses dignes d'elle. On ne passionne pas les grands peuples pour les petits résultats. On ne crée pas les grandes forces avec les petits moyens. Oser est le synonyme de pouvoir. Osez beaucoup, vous pourrez beaucoup. Voilà ce qu'il faut dire à l'opposition.

» Que l'opposition pose donc nettement la question entre le gouvernement et elle. — Or, quelle est la question? nous dit la *Presse*. — Nous allons lui répondre catégoriquement. La question, c'est la Révolution française. La question, c'est de savoir si la Révolution française sainement comprise, c'est-à-dire la déduction logique et continue d'une philosophie sociale nouvelle, éclose dans les esprits et dans les volontés d'un grand peuple à la fin du dernier siècle, s'arrêtera, avancera, ou reculera dans sa route? La question est de savoir si le gouvernement de juillet, mis à l'œuvre il y a treize ans par un mouvement national, sert ou dessert, accomplit ou dénature cette révolution? La question est de savoir si 1830 est la constitution ou le repentir de 89? La question est de savoir si, sous la main de la classe et de la dynastie qui gouvernent, la révolution des idées est en progrès ou en retraite? Et, enfin, la question sera de savoir si la France consentira ou ne consentira pas à ce qu'un gouvernement fondé pour le salut de ses conquêtes, amortisse et répudie l'esprit de la révolution? Voilà la question dans toute sa netteté et dans toute sa grandeur. Voilà le gouvernement et l'opposition face à face. Voilà le pays rangé en deux camps,

D'un côté, la révolution morale avec toutes les oppositions n'en faisant plus qu'une; de l'autre, la contre-révolution avec toutes ses institutions tronquées, avec toutes ses ruses, toutes ses corruptions, tous ses égoïsmes, toutes ses peurs, toutes ses apostasies; et le combat commence sur toute la ligne du gouvernement, entre l'esprit rétrograde et l'esprit du temps! Voilà le plan! Voilà la bataille, et qui peut hésiter à dire : Voilà la victoire!

» Mais, nous dit encore la *Presse*, le gouvernement brisera l'arme de l'opposition, car il lui dira qu'il s'appelle la révolution, qu'il est la révolution fixée, qu'il est la révolution couronnée, et que direz-vous? — Nous dirons : Posez d'un côté les idées, les dogmes, les principes de la régénération française de 1789, épurés à l'épreuve du temps et complétés par la raison d'un demi-siècle; posez de l'autre les actes, les principes, les dogmes, les tendances du gouvernement, et mesurez par la différence la distance énorme que vous avez déjà parcourue dans ce retour qu'on vous fait faire les yeux bandés vers la monarchie de préjugés!

» La révolution dit : L'humanité est une démocratie devant Dieu, la France sera démocratique. — Le gouvernement professe par la bouche de ses ministres la nécessité d'une aristocratie comme base indispensable de la royauté; il veut dans la pairie un pouvoir politique héréditaire, une souveraineté par droit de naissance, et déplore tout haut son impuissance de ne pouvoir détruire assez l'égalité. La révolution dit : Les citoyens seront égaux parce que Dieu leur a donné les mêmes droits. — Le gouvernement divise les citoyens en deux catégories. L'une possédera le droit politique, l'autre en sera exclue : l'une fera la loi, l'autre lui obéira. — La révolution dit : Le roi sera un magistrat héréditaire : son autorité émanera du

peuple. La monarchie représentative ne sera plus que la démocratie à une seule tête. — Le gouvernement fait de la royauté une force propre et absorbante qui tire tout à elle, et qui, sans avoir besoin de rien usurper, doit tout conquérir, car elle a pour ministre le temps, et pour prérogative la patience ; et de peur qu'on ne s'y trompe, il fait une loi de régence qui enlève à la nation jusqu'à la propriété de ses interrègnes. — La révolution dit : Le roi éloignera les troupes du siége des assemblées nationales ; les citadelles du despotisme disparaîtront du sol libre de la nation. — Le gouvernement bâtit pour trois cents millions de forteresses autour de la ville où se font les lois. — La révolution dit : La liberté religieuse sera absolue et sincère. Je ne mettrai pas ma main entre Dieu et l'homme. Je n'enchaînerai aucune conscience à l'autel d'un culte légal ; il n'y aura ni religion dominante, ni religion de l'état, ni religion de la majorité, ni faveur, ni oppression contre Dieu. Les cultes seront dans le droit commun, ni persécutés ni privilégiés. — Le gouvernement se coalise avec des cultes contre d'autres cultes ; il se mêle de l'autel, il légalise des croyances ; et si deux ou trois personnes se rassemblent au nom d'une foi, des gendarmes vont dissiper au nom de la loi cet attroupement d'adorateurs. — La révolution dit : Le travail, l'industrie, le commerce seront libres ; la loi veillera à ce qu'il ne s'établisse aucun monopole contre les consommateurs. Le bon marché est la vie du peuple. — Le gouvernement crée des féodalités industrielles et livre le peuple qui consomme à la merci du producteur privilégié. — La révolution dit : La loi sera l'expression régularisée du vœu de tous les citoyens. — Le gouvernement impose pour loi le vœu de deux cent mille électeurs. — Nous n'en finirions pas. Si l'assemblée nationale sortait aujourd'hui

du tombeau et se retrouvait en présence de son œuvre ainsi défigurée, quel est celui de ses hommes d'Etat qui reconnaîtrait sa révolution dans vos mains? De réaction en réaction, de corruption en corruption, de peur en peur, de prétexte en prétexte, quel est le principe que vous avez laissé debout? Au lieu d'une démocratie, une oligarchie. Au lieu de l'égalité, une noblesse électorale. Au lieu d'une royauté-magistrature, une royauté-dynastie. Au lieu de la presse libre, les lois de septembre. Au lieu du droit d'association, la défense de se réunir. Au lieu de la religion émancipée et vivant de l'autel, des querelles religieuses et des cultes se disputant le budget. Au lieu des propriétés divisibles à l'infini, des propriétés de *mainmorte* se reconstituant tous les jours dans la main d'innombrables corporations et déshéritant la famille. Au lieu du travail et des industries libres, la France vendue aux capitalistes. Au lieu de la suprématie mobile et morale de l'intelligence, la suprématie du cens et la souveraineté de la glèbe et de la patente!

» Voilà la révolution d'un côté. Voilà le gouvernement de l'autre. Jugez! En est-il le sens ou le contre-sens? Il lui a pris son nom, c'est vrai; mais le moyen le plus sûr et l'artifice le plus habile pour tuer l'esprit de la révolution, ne serait-ce pas de lui prendre son nom et de faire la contre-révolution sous son masque? Et vous dites : A quoi se ralliera l'opposition? et où prendra-t-elle ses forces! Elle les prendra là, ou nulle part. Si ce drapeau relevé de la révolution française avec tous ces principes, toutes ces vérités, tous ces dogmes qui ont fanatisé nos pères pour une rénovation sociale impérissable, illuminé encore de toutes les vérités que la pensée de notre temps a conquises après eux, ne suffit pas pour rallier aujourd'hui l'armée des idées en

face de la troupe des intérêts ; s'il n'y a pas dans l'esprit et dans l'âme de toute une génération neuve assez de foi pour ces vérités, assez d'indignation contre ceux qui les renient, pour donner à l'opposition qui les défend la toute-puissance du sentiment national ; si ces principes, qui ont passionné l'Europe, n'avaient plus la force de faire retentir une voix ou de réveiller une conscience en France, alors ce ne serait pas seulement sur l'opposition qu'il faudrait pleurer ! Ce serait sur tout le monde ! il n'y aurait plus de France !

» Mais il y en a une sous vos pieds, que vous ne voyez pas. Oui, il y a une France qui pense et qui sent au-dessous de celle qui boit et qui mange. Il y a une France qui croit à quelque chose et qui a prodigué son repos, sa fortune, sa vie, pour semer avec les gouttes de son sang la foi de sa révolution dans le monde. Elle n'est pas si prête à changer de religion politique qu'on le pense. Elle sait qu'elle est l'armée de l'Évangile nouveau parmi les peuples ; qu'elle a à continuer les campagnes de la raison, de la justice et de l'intelligence. Elle sait qu'elle est gardienne d'un dépôt de dogmes, de lumières, d'institutions, d'espérances, qu'elle doit non-seulement transmettre, mais grossir pour ceux qui viennent après nous. Elle est dévouée, et elle est fière. Elle ne veut pas qu'il soit dit un jour dans l'histoire qu'il y a eu en France une génération pour conquérir le gouvernement de raison, qu'il y a eu une autre génération pour le déserter et le trahir, et que cette génération c'était nous !... Non ! elle est patiente, mais elle n'est pas endormie ; elle est tiède, mais elle n'est pas incrédule. Que l'opposition l'avertisse et la détrompe ! qu'elle lui montre en toute occasion que son gouvernement est le contre-sens de sa révolution. L'œuvre est facile, et le résultat n'est pas douteux. Le jour où la France verra que l'opposition est dans l'esprit de sa ré-

volution, et que son gouvernement n'y est plus, c'en sera fait du gouvernement : ou il changera, ou il périra. Nous sommes loin de désirer qu'il périsse. Nous lui prêterons force pour revenir à sa vérité. Mais si la question se posait jamais entre l'esprit de la révolution française et l'existence d'un gouvernement quelconque, notre choix est fait comme celui de la France : respect aux gouvernements, patience aux choses, mais victoire aux idées ! »

A. DE LAMARTINE.

A M. DE LAMARTINE.

II.

19 octobre 1843.

Vous voulez que la France soit libre, forte et glorieuse; que le peuple s'élève en moralité, en lumière et en bien-être ; ce vœu que vous exprimez au nom de l'opposition est aussi celui du gouvernement; il est également le nôtre!

Le but que se proposent les hommes honnêtes de tous les partis est donc le même, ils ne sont divisés que sur les moyens de l'atteindre.

Vous êtes d'accord avec nous quand vous dites:

La réforme électorale sera difficilement votée par une chambre qui ne veut pas être réformée;

La classe moyenne ne se détrônera pas volontairement de ses propres mains;

La définition de l'attentat(demandée par vos nouveaux amis) ne trouble le sommeil de personne; la France ne sait pas bien ce que cela veut dire ;

Il est malheureusement trop tard aujourd'hui pour démolir les fortifications (votées par la majorité de l'opposition, malgré vos avertissements et les nôtres) ;

Ce n'est pas en multipliant les crises ministérielles; en agitant à la surface parlementaire toutes les mauvaises passions de l'intrigue ; en donnant au pays le triste spectacle de tous les partis se mettant en contradiction avec eux-mêmes, avec tous leurs antécédents, avec tous leurs principes; en semant la division et la rivalité entre tous les hommes éminents ; ce n'est pas en se mettant bassement tour à tour au service de toutes les ambitions déchues, de toutes les présomptions malheureuses, de toutes les vanités vindicatives, que l'opposition ressaisira son empire, l'empire de l'opinion ; que la politique abaissée se relèvera dans l'estime des peuples; que les gouvernements résoudront les difficiles problèmes qui sont les batailles de trente années de paix ;

Le tort de l'opposition, aux yeux de la France, c'est de ne pas lui montrer et de ne pas lui demander des choses dignes d'elle ;

On ne passionne pas les grands peuples pour les petits résultats ;

On ne crée pas les grandes forces avec les petits moyens;

Oser est le synonyme de pouvoir.

Nous sommes d'accord avec vous quand vous ajoutez:

L'administration est le mécanisme du gouvernement, elle n'en est pas l'esprit; les intérêts matériels sont le corps

du pays, ils n'en sont pas l'âme (jamais nous n'avons dit ni pensé le contraire);

Le bon marché est la vie du peuple;

Respect aux gouvernements, patience aux choses, mais victoire aux idées.

Oui, répéterons-nous avec vous, respect aux gouvernements, patience aux choses, victoire aux idées! Cette foi que vous confessez est aussi la nôtre; cette confiance que vous exprimez dans l'avenir, nous la ressentons également. Comment donc sommes-nous, vous dans un camp, nous dans l'autre; vous avec l'opposition, nous avec le gouvernement? Qu'est-ce donc qui nous divise et nous sépare? Sont-ce des principes, sont-ce des erreurs?

Vous nous accusez:

D'être des *matérialistes politiques:*

De vouloir *endormir*, dans un excès de bien-être, la France, le pays des idées, la terre de l'intelligence, le royaume de l'opinion, le foyer de l'initiative européenne; de vouloir en faire une *heureuse Autriche*, une *grasse Lombardie*, ayant des routes, des canaux, des chemins de fer, du blé et de l'or, et n'ayant plus d'institutions;

D'entretenir, d'exciter la haine nationale contre l'Angleterre, sentiment vieux comme les rochers de la blanche Albion, faux comme un préjugé populaire.

Nous vous répondons:

Oui, nous l'avouons, nous sommes des *matérialistes politiques*, mais en ce sens que nous avons l'esprit trop positif pour qu'il se laisse, lui aussi, « *endormir* » par de généreux

sentiments, de nobles instincts éloquemment exprimés, d'admirables discours qui n'aboutissent à rien autre qu'à remettre incessamment en question le lendemain ce qui a été décidé la veille, qu'à rendre les discussions interminables, les institutions stériles, les lois précaires, les gouvernements impuissants, les peuples moins heureux; il nous faut à nous, qui n'avons que du bon sens, moins de paroles et plus d'action; les exercices du cirque parlementaire ne nous suffisent pas; nous ne nous payons pas seulement de grands mots, nous prenons à la lettre ce que nous entendons dire; nous qui voulons la fin, nous voulons les moyens. Quand nous entendons l'opposition accuser tous les ministres, quels qu'ils soient, d'incapacité, nous interrogeons son passé et nous nous demandons ce qu'à leur place elle ferait de plus et de mieux? Quand nous l'entendons accuser le gouvernement de corruption, nous examinons ce qu'elle a fait du pouvoir, en tous pays, toutes les fois qu'elle est parvenue à s'en emparer?... Nous voyons qu'il ne fut jamais entre ses mains qu'un instrument sanguinaire de réaction et de terreur, lui échappant par l'excès même de ses violences. Quand nous l'entendons gémir sur l'abaissement du pays, nous nous demandons comment elle le ferait cesser, où elle puiserait ses forces, où elle irait chercher ses alliances? Quand nous l'entendons se plaindre que la France manque de libertés, nous nous demandons lesquelles elle nous donnerait exemptes du risque de les perdre par l'ivresse? Quand nous l'entendons s'élever contre l'énormité des impôts et l'exagération des dépenses, nous nous demandons pourquoi, ayant à sa disposition une tribune et des journaux, elle ne sort pas du champ des vaines déclamations et ne précise pas nettement ceux qu'il faudrait réduire, celles qu'il faudrait retrancher? Quand

nous l'entendons s'apitoyer enfin sur l'état de misère et d'abjection du peuple, nous nous demandons ce qu'elle conçoit pour rendre cet état moins pénible, ce qu'elle conçoit pour y mettre un terme ?

Oui, nous le confessons, à notre honte, l'idéal, selon nous, de l'égalité et de la liberté populaires, ce n'est pas le droit politique plus ou moins étendu d'élire un mandataire plus ou moins exercé dans l'art de la parole, plus ou moins fidèle à remplir son mandat: c'est d'abord la garantie que la loi sera la même pour tous, que la justice n'admettra pas de distinction entre le riche et le pauvre, le faible et le fort ; que l'impôt ne pèsera pas sur une classe tandis qu'une autre privilégiée en sera exempte; que tout acte arbitraire rencontrera pour barrières la séparation des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et l'indépendance d'une magistrature inamovible ! Cette garantie nous la possédons; mais il en est une autre non moins essentielle qui nous reste à acquérir, c'est la garantie que tout homme laborieux et valide ne manquera jamais de travail, que tout homme honnête et non valide ne sera jamais exposé à mourir de faim ou à vivre de honte, que tout enfant ne sera jamais privé, fût-ce même par sa faute, de l'instruction sans laquelle nous ne concevons pas le citoyen, encore moins l'électeur !

Oui vous avez raison, nous sommes des matérialistes politiques, car pour nous les mots d'égalité et de liberté n'auront jamais qu'un sens incomplet tant qu'ils ne signifieront pas: extinction de la mendicité et de l'ignorance. Il faut, pour satisfaire notre esprit défiant et positif, que nous touchions du doigt ce qu'on nous montre, que les paroles qu'on sème donnent une récolte, que toutes les grandes idées se traduisent par d'heureuses réalités.

Mais si la première de vos trois accusations est fondée, la seconde ne l'est pas : aussi ne nous y arrêterons-nous qu'un instant.

Sans doute, nous voudrions bien que l'instruction populaire fût aussi répandue dans nos campagnes que dans *l'heureuse Autriche;* que savoir lire, écrire et compter, ne fût plus même, au sein de nos conseils municipaux, une exception et un privilége; que la France électorale ne donnât plus à l'Europe absolutiste le honteux spectacle d'électeurs accusés de monopole et incapables d'écrire leurs bulletins; sans doute nous ne demanderions pas mieux que notre pays, grâce aux efforts d'une agriculture éclairée, affranchie du poids que fait peser sur elle un régime hypothécaire vicieux, arrachée à l'usure qui la frappe de stérilité, fécondée par le crédit, devînt une *grasse Lombardie* ; mais parce qu'elle aurait des routes, des canaux, des chemins de fer, du blé et de l'or, pourquoi donc s'endormirait-elle dans la richesse et se réveillerait-elle dans l'asservissement, n'ayant plus d'institutions ?

Prendre le travail pour le sommeil, n'est-ce pas soi-même s'égarer dans un rêve et appeler au moins le doute sur tout ce qu'on affirme?

Si la France avait ces routes, ces canaux, ces chemins de fer, dont vous semblez craindre qu'elle ne soit trop tôt dotée, le prix de tous les objets de consommation nécessaires à l'alimentation des classes laborieuses, celui de toutes les matières premières, principal élément du travail, s'abaisserait, au moins dans la proportion de la diminution des frais de transport ; l'ouvrier serait mieux nourri ; le paysan sortirait de l'état d'abrutissement dans lequel son porc et sa vache, qui sont ses hôtes, sont aussi, à peu de chose près, ses égaux : ne serait-ce donc rien que ce résultat?

Qu'appelez-vous donc égalité, liberté? Les relations de famille à famille, de commune à commune, de département à département, de peuple à peuple, deviendraient plus faciles, plus suivies: ne serait-ce pas là un progrès de la civilisation ?—Le pays, ayant moins à craindre la concurrence de l'industrie étrangère, pourrait abaisser sa ceinture de douanes et étendre son commerce : ne serait-ce pas là hâter l'avénement de la liberté commerciale et donner à la paix de nouvelles et de plus profondes racines? Où serait le mal? La France, plus riche, aurait—ses lois restassent-elles les mêmes — un plus grand nombre d'électeurs, et ses électeurs seraient plus éclairés! Comment cette réforme électorale, opérée par le cours naturel des choses, aurait-elle donc pour conséquence de priver le pays de ses institutions? Parce qu'il serait plus heureux, serait-il moins libre? Existe-t-il donc une loi fatale que vous connaissiez et que nous ignorions?

Votre troisième accusation est relative à l'Angleterre, contre laquelle vous nous reprochez d'exciter la haine nationale.

Vous avez tort de croire que c'est un vieux préjugé populaire que nous flattons; c'est au contraire un vieux préjugé populaire que nous voulons détruire.

Longtemps les gouvernements et les peuples, à l'exception de la Grande-Bretagne, ont cru que leur importance était en raison de l'étendue de leur territoire; que leur sécurité dépendait de la nature de leurs frontières; que la perte d'une province était une irréparable perte, une ineffaçable honte; ils continuent de le croire, moins fermement peut-être, mais encore beaucoup trop pour le prompt avénement de la politique nouvelle, de laquelle dépendront la glorification de la paix et la grandeur de l'avenir.

Le règne de Napoléon a été, en politique, ce que sont ces tremblements de terre qui anéantissent un vieux monde pour en mettre un nouveau à sa place.

En changeant toutes les conditions de la guerre, il a changé tous les rapports de peuples à peuples, de peuple à gouvernement. Six mois de guerre, c'est un milliard; une armée, c'est un million d'hommes. Quelle conquête douteuse vaut un pareil prix? Quelle nation est à la fois assez riche et assez asservie pour se laisser imposer, au gré d'un souverain ambitieux, de tels sacrifices, à moins qu'elle n'ait été menacée dans son indépendance et qu'elle n'ait à repousser une injuste agression? La solidarité des peuples n'est pas encore écrite dans le droit public des nations, mais elle n'en existe pas moins de fait.

Aujourd'hui, les questions de territoire, de population et de limites ne sont plus que secondaires; Droit et Crédit, voilà les deux mots que Napoléon a laissés, gravés sur sa tombe, pour servir de loi au monde nouveau.

Quelle est la source du crédit d'un peuple? C'est sa richesse. La source de sa richesse? Son activité, son industrie, son commerce. Qu'importe qu'il ait trente ou cinquante millions de travailleurs, puisqu'il peut, à l'aide de machines, doubler, décupler, centupler ce nombre? Qu'importe, rigoureusement, qu'il ait un ou deux millions de consommateurs de plus ou de moins, lorsqu'il peut donner à son industrie un si grand développement? Ce qu'il nous faut, ce n'est pas une province de plus, c'est l'univers entier pour marché, c'est la concurrence avec tous et contre tous; ce n'est pas la possession de la rive gauche du Rhin, — l'Allemagne peut la garder, — c'est la liberté des mers: la France et le continent ne doivent pas souffrir un jour de plus que l'Angleterre achève de la confisquer, en s'empa-

rant des derniers détroits, des derniers passages, des derniers marchés, s'il en reste encore dans le monde qui ne soient pas les siens.

La liberté des mers, mais c'est la liberté des peuples! — Que voulez-vous donc qu'ils fassent, le jour où ils auront un excédant de production? Et ce jour est prochain pour eux tous. Où iront-ils l'échanger? Ils seront comme bloqués chez eux, aux prises avec deux fléaux, la faim et l'abondance! La liberté des mers, c'est la voie de salut du monde entier. Une flotte vaut déjà plus aujourd'hui qu'une province. Ce sont deux vérités que le continent, les reconnût-il demain, reconnaîtra trop tard, à moins qu'un jour, l'excès du mal ne le tirant de sa routine et de son apathie, n'enfante une coalition de toutes les marines contre la marine britannique, avec ce cri de ralliement : Extermination du Léopard!

Ce qui est un vieux préjugé populaire, c'est de vouloir aveuglément pour la France la rive gauche du Rhin, lorsque nous ne pouvons plus la conquérir qu'à la condition d'armer contre nous le continent tout entier, de briser l'équilibre européen, de ruiner le crédit universel, de rouvrir une nouvelle ère de désastres et de barbarie.

Peu nous importe l'Angleterre, dominatrice de l'Ecosse et de l'Irlande! Nous n'avons pas de haine contre elle; nous n'en avons que contre l'Angleterre usurpatrice de l'empire des mers, parce que la liberté des mers, c'est tout l'avenir de la paix et de la civilisation.

Nous venons de répondre pour nous; maintenant, nous allons répondre officieusement pour le gouvernement.

Vous l'accusez :

De vouloir dans la pairie un pouvoir politique héréditaire, une souveraineté par droit de naissance;

D'avoir imposé pour loi le vœu de 200,000 électeurs; de diviser les citoyens en deux catégories, l'une faisant la loi, l'autre lui obéissant;

De faire de la royauté une force propre et absorbante;

D'avoir enlevé à la nation, par le vote de la loi de régence, jusqu'à la propriété de ses interrègnes;

D'avoir bâti pour 300 millions de forteresses autour de la ville où se font les lois;

De s'être coalisé avec des cultes contre d'autres cultes; de s'être mêlé de l'autel et d'avoir légalisé les croyances;

D'avoir créé des féodalités industrielles et livré le peuple qui consomme à la merci du producteur privilégié.

Pour donner plus de force à vos accusations, vous les formulez en ces termes :

Au lieu d'une démocratie, une oligarchie;

Au lieu de l'égalité, une noblesse électorale;

Au lieu de la presse libre, les lois de septembre;

Au lieu d'une royauté-magistrature, une royauté-dynastie;

Au lieu du droit d'association, la défense de se réunir;

Au lieu de la religion émancipée et vivant de l'autel, des querelles religieuses et des cultes se disputant le budget;

Au lieu des propriétés divisibles à l'infini, des propriétés de *mainmorte;*

Au lieu du travail et des industries libres, la France vendue aux capitalistes;

Au lieu de la suprématie mobile et morale de l'intelligence, la suprématie du cens et la souveraineté de la glèbe et de la patente.

Toutes ces accusations sont-elles vraies? Aucune n'estelle exagérée?

Il se peut qu'il y ait au pouvoir des hommes politiques superficiels qui regrettent l'hérédité de la pairie; qui pensent qu'elle aurait été à la fois une force pour la royauté et une garantie pour la liberté; qui ne se rendent pas compte qu'il n'y a pas d'hérédité durable sans aristocratie, et d'aristocratie qui puisse vivre sans conquêtes ou sans dotations, sans droit d'aînesse ou sans majorats, institutions incompatibles avec l'égalité, qui est devenue le principe de nos lois, avec la haine et la soif des priviléges, qui est le double trait caractéristique de nos mœurs, s'expliquant par l'envie et la vanité, avec les habitudes que nous avons contractées depuis un demi-siècle, avec les sentiments nouveaux qui se sont fait jour dans la famille, avec les changements qu'ont subis toutes les professions, avec la puissance qu'ont acquise la banque et l'industrie, avec la facilité que donne le barreau, ce marchepied de la tribune, d'escalader le pouvoir; oui, certes, il se peut qu'il y ait des conseillers de la couronne qui regrettent l'hérédité de la pairie; mais qu'il y en ait qui songent à la rétablir, non, il n'y en a pas. C'est donc un premier grief sans fondement.

Si la France ne compte que 200,000 électeurs, si les citoyens ont été divisés étroitement en deux catégories, l'une faisant la loi, l'autre lui obéissant, qui faut-il en accuser? Est-ce le gouvernement représenté par le roi et ses ministres, est-ce le pays représenté par ses élus? Reportez-vous au projet de loi présenté par M. le comte de Montalivet : les dispositions n'en étaient-elles pas moins restrictives que celles de la loi amendée et votée par les deux

chambres, qui en ont retranché le principe de l'adjonction des capacités? Rappelez-vous quelle crainte a prévalu en 1831. — La crainte de l'influence du clergé et des grands propriétaires sur l'esprit des électeurs ruraux. Cette crainte, qui l'a manifestée le plus hautement? N'est-ce pas l'Opposition, pour laquelle cependant vous nous avez quittés? Dire que les citoyens ont été divisés en deux catégories, l'une faisant la loi, l'autre lui obéissant, n'est-ce pas commettre une erreur? Est-ce que ceux qui font la loi sont dispensés de lui obéir? L'obligation pour ceux qui la font de s'y soumettre, n'est-elle pas la garantie de ceux qui ne la font pas?

S'il était vrai que la royauté fût une force propre et absorbante, cette accusation serait moins la critique de nos institutions que de nos mœurs, lesquelles ne formeraient pas d'hommes politiques assez éclairés ou assez fermes pour porter, sans fléchir, le poids de la responsabilité ministérielle. La justice voudrait qu'on en accusât le pays et qu'on en remerciât le roi.

La nation est-elle fondée à se plaindre qu'on lui ait enlevé la propriété de ses interrègnes, c'est-à-dire le choix du régent dans les temps de minorité? Le régent aurait-il donc d'autres pouvoirs que le roi? Serait-il donc appelé à exercer la dictature? S'il n'en est pas ainsi, qu'importe que le principe d'hérédité l'ait emporté sur le principe d'élection? Tant mieux, au contraire. Le pouvoir parlementaire ne subsiste-t-il pas d'un règne à l'autre? Les chambres n'ayant pas la responsabilité du choix n'en auront que plus de liberté dans l'exercice de leur contrôle.

Si le gouvernement a eu le tort de bâtir pour trois cent millions de forteresses autour de la ville où se font les lois, qui a donc eu l'imprudence de lui en voter les fonds? N'est-ce pas la majorité de l'opposition? Et cela à la clarté du

grand jour de la liberté de la presse et aux acclamations du radicalisme, représenté par le *National?* Moitié de votre blâme, au moins, ne doit-elle pas retomber sur l'opposition?

Sérieusement, le gouvernement est-il coupable d'avoir attenté à la liberté des cultes parce qu'un jour, après plusieurs années de tolérance d'une part, de scandales de l'autre, il a fini par traduire devant les tribunaux Châtel, ses disciples et ses imitateurs? L'impiété est-elle une religion? Et quand toutes les licences sont réprimées, une seule, la plus fâcheuse, pouvait-elle jouir de l'impunité, et continuer plus longtemps de prostituer les plus saintes cérémonies et d'offenser les plus pures croyances? Nous le déclarons hautement, sans crainte de la solidarité, nous ne le croyons pas.

Est-il vrai de dire que le gouvernement a créé des féodalités industrielles, et livré le peuple qui consomme à la merci du producteur privilégié? Quelles sont ces féodalités? Si elles existent, ne sont-elles pas l'œuvre de plusieurs régimes et de vingt-cinq années de guerre? Nos tarifs de douanes ne s'abaissent-ils pas chaque année? Peut-être, tout à la fois, trop faiblement et trop fréquemment, mais enfin ils s'abaissent; et chaque pas que nous faisons est un pas en avant, non en arrière, vers la liberté commerciale. Laissez achever les routes, les canaux et les chemins de fer, sans craindre qu'ils jettent le pays dans un dangereux sommeil, et ces féodalités du moyen âge industriel disparaîtront comme les autres; les barrières de la douane tomberont successivement en ruines comme les châteaux crénelés; la houille vaincra les résistances des grands propriétaires de forêts et de forges; elle remplacera le bois, comme le fusil a remplacé l'arme blanche, comme la balle a remplacé la

flèche. Ce n'est qu'une question de voie de communication et d'économie dans les frais de transport, et chaque jour la question se simplifie.

En regard du mot démocratie, vous placez celui d'oligarchie ; voudriez-vous donc que ce fût la multitude qui gouvernât et le petit nombre qui fût gouverné?

Qu'appelez-vous noblesse électorale ? Cette qualification pourrait, à l'extrême rigueur, s'appliquer aux électeurs capacitaires de la seconde liste du jury, dont les chambres ont refusé, en 1831, l'adjonction demandée aujourd'hui; mais la donner à des électeurs censitaires, qui, s'ils paient demain un centime de moins que deux cents francs, cesseront de remplir les fonctions qu'ils exerçaient, n'est-ce pas un contre-sens ?

La presse est régie par de mauvaises lois, cela est vrai ; mais la vapeur, cette autre force appelée à changer avec elle la face du monde, n'a pas atteint non plus la perfection du premier coup. Pour celle-ci comme pour celle-là on a commencé par exagérer les mesures de sûreté publique. Plus les machines à vapeur se sont perfectionnées, moins les règlements sont devenus restrictifs et sévères. Rendons la liberté de la presse moins imparfaite, et les lois de septembre, si elles ne se modifient pas, s'éteindront dans la désuétude.

Je comprends la différence entre la royauté élective et la royauté héréditaire, la royauté absolue et la royauté constitutionnelle ; mais je ne comprends pas la différence entre la royauté-magistrature et la royauté-dynastie. La royauté en France a des prérogatives qui ont pour limites le pouvoir des chambres législatives. Si la royauté ne les exerçait pas, ses ministres seraient coupables; si elles les outre-passaient, les chambres seraient complices.

La France a joui jusqu'en 1834 de la plénitude du droit d'association. Qu'a-t-il produit? — L'abus. Depuis que l'émeute est devenue plus rare, l'arbitraire est-il devenu plus menaçant? Depuis que le pays est plus tranquille, le peuple est-il moins libre? Qu'a-t-il perdu le jour où le droit d'assiéger la porte de quelques manéges, au préjudice de toutes les boutiques environnantes, lui a été retiré, où il a cessé d'obstruer les rues, d'interrompre la circulation et d'alarmer le commerce?

Si l'État cessait de salarier les cultes, si la religion, dépouillée par la Révolution, n'avait plus pour subsister que le produit de l'autel, que deviendraient-ils, que deviendrait-elle?

Que deviendrait-elle, quand déjà vous élevez la voix contre ces *propriétés de mainmorte* qui, dites-vous, se reconstituent tous les jours dans la main d'innombrables corporations et déshéritent la famille? Est-il vrai que ce danger existe ailleurs que dans l'imagination de M. Isambert? Nous l'avons cherché vainement dans le *Bulletin des Lois*.

Où sont donc ces capitalistes qui sont assez riches pour acheter la France, et qui ne le sont pas assez pour entreprendre l'exécution d'un chemin de fer, sans le concours de l'Etat, ou sans l'appui des capitaux anglais?

Ici, vous vous élevez contre l'oligarchie, là vous invoquez la suprématie mobile et morale de l'intelligence, n'est-ce pas vous contredire? Entre la doctrine du nombre ou de la souveraineté populaire, qui est la doctrine de l'opposition radicale, et la doctrine de la capacité, qui fait de l'élection une fonction politique et non un droit naturel, doctrine qui est la nôtre, laquelle choisissez-vous? L'une exclut l'autre.

Qu'appelez-vous la suprématie du cens, quand l'impôt atteint toutes les classes sans distinction? Qu'appelez-vous

enfin la souveraineté de la glèbe et de la patente? Le fermier ne partage-t-il pas avec le propriétaire l'avantage d'élire leur mandataire commun ? Le secret du scrutin ne lui garantit-il pas la liberté de son suffrage ? La patente, n'est-ce donc pas en réalité une franchise politique accordée au travail, puisqu'elle fait pulluler des électeurs et des éligibles, n'ayant d'autre fortune, d'autre moyen d'existence que leur industrie ? Cette classe d'électeurs ne tend-elle pas à s'accroître dans des proportions telles qu'elles finiront par changer toute l'économie de la loi électorale?

Pour que la France soit libre, forte et glorieuse, pour que le peuple s'élève en moralité, en lumières et en bien-être, vous pensez qu'il faut :

Que la France soit démocratique ;

Que les citoyens soient tous égaux, parce que Dieu leur a donné les mêmes droits ;

Que le roi soit un magistrat héréditaire dont l'autorité émane du peuple ;

Que le roi éloigne les troupes du siége des assemblées nationales ;

Que la liberté religieuse soit absolue ;

Que le travail, l'industrie et le commerce soient libres; que la loi veille à ce qu'il ne s'établisse aucun monopole contre les consommateurs ;

Que la loi soit l'expression régularisée du vœu de tous les citoyens.

Voilà, mot à mot, tout votre programme.

Le centre gauche, lui, pense qu'il suffit d'exclure de la chambre élective un certain nombre de fonctionnaires salariés, et d'adjoindre à la liste électorale la seconde liste du jury ;

Le parti radical, de son côté, demande que tout contribuable soit électeur, que tout électeur soit éligible ;

Le parti légitimiste, à son tour (nous ne confondons pas avec lui les journaux qui trahissent ses intérêts, démentent son passé, compromettent son avenir et ternissent la loyauté de ses principes), n'admet pas que la France privée du principe de la légitimité puisse être libre, forte et glorieuse ;

Nous, enfin, que vous traitez de *matérialistes politiques* parce que nous n'avons qu'une foi très-bornée dans ce que vous appelez les dogmes qui ont fanatisé nos pères, et dans ce que nous appelons la politique du passé, nous comprenons autrement que tous les partis et que le gouvernement la liberté du peuple, la force du pouvoir, la grandeur du pays; nous avons dit comment nous les concevions ; si nous nous défions de 89, c'est que nous nous souvenons de 93 ; c'est qu'il a fallu l'empereur et l'empire pour faire oublier les massacres de la Convention et les turpitudes du Directoire !

É. de Girardin.

APPLICATION POSSIBLE DES PRINCIPES DE L'OPPOSITION AU GOUVERNEMENT.

II.

Mâcon, 5 novembre 1843.

« Parmi les journaux du gouvernement, les uns raillent, les autres persiflent; la *Presse* discute. C'est à la *Presse* que nous répondons. Nous lui avons fourni le texte de remarquables pages, dans lesquelles, en réfutant nos idées, elle a fait entrevoir elle-même des idées larges et organisatrices. Nous ne demandons pas mieux que de faire penser ceux qui sont capables de penser. Faire penser le pays, c'est, selon nous, le principal mérite du gouvernement représentatif. S'il n'était pas bon à cela, il ne serait bon à rien.

» Toute la question entre la *Presse* et nous se réduit à ceci : l'opposition a-t-elle des idées? Quelles sont ces idées? Et, dans l'état de division où elle est, comment l'opposition pourrait-elle s'entendre sur l'application d'une portion quelconque de ces idées?

» L'opposition a-t-elle des idées? C'est demander si la révolution française a des idées; car nous avons démontré que l'opposition en France n'était et ne pouvait être que le *sens vrai* de la révolution française, tour à tour faussé, exagéré ou trahi par les gouvernements qui se sont succédé. Or, nier que la révolution française ait des idées, c'est nier la lumière dans l'embrasement, et le mouvement

dans le tourbillon. On ne répond pas à cela. On plaint l'aveugle et on passe son chemin.

»Maintenant vous demandez quelles sont ces idées? Nous vous les avons dites, du moins les principales. Les énumérer toutes, serait aussi impossible que d'énumérer, en les déduisant, toute une série de conséquences contenues en germe dans un principe. C'est l'infini. Elles se résument en un seul mot : Avénement de la démocratie au gouvernement, et, par le gouvernement, à toutes les conditions utiles de la société humaine. Nous vous avons prouvé que cette idée de la révolution avait été la mission obligatoire du gouvernement de juillet. Nous avons posé d'un côté les principes sains de la révolution, de l'autre les actes du gouvernement. Il est résulté de ce parallèle que le gouvernement se faisait le contre-sens de la révolution française. Prenez maintenant toutes les idées qui peuvent être contenues dans cet espace toujours croissant entre la révolution française et le gouvernement qui s'en éloigne; excepté l'idée d'ordre et l'idée de paix, qui sont communes à l'opposition et au gouvernement : voilà les idées de l'opposition, les idées du siècle, les nôtres; j'oserai dire, les idées de l'esprit humain. En un mot, l'opposition a toutes les idées que le gouvernement n'a pas. Vous convenez vous-même que c'est être assez riche.

» Mais peut-elle s'en servir? ajoutez-vous. D'abord est-elle assez d'accord avec elle-même pour s'entendre sur un programme de gouvernement? Et ensuite ce programme, si elle parvenait à le rédiger et à l'appliquer, ne serait-il pas une révolution, au lieu d'être un gouvernement? Le règne de l'opposition ne serait-il pas l'amoindrissement ridicule de ses principes, ou le bouleversement de la société?

» Que l'opposition soit jusqu'à ce moment faible et divisée, c'est nous qui vous l'avons dit ; nous ne le nions pas, nous en gémissons. Qu'elle soit condamnée à l'être toujours, nous ne le pensons pas. Riche en hommes, puissante en principes, populaire par nature, le gouvernement lui envoie tous les jours des forces nouvelles ; elle grandit pendant qu'il se rapetisse, elle se retrempe pendant qu'il s'use, elle devient le gouvernement des esprits pendant qu'il est le gouvernement des corps. Ce que nous craignons pour l'opposition, ce n'est pas le dénûment de forces contre le gouvernement, c'est plutôt l'excès. Oui, nous craignons que le gouvernement ne lui fournisse un jour trop d'armes contre lui ; que, dans sa force et dans sa colère, l'opposition n'ait pas le sang-froid de choisir dans cet arsenal, et qu'au lieu des armes légales, elle ne se couvre contre lui de quelques-unes de ces armes désespérées qui font des blessures dont on ne guérit plus.

» Elle est trop divisée pour être à craindre, dites-vous. Oui ; mais qui l'empêche de se rallier et de se réunir ? Rien au monde que sa volonté. Le jour où elle sentira que c'en est fait de la révolution française, de ses principes, de ses conséquences, de sa morale et de sa politique, si elle ne se jette pas au timon pour sauver tout cela ; le jour où elle mettra son devoir, son salut, son honneur, ses dogmes fondamentaux et son patriotisme audessus de quelques préférences de forme et de quelques dénominations arbitraires qui la divisent, ce jour-là elle aura la seule chose qui lui manque, l'unité, et avec l'unité la victoire. Elle s'emparera du gouvernement. Il suffit d'une soirée pour cela. Ne le voyez-vous pas ?

» Mais ce sera une révolution ! répétez-vous encore. Oui et non. C'est comme vous voudrez. Expliquons-nous.

» Certes, ce n'est pas nous qui engagerons jamais l'opposition à se *faire petite* pour passer, comme il a été dit, par la *porte basse et étroite d'un ministère,* pour venir dénaturer à la fois le gouvernement et l'opposition dans une administration bâtarde qui demande pardon d'être au pouvoir, pardon d'être dans l'opposition, et qui, d'excuse en excuse, finit par humilier en elle et le pouvoir et la révolution. Ces hommes sont les faux monnayeurs de la politique. A force d'alliage, ils faussent tout; ils font qu'on se défie de l'or même, quand il a passé par leurs mains. Les partis n'ont point de force par les concessions; les partis n'ont d'autre force que leurs principes. En atténuant les leurs, c'est eux-mêmes qu'ils atténuent. Qu'est-ce qu'un homme sans esprit? Rien. Un homme n'a de valeur que par l'idée qu'il représente. Nous ne dirons donc jamais à l'opposition : Atténuez-vous, abdiquez-vous, concédez-vous, décolorez-vous, pour qu'on vous confonde avec vos ennemis, et demandez grâce le pouvoir dans la main. Non! Nous lui dirons toujours : Attendez plutôt un siècle que de vous diminuer; et si vous entrez au pouvoir, entrez-y tout entière, et faites-y hardiment tout ce que vous avez à y faire.

» Avec de telles idées, il est évident que le jour de l'entrée de l'opposition aux affaires sera une révolution, c'est-à-dire un changement presque complet dans les principes, dans les tendances et dans les actes du gouvernement. Ce sera l'esprit de la révolution française, au lieu de l'esprit de la contre-révolution, qui gouvernera. L'opposition ne maintiendra que les deux choses que nous louons le gouvernement d'avoir maintenues, et qui font que nous le respectons encore en le combattant : l'ordre et la paix. Mais les conditions de l'ordre et les conditions de la paix seront

changées aussi. Ce sera l'ordre par la démocratie, et la paix par la puissance nationale, au lieu de l'ordre par l'intimidation et de la paix par la concession.

» Mais sera-ce pour cela l'ébranlement des intérêts et le bouleversement de la société? Les partisans du gouvernement le voudraient bien. Ils seraient bien heureux de montrer une subversion universelle aux esprits timides, comme un abîme entre l'opposition et le pouvoir. Voilà pourquoi ils confondent perfidement deux choses parfaitement distinctes, l'opposition et la révolution. Ils disent : « Voyez! l'opposition veut tout changer : or, tout changer, c'est tout détruire. Vous êtes avertis, tenez-vous bien! car si l'opposition entre aux affaires, c'en est fait de la monarchie, de la dynastie; l'opposition au pouvoir, c'est le *sauve qui peut* de la société! « Vous êtes trop éclairé et trop franc pour grossir ces ridicules *paniques*. Ce n'est pas à vous que je réponds ici, c'est aux esprits faibles qui confondent le radicalisme et l'opposition, c'est-à-dire l'austérité des principes avec la mesure et l'opportunité des applications. Raisonnons. Je n'ai jamais eu la ridicule folie de faire au nom de l'opposition, qui ne m'en a pas chargé, ce qu'on appelle un *programme*. Le programme, c'est l'homme. Le programme, c'est le parti. Le programme, c'est le principe. Je n'en connais pas d'autres.

» Ainsi, par exemple, l'opposition blâme les lois de septembre, l'oppression fiscale de la presse par le timbre et l'énormité des amendes, l'érection de la chambre des pairs en cour criminelle, la loi de régence, l'exagération dangereuse des fortifications de Paris, les empiétements réciproques de l'État sur l'Église et de l'Église sur l'État, la corruption électorale, l'oligarchie des électeurs, l'exclusion des masses nationales du droit politique, la non-organisa-

tion des gardes nationales en force de réserve derrière l'armée, l'obstacle mis par la loi à toute association inoffensive, l'inertie et la faiblesse de l'administration pour la solution des questions matérielles, l'abandon des masses à la merci du besoin quand le travail manque ; l'inégalité de certains impôts qui, comme l'impôt de la vie des citoyens, pèsent d'un poids mille fois plus lourd sur le pauvre que sur le riche ; l'esclavage maintenu aux colonies par un gouvernement de justice et de liberté ; l'attitude obséquieuse de la France depuis 1835, son effacement de la politique du monde ; l'Espagne livrée tour à tour à l'anarchie ou à l'Angleterre, l'Italie à l'Autriche, par l'abandon prématuré d'Ancône ; l'Orient à tout le monde ; la France descendant évidemment pendant que tout monte, et demandant trop longtemps pardon à l'Europe d'avoir osé être libre et d'avoir su être grande ; enfin l'exagération du principe dynastique dans tout l'organisme de ses institutions.

» Voilà les principaux textes de contradiction entre le gouvernement et l'opposition. Prenez le contre-pied, vous aurez le gouvernement de l'opposition. Oui, elle fera et elle tendra à faire précisément le contraire de ce que le gouvernement a fait depuis 1834.

» Ainsi, elle prendra énergiquement l'initiative, au nom du pouvoir :

» De la révision des lois de septembre, pour les coordonner à l'esprit d'un régime de discussion ;

» De la révision de la loi qui fait d'un corps politique nommé par le roi une cour judiciaire jugeant les ennemis du roi ;

» De la révision de la loi de régence, sinon quant à la personne désignée, du moins quant à la disposition permanente et héréditaire ;

» D'une révision de la loi des fortifications, qui en *innocente* la pensée, et qui écarte toute menace contre la constitution;

» D'une révision du concordat, qui, en relâchant davantage encore les liens de contrainte mutuelle qui subordonnent tour à tour l'État à l'Église et l'Église à l'État, laisse sa dignité à la religion, son indépendance à la conscience, son mouvement à la raison;

» D'une révision de la loi électorale, qui fasse de l'élection, comme vous le dites et comme nous l'avons toujours dit, une fonction déjà élue, et ne laisse ainsi aucune classe sans représentation, aucun citoyen sans part proportionnelle de droit social;

» D'un système de réserve armée, qui, sans rien coûter au budget, donne à la nation une force sédentaire et mobilisable, debout au premier coup de canon;

» D'une loi sur l'association, qui la règle au lieu de la détruire;

» D'institutions de prévoyance, de secours, de travail et de colonisation, qui créent partout la providence légale de la société envers tous ses enfants, au lieu de ne montrer que sa cruauté, son indifférence et son égoïsme;

» D'institutions de crédit public, qui mobilisent au profit du travailleur une plus grande somme du capital national;

» Enfin, l'organisation complète et politique de la démocratie dans un ensemble de mesures ainsi conçues, que le gouvernement appartienne véritablement et complétement au peuple, et non le peuple au gouvernement;

» Dans la politique extérieure, une attitude, un langage et des actes tels, que la France voie enfin finir cette hon-

teuse *quarantaine* qu'elle fait depuis dix ans au *lazaret* des révolutions;

» Que son poids décide la balance indécise des sympathies et des antipathies à son égard, et qu'elle connaisse enfin ses alliés ou ses ennemis.

» Tout cela fait à son heure, à propos, avec énergie; mais avec mesure, sans faiblesse et sans violence, sous la forme de tendances constantes et graduées, plutôt que sous la forme de soubresauts et de saccades. Car les gouvernements se caractérisent assez par leurs tendances. Quand on voit clairement où ils veulent aller, on ne les chicane plus sur la lenteur du pas : on les suit. Il suffit que les choses soient sur leur vraie pente pour qu'elles marchent, comme le fleuve dans son courant, irrésistible quoique sans bouillonnement et sans bruit. Quand une idée sent qu'on la mène à son but, elle est patiente, et, certaine du triomphe définitif, elle donne du temps à ceux qui la servent.

» Voilà en peu de faits un changement presque complet dans la nature et dans la marche du gouvernement; voilà une série de mesures, de lois et d'actes diplomatiques entièrement opposés aux mesures, aux lois, aux actes intérieurs et extérieurs du pouvoir actuel, voilà d'immenses manifestations d'un gouvernement d'opposition. Eh bien! je le demande à votre bonne foi, où est le désordre? où est l'agitation? où est la subversion des institutions et des intérêts dans tout cela? où est l'émeute, où est la guerre, où est la révolution?... Que l'opposition saisisse le pouvoir et réalise successivement cette grande métamorphose : qui est-ce qui s'en apercevrait, si ce n'était par le bien-être, par le juste orgueil et par la sécurité qui en ressortiraient pour tout le monde? Un peuple émancipé, une monarchie d'aplomb, un gouvernement fort de la force

de tous, une administration irrésistible, écrasant sous l'intérêt des masses toutes les petites résistances privées qui l'embarrassent; une nation grande et fière, donnant la paix au monde et ne la subissant pas : voilà tout. Qui donc n'en serait pas partisan? Et vous-même, qui retrouvez tant de vos théories dans cette théorie pratique de l'opposition, vous et ces conservateurs attristés que l'immobilité inquiète, car ils savent comme vous que, devant le temps qui marche, l'immobilité d'un gouvernement qui s'arrête, c'est la mort à jour fixe! hésiteriez-vous à vous réjouir du triomphe d'une opposition qui se caractériserait par de telles œuvres? Hésiteriez-vous à vous rallier à un gouvernement qui, en retrouvant la *foi* et le *peuple*, aurait retrouvé la vie et la force? Non, certainement, vous n'hésiteriez pas. Vous aimez le droit, il est avec le peuple; vous aimez la grandeur, elle est avec un gouvernement national; vous aimez le mouvement, il est avec les idées; vous aimez l'ordre, il est avec les principes; vous aimez la stabilité, elle est avec la vérité des institutions; vous aimez l'intelligence, elle est avec la liberté. Soyez donc avec ceux qui veulent fonder le gouvernement sur le droit, sur la liberté, sur l'intelligence. Ne restez pas dans ce *contre-courant* qui paraît descendre et qui remonte. Toute politique qui remonte est fausse. Le temps ne remonte pas.

» A des époques comme celle-ci, où deux idées se combattent, il est impossible de ne pas prendre parti pour l'une des deux et de n'être pas, dans un sens ou dans l'autre, révolutionnaire. Seulement il y a deux sortes de révolutions : les révolutions en arrière et les révolutions en avant. Vous servez sans le vouloir, en ce moment, la révolution du passé. Révolution pour révolution, il vaut mieux servir celle de l'avenir. Car si l'avenir a des illusions sans doute,

comme toute chose humaine, le passé n'a que des ruines. Vous êtes monarchique ; la monarchie, cernée de toutes parts, n'a de salut à espérer qu'en se précipitant dans l'esprit du siècle. En avant donc avec nous ! C'est le mot de la France, c'est le mot du temps, et c'est le mot de Dieu !

» Ainsi, l'opposition a des idées et peut les appliquer sans révolution. — Mais, nous direz-vous en finissant, pourquoi l'opposition ne se rallie-t-elle pas dès aujourd'hui et ne sauve-t-elle pas le gouvernement en saisissant le pouvoir ? C'est que l'heure n'est pas venue. Les oppositions, comme les gouvernements, sont inertes de leur nature, et ne prennent les grands partis que sous la pression des grandes circonstances. Cette pression que les choses exercent sur les hommes s'appelle des *crises*. Je ne conseillerai jamais, pour ma part, à l'opposition de prendre le gouvernement avant une *crise*. La force lui manquerait pour exécuter..... Les crises sont la fièvre des opinions et centuplent leur énergie. Le pays dort maintenant et s'irriterait contre ceux qui voudraient le forcer au mouvement. Laissons-le dormir, et veillons. »

A. de Lamartine.

A M. DE LAMARTINE.

II.

9 novembre 1843.

Il y a quatre ans, le 12 février 1839, vous m'écriviez dans une lettre livrée à la publicité :

« Défiez-vous en tout des idées radicales qui séduisent » au premier moment les esprits énergiques. Les idées » radicales ne résolvent rien, elles tranchent tout, comme » l'épée d'Alexandre ; mais en tranchant la difficulté elles » tranchent les principes, les droits, les intérets et quelquefois les têtes. Ce sont les impatiences de la pensée. » Le vrai génie ne blesse et ne tue rien ; il organise et il » réforme. Laissez les idées radicales ! »

J'osais vous répondre :

« Les idées radicales n'ont rien qui m'épouvante, je ne » m'effraie que des idées fausses et surtout des concessions » qui sont des capitulations de principes.

» C'est qu'il n'y a pas d'exemple que les concessions » aient jamais sauvé une cause perdue. »

Ce que je pensais il y a quatre ans, je le pense encore aujourd'hui ; aussi avez-vous raison de dire que je n'hésiterais pas à me réjouir du triomphe d'une opposition qui prendrait énergiquement l'initiative, au nom du pouvoir :

« D'institutions de prévoyance, de secours, de travail et » de colonisation, qui créent partout la providence légale

» de la société envers tous ses enfants, au lieu de ne mon-
» trer que sa cruauté, son indifférence et son égoïsme ;

» D'institutions de crédit public, qui mobilisent au
» profit du travailleur une plus grande somme du capital
» national ;

« Enfin, l'organisation complète et politique de la dé-
» mocratie dans un ensemble de mesures ainsi conçues,
» que le gouvernement appartienne véritablement et com-
» plétement au peuple, et non le peuple au gouverne-
» ment. »

Car là, selon moi comme selon vous, est le véritable progrès; mais là où je ne puis plus le voir,

C'est :

« Dans la révision des lois de septembre ;

» Dans la révision de la loi qui fait d'un corps politique
» nommé par le roi une cour judiciaire jugeant les ennemis
» du roi ;

» Dans la révision de la loi de régence, sinon quant à la
» personne désignée, du moins quant à la disposition per-
» manente et héréditaire ;

» Dans la révision du concordat ;

» Dans la révision de la loi électorale. »

Je laisse à l'écart, mais pour y revenir plus tard, ces deux questions que vous mentionnez :

« Nécessité d'une révision de la loi des fortifications qui
» en *innocente* la pensée, et qui écarte toute menace con-
» tre la constitution ;

» Adoption d'un système de réserve armée qui, sans
» rien coûter au budget, donne à la nation une force sé-
» dentaire et mobilisable, debout au premier coup de
» canon. »

Pour abréger le débat, pour aller plus vite et plus droit au but, je vous accorde sans discussion :

La révision des lois de septembre, ce qui me coûte d'autant moins que j'ai voté contre elles ;

La révision de la loi qui fait d'un corps politique nommé par le roi une cour judiciaire jugeant les ennemis du roi, bien qu'il y ait à dire que si la magistrature est inamovible en France, la pairie ne l'est pas moins ; que si le roi nomme les pairs, il nomme aussi les magistrats qui jugent ses ennemis ; bien qu'il y ait à vous rappeler ce que, vous-même, dans votre lettre du 16 octobre dernier, vous disiez sur la *définition de l'attentat* : « Mais cela ne trouble le » sommeil de personne, et la France ne sait pas bien au » juste ce que cela veut dire. »

La révision de la loi de régence, votée l'année dernière à la presque unanimité, par une chambre nouvellement élue, dont ce vote fut le premier acte ;

La révision du concordat, bien qu'il ne me paraisse pas prouvé, comme à vous, qu'en relâchant davantage encore les liens de contrainte mutuelle qui subordonnent tour à tour l'État à l'Église et l'Église à l'État, la religion y doive rien gagner en dignité, la conscience en indépendance et la raison en mouvement ;

La révision de la loi électorale, quelque peu facile, peut-être, qu'il soit d'accorder ces deux idées contradictoires que l'élection soit « une fonction élue » et qu'elle ne laisse aucune classe sans représentation, aucun citoyen sans part proportionnelle de droit social.

Je suppose que toutes ces réformes ont été accomplies, à votre gré, dans la session dernière ; quel pas en avant, je vous le demande, auraient-elles fait faire vers leur solution

6.

aux grandes questions d'humanité, aux graves problèmes de civilisation, à toutes les difficultés d'administration que néglige l'opposition, non moins que le gouvernement, qu'elle dédaigne même jusqu'à ce point de les flétrir du nom de « matérialisme politique? »

La prévoyance sociale sera-t-elle instituée, la mendicité sera-t-elle éteinte?

Le travail quotidien, l'épargne hebdomadaire et la mortalité annuelle auront-elles trouvé les lois de leur association?

L'homme pauvre et laborieux qui a une famille à nourrir, des enfants à élever, sera-t-il assuré de ne pas manquer de travail, et, en cas de maladie, de ne pas voir sa femme et ses enfants manquer de pain?

L'homme riche et généreux qui voudra faire le bien avec discernement aura-t-il, ce qu'il n'a pas présentement, le moyen de distinguer entre le malheureux qu'il devra secourir et le paresseux qu'il devra repousser, entre les vagabonds habiles à simuler des infortunes imaginaires et toutes ces victimes sans nombre si dignes de compassion que font chaque jour, au sein de notre société, l'inexpérience de la jeunesse, l'excès de la bonne foi, les rivalités de l'industrie, les désastres de la spéculation, que la faim dévore, que le désespoir tue ou que la misère dégrade, que les hospices ne peuvent admettre, que les tribunaux condamnent en détournant les yeux, que les prisons, ces écoles du vice et du crime, ne recueillent que pour les dépraver et les rejeter dans le monde, non moins à plaindre et plus à redouter? — Les prisons, tels sont les seuls asiles qui tiennent lieu aujourd'hui de tous ces couvents que la révolution française a fermés; elles coûtent à l'État, y compris les frais de justice, plus de onze millions. Ouvrez le budget, cherchez-y le chapitre de la bienfaisance publique, vous y

trouverez onze cent mille francs [1]. Onze millions d'un côté, onze cent mille francs de l'autre : voilà pour la répression et voilà pour la prévoyance; voilà pour le crime et voilà pour la misère !

La liberté d'être enseigné sera-t-elle dévolue dans les campagnes et dans les manufactures à tous les fils de journaliers et d'artisans? L'instruction primaire, cette rédemption du peuple par l'Etat, cette expiation de l'impôt, sera-t-elle assimilée à la religion et à la justice, sera-t-elle élevée au rang de dette publique et de devoir social, sera-t-elle obligatoire en même temps que gratuite?

La mortalité qui enlève 63 enfants trouvés sur 100 avant l'âge de douze ans sera-t-elle diminuée [2]? Le nombre de ces êtres portés aux tours ou jetés sur la voie publique, qui ont été de votre part, en 1839, l'objet d'une enquête, contre qui s'élèvent chaque année, mais en vain, tous les conseils généraux de départements, et dont la dépense annuelle excède huit millions, cessera-t-il de s'accroître?

Les libérés, à l'expiration de leur peine, qui par exception se seront sincèrement amendés, trouveront-ils dans leur repentir et dans leur amélioration des cautions suffisantes pour être admis à travailler dans une fabrique ou dans un atelier autrement que sous des noms supposés, affranchis de la crainte d'être à tout instant reconnus, estimés le matin, expulsés le soir?

(1) Secours aux établissements de bienfaisance et hospices, 858,000 fr.
Secours à des personnes dans l'indigence qui ont des droits à la bienveillance du gouvernement, frais de rapatriement des Français indigents. 300,000

1,158,000

(1) Sur 35,000 enfants abandonnés chaque année, le tiers au moins meurt la première année et un autre tiers avant l'âge de douze ans.

BENJAMIN DELESSERT.

La commune, sans distinction de la commune rurale ou de la commune urbaine, de la commune riche ou de la commune pauvre, sera-t-elle partout régulièrement constituée, également pourvue de ce qui lui manque ; s'élèvera-t-elle, dans l'organisation administrative, au rang d'*unité*, sera-t-elle, enfin, relativement à la nation, ce que l'individu est relativement à l'humanité, ce que la compagnie est relativement au régiment?

Les conseils municipaux et les maires seront-ils plus éclairés et plus compétents pour débattre et décider les questions qu'ils mettent en délibération?

L'administration publique sera-t-elle simplifiée?

La bureaucratie, qui accapare tout et ne centralise rien, qui fait obstacle à chaque progrès et ne fait résistance à aucun abus; la bureaucratie changera-t-elle d'esprit; consentira-t-elle à mettre l'utilité publique à la place de l'importance individuelle; daignera-t-elle, enfin, se persuader que le contribuable est, dans ses rapports avec elle, ce qu'est celui qui paie à l'égard de celui qui reçoit?

Le clergé sera-t-il plus éclairé, le peuple plus religieux?

Le corps électoral, composé, j'y consens, de tous les Français âgés de 25 ans, non frappés d'incapacité par les lois pénales, parce qu'il sera plus nombreux, qu'il se composera de 10 millions d'individus au lieu de 240 mille, aura-t-il plus de latitude et plus de garantie dans le choix de ses mandataires? Le cens de l'éligibilité est supprimé; où donc est la foule des avocats célèbres, des écrivains éminents, des

agronomes et des industriels distingués qui se presse en dehors des portes des colléges électoraux et de celles de l'enceinte législative? Sans doute il est quelques notabilités dont l'absence se fait regretter sur les bancs de la chambre élective; mais croyez-vous qu'elles changeassent sensiblement par leur présence l'esprit de la majorité et celui de l'opposition, vous qui avez été dans les rangs de l'une et de l'autre, vous qui avez abandonné une tâche désespérée pour en entreprendre une moins facile encore?

Consciencieusement, je ne le crois pas; voilà pourquoi je demeure dans les rangs où vous m'avez laissé, voilà pourquoi je n'appuie pas des réformes qui seraient de l'instabilité et qui ne seraient pas du progrès; stationnaire pour stationnaire, je préfère le parti qui a toujours défendu l'ordre et la paix, à celui qui pendant les premières années qui suivirent 1830 appelait la guerre, prêchait la propagande, flattait la multitude et l'émeute, flétrissait le pouvoir et la résistance, et ne traitait pas M. Périer, dans ces jours difficiles, moins sévèrement que M. Guizot, aujourd'hui où la défaite de l'émeute dans les rues est assurée par d'habiles dispositions militaires, où le calme est rétabli dans les esprits, où la répression des lois a raffermi l'autorité, et placé le principe du gouvernement et la personne du roi au-dessus même du droit de discussion, où la paix est dans la volonté de tous les souverains aussi bien que dans l'intérêt de tous les peuples, où le moment est venu de faire l'inventaire de tout ce que nous ont légué d'abus, de faux errements, d'erreurs, de contradictions, en même temps que de traditions nouvelles, d'améliorations éprouvées et de réformes utiles, tant de régimes divers, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration, de glorifier enfin le régime nouveau!

« L'opposition, dites-vous, est riche en hommes, puis-
» sante en principes ; elle a toutes les idées que le gou-
» vernement n'a pas. »

L'opposition est riche en hommes! Si je retranche de ses rangs, vous et M. Thiers, vous qui ne lui appartenez que par l'espérance, M. Thiers qui ne lui appartient déjà plus que par transition, ces hommes, quels sont-ils? La liste de tous ses membres est sous mes yeux ; j'y cherche vainement, pour constituer un cabinet, huit hommes et le nom d'un président du conseil.

Il faut un garde des sceaux, qui nommeriez-vous? Serait-ce M. Odilon Barrot? Assurément, s'il est un représentant du pays dont les intentions sont droites, dont la bonne foi n'est pas suspecte, c'est lui ; mais les intentions de M. Dupont (de l'Eure), en 1830, n'étaient pas moins droites, souvenez-vous des choix qu'il a faits! Le garde des sceaux est le seul ministre qui ait le privilége de conférer l'inamovibilité ; tout mauvais choix qu'il fait est irréparable ; il engage sa conscience et l'avenir. Pour remplir dignement les fonctions de garde des sceaux, il faut un homme ferme, indépendant des partis, qui ne laisse point la politique usurper les siéges de la magistrature, qui sépare l'une de l'autre, comme sont distincts dans notre constitution le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

Il faut un ministre des affaires étrangères : si ce n'était pas vous, qui serait-ce? Quel est le grand diplomate de l'opposition qui aurait à la fois assez de fermeté et de mesure pour réussir là où M. Thiers, président du 1er mars, a échoué?

Il faut un ministre de la marine : où donc prendriez-vous le marin, l'homme d'État pressentant l'avenir du monde industriel et appelé à rendre à la marine française

l'éclat que Colbert lui donna un instant sous Louis XIV?

Où rencontreriez-vous dans ses rangs le ministre de la guerre appelé à réaliser votre « système de réserve armée » qui, sans rien coûter au budget, donne à la nation une » force sédentaire et mobilisable, debout au premier coup » de canon? »

A qui donneriez-vous le portefeuille de l'intérieur? Serait-ce à l'ancien préfet de la Seine?

Pour ministre du commerce, trouveriez-vous à faire un choix plus démocratique, dans le sens absolu du mot, que celui de ce grand manufacturier qui débuta par être simple ouvrier, et qui le rappelle souvent sans honte comme sans prétention?

Vous avez soutenu à la tribune avec autant d'éclat que de force, que l'État ne devait pas aliéner l'avenir inconsidérément, qu'il devait rester chargé de l'exécution des grands travaux publics : où découvririez-vous dans les rangs de l'opposition, pour lui confier le département des travaux publics, un député qui n'ait pas soutenu l'opinion contraire à celle qui nous est commune, un député qui n'ait pas répété, sans examen, tous les lieux communs frappés à l'effigie des compagnies, en l'honneur de l'industrie et en défiance du gouvernement?

M. Cousin a précédé à l'instruction publique M. Villemain : a-t-il été plus habile à trancher la question de la liberté de l'enseignement? A-t-il doté plus largement l'instruction primaire, en a-t-il fait la racine du gouvernement constitutionnel, l'introduction lointaine à la réforme électorale, le moyen indirect de perfectionnement du régime municipal, l'instrument de la culture populaire? A-t-il compris que si ce mot de Leibnitz : « Celui-là qui est » maître de l'éducation peut changer la face du monde, »

fut jamais vrai, c'était le lendemain d'une révolution, c'était le jour où la démocratie a besoin de digues qui la contiennent, d'écluses qui élèvent par degrés sa surface, où tout une hiérarchie nouvelle et nécessaire est à constituer?

Il faut, enfin, un ministre des finances qui commande la confiance, car la confiance, c'est le crédit : quel serait-il ? Je parcours les bancs de l'opposition sans y trouver le grand financier « en état de prendre énergiquement l'initiative » d'institutions de crédit public qui mobilisent au profit du » travailleur une plus grande somme du capital social ; » s'il n'existe pas dans les rangs du parti conservateur, certes, il ne s'est pas, non plus, encore montré dans ceux de l'opposition.

L'opposition est puissante en principes! puissante, l'expression est-elle juste? Mais en quoi donc consiste une puissance inhabile à rien fonder, à rien formuler, qui se fait vaincre dans toutes les rencontres? Comment pourrait-elle conquérir, quand elle ne sait pas même conserver? Interrogez son passé, depuis 1830 : son passé est la négation de son avenir. Ce que vous dites de l'opposition, moi, je le dis du pouvoir, et je le prouve, le *Moniteur* et le *Bulletin des Lois* à la main. Oui, c'est le pouvoir qui a grandi, pendant que l'opposition se rapetissait ; c'est lui qui s'est retrempé, pendant qu'elle s'usait. Voyez ce qu'ils étaient l'un et l'autre, en 1831, et ce qu'ils sont aujourd'hui !

L'opposition a toutes les idées que le gouvernement n'a pas!

Qui l'empêche donc de profiter de l'article 15 de la charte, de cette conquête de 1830, et d'user de son droit d'initiative? Quand elle en a usé, qu'en a-t-elle fait!—Vous le savez. — Si elle a toutes les idées que le gouvernement n'a pas, qui l'empêche de les produire dans la presse, où la

majorité des journaux lui est acquise, par compensation à celle des votes, qui lui manque dans le parlement? Toutes ses idées, dites-vous, se résument en un seul mot : « *Avé-» nement de la démocratie au gouvernement et, par le gou-» vernement, à toutes les conditions utiles de la société hu-» maine.* » J'accepte, sans la discuter, la définition ; mais si l'opposition ne la rend pas plus intelligible au corps électoral, il est fort à craindre que la minorité ne cesse jamais d'être minorité, et, alors, comment cet avénement aura-t-il lieu? Une nouvelle révolution s'opérerait demain, je vous le dis, qu'elle pourrait être la résurrection de l'anarchie et de la guerre, mais qu'elle ne serait pas ce que vous appelez : « l'avénement de la démocratie au gouvernement. » La démocratie cherche les lois de son existence ; elle ne les a pas encore trouvées. Mais qu'appelez-vous : « l'avéne-» ment de la démocratie au gouvernement et, par le gou-» vernement, à toutes les conditions utiles de la société » humaine? » — Qui donc aujourd'hui nous gouverne? — Ne sont-ce pas tous hommes, fils de leurs propres œuvres, qui se sont faits ce qu'ils sont, aussi bien M. le duc de Dalmatie que M. Cunin-Gridaine? M. Barrot est-il moins que M. Guizot? Soyons justes : si les ministres actuels jouissent des prérogatives du pouvoir, reconnaissons que ce n'est pas à titre héréditaire, et qu'ils ne les doivent qu'à la supériorité, sinon absolue, du moins relative de leur intelligence. Je vous accorde qu'on ne trouve chez eux ni ce vaste amour du peuple qui fit la moitié du génie de Napoléon, ni ce sentiment élevé de la nationalité française auquel Louis XIV dut l'éclat de son règne, et qui anima tous les grands ministres ; mais les grands règnes et les grands ministères ont toujours été une exception dans l'histoire. L'amour du bien, élevé à une certaine puissance, est aussi rare que le

génie, dont Dieu n'est pas prodigue. Il ne faut pas non plus omettre de tenir compte de cette particularité de notre temps, que faisant trop de cas du talent, nous en faisons trop peu du caractère. Or, le talent est au caractère ce que la souplesse est à la force. Nos ministres sont en politique ce que sont en agriculture les cultivateurs arriérés qui n'ont qu'un champ et qui ne savent lui demander toujours que la même récolte, ou du seigle ou du froment, trouvant plus simple d'épuiser la terre périodiquement, sauf à la laisser reposer inculte, que d'entretenir sans interruption sa fécondité par la succession combinée des cultures. Le système des jachères est un système imparfait, sans doute, mais enfin il a suffi pendant des siècles et suffit encore sur beaucoup de points à faire vivre la population; il ne faut donc ni abandonner le champ, ni abandonner l'homme, il faut seulement combattre le système afin de l'améliorer. C'est ce que nous faisons à l'égard des ministres. Ce seraient de simples laboureurs qu'ils n'auraient pas de toute innovation une défiance plus grande; le seul mot de progrès prononcé devant eux les inquiète et les importune; raison de plus pour chercher à les y accoutumer patiemment; il faut aider le temps, mais il ne faut lui demander ni trop ni trop peu. Il y a en politique comme en agriculture deux routines également aveugles, l'une qui consiste à vouloir faire obstinément comme faisaient les pères, l'autre qui consiste à imiter, sans discernement, les maîtres; avec la première on végète, avec la seconde on se ruine; celle-ci caractérise l'opposition, celle-là le gouvernement. Ainsi s'expliquent la préférence donnée à ce dernier par la *Presse*, la fidélité qu'elle lui garde, le concours qu'elle lui prête. Je n'ignore pas à quelles interprétations donne lieu ce genre de concours, qui consiste à aiguillonner le pouvoir,

à presser sa marche sans le détourner de son sillon; l'opposition le désavone et le gouvernement le suspecte; des deux parts, on ne se fait ainsi que des détracteurs et des ennemis; mais dans tous les temps il a existé des hommes ayant ce travers d'esprit, travers justifié en ces termes par Mirabeau [1] : « Il montrera à ceux qui professent des opi-» nions diverses que si je leur suis également désagréable, » c'est que je tiens un *juste milieu*; or, la justice et la vé-» rité sont là. »

Quand le pouvoir est en péril, le défendre et attaquer l'opposition, pied à pied, homme à homme; quand le pouvoir, au lieu de puiser des forces dans le repos, les engourdit dans le sommeil, laisser l'opposition faire son œuvre et obliger le gouvernement et la majorité d'accomplir la leur; voilà comment j'avais compris votre mission de grand orateur, voilà comment j'ai toujours rempli ma tâche d'obscur écrivain!

Oui, je le reconnais avec vous, le droit est avec le peuple, la grandeur avec un gouvernement national, le mouvement avec les idées, l'ordre avec les principes, la stabilité avec la vérité des institutions, l'intelligence avec la liberté; mais l'opposition a été aux affaires en 1830 et 1831, en la personne de M. Laffitte, président du conseil, assisté de M. Thiers, sous-secrétaire d'État, et, si mes souvenirs ne me trompent pas, aucune de ces éclatantes vérités ne s'y sont rencontrées avec elle. Vous pensez que son heure n'est pas venue; je crois, moi, qu'elle l'a laissé passer.

« Il y a deux sortes de révolutions, — dites-vous, — les » révolutions en arrière et les révolutions en avant, et vous » m'accusez de servir, sans le vouloir, la révolution du » passé. »

(1) Séance du 27 août 1790.

Je vous réponds par ces paroles imprimées depuis longtemps (1), et non pour le besoin de me défendre :

« Nous n'avons de révolutionnaires que d'une seule sorte ;
» j'en voudrais de deux. Ceux qui existent, et que je con-
» nais, appliquent toutes les ressources de leur imagination
» à trouver les moyens d'entraver, d'affaiblir, de renverser
» enfin le gouvernement établi ; ceux qui manquent, *et au*
» *nombre desquels j'aimerais à me compter*, loin de recher-
» cher les places, même les plus élevées, n'en voudraient
» aucune : ce qu'ils voudraient, c'est consolider le gouver-
» nement existant, le rendre le plus savant et le plus simple,
» le plus ferme et le plus doux, le plus juste et le plus fort
» qui soit, en faisant subir à l'administration tous les re-
» tranchements et toutes les additions qui seraient la consé-
» quence d'idées longtemps mûries. »

Le défaut de temps et d'espace m'oblige de terminer brusquement ici cette réponse écrite à la hâte ; il y a dans la vôtre trois passages importants, sur lesquels je m'étais proposé de m'arrêter : ce sont ceux où vous parlez des fortifications, d'un système de réserve armée, et où vous souhaitez à notre politique extérieure « une attitude, un » langage et des actes tels que la France voie enfin finir » cette honteuse quarantaine qu'elle fait depuis dix ans au » lazaret des révolutions ; » où vous demandez « que son » poids décide la balance indécise des sympathies et des » antipathies à son égard, et qu'elle connaisse enfin ses » alliés ou ses ennemis. »

Je crois, comme vous, que l'attitude obséquieuse ne doit pas être celle de la France ; je crois, comme vous, que la France ne doit pas s'effacer de la politique du

(2) Séance du 27 août 1790.

monde; mais comment peut-elle exercer une grande prépondérance, sans donner l'éveil à toutes les rivalités ombrageuses, sans alarmer l'Europe, sans éblanler la paix, c'est ce que vous négligez de dire, c'est ce que j'essaierai de débattre pour m'éclairer.

Avec un contradicteur tel que vous, l'erreur n'a plus même l'obscurité pour refuge; la clarté la tue; que m'importe, puisque je ne cherche que la vérité.

E. de Girardin.

A M. DE LAMARTINE.

13 novembre 1843.

III.

« Révision de la loi des fortifications qui en innocente la » pensée;

» Adoption d'un système de réserve armée qui, sans » rien coûter au budget, donne à la nation une force sé- » dentaire et mobilisable, debout au premier coup de » canon ;

» Attitude extérieure de la France telle que son poids » décide la balance indécise des sympathies et des antipa- » thies à son égard. »

Telles sont les trois questions, n'en formant en réalité qu'une seule, soulevées par votre réponse, et qu'il me reste à débattre pour remplir l'engagement que j'en ai pris.

La France a-t-elle une politique extérieure?

Poser cette question, c'est la résoudre négativement. Non, la France n'a pas de politique extérieure, et, ce qui le prouve, c'est tout ce que nous voyons.

Interrogeons la multitude, interrogeons les partis, interrogeons les journaux, interrogeons l'opposition, interrogeons le gouvernement, interrogeons le ministère ; demandons-leur quelle est la politique extérieure de la France, quelle est celle qu'elle doit suivre, quel est le but qu'elle poursuit, quels sont les alliés sur lesquels elle peut compter, quels sont ceux dont elle doit se défier, nous ne recueillerons que des idées vagues, que des réponses irréfléchies et contradictoires, que des préjugés et des contre-sens.

Interrogeons les faits :

En même temps que la France entoure Paris de fortifications, elle vote des chemins de fer qui placeront à quelques heures de ses frontières les murs d'octroi de sa capitale ;

Elle s'impose, à la fois, deux charges pesantes : celle d'une armée de terre qui absorbe le quart de ses revenus et inquiète le continent sans l'intimider ; celle d'une marine qui lui coûte annuellement plus de cent millions, dépense inutile si l'alliance anglaise est sincère et durable, plus inutile encore, si, comme tout l'atteste, cette alliance est fausse et précaire ;

Elle construit des vaisseaux avant d'avoir achevé ses routes, ses canaux, la canalisation de ses rivières, l'amélioration de ses ports, avant d'avoir donné à son industrie le fer et le combustible à bon marché, avant d'avoir réellement un commerce à protéger, qui, à son tour, puisse venir en aide à sa marine militaire ;

Alliée de l'Angleterre, elle n'a qu'une pensée, c'est de

devenir sa rivale; aussi, tandis que la politique la mène dans un sens, est-elle entraînée par ses instincts et par ses intérêts dans le sens opposé, et porte-t-elle tous ses efforts sur le développement de son industrie au lieu de les porter sur l'amélioration de son agriculture ;

Alliée de l'Angleterre, elle lutte contre elle en Espagne;

Alliée de l'Angleterre, elle laisse anéantir la Pologne, sans autre protestation que l'insertion dans son adresse annuelle d'un vœu stérile en faveur de la nationalité polonaise;

Alliée de l'Angleterre ; elle regarde tranquillement la Prusse préluder, en Allemagne, à l'unité politique par l'unité douanière ;

Alliée de l'Angleterre, cette alliance est si fragile, qu'elle n'empêche pas le traité du 15 juillet 1840 de se signer à Londres ;

Alliée de l'Angleterre ; cette alliance excite de telles défiances parmi nos représentants qu'une convention conclue le 20 décembre 1841 entre les deux gouvernements demeure sans ratification ;

Alliée de l'Angleterre; cette alliance repose sur de telles bases que les deux pays ne peuvent parvenir à contracter le plus simple traité de commerce ;

Alliée de l'Angleterre ; enfin, les amis et les rivaux de la Grande-Bretagne ne sont pas ceux de la France, les amis et les rivaux de la France ne sont pas ceux de la Grande-Bretagne ; la solidarité n'est pas réelle, la solidarité n'est pas étroite ; il n'y a pas communauté d'efforts, il n'y a pas unité de but ;

Alliée de l'Angleterre; paralysée par cette alliance, quel rôle la France a-t-elle en Europe, qui protége-t-elle, que représente-t-elle ? Elle est le premier des États secondaires,

rien de plus. La prépondérance continentale appartient incontestablement à la Russie, qui couvre l'Allemagne de son ombre gigantesque ; la toute-puissance appartient non moins incontestablement à l'Angleterre, qui s'est emparée de tous les détroits et règne despotiquement sur toutes les mers.

Ce sont là trois faits malheureusement trop vrais, malheureusement trop évidents, et quand on essaierait de les révoquer en doute, qu'y gagnerait-on? Ce n'est pas en s'abusant qu'on s'inspire, et les illusions n'ont jamais préparé que des revers.

Je ne me propose point de réimprimer ici les redites de l'opposition sur l'abaissement de la France. Je ne récrimine point, j'étudie, et c'est moins le passé que l'avenir qui me préoccupe.

L'opposition a tort quand elle suppose à l'Europe l'intention systématique d'humilier la France, de la blesser, de l'amoindrir ; l'opposition a tort quand elle prétend, par votre voix, que « la France fait depuis dix ans une » honteuse *quarantaine* au *lazaret* des révolutions ; » assurément l'expression est éloquente, mais elle n'est pas juste ; aucun peuple de la terre n'attire à lui plus de sympathies que le peuple français ; aucun souverain ne jouit à l'étranger d'une réputation d'habileté plus grande que celle que s'est acquise le roi par treize années de règne, pures de toute violence, de toute agression, de tout excès. Mais l'opposition a raison quand elle dit qu'après avoir cherché partout une trace de l'influence exercée par la France, elle ne l'a trouvée nulle part.

Comment expliquer cette double situation, cette apparente contradiction?

Voici comment je l'explique.

Je compare la France à ces particuliers qui, sans avoir

une immense fortune, voulant avoir tous les luxes, se trouvent souvent manquer du nécessaire : la France, n'ayant pas de politique traditionnelle, de but fixe qu'elle poursuive, voulant parer à toutes les éventualités de guerre, arrive absolument au même résultat que si elle ne se mettait en garde contre aucune; elle s'énerve par l'excès des précautions; ne sachant pas mettre sa volonté en rapport avec ses forces, elle se condamne à l'impuissance. La présomption est à la prévoyance ce que l'ombre est à la clarté. Si l'impuissance est de l'abaissement, oui, la France est abaissée, mais elle n'en doit accuser qu'elle seule, et plus sévèrement encore l'opposition, qui la flatte dans ses travers, que le gouvernement, qui n'a que le tort de les partager.

La France, au lieu d'entreprendre tout *successivement*, veut tout faire *simultanément ;* elle met aux voix les propositions les plus contraires et les vote sous la seule impression du moment, sans vue d'ensemble, sans esprit de suite ; c'est là son tort, c'est là qu'il faut chercher la cause et l'explication de l'abaissement dont elle se plaint; en même temps qu'elle augmentait l'effectif de son armée, elle entourait Paris de fortifications, et surchargeait le budget de sa marine; des routes et des chemins s'ouvrent partout, et avant qu'une extrémité s'achève, l'autre est devenue impraticable; nos canaux ne se relient pas entre eux ; nous avons des tronçons de chemins de fer et nous n'avons pas encore une seule grande ligne ; nous possédons des mines inépuisables de combustible qui demeurent inexploitées faute de moyens économiques de transport; c'est l'Angleterre qui nous approvisionne de houille ! nous livrons imprudemment l'avenir à des compagnies de travaux publics ; nous leur accordons des tarifs basés sur l'évaluation de

7.

frais qui tendent à se réduire chaque année par le perfectionnement même des voies de communication, indépendamment des autres progrès de la science et des découvertes de l'homme. Telle dépense serait utile, elle nous effraie; telle autre est superflue, nous la faisons sans y regarder. En toutes choses, enfin, nous procédons sans méthode, nous marchons au hasard, le plus souvent mettant, selon l'expression vulgaire, la charrue devant les bœufs.

Et nous nous étonnons que la France soit impuissante; nous nous étonnons « de son effacement de la politique du monde. » Mais ce serait du contraire, vraiment, qu'il faudrait s'étonner.

Pourquoi une armée si considérable? En prévision de quelle éventualité? Quelle est la puissance, quel est le souverain en Europe qui nous menace? Quelle agression avons-nous à redouter qui puisse s'exercer injustement contre nous sans armer aussitôt tous les peuples et les ranger de notre côté? Quelle agression pouvons-nous commettre déloyalement sans reformer immédiatement la coalition de l'Europe contre nous? L'entretien de notre armée nous aura coûté, de 1829 à 1844, la somme énorme de 5,310,500,500 francs, soit en moyenne par année, 331,875,000 francs. Or, si la moitié de cette somme seulement avait été employée en travaux utiles, croit-on qu'aujourd'hui la France ne serait pas plus forte, plus riche, plus puissante, plus respectée?

Pourquoi une marine *prématurée?* Ignorons-nous donc que la plupart des vaisseaux sortis des chantiers de France, capturés par l'Angleterre, sont allés grossir ses flottes? Oui, nous devons avoir une marine, oui, la France doit reprendre l'œuvre de Colbert, mais elle ne doit pas le faire inconsidérément, isolément; elle ne doit s'imposer cette dépense

qu'en vue d'un système politique arrêté qui soit l'affranchissement des mers par l'union commerciale de tous les peuples du continent.

Pourquoi l'Angleterre est-elle une grande puissance? C'est qu'elle poursuit sans s'arrêter toujours la même pensée ; — des débouchés pour son industrie, des débouchés et encore des débouchés, et ces débouchés qu'elle sait se faire ouvrir de toutes parts sont ce qui lui assure l'empire des mers. Les nécessités de son industrie font tout le secret de sa politique. Il n'en est pas de plus simple. Ses hommes d'Etat ne peuvent s'égarer. La boussole est pour eux un guide non moins sûr que pour ses vaisseaux.

Pourquoi la Russie est-elle une grande puissance? C'est qu'elle, aussi, poursuit sans s'arrêter, depuis Pierre le Grand, la même pensée ; l'occupation de Constantinople, qui lui vaudrait les bouches du Danube, le détroit des Dardanelles, l'Adriatique et la Méditerranée, et le transport facile, par ses propres navires, des matières premières que son sol produit avec abondance. Sa politique a devant elle une route toute tracée, route large et droite qu'elle n'a qu'à suivre, et sur laquelle il n'existe qu'un danger dont elle sait habilement se préserver : la précipitation.

Pourquoi, la France, après avoir fait trembler le monde entier, n'est-elle plus que le premier des États secondaires de l'Europe? C'est que présentement, répétons-le souvent, elle n'a pas de but déterminé, pas d'utile emploi de ses forces ; c'est que le rôle qu'elle remplit est purement passif; elle est ce que sont ces fractions de poids qui servent à tenir en équilibre les deux plateaux d'une balance.

Vous voudriez qu'elle fût : « Une nation grande et fière, » donnant la paix au monde, et ne la subissant pas. » Si la paix avait cessé de régner, je comprendrais la grandeur

d'une telle mission; mais quand le monde est en possession de la paix, quand aucune puissance n'ose ou ne veut la troubler, il n'est pas plus possible à la France de donner la paix qu'il n'est vrai de dire qu'elle la subit.

Qu'a donc à faire la France pour sortir de cet état de vague abaissement, de malaise indéfinissable dont elle souffre et s'irrite, semblable à ces malades dont le mal est partout et nulle part?

Doit-elle déchirer les traités de 1815, afin de rentrer dans les limites dont ces traités l'ont dépouillée? Mais alors, ce serait la guerre, et non la paix que la France donnerait au monde; or, s'il est un fait qui honore la révolution de 1830 et le régime nouveau, qui leur assure une place à part dans l'histoire, c'est précisément d'avoir su s'élever tout de suite au-dessus des ressentiments les plus légitimes et des préjugés les moins faux; c'est d'avoir pressenti que les questions de territoire ne seraient plus désormais que des questions secondaires, qui passeraient après les questions de liberté, de crédit, de richesse, d'industrie et de commerce; c'est d'avoir pressenti que les montagnes, frontières naturelles, s'abaisseraient pour livrer passage aux chemins de fer, et qu'un jour tels chemins de fer, disputant aux fleuves leur empire, changeraient peut-être tous les rapports des peuples et l'assiette de la politique.

Si la révolution de 1830 et le régime qu'elle a fondé encourent un reproche, ce ne sera pas d'avoir pris une autre voie que celle qui conduisit Napoléon à la porte de toutes les capitales du monde, ce sera plutôt de n'être pas entré avec assez de confiance dans la route nouvelle qu'elle se frayait, de s'être trop fréquemment détournée pour regarder en arrière, d'avoir trop sacrifié à la crainte de la guerre, quand le meilleur moyen de s'y préparer était encore de se

hâter de rendre la paix féconde et glorieuse, en ne la privant d'aucune de ses ressources.

Cela admis, par la force même des choses : que la France doit se résigner à attendre patiemment du temps la réparation de ses désastres, et un partage de l'Europe moins arbitraire et plus conforme aux intérêts des divers États dont celle-ci se compose, que ferait donc l'opposition de plus et de mieux que le gouvernement ? — Elle parlerait un langage plus ferme, elle prendrait une attitude moins modeste. Mais avons-nous donc oublié déjà la fameuse note du 8 octobre 1840 et l'impuissance du ministère du 1er mars ?

Nous perdons trop facilement de vue que l'Europe continentale dispose de forces considérables, qui s'unissent d'autant plus étroitement, qu'il surgit une circonstance où il nous importerait davantage de les diviser. Tous les efforts de M. Thiers, en 1840, pour détacher le seul roi de Wurtemberg de la Confédération germanique ont été vains ! Il y a des illusions avec lesquelles la France ne doit pas se bercer ; de ce nombre est l'espoir de semer la discorde et la rivalité au sein d'États dont toutes les villes et tous les champs de bataille portent les traces ineffaçables du passage de Napoléon.

Prendre une attitude altière et parler un langage menaçant, hors les cas de guerre irrévocable ou de défense désespérée, ne furent jamais les voies d'une bonne politique ; si l'on est le plus fort, cela est superflu ; si l'on est le plus faible, cela est téméraire ; donner un tel conseil à la France, c'est la placer entre sa perte ou sa honte ; aussi, est-ce autrement que je comprends le rôle que lui ont fait vingt-cinq années de paix.

La France, dans mon opinion, doit sincèrement renoncer à toute pensée d'agrandissement territorial par une guerre dont elle prendrait l'initiative ; ce qu'elle doit cher-

cher, c'est à exercer, dans un autre ordre d'idées également pacifiques, une influence analogue à celle que la Prusse a acquise par la formation du zollwerein ; la France, désaltérée de la soif des conquêtes, a les mêmes intérêts que l'Europe continentale ; elle possède une grande étendue de côtes, d'excellents ports ; elle a prouvé qu'elle pouvait avoir une marine redoutable et d'illustres marins. Il existe une confédération qui unit entre eux trente États ; c'est la Confédération germanique ; pourquoi cette confédération ne s'étendrait-elle pas à la Russie et à la France ? Pourquoi ne se formerait-il pas une grande confédération continentale, une nouvelle diète fédérative dont l'objet principal serait d'assurer la liberté des mers, dont l'objet subsidiaire serait de régler les graves difficultés de gouvernement nées ou à naître : — de l'abus des armées permanentes, signalé déjà par Montesquieu[1] ; de l'élévation constante du chiffre de l'impôt ; de l'accroissement général de la population ; de la progression du paupérisme ; de la multiplicité des voies de transport et de communication considérées dans leurs rapports avec l'institution des douanes ?

Créer l'intérêt continental, créer la solidarité maritime ; aller au-devant de l'avenir commercial du monde industriel ; changer ainsi de face la politique européenne, la politique de la paix armée ; éteindre les défiances et les inquiétudes léguées au présent par la Révolution et l'Empire ; transporter de la terre sur l'Océan les grandes rivalités ; élever les questions, les simplifier ; arriver partout avec l'esprit de paix et de conciliation ; voilà le rôle nouveau auquel il suffirait que la France prétendît pour se relever

(1) De l'augmentation des troupes, chapitre XVII de l'*Esprit des Lois*.

dans sa propre estime, et gagner sans réserve la confiance de tous les peuples blessés par la suprématie industrielle et maritime de la Grande-Bretagne.

Dans ce système, dont l'opposition, qui se récrie sans cesse contre l'énormité des budgets et le poids des impôts, aurait dû s'emparer, ne fût-ce qu'en raison de l'avantage qu'il lui donnait sur le gouvernement ; dans ce système, l'organisation d'une réserve armée que vous demandez n'est pas un moindre anachronisme que la construction des fortifications nouvelles, contre lesquelles vous avez toujours protesté.

Les fortifications de Paris ont été votées et sont construites ; on ne les démolira pas ; s'opposer à tout ce qui serait de nature à en aggraver le danger, à l'intérieur, est désormais le seul effort qu'il soit raisonnable de tenter. J'aurais préféré assurément que l'argent qui a été employé à creuser des fossés et à élever des remparts eût servi à achever le Louvre et à embellir encore Paris, afin que Paris se protégeât par ses merveilles mêmes et devînt la capitale des chemins de fer. Cette pensée eût été, je crois, plus juste et plus grande, plus conforme à l'esprit de la politique inaugurée en 1830, plus conforme à l'avenir des sociétés ; mais contre un vote des deux chambres exprimé en toute liberté, que faire, sinon de s'y soumettre pour donner l'exemple de la raison individuelle s'humiliant sous le respect de la loi !

Je passe donc rapidement sur ce fait, sans exemple dans l'histoire, de la fortification d'une ville renfermant dans ses murs une population d'un million de bouches, pour m'arrêter un instant à votre idée de réserve armée.

« *Réserve armée* » est une expression qui s'est introduite sans contrôle dans le vocabulaire politique, et qui a été trop complaisamment adoptée par ceux-là même qui au-

raient dû la proscrire; c'est une chimère échappée des commissions du budget et que poursuit en vain depuis longtemps la parcimonie des chambres. J'ai lu avec attention les divers projets de loi de recrutement, j'ai étudié avec soin tous les systèmes de réserve, et je me suis convaincu que tous ces systèmes étaient mensongers, qu'aucun ne résisterait à la première épreuve du premier coup de canon. Tous ne sont qu'une seule et même manière d'organiser une armée sur le papier et de la désorganiser sur le terrain, de tromper le pays sur ses véritables forces, de le bercer dans ses illusions, de le flatter dans ses préjugés. La chambre, dans sa session prochaine, aura à discuter le projet de loi de recrutement sur lequel M. Vivien a déjà déposé son rapport; oh! ce serait à un orateur, tel que vous, qu'il appartiendrait de traduire à la tribune ces mots de *pied de paix* et de *pied de guerre*, et de montrer à quel point ils sont vides de sens et pleins de dangers! Peuple et armée sont deux mots qui représentent deux forces, *pied de paix* et *pied de guerre* sont deux mots qui ne signifient rien s'ils ne signifient : mauvaise armée en temps de paix, détestable armée en temps de guerre. Faire passer une armée du pied de guerre au pied de paix est une économie de la nature de celle qui consisterait à mettre à la diète un ouvrier en bonne santé, ayant besoin de la plénitude de ses forces. Serait-ce là de l'économie? Tous les efforts qu'on tentera pour organiser sérieusement une « réserve armée » seront vains; armer la multitude, ce ne fut, ce ne sera jamais constituer une armée. Les armées les plus nombreuses sont loin d'être les plus fortes; ce sont les plus difficiles à faire mouvoir, et celles qui exigent le plus impérieusement d'avoir pour chefs de grands capitaines; ce sont donc les moins sûres. Ayons une armée qui soit réellement une

armée, dont le chiffre soit sincère, qui, en temps de paix, affermisse l'ordre et ouvre une carrière à ceux qui naissent avec la vocation militaire ; qui, en cas de guerre, ne fasse marcher que des hommes bien choisis, bien instruits et bien disciplinés, bien nourris, bien armés et bien payés, robustes et résolus, ne redoutant pas plus la fatigue que le danger. On a vu souvent mille soldats aguerris en valoir plus de dix mille qui ne l'étaient pas ; cependant ceux-ci avaient coûté en armes, en munitions de guerre, en habillement, en chaussure, en nourriture, en entretien dix fois plus que ceux-là, indépendamment du surcroît de frais d'hôpitaux et de l'inconvénient de ralentir les marches ! Méditez cette observation puisée dans l'expérience de militaires consommés, et vous y trouverez deux choses : l'organisation économique d'une armée invincible et la condamnation de ces réserves illusoires « donnant à la nation, » sans rien coûter au budget, une force sédentaire et mo- » bilisable, debout au premier coup de canon. »

Je n'insisterai pas plus longuement sur ce sujet, qui se représentera naturellement lors de la prochaine discussion du projet de loi de recrutement.

Je me résume :

Pour que la France, selon votre expression, « connaisse » enfin ses alliés et ses ennemis, » il faut qu'elle se propose un but, il faut qu'elle choisisse un système, il faut enfin qu'elle opte entre le continent ou l'Angleterre, entre la politique du passé ou la politique de l'avenir, entre la politique de la guerre ou la politique de la paix, et selon qu'elle aura fait son choix, qu'elle y subordonne toutes ses pensées et règle en conséquence l'ordre successif de tous ses travaux, même des plus utiles.

Exemple : deux choses essentielles manquent à la France ;

Des chevaux pour entretenir sa cavalerie ;

Des matelots pour recruter sa marine.

Alliée de l'Angleterre, il faut à la France des chevaux ; elle ne saurait donc s'occuper avec trop de soin d'améliorer ses chemins vicinaux, ses routes et son roulage, de telle sorte qu'en cas de guerre, elle ne soit plus réduite à donner à l'Europe le spectacle qu'elle lui a offert en 1840, d'un grand peuple allant demander à ses ennemis, avec l'intention avouée de leur faire la guerre au printemps, de vouloir bien lui vendre les chevaux nécessaires pour improviser cavalerie et artillerie ! Pas de chevaux sans de bonnes voies de communication et sans une agriculture perfectionnée ; pas d'agriculture perfectionnée sans une réforme de notre régime hypothécaire et sans une impulsion plus vive donnée à l'instruction primaire, etc., etc.

Alliée du continent, il faut à la France des matelots ; sa sollicitude doit donc surtout se porter sur les moyens ou d'en former ou de s'en passer. Les moyens de former des matelots sont d'avoir une marine marchande considérable ; pas de marine marchande considérable sans commerce étendu ; pas de commerce étendu sans industrie puissante ; pas d'industrie puissante, si elle n'a pas le combustible et le fer à bon marché ; pas de combustible et de fer à bon marché, sans système parfait de voies de communication et de transport ; pas de système parfait de communication et de transport, au moins de longtemps, sans réductions considérables opérées sur un effectif militaire qui absorbe le quart du budget, énerve le pays et enlève au contribuable, en pure perte, le plus net de son revenu, etc., etc. (1). Le moyen

(1) L'Assemblée constituante avait fixé l'effectif de l'armée à 150,000

de se passer de matelots serait de faire pour la navigation à vapeur, à laquelle il reste encore de grands progrès à accomplir, de difficiles problèmes à résoudre, ce que fit Napoléon pour la fabrication du sucre de betterave ; ce serait de stimuler le génie de l'homme par l'appât d'une récompense nationale très-considérable. Tout progrès qui simplifiera la navigation à vapeur sera un pas en avant que feront la France et le Continent vers la liberté des mers, et un pas en arrière que fera la Grande-Bretagne. Cela vaut la peine qu'on y songe.

Voici comment tout s'enchaîne ; voici comment souvent, à son insu, un peuple grandit ou déchoit !

Le crédit de la France va de pair avec celui de l'Angleterre. Ses hommes d'État ne sont pas supérieurs aux nôtres. Nos orateurs sont au moins égaux aux siens.

Nul peuple n'a une réputation de bravoure plus méritée et mieux établie que le peuple français; ses hommes de guerre ont été les premiers de l'Europe.

Que manque-t-il donc à la France, si admirablement partagée par la nature, elle qui compte dans son histoire les trois règnes de Charlemagne, de Louis XIV et de Napoléon, les plus grands capitaines et les plus illustres marins, les écrivains les plus éminents et les savants les plus célèbres; elle qui a pu payer sans peine des indemnités s'élevant à plusieurs milliards; elle qui acquitte, chaque année, sans résistance, quinze cent millions d'impôts ; que lui manque-t-il donc pour être, en temps de paix, ce qu'elle fut en temps de guerre ? — Il lui manque d'avoir un peu de logique.

E. de Girardin.

hommes, en temps de paix. Sous la République, en l'an VI, la dépense du budget de la guerre ne figure que pour 95 millions.

Quel ministère faut-il au pays? ou d'un ministère Peel en France.

Mâcon, 25 juillet 1846.

Le journal la *Presse* vient de publier une série d'articles très-remarquables sur les prochaines élections, en réponse à l'*Esprit public*, au *Courrier français* et à d'autres journaux de l'opposition nouvelle. La *Presse* se justifie de l'accusation de ministérialisme en disant qu'elle n'est point ministérielle, mais gouvernementale ; qu'elle n'a cessé de réclamer, par la voix de M. de Girardin, les innovations les plus hardies et les plus fécondes (et cela est attesté par des citations de brochures politiques de cet écrivain) ; mais que les innovations, en France, ne peuvent être tentées et accomplies que par des ministres conservateurs, et qu'en conséquence elle continuera à donner son appui, faute de mieux, au cabinet de M. Guizot, jusqu'à l'avénement d'un ministère conservateur et progressif à la fois : objet constant de ses vœux et de ses espérances. « Voyez, dit-elle à l'appui de ses raisonnements, combien les hommes parlementaires qui ont cru devoir se détacher successivement du parti conservateur dans la chambre, se sont affaiblis ou neutralisés dans leur action. » Elle cite M. Passy, M. Dufaure, M. de Lamartine enfin.

« Niez-vous, dit-elle hier encore, que M. de Lamartine,
» alors qu'il marchait, en 1840, à la tête de la fraction qui
» représente, dans le parti conservateur, les idées d'ordre
» et de progrès, de pouvoir et de liberté, de paix et de civi-

» lisation, toutes les aspirations généreuses de la France,
» n'eut pas une situation plus facile, plus considérable,
» plus forte, plus utile que celle qu'il occupe aujourd'hui?
» Et que nous fût-il arrivé à nous, si, rompant le lien qui
» nous attache au parti conservateur, nous eussions pris
» notre vol dans l'espace à la suite de M. de Lamartine,
» emportés et soutenus par notre admiration pour la géné-
» rosité de ses idées, le désintéressement de son carac-
» tère? »

Ce qui serait arrivé, selon nous, à la *Presse*, c'est qu'elle serait aujourd'hui maîtresse, sinon de la situation, du moins de l'opinion en France ; c'est qu'au lieu de subir un cabinet, elle serait à la veille d'en former un selon ses vœux ; c'est qu'au lieu de marcher avec les idées d'autrui, à la suite d'un gouvernement qui lui répugne souvent, elle marcherait à la tête de ses propres idées et de l'esprit public, à la fois gouvernemental et novateur, qu'elle aurait rallié sous le double et glorieux symbole de l'ordre et du mouvement, de la conservation et de l'innovation.

La magnifique situation d'un grand homme d'Etat étranger, sir Robert Peel, fascine les yeux de la *Presse*, et lui fait oublier les différences profondes qui existent entre la France et l'Angleterre en matière de gouvernement. Elle se dit ce que nous avons dit mille fois nous-même à nos amis :
« Voyez M. Peel! Il accomplit un véritable chef-d'œuvre de
» conduite politique. Il arrête d'une main son pays, et, de
» l'autre, il le met en mouvement. Il se place sur un point
» de l'opinion si haut, si précis et si juste, que les triples
» forces de l'aristocratie, de la propriété moyenne et du
» peuple, sont obligées de se personnifier en lui, et de
» faire de la volonté de ce ministre leur propre volonté.
» M. Peel est le confluent des trois éléments vitaux de la

» Grande-Bretagne. Que l'impatience, ou la peur, ou les » murmures d'un de ces partis l'ébranle, ou le fasse tom- » ber un moment, il tombe dans le sein des deux autres, » et ne tarde pas à se relever plus fort et plus invulnérable » que jamais ! » Or, pourquoi ce phénomène, dit la *Presse*, pourquoi cet homme peut-il sans danger détruire les privi-léges odieux de la grande propriété, les monopoles du haut commerce, et tendre d'une main au peuple des droits d'égalité, et de l'autre du pain et des vêtements à bas prix? C'est qu'il est appuyé sur le parti conservateur. Un whig ou un radical ferait trembler le sol, et le premier pas qu'il tenterait vers les réformes paraîtrait mener l'Angleterre aux abîmes. Eh bien ! pourquoi n'en serait-il pas de même en France?

Si la *Presse* ne le voit pas, nous allons le lui dire en deux lignes :

C'est que l'Angleterre est à deux siècles, et que la France est à quinze ans de distance de sa révolution.

Il y a bien quelques autres raisons encore ; mais celle-là suffit. Une vieille société de deux siècles se comporte autrement qu'une société de quinze ans. L'une a une assiette, une sécurité, un aplomb que l'autre n'a pas encore. L'une a une confiance en elle-même et dans la force de ses institutions, que l'autre ne peut pas avoir. L'une fait des pas de géant sans craindre une chute ; l'autre fait des pas d'enfant aux lisières, et tremble de se briser au moindre mouvement. Les hommes d'État peuvent proposer à l'une, avec assurance, des progrès que l'autre appellerait des témérités.

Il ne faut pas rougir de le confesser, le grand vice de la France actuelle, c'est la peur. Cela est déplorable, mais cela

n'est pas étonnant. On aurait peur à moins. La révolution de 1791 à 1795, ses anarchies, ses tyrannies, ses guerres désespérées, ses discordes civiles, ses lois draconiennes, ses confiscations, ses échafauds, ont ébranlé pour deux siècles peut-être l'imagination de ce peuple à vives impressions. Le seul mot de révolution le fait frissonner jusqu'à la moelle des os.

Il s'est précipité, pour échapper à ce fantôme, dans les quinze années de la plus écrasante tyrannie dont les temps modernes offrent l'exemple : la tyrannie militaire de l'empire. Il a accueilli et subi quinze autres années le gouvernement faible, mais doux de la royauté qu'il avait proscrite. Enfin, il a adopté avec précipitation et avec la passion de son salut à tout prix, la nouvelle royauté sous laquelle il s'agite depuis quinze autres années, mais en modérant lui-même ses propres agitations, comme un peuple qui veut bien intimider quelquefois son gouvernement, mais qui craint encore plus de le renverser.

Dans une pareille disposition des esprits, de quoi se compose, non pas en totalité (nous le reconnaissons avec bonheur), mais en grande majorité, ce qu'on appelle le parti conservateur? Il se compose de deux éléments principaux. Le parti de la propriété moyenne : agriculteurs, rentiers, industriels, commerçants, fonctionnaires de tous les ordres d'administration, militaires de tous grades, tous hommes classés, encadrés, immobilisés par les intérêts les plus légitimes et les plus honorables, ou dans le sol, ou dans la fortune mobilière, ou dans les industries, ou dans les entreprises commerciales, ou dans les fonctions publiques des différents services de l'État, devenues pour eux un laborieux et glorieux patrimoine; tous voulant, et voulant avec raison, consolider sous leurs pas ce sol, ces industries,

ces capitaux, ces avantages sociaux, pour que leurs familles se perpétuent après eux dans la sécurité et dans le bien-être que la première révolution leur a donnés, et que des révolutions plus profondes compromettraient ou anéantiraient. C'est l'élément vraiment national du parti conservateur.

Le second élément de ce parti, c'est le parti dynastique, c'est-à-dire, c'est la royauté de Juillet, et ce sont les royalistes de la royauté de Juillet. Une royauté qui, du sein d'une tempête de trois jours, s'est vue miraculeusement soulevée sur un trône relevé aussitôt qu'abattu, n'a pas envie de retomber de ce trône dans cette tempête. Elle se cramponne naturellement au pouvoir suprême, non pas par ambition seulement, mais par instinct de salut et de propre conservation. Entre le trône et l'ostracisme, il n'y a pas de milieu pour une famille qui a régné. A côté de cette famille dynastique se rallient, se groupent et se pressent tous les hommes, toutes les familles, tous les intérêts, tous les dévouements désintéressés ou non qui se sont ralliés à cette dynastie, qui s'y sont dévoués ou par sentiment ou par calcul, qui ont fait de sa fortune leur fortune, et qui, grandis, enrichis, illustrés par cette royauté, retomberaient avec elle et plus bas qu'elle dans le vide que sa chute creuserait sous leurs noms.

Eh bien! nous le demandons au publiciste de la *Presse* et à tous les hommes de bonne foi : quel point d'appui un homme d'État progressiste, poussé par ses convictions, par son génie et par les besoins du temps, à faire avancer son siècle et à donner de nouveaux et nécessaires développements au principe moderne de la démocratie organisée, quel point d'appui solide et sympathique un tel homme d'État trouverait-il pour appuyer le levier d'un gouverne-

ment populaire dans l'un ou l'autre des deux éléments du parti conservateur, tels que nous venons de les décrire? Nous répondrons hardiment, aucun. Son point d'appui lui manquera, le trompera, l'engloutira au premier essai d'innovation qu'il osera tenter.

Ainsi que nous l'avons démontré, la classe moyenne et propriétaire à laquelle le gouvernement appartient par les lois électorales et par les fonctions publiques, est persuadée qu'elle n'a rien à gagner et qu'elle a tout à perdre à des changements ou à des innovations qui feraient participer de plus grandes masses de droits, de lumière, de travail et d'intérêt à l'organisation de la société gouvernementale. Son intelligence, intimidée par ses souvenirs, ne lui permet pas de comprendre que le tout est plus fort que la partie, et que si la nation tout entière entrait avec gradation et régularité dans le cadre et dans l'exercice de la liberté, cette nation *légale* serait mille fois plus inébranlable aux révolutions que ce *pays légal* de cinq ou six cent mille citoyens suspendus avec leur trône au-dessus de trente-quatre millions de *peuple*, qui peuvent les engloutir en se remuant seulement sous leurs pieds.

Le parti conservateur, se croyant ainsi, à tort, placé sur un écueil et entouré de l'abîme, regarderait comme un homme à courte vue ou comme un traître tout homme d'État qui lui proposerait d'en sortir pour élargir sa base, pour tendre la main au peuple, pour se confondre avec les masses nationales et pour les introduire à la participation légale et complète du pouvoir et des avantages sociaux. Cet homme, fût-il à la fois Fénélon, Montesquieu et Mirabeau, ne persuadera jamais au parti conservateur d'abdiquer son nom et de s'appeler parti novateur. Et pourquoi? Parce qu'on ne guérit pas de la peur, dit le proverbe, et parce

8

qu'on ne persuade pas l'intérêt, dit l'expérience. De ce jour-là, l'homme d'État de la *Presse* serait répudié par son parti, et il irait rejoindre sur les *bancs de patience* de la gauche toutes les vérités ajournées et tous les hommes politiques jetés hors des rails du temps avec Lafayette et Dupont de l'Eure, et tous les grands coupables d'espérances anticipées. Si la *Presse* en doute, qu'elle regarde où sont allées, depuis quinze ans, toutes les propositions les plus modestes de progrès constitutionnel et tous les auteurs de ces propositions? Le parti conservateur, dans le parlement, est muré; rien ne peut plus entrer, rien ne peut plus sortir. La pression seule du dehors pourra le faire éclater un jour. D'ici là, il faut que les ministres s'y renferment avec lui, et y renferment leur esprit pour vivre ou pour mourir de ses seules idées.

Direz-vous : Mais notre homme d'État appuiera son levier sur le parti dynastique? C'est bien mal connaître l'esprit du parti dynastique que de le confondre avec l'esprit d'innovation dont il est, par sa nature, l'ennemi obligé et l'antagoniste perpétuel. La royauté est le seul point fixe et immuable de nos institutions toutes mobiles, toutes transitoires et toutes électives. Lui demander le mouvement, c'est lui demander le suicide dans la pensée étroite de ses partisans. Proposer au trône d'abandonner le point culminant et solide placé au-dessus des orages où la constitution l'a placé, pour se jeter dans la mobilité et dans l'inconnu des grandes réformes populaires, et pour se livrer au courant du temps, serait aussi insensé que de demander l'immobilité et la fixité aux institutions populaires. Une institution ne donne que ce qu'elle a. Les démocraties sont mobiles; les dynasties sont stationnaires quand elles ne sont pas rétrogrades. Espérer que la couronne se fasse

l'agitatrice de la nation, c'est se tromper d'éléments. C'est demander à l'eau de brûler et au feu d'éteindre. Un homme d'État qui se tromperait assez grossièrement pour demander à la couronne la force d'impulsion et au peuple la force de résistance, ne survivrait pas huit jours à ce paradoxe en action. Louis XVI est un fatal exemple toujours présent à l'esprit des chefs de dynastie. Englouti dans les réformes qu'il avait évoquées, il a donné pour longtemps aux rois l'horreur des ministres novateurs. L'attitude des rois sur le trône est d'être assis et non debout. Leur attitude est l'image de leurs pensées; chaque pas plus loin que le marchepied de leur dynastie leur paraîtrait un chemin fait vers leur chute; plus la dynastie est jeune, plus elle craint de s'aventurer. La haute intelligence, même d'une royauté, n'y peut rien. La nature est plus forte que le génie. Certes, il arrivera rarement au pouvoir dynastique d'être représenté par une intelligence plus consommée et plus exercée aux révolutions des empires qu'il ne le fut de nos jours; et cependant, voyez! En quinze années de règne pacifique, si le pouvoir dynastique a fait faire de grands pas constitutionnels à la nation, ce sont des pas en arrière et pas un seul en avant. Ce pouvoir, si habile et si prudent tout à la fois, n'a compromis qu'une fois sa responsabilité par la main de son ministre, et n'a pris sur soi qu'un seul acte par ordonnance. Cet acte, c'est la fortification de Paris. Voilà son seul pas fait en dehors de la tutelle des chambres. Et ce pas est revenu de cinquante ans en arrière en un seul jour : de l'Hôtel-de-Ville de Paris à la Bastille du 14 juillet! Sont-ce là les progrès dont un homme d'État progressiste demanderait l'initiative à la dynastie?

Non! il n'y a ni dans le parti conservateur, tel qu'il est aujourd'hui défini, ni dans le pouvoir dynastique, un point

d'appui sur lequel un homme d'Etat progressiste puisse appuyer son levier pour tenter en France quelque chose d'analogue à ce que M. Peel peut tenter en s'appuyant sur les tories intelligents en Angleterre. Il serait abandonné au premier pas et tomberait entre tous les partis. C'est du sein de l'opposition, c'est sur le terrain de l'opposition, c'est de la force et des idées de l'opposition qu'un tel homme peut surgir, s'il surgit jamais parmi nous. Et quand nous disons opposition, nous n'entendons pas ce *pêle-mêle* confus et discord d'hommes, de choses, d'ambitions, de mécontentements, qu'on entend quelquefois sous ce nom. Nous entendons une grande et sérieuse opposition démocratique, voulant par le gouvernement ce que la révolution a voulu par les cataclysmes : le triomphe des droits, des idées, des intérêts légitimes et de la souveraineté du plus grand nombre. La dynastie de la nation donnant son nom, prêtant sa force, imprimant régulièrement sa volonté à la dynastie couronnée ; il faut une grande force à un homme d'État pour accomplir les grandes réformes ; il n'y a de grande force que là ; il n'y a de prestige que là ; il n'y a de mouvement que là ; il n'y a les grands mots qui remuent un peuple que là ; il n'y a de profond et universel écho dans le fond du pays que là ; il n'y a de menaces qui intimident le despotisme et la contre-révolution que là. Tout homme politique qui se place ailleurs est déjà du passé ; tout homme qui se tient debout sur ce point élevé de l'opinion est déjà de l'avenir. C'est le courant du siècle, c'est l'aspiration des jeunes âmes, c'est la mémoire des grandes années et des grandes choses de la France.

Le terrain de cette jeune et vieille opposition est le point du sol qui rend leur force aux Anthées de l'intelligence et de la politique. La force qu'ils y puisent s'appelle popula-

rité. C'est elle qui soulève les nobles passions du bien public et qui les apaise; c'est celle qui rallie la puissance des masses et qui les conduit, non à des horizons chimériques, à des déceptions et à des fureurs, mais à la conquête de leurs droits de cité parfaite et à l'exercice régulier de toutes les facultés dont Dieu les a douées pour agrandir en elles le titre d'hommes par le titre de citoyens! Enfin c'est elle seule qui peut exercer aux jours de crises une assez salutaire pression sur le parti conservateur et sur le parti dynastique pour les contraindre à comprendre et à accepter leur salut et leur force réels dans les réformes qui ne deviennent pas des révolutions.

Il n'y a que deux forces pour un homme d'Etat : la résistance ou l'impulsion, selon l'heure. L'homme d'Etat des faits trouve sa résistance toute formée dans les intérêts immobiliers et préexistans. L'homme d'Etat des idées a besoin de se créer sa propre force d'impulsion à lui-même; car où voulez-vous qu'il la prenne? Où la trouvera-t-il, si ce n'est dans la popularité? Où est la popularité, si ce n'est dans le peuple? Tout homme de progrès et d'idées qui voudra gouverner en France n'a donc qu'un moyen de se fortifier : c'est de gouverner pour le peuple.

Que la *Presse* ne se trompe donc pas de pays. Si jamais un *Robert Peel* doit sortir des nécessités de la France, ce n'est ni du sein du parti qu'on appelle actuellement conservateur, ni du palais d'une dynastie, c'est du sein de l'opposition et de la popularité qu'il sortira, et puisse-t-il en sortir *à temps!*

A. DE LAMARTINE.

A M. DE LAMARTINE.

Bourganeuf, samedi 1er août 1846.

C'est à Bourganeuf que m'arrive, après avoir traversé Paris, votre article daté de Macon, dont je regrette qu'on ait retardé l'insertion dans la *Presse* jusqu'à l'envoi de ma réponse. Le pays aime trop à entendre votre voix harmonieuse et sonore pour que je ne m'empresse pas d'écrire courrier par courrier de ne pas différer d'un jour de plus cette insertion. Ce qu'il importe de connaître, ce n'est pas ma pensée, c'est la vôtre !

Ecrite en toute hâte, quelques heures avant le moment solennel où la France électorale, interrogée sur la politique suivie depuis quatre années, va décider du sort de cette politique et de l'existence du cabinet ; quelques heures après la réception de la dépêche télégraphique qui vient de nous apporter ici l'humiliante et douloureuse nouvelle d'un septième ou d'un huitième attentat à la vie du roi (on se perd maintenant dans le nombre), cette réponse sera ce qu'elle pourra être... Vous ferez, je n'en doute pas, largement la part de la précipitation du correspondant qui ne veut pas vous faire attendre; de la préoccupation du candidat qui voit s'agiter devant lui un compétiteur d'une opiniâtreté invincible ; enfin de l'émotion du citoyen qui se demande : —Que va dire l'Europe de ce nouveau défi porté par le crime à la Providence, avant que l'exécuteur des hautes-œuvres ait eu le temps de faire enlever l'échafaud sur lequel

Lecomte vient de porter sa tête? Que faut-il penser de cette audacieuse dérision de la peine de mort? De quel poids eussent pesé ces deux balles dans la balance du monde, si elles fussent tombées dans l'urne du scrutin au lieu de tomber heureusement à côté?

Vous dites que la *Presse* se trompe de pays. Vous dites que si jamais un ministère Peel doit sortir des nécessités de la France, ce n'est ni du sein du parti conservateur, ni du Palais d'une dynastie qu'il sortira, mais du sein de l'opposition et de sa popularité. Les motifs sur lesquels se fonde votre opinion sont ceux-ci :

« *C'est que l'Angleterre est à deux siècles, et que la France est à quinze ans de distance de sa révolution,*

» *C'est que l'homme d'Etat progressiste, qui voudrait faire avancer son siècle et donner de nouveaux développements au principe moderne de la démocratie pacifique, manquerait d'un point d'appui solide pour placer son levier, s'il le cherchait dans le parti conservateur.* »

Je réponds :

La distance qui existe entre un peuple et sa révolution ne se mesure pas par le nombre des années révolues, mais par le nombre des abus abolis, par l'espace franchi du privilége à l'égalité, de l'arbitraire à la liberté, par le trajet des idées.

Je réponds :

Le point d'appui de l'homme d'Etat progressiste, dont la supériorité de l'esprit est le levier, c'est la fermeté du caractère. Ne me parlez pas d'un homme d'Etat qui cherche

ailleurs qu'en lui-même un point d'appui solide, ce ne sera jamais qu'un ministre médiocre, qu'un instrument passif mis en mouvement non par la force d'expansion d'une idée, mais par le cours d'une *moyenne!* Où donc avez-vous vu que sir Robert Peel ait pris son point d'appui sur le parti qui l'avait placé à la tête des affaires? Ce que lui reprochent les tories, au contraire, n'est-ce pas de n'avoir consulté que lui-même, d'avoir impitoyablement immolé leurs intérêts à ses idées plus ou moins prématurées, plus ou moins téméraires, de les avoir *trahis?* Quel est le nom injurieux dont ils n'aient pas essayé de le flétrir? Si Robert Peel avait attendu que son parti lui offrît un point d'appui assez solide pour y placer le levier de son génie, le bill de Maynooth, le bill des céréales seraient encore à naître; lord John Russell n'eût pas écrit la lettre qu'il a publiée il y a plusieurs mois; l'Irlande ne serait pas à la veille du jour qui doit voir luire pour elle un régime nouveau, la fin de son martyre!

Une société, dites-vous, vieille de deux siècles se comporte autrement qu'une société de quinze ans. Il ne faut pas rougir de le confesser, le grand vice de la France, c'est la peur.

Vous n'oubliez qu'une chose; c'est que la France ne date pas de 1830, mais de 89; c'est que les horreurs de la révolution de 1791 à 1795, que vous rappelez, ses anarchies, ses tyrannies, ses guerres désespérées, ses discordes civiles, ses lois draconiennes, ses confiscations, ses échafauds, n'ont pas empêché la France, trente-cinq années seulement après que ce sanglant régime eut fait place au Directoire, au Consulat, à l'Empire, à la Restauration, d'affronter les dangers d'une révolution nouvelle, d'une nouvelle invasion, d'une troisième capitulation de Paris, pour s'op-

poser à une interprétation de la Charte de 1814, qu'elle en considérait comme la violation! Ouvrez donc l'histoire d'Angleterre, et montrez-moi une page où la Grande-Bretagne, après sa révolution, ait fait preuve d'une fermeté plus grande que celle dont la France a donné l'exemple et la mesure au monde constitutionnel, en 1830, du vivant de tant d'hommes qui n'avaient échappé à la guillotine de 1793 que par la fuite, l'émigration ou l'exil; du vivant du général Lafayette, cet hôte des deux mondes, cet auteur de deux révolutions!

Vous oubliez l'histoire et vous méconnaissez la vérité, vous flattez l'Angleterre et vous calomniez la France, lorsque vous dites de celle-là : *Qu'elle fait des pas de géant sans craindre une chute*; de celle-ci : *Qu'elle fait des pas d'enfant aux lisières et tremble de se briser au moindre mouvement.* Le contraire de ce que vous avancez est l'évidence! comparez donc ce qu'est en Angleterre, après deux siècles, l'égalité, à ce qu'elle est en France après cinquante ans; mettez donc en présence une à une les institutions des deux pays; des Pyrénées à l'Océan, du Rhin à la Méditerranée, cherchez donc sur la carte de nos quatre-vingt-six départements rien qui ressemble au royaume d'Irlande! S'il est un des deux peuples, — les conquêtes du commerce britannique mises à part, — qui ne fasse que *des pas d'enfant aux lisières et tremble de se briser au moindre mouvement,* ne dites pas que c'est la France, dites que c'est l'Angleterre, et vous direz la vérité. Si je n'étais pas à cent lieues de Paris, je vous citerais à l'appui de mon opinion, en opposition de la vôtre, la réponse négative faite, il y a quinze jours à peine, par lord John Russell, le chef du nouveau cabinet, à l'interpellation d'un membre de la chambre des communes, qui le pressait de s'expliquer sur la néces-

sité de faire faire un nouveau pas en avant au bill de réforme.

Le temps me manque pour rechercher ce qu'il y a de fondé et ce qu'il y a d'arbitraire dans la distinction assez confuse que vous établissez au sein du parti conservateur, en le divisant en *parti de la propriété moyenne, et parti dynastique* ; je me borne à maintenir la mienne, qui consiste purement et simplement à admettre l'existence, dans les rangs du parti conservateur, de deux catégories de membres : les uns à *tendances stationnaires*, prenant l'immobilité pour la stabilité ; les autres à *tendances progressives*, et je m'honore d'être de ce nombre, profondément convaincu que le plus sûr moyen de prévenir les révolutions sanglantes est d'accomplir toutes les réformes utiles aussitôt qu'elles arrivent à maturité. Cette distinction ne s'applique pas exclusivement au parti conservateur, en France ; ce qui vient de se passer à l'occasion du bill des céréales, prouve qu'elle s'applique tout aussi justement au parti conservateur en Angleterre. Qu'est-ce qui distingue les *peelistes* des autres tories à la suite de lord Stanley, de lord Bentinck, de M. d'Israeli? ne sont-ce pas leurs tendances progressives?

Si j'avais le temps, si la lutte qu'il me faut de nouveau soutenir ici me laissait seulement un loisir de quelques heures, il ne me serait pas difficile de vous convaincre que les différences à l'aide desquelles vous cherchez à démontrer que la formation d'un ministère Peel en France est impossible, sont purement imaginaires. Loin de rencontrer, parmi nous, des résistances plus grandes, un tel ministère, un ministère conservateur-réformiste, un ministère de paix et de liberté, d'ordre et de progrès n'en aurait à vaincre que d'infiniment moindres ; c'est ce que je per-

siste à affirmer ; c'est ce que je serai toujours prêt à débattre, car je n'ai pas de conviction plus profonde.

Si ce que vous dites des démocraties mobiles et des dynasties pour le moins stationnaires, quand elles ne sont pas rétrogrades, était vrai sans exception, sans transition ; s'il était aussi vrai que vous le prétendez que l'attitude des rois sur le trône est d'être toujours assis, jamais debout, Fieschi, Alibaud, etc., etc., Joseph Henry, ce régicide d'hier, ne seraient donc que d'inexorables logiciens, que les Alexandre du nœud démocratique ? Voilà cependant quelle pente peut faire descendre une idée fausse à l'homme de France le plus honnête, le plus humain, à l'un des écrivains qui l'honorent le plus par le génie, à l'un des orateurs qui savent le mieux la passionner par la parole !

Je ne suis pas pusillanime, on le sait, et cependant quand je jette les yeux sur cet acte d'accusation de la royauté que vous dressez impassiblement contre elle, de quelque éclat que brille votre pensée, derrière le nuage qui l'élève plus qu'il ne la voile, je me surprends à regarder l'avenir avec anxiété. Mais si vous aviez raison, pourquoi donc auraient été faites les institutions placées entre les dynasties et les démocraties ? Est-ce que l'immobilité du gond empêche la porte de s'ouvrir ? Est-ce que l'immobilité de l'essieu empêche la roue de tourner ? Est-ce que cette immobilité même n'est pas une loi du mouvement ?

Mais voici le scrutin qui va s'ouvrir et qui me réclame ; je n'ai plus que le temps d'ajouter un mot à l'adresse de votre « *homme d'État des idées* » qui a besoin de se créer sa propre force d'impulsion à lui-même. Où la trouvera-t-il, dites-vous, si ce n'est dans la population ? » La force des idées est dans leur justesse et non ailleurs, et ce qui le

prouve, c'est que les idées de l'opposition, qui sont populaires, sont impuissantes à rien fonder, à rien améliorer. Voyez ce qu'elles ont fait du droit d'initiative, de cette précieuse conquête qui, aux mains d'une opposition véritablement éclairée, eût suffi à lui donner le pouvoir! Jugez de l'opposition par ses idées et de ses idées par ses propositions législatives! Je ne suis cependant pas de ceux qui médisent de la popularité; seulement je distingue entre la popularité qui précède les hommes aux affaires et celle qui les suit dans leur retraite ou qui leur survit. Cette dernière est la bonne, la seule qui soit durable, la seule qu'il soit glorieux d'avoir méritée.

La popularité qu'on peut avoir la crainte de compromettre ou de perdre est la mauvaise; ce n'est pas une force, c'est un poids; elle a toujours énervé, égaré ceux qu'elle a comblés. Voyez ce qu'elle a fait du général Lafayette, voyez ce qu'elle a fait de M. Laffitte, voyez ce qu'elle a déjà fait de vous-même!

C'est précisément là l'objet de mes regrets, regrets dont ce n'est pas la dernière fois que je renouvelle ici l'expression.

É. de Girardin.

DES DEVOIRS

ET

DES DROITS DE LA PRESSE.

9



DES DEVOIRS

ET

DES DROITS DE LA PRESSE.

A M. ÉMILE DE GIRARDIN.

I.

Paris, 14 novembre 1845.

« Monsieur,

» Vous avez fait acte d'équité en accueillant mes réclamations. Aujourd'hui votre bienveillance va plus loin : elle m'invite, en quelque sorte, à énoncer mon opinion sur le fond de la question discutée entre vous et le *National.*

» Je vous en remercie. Vous avez bien compris, en effet, que j'avais dû souffrir en refusant d'entrer dans une discussion si grave pour quiconque a ou a eu l'honneur d'appartenir à la presse, et en paraissant n'y avoir qu'un intérêt purement personnel.

» J'en souffrais, il est vrai; mais qui pouvait me répondre que j'aurais la faculté de dire mon sentiment tout entier en écrivant un seul mot qui ne fût pas dans mon droit

rigoureux? Je n'osais, certes, pas espérer l'appel que vous me faites l'honneur de m'adresser.

» Mais en même temps, je l'avoue, je suis sinon blessé, au moins très-étonné qu'un esprit ferme et sagace comme le vôtre ait pu supposer un seul instant que j'admettais les théories de M. Duveyrier sur les devoirs et les droits des journalistes.

» Admettons, Monsieur, qu'on ne puisse accepter toutes les prétentions des journalistes et de tous les journalistes à un rôle social, à une magistrature politique; au moins ne refuserez-vous pas de reconnaître qu'en résumé, et telle qu'elle est, la presse soit encore la *seule* manifestation des propensions réellement générales. Elle *seule* renferme et propage l'*idée*. Ailleurs, même dans les corps électifs et représentatifs, vous ne trouverez que des collections ou des coalitions d'intérêts, et ce n'est pas cette guerre d'égoïsme qui perfectionnera la société.

» La presse *seule*, par sa nature même, peut combattre pour *l'idée pure, pour la vérité provoquée par le besoin intérieur de la conscience.* Le nierez-vous? — Vous vous nieriez vous-même, car ne vous est-il pas arrivé souvent, ne vous arrive-t-il pas chaque jour, indépendamment de tout intérêt matériel, d'entrer dans tel ou tel champ de recherche et de l'explorer avec passion, et pour la seule satisfaction de votre intelligence; en un mot, en vue de conquérir la coviction publique?

» Que les conditions actuelles d'existence des journaux les éloignent beaucoup de ce caractère de représentants de l'idée et les mettent, le plus souvent, à la disposition des *intérêts*, j'en conviens avec vous; mais qu'allez-vous faire par la théorie de M. Duveyrier? Vous allez leur enlever ce caractère absolument et pour toujours. — Le mal est grand,

il est immense! Vous vous appliquez à le porter au comble et à le rendre incurable!

» Est-ce prendre la thèse de trop haut? — Ramenons-la à une simple question de bonne foi.

» A quel titre un journal s'efforce-t-il de faire accepter son intervention dans la discussion publique? Que promet-il à ses lecteurs? De traiter toutes les questions au point de vue de l'intérêt public, et, par exemple, de parler des affaires telles que les entreprises de chemins de fer sous les seules inspirations de la science économique. Cette science sera juste ou non; pourvu qu'elle soit sincère, c'est tout ce qu'on peut demander au journaliste. Le point capital, c'est que le lecteur ne soit pas trompé, et que, croyant suivre une opinion de bonne foi, il ne reçoive pas des arguties salariées.

» Le point capital, c'est qu'ayant promis de défendre les intérêts généraux, c'est-à-dire ceux de ses lecteurs quelconques, il ne défende pas les siens propres en sacrifiant les leurs.

« Ah! dira M. Duveyrier, c'est au lecteur à examiner les arguments qu'on lui donne; d'où qu'ils viennent, ils sont ce qu'ils sont, tant pis pour lui s'il se laisse attraper. »

» Mais, Monsieur, c'est là le raisonnement des falsificateurs dans toutes les industries. Ce métal porte un faux titre, cette étoffe une étiquette mensongère, ce vin est frelaté: tant pis! Examinez-les avant de les acheter! — A moins de vouloir convertir ouvertement la société tout entière en un tripot de mutuelles escroqueries, comment accepter une pareille théorie?

« Mais, ajoutera M. Duveyrier, le journaliste peut fort bien ne participer qu'à des affaires qu'il croit théoriquement honnêtes et justes, et alors où est le mal! »

» Le mal, c'est de se rendre juge dans sa propre cause, acte que la morale de tous les temps a réprouvé; le mal, c'est que le juge investi de la confiance des lecteurs garde son double rôle d'intéressé et de juge, et le garde sans les en avertir.

« Et bien, répliquera enfin M. Duveyrier, nous les avertirons. »

» A la bonne heure ! et nous voici d'accord. Qu'un journal fasse savoir avec une solennité suffisante, et qu'il répète à chaque discussion que son opinion n'est point inspirée par la conviction intérieure, mais par un intérêt privé et matériel; qu'en affaire de chemins de fer, par exemple, sa polémique n'est point (comme celle que la *Presse* a soutenue pendant deux ans avec tant d'éclat) fondée sur la science économique, mais sur une participation, une association à telle ou telle entreprise. Tout sera dit, personne n'aura plus à réclamer.

» Mais, je vous le demande, Monsieur, que serait un pareil journal, sinon une feuille d'annonces?

» Vous avez fait un rapprochement entre le rôle de l'avocat et le rôle de journaliste.

» L'assimilation pèche par la base : tout le monde sait que, dans sa profession, l'avocat défend des intérêts privés. En dehors de sa profession, il est complétement libre de prendre aux affaires telle part qui lui convient : il n'engage que lui. Les seules limites qui lui soient imposées sont les règles que l'ordre lui-même, par ses délégués, a cru devoir imposer à tous ses membres. Quelques-unes de ces règles prêteraient à la discussion, mais ce n'est pas ici le lieu.

» Toutefois, je ne veux pas paraître esquiver ce point délicat de la question.

» L'avocat devrait toujours défendre les intérêts privés en s'inspirant consciencieusement et exclusivement de l'esprit de la loi. Et pourtant, toute cause est plaidée, toute cause trouve un avocat qui l'attaque et un autre avocat qui la protége ; et cela, en vue d'un lucre personnel.

» On peut alléguer, il est vrai, que si la loi est une et la même pour tous, les circonstances *de fait* sont différentes dans chaque procès, et peuvent être diversement appréciées.

» Cette réponse n'est juste que par exception (1). La vraie cause du mal est dans cette éducation universitaire, où pendant dix ans on force des êtres qui n'ont rien à dire, puisqu'ils n'ont encore rien vu, rien senti, rien compris, à parler, à écrire, à divaguer sur toute chose ; — éducation qu'on est d'ailleurs dispensé de discuter quand on a lu le livre remarquable que vous avez écrit sur l'*Instruction publique*. — La vraie cause est dans l'enseignement des facultés qui suit celui du collége et qui se termine enfin par ces exercices, ces *conférences*, où les jeunes avocats (et je dis les meilleurs, les plus sérieux, les plus appliqués) se disciplinent à plaider au hasard le *oui* et le *non* sur toute question.

» Etonnez-vous qu'après, une jeunesse ainsi passée à assouplir l'esprit au grand art de parler sans idée, de discuter sans conviction, de tout attaquer et de tout protéger, la notion du juste se perde ; que l'homme se trouve sans force pour saisir la vérité dans la loi, sans courage et sans désintéressement pour la défendre ! Etonnez-vous qu'avocat il plaide toutes les causes, que député il suive et quitte

(1) J'étendrai autant qu'on voudra les exceptions relativement aux personnes, comme relativement aux choses. Mon but n'est pas de blesser des hommes auxquels je m'honore de tenir par un lien professionnel, mais de dire une vérité générale et, utile, s'il se peut.

successivement tous les partis, et qu'enfin la vie publique se passe en dissertations de tribune et de commissions, la vie administrative en paperasserie impuissante, la vie privée en spéculations équivoques!

» Qu'autrefois les mêmes faits existassent sans entraîner les mêmes conséquences générales, cela se comprend; la direction politique n'appartenait pas au tiers-état. Aujourd'hui, il est le maître de la société, et son éducation étant demeurée la même, il reste au-dessous de sa tâche.

» Vous m'avez, Monsieur, demandé mon témoignage, et certainement vous l'attendiez sincère et net. Le voilà, du moins sur la seule partie sérieuse de la question.

» Quant aux applications personnelles que vous avez cru devoir faire de mon sentiment sur les mœurs actuelles des partis, sur les *hypocrisies* par lesquelles on s'avance, là comme partout, ce n'est sans doute pas sur ce point que vous me demandiez mon opinion. Cette provocation ne conviendrait, je crois, ni à votre caractère, ni assurément au mien. En me défendant d'une solidarité que j'avais des raisons de ne point accepter, je pouvais certifier que je ne le faisais pas par une puérile affectation de puritanisme, affectation que je hais presque autant que l'improbité. Si j'avais eu en vue d'attaquer telles ou telles personnes, je n'aurais pas procédé par insinuations. Les mœurs et la tactique des partis m'inspirent bien le sentiment que j'ai exprimé : mais je vous assure que j'ai pris en trop grande aversion la politique de haine, de rivalités secrètes ou publiques, qui est partout à présent, pour m'amuser et perdre mon temps à aiguiser des personnalités sournoises, et cela précisément contre les écrivains qui soutiennent en ce moment même, comme vous venez de le voir, exactement mon

opinion. Si vous m'aviez compris ainsi, je dois vous le dire, Monsieur, vous m'aviez mal compris.

» ANSELME PETETIN. »

RÉPONSE.

I.

14 novembre 1845.

Cette lettre, cette protestation contre « *la politique de* » *haine, de rivalités secrètes ou publiques,* » est une leçon indirecte donnée au *National*; elle lui montre comment on peut débattre courtoisement une question et l'approfondir sans tomber dans la personnalité, l'injure et la calomnie. Les journaux n'auraient-ils donc pas tout à gagner en influence et en considération si, au lieu de se déchirer, de se diffamer entr'eux comme ils le font, à la grande joie des ennemis de la liberté de la presse, ils ne s'emparaient des questions sur lesquelles ils diffèrent d'avis, que pour s'efforcer de les élever à la hauteur d'une discussion d'intérêt public! Ce n'est jamais qu'à notre corps défendant, et par voie de représailles, que nous nous décidons à opposer la personnalité à la personnalité, l'injure à l'injure. La personnalité a pu entrer forcément dans nos habitudes, mais elle n'entrera jamais dans nos goûts. Elle nous répugne

comme toute chose du commun. Il est si facile d'aiguiser des personnalités, il est si facile d'abriter sa tête et ses épaules sous un chapeau et un manteau de Basile, que c'est là un genre de mérite dont tout écrivain de quelqu'esprit, tout journal de quelque valeur doivent se montrer peu jaloux.

Le bon exemple donné par M. Anselme Petetin portera-t-il des fruits? Nous le souhaitons plus que nous ne l'espérons.

Cela dit, venons-en maintenant aux idées qu'émet M. Petetin, et examinons en quels points ces idées diffèrent ou se rapprochent des nôtres.

Quand nous disons les nôtres, c'est que nous entendons, pour plus de liberté, mettre complétement à l'écart du débat M. Duveyrier, à qui nous réservons d'ailleurs tout droit de prendre part à la discussion, dans la mesure où il le voudra. La question a de la gravité et de l'importance. L'opinion que nous avons défendue n'a jamais été franchement avouée, franchement débattue. Nous ne poursuivons que l'exagération et le faux; nous ne cherchons que le vrai, et nous le cherchons de bonne foi; si nous avions été trop loin, il ne nous en coûterait aucunement de revenir sur nos pas. Nous n'avons point de prétention à l'infaillibilité, et toute polémique qui a pour résultat de nous éclairer, est une polémique que nous nous félicitons toujours d'avoir provoquée.

Avec des hommes tels que M. Petetin, on peut sans hésiter prendre les questions de haut et de loin. Voici notre point de départ :

Charte constitutionnelle. — « Art. 7. Les Français ont » le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en » se conformant aux lois. »

Or, quelles sont ces lois? — Des lois de fiscalité et de répression dont la lettre et l'esprit sont le plus souvent en contradiction flagrante.

Les lois qui régissent la liberté de la presse sont nombreuses; mais bien qu'appartenant à des époques très-diverses, à des régimes très-différents, on chercherait vainement dans la collection de leur texte une pensée, un germe d'organisation.

Les seules conditions exigées pour publier un journal sont d'être Français, majeur, et jouissant de ses droits civils.

Aucune autre condition de capacité n'est exigée.

Aucune solidarité ne lie entre eux les écrivains qui concourent à la rédaction des journaux.

Donc, le jour où un intérêt industriel, mercantile ou autre peut croire utile à sa cause de fonder un journal, rien ne l'en empêche.

C'est ce qui est arrivé fréquemment. N'avons-nous pas des journaux voués à la défense des intérêts agricoles et de certains intérêts industriels; —des journaux qui trouvent que toute protection qui n'est pas prohibitive est toujours trop faible?

N'avons-nous pas d'autres journaux voués à la défense des intérêts commerciaux et de certains produits du sol, tels que les produits viticoles;—des journaux partisans déclarés de la liberté absolue du commerce, qui, si on les en croyait, abaisseraient sans transition tous les tarifs, et ne tarderaient pas à abolir tous les droits prélevés par la douane?

N'avons-nous pas enfin un grand nombre de journaux spéciaux voués à la défense d'intérêts de profession ou de corporation?

Il n'est donc pas exact de dire que la presse représente uniquement, exclusivement des idées; elle représente souvent aussi des intérêts, et, sous ce rapport, la presse ne diffère pas autant que M. Petetin paraît le croire des corps électifs et représentatifs au-dessus desquels il l'élève en disant « qu'elle est la *seule* manifestation des propensions » réellement générales ; qu'elle *seule* renferme et propage l'*idée*. »

Entre un discours de M. Odilon Barrot et un article du *Siècle* sur le même sujet, sur la réforme électorale, nous l'avouons, nous ne voyons pas de différence sensible. Nous n'en voyons pas une plus grande entre un discours de M. Ledru-Rollin et un article de la *Réforme* sur le droit au travail. Il en est de même d'un discours de M. Garnier-Pagès et des articles du *National* développant cette pensée : » *Qu'il est à désirer que la gauche et le centre gauche* » *prennent en main les affaires, car ils ne peuvent s'en* » *emparer que conjointement.* » Il en est de même également des discours de M. Thiers et des articles du *Constitutionnel*; il en est de même encore des articles du *Journal des Débats* et des discours de M. Guizot, etc., etc. Le plus souvent ne serait-il pas bien difficile de dire avec précision à qui, du journal ou de la tribune, appartient l'*idée*, si c'est le journal qui est l'écho de l'orateur, ou si c'est l'orateur qui est l'écho du journal ?

M. Petetin décrit la presse comme il la comprend, comme il se plaît à la rêver ! De bonne foi, croit-il que le *Constitutionnel*, le *Siècle*, etc., s'attaquent à M. Guizot ; que lorsqu'à son tour le *Journal des Débats* s'en prend à M. Thiers ; que lorsque le *National* injurie à la fois M. Thiers et M. Guizot, ces feuilles combattent uniquement « pour » *l'idée pure, pour la vérité provoquée par le besoin in-*

» *térieur de la conscience?* » Idéaliser ainsi la presse, c'est la peindre telle qu'on l'imagine; mais ce n'est pas la peindre telle qu'elle est. Il ne nous en coûte aucunement de le déclarer, car si nous sommes journalistes, nous le sommes moins par vocation que par circonstance. Nous voyons tous les jours la presse au service des passions humaines, des prétentions égoïstes, des ambitions rivales, des combinaisons ministérielles, des intrigues parlementaires, des calculs politiques les plus divers, les plus opposés, les moins nobles; nous la voyons s'y associer étroitement, mais nous la voyons rarement au service des idées, et quand par hasard il arrive à un journal de s'emparer d'une idée, ce n'est jamais pour elle-même, c'est toujours comme instrument de défense ou d'attaque ministérielle. Celui qui écrit ces lignes parle ici avec expérience. Toutes les fois qu'il a essayé de faire sortir le journalisme de l'ornière des partis pour le faire entrer dans le champ des idées et des réformes, dans la voie des saines applications de la science économique à l'administration publique, il s'est trouvé tout seul, et il a dû reconnaître qu'en dehors du cercle étroit tracé par les lettres assemblées de quatre ou cinq noms propres, il n'y avait pas de discussion possible, il n'y avait pas de politique. A quoi sert de nier le mal? Cela l'empêche-t-il d'exister? Quand les journaux ne s'associent pas à des intérêts, ils s'associent à des passions, et à les examiner elles-mêmes de près, ces passions ne sont le plus souvent que des intérêts égoïstes : voilà la vérité. Les journaux qui passent pour représenter des passions valent-ils mieux que ceux qui passent pour représenter des intérêts? Telle est la question que nous laissons à décider à nos lecteurs.

Mais avant qu'ils la tranchent, il faut qu'ils sachent d'a-

bord à quoi s'en tenir sur ce qu'il y a de vrai et de faux dans la subtile distinction qui fait le fond de la lettre à laquelle nous répondons.

M. Petetin pense que le journalisme doit rester à l'écart des affaires; mais d'abord est-il beaucoup d'affaires dans lesquelles il puisse être admis à intervenir? quelles sont ces affaires? qu'on nous les fasse connaître! Si l'opinion à laquelle le nom de M. Duveyrier a été attaché comporte une objection fondée, sérieuse, invincible, ce n'est pas, il faut le dire, d'être dangereuse, c'est d'être inapplicable.

Rendez-vous-en compte vous-même par quelques exemples pris au hasard.

Deux systèmes sont en présence à la tribune : l'Etat gardera-t-il pour lui l'exécution des chemins de fer, ou l'abandonnera-t-il aux compagnies? — Supposez qu'un journal ait assez d'influence pour faire prévaloir cette dernière opinion, il aura fait triompher l'*idée*, mais où sera l'*intérêt?* Le journaliste, il est vrai, pourra, si des compagnies se forment, aller leur demander d'être admis à souscrire un certain nombre d'actions; ces compagnies seront libres de lui en donner ou de lui en refuser, mais voilà tout! Il sera dans la position de tout le monde.

Deux intérêts contraires sont en présence; ce seront, si vous voulez, le colza et la sésame, ou les fers et les vignes. Ce serait commettre une grande erreur que de croire qu'il suffit d'aller dire à l'un de ces deux intérêts : Payez-moi, je vous défendrai. Un journal, dont la rédaction en chef avait été donnée à M. Charles Didier, a été fondé, il y a trois ans environ, sur cette espérance qu'il serait soutenu par l'intérêt viticole; il a vécu trois mois!

Que ceux qui craignent que l'*intérêt privé* ne vienne dans la presse s'y discuter lui-même au détriment de ce

qu'on appelle, par opposition, l'*intérêt public*, se rassurent ; le danger n'est pas grand !

L'intérêt privé parvînt-il, à la faveur de quelques questions économiques, à se glisser dans les colonnes des journaux politiques, qu'il ne réussirait jamais à s'y emparer que d'une très-petite place. Est-ce que toutes les grandes questions, les questions politiques, les questions qui importent à la grandeur du pays, au développement de nos institutions, à la consolidation ou au renversement d'un cabinet, ne sont pas exclusivement des questions de partis? Est-ce que ces questions ne sont pas celles qui, en réalité, constituent le fond et l'importance d'un journal ?

M. Petetin pense que lorsqu'un journal traite une question économique ou de travaux publics, ce qui importe, ce n'est pas que « la science soit *juste ou non*, c'est qu'elle » soit *sincère*, c'est que le lecteur ne puisse être trompé, » et que, croyant suivre une opinion de bonne foi, il ne » reçoive pas des arguties salariées. »

Nous venons de montrer que ce ne serait jamais que très-rarement et par exception que le lecteur d'un journal pourrait être exposé à ne recevoir que des arguties salariées ; nous pouvons donc dire hautement que nous différons d'avis avec M. Petetin : à l'opposé de ce qu'il pense, nous pensons, en fait de questions économiques surtout, que l'opinion la meilleure n'est pas celle qui est la plus désintéressée, mais celle qui est la plus juste.

Une question spéciale surgit : par exemple, la question des lins. Un intéressé dans cette question, qui en a fait pendant de longues années une étude exclusive, se présente à nous avec un travail remarquable ; si ce travail est d'accord avec les principes économiques du journal, devrons-nous l'écarter pour donner la préférence aux articles *désin-*

téressés, mais nécessairement superficiels, de l'un de nos rédacteurs qui n'aura pu se former d'opinion que sur la lecture de documents ou de brochures émanés des intérêts contraires? Dans laquelle des deux suppositions l'intérêt public sera-t-il le mieux compris, le mieux servi? Pourquoi ne le dirions-nous pas? — Il est des questions arides, compliquées, qu'il faut qu'un intérêt direct, important, vous ait forcé d'apprendre pour que vous soyez parvenu à résoudre la difficulté de les bien savoir. Si M. Petetin était appelé à traiter dans un journal les questions dont il a eu, comme conseil de contentieux, à s'occuper presque exclusivement depuis quelques années, croit-il qu'il ne les traiterait pas infiniment mieux qu'il n'eût pu le faire alors qu'il appartenait à la rédaction du *National*? — La vénalité du journalisme est un danger presque imaginaire; le vrai, le réel danger, c'est celui auquel son ignorance expose trop souvent le pays. Et ce danger, comment ne pas le craindre, quand on voit à combien de questions cette ignorance peut s'étendre, quand on reconnaît qu'il est impossible qu'il en soit autrement, attendu la rapidité avec laquelle les journaux sont obligés de se prononcer sur toute question qui surgit?

Que M. Petetin nous permette, à notre tour, de le lui dire: toute son argumentation pèche par la base, quand il suppose que ce qui est l'exception peut devenir la règle et l'usage; s'il fut jamais une théorie qui reposât sur une illusion, c'est assurément celle qu'il combat. En droit, en principe, rien ne s'oppose à ce que le journalisme s'associe aux intérêts privés dont il juge qu'il peut prendre la défense sans trahir les intérêts généraux; mais en fait, mais dans l'application, tout est obstacle à ce qu'il en soit ainsi, et la preuve de cela résulte même de ce qui s'est passé à

l'occasion des adjudications de chemins de fer. Cependant, s'il fut une circonstance propice, assurément c'était celle-là. Eh bien ! dans tous ces conseils d'administration des compagnies où l'on voit siéger force amiraux, force lieutenants généraux, force ducs appartenant à tous les régimes, compte-t-on un seul journaliste ? Si ces compagnies, dans le but de s'assurer l'appui des journaux influents et dans l'espoir de forcer la main aux ministres en certaines circonstances, ayant à choisir entre un marin et un écrivain, entre un patronage illusoire ou un concours efficace, eussent donné la préférence aux principaux rédacteurs des principaux journaux, nous eussions compris alors que la question méritât de se poser et d'être débattue ; mais à l'occasion de quel fait s'est-elle produite ? — A l'occasion de quelques dizaines d'actions parcimonieusement données ou offertes aux journaux quand c'était à qui, banquiers et ducs, pairs de France et députés, anciens et futurs ministres, officiers de terre et de mer se les partagerait par milliers. En vérité, cela valait-il la peine qu'on poussât tant de clameurs et qu'on se mît en de si grands frais de calomnies ? Où donc est l'atteinte qui a été portée ici par l'intérêt privé à l'intérêt public ?

Tout en admettant que le journaliste peut fort bien ne participer qu'à des affaires qu'il croit théoriquement honnêtes et justes, M. Peletin déclare que l'écrivain ne le peut faire sans se rendre *juge dans sa propre cause*, acte, dit-il, que la morale de tous les temps a réprouvé. Si ce principe était vrai d'une manière absolue, M. Thiers n'aurait pas le droit de juger les actes de M. Guizot, ni M. Guizot ceux de M. Thiers, quand l'un des deux serait ministre en remplacement de l'autre ; tout homme politique, aspirant à prendre place dans les conseils de la couronne, serait condamné au

silence, sans en excepter M. Garnier Pagès, qui fait des discours pour établir que la gauche et le centre gauche doivent s'allier, *afin de prendre en main les affaires;* tout journal enfin, par cela même qu'il serait intéressé au triomphe de son parti, devrait garder la neutralité.

Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, il faut reconnaître qu'il est bien peu de causes où l'on ne soit à la fois juge et partie. Ce n'est qu'une question d'intérêt plus ou moins direct, plus ou moins grand.

En résumé, voici la vérité :

Les circonstances où le journalisme pourra utiliser son concours ne seront jamais que des exceptions infiniment rares.

Si l'on bannit des journaux la défense des intérêts légitimes, ces intérêts, s'ils ont besoin de cette défense, créeront des journaux, en vertu du droit donné à tout Français par l'art. 7 de la Charte.

Si l'on interdit systématiquement au journalisme toute participation honorable à celles des grandes affaires qui, par exception, pourraient réclamer le concours de ses lumières et de son influence, il arrivera pour tous les journaux ce qui est arrivé pour *le National*, qui a vu ses rédacteurs les plus capables le quitter pour entrer dans la carrière des grandes entreprises; ces journaux s'énerveront, s'abâtardiront; ils perdront les écrivains qu'ils auraient intérêt à garder; ils garderont les écrivains qu'ils auraient intérêt à perdre. Voilà ce que le journalisme y gagnera; car, il faut bien qu'on le sache, il n'y aura jamais que des hommes de peu de valeur et d'intelligence, que des hommes de métier, que des écrivailleurs sans idées, qui pourront accepter la carrière exclusive du journalisme comme une carrière définitive!

La preuve de la vérité de cette assertion, nous la trouvons dans M. Petetin lui-même, qui, ayant son avenir à faire, s'est retiré du journalisme pour entrer dans le barreau, et a renoncé à *propager l'idée* pour mettre à la solde des intérêts privés son savoir, son intelligence et sa plume.

Faites donc des théories pour les renverser ainsi de votre propre souffle !

A chacun sa part : aux poètes le monde imaginaire, aux publicistes le monde réel.

ÉMILE DE GIRARDIN.

A M. ÉMILE DE GIRARDIN.

II.

Paris, 17 novembre 1845.

« Monsieur,

» Les termes de votre article me permettent d'espérer que je n'abuserai pas de votre bienveillance et de la patience de vos lecteurs en vous adressant ces dernières observations.

» Votre argumentation peut, ce me semble, se résumer en quelques points principaux.

» 1° Le journalisme n'a aucune organisation légale ; donc chaque journal est parfaitement libre de son action. Qu'il se consacre à des idées ou à des intérêts, à des intérêts généraux ou à des intérêts privés, rien ne le lie, nulle règle ne l'oblige.

» Non, rien, — sauf les lois de la morale publique et individuelle ; sauf la loyauté, la droiture, la délicatesse. Discutons-nous ici sur les délits prévus et caractérisés par les lois ? Il n'y a rien à dire sur ceux-là. La loi a résumé la conscience universelle, c'est l'affaire du tribunal de l'exécuter. Il n'y a pas lieu d'appeler l'opinion à se prononcer de nouveau.

» 2° Et en effet, ajoutez-vous, il existe nombre de journaux qui s'affichent comme les défenseurs de tel ou tel intérêt collectif ; intérêts commerciaux, industriels, agricoles, qui s'en étonne ? qui le blâme ?

» Personne ; et cela précisément parce que ces journaux ne cachent pas le mandat qu'ils se donnent et l'intérêt qu'ils défendent. Ayez la bonté de vous souvenir que c'est la seule distinction fondamentale que j'aie établie. Quand les propriétaires de vignes annoncent qu'ils vont se donner une publicité spéciale, que disent-ils implicitement par là ? Qu'ils croient leurs intérêts sacrifiés par la loi fiscale ; que cette loi viole l'équité, la vraie science économique, les intérêts du pays en ce qui touche la production, l'exportation, la consommation ; chacun en croira ce qu'il voudra, et ils ne paraissent pas compter eux-mêmes beaucoup sur la puissance de leurs arguments, puisqu'ils les abandonnent en laissant tomber les journaux qui devraient les propager ; mais, quoi qu'il en soit, ils n'essaient de tromper personne, et, encore une fois, la franchise est tout ce qu'on peut leur demander.

» 3° Vous me faites dire : « Le mal est d'être à la fois » intéressé et juge dans sa propre cause. » Et vous ajoutez victorieusement que pas un de nous n'agit sous une autre condition, et que, dans chacune de nos paroles et de nos actions, nous sommes tous intéressés et juges. Vous me citez les chefs de partis et vous me dites : « Comment! parce » que M Thiers est intéressé à la chute de M. Guizot, et ré» ciproquement, il serait interdit à ces hommes d'Etat d'at» taquer leur adversaire au pouvoir ou dans l'opposition. »

» Je n'ai pas pu écrire une puérilité telle que celle que vous m'imputez; et, en effet, si vous voulez recourir au texte de ma lettre, vous y lirez :

« Le mal, c'est que le juge, investi de la confiance des » lecteurs, garde son double rôle d'intéressé et de juge, *et* » *le garde sans les en avertir.* »

» Toute la question est là. C'est une question de trahison, d'abus de confiance. Quand M. Guizot attaque M. Thiers ou réciproquement, chacun sait à quoi s'en tenir sur l'intérêt que peut avoir chacun de ces hommes d'Etat à discréditer son adversaire; *chacun* est *averti*. Les arguments, les accusations mutuelles, les plus habiles stratagèmes de tribune, rien de tout cela ne peut faire oublier la situation respective des combattants.

» En est-il ainsi du journaliste qui se donne *secrètement* à un intérêt privé ? Quoi ! la veille, il défendait mes intérêts, à moi abonné, contribuable ; il les défendait au nom des principes économiques et administratifs sur lesquels j'étais d'accord avec lui, et demain, les poches pleines d'actions de chemins de fer, ayant un intérêt direct et personnel à plaider adroitement le contraire de ce qu'il défendait hier, il remplira un rôle loyal ! Ne fît-il que se taire, ce serait encore une trahison, la trahison d'une sentinelle. Le

silence des journaux est souvent plus qu'une approbation, c'est une protection effective, et, pour ainsi dire, matérielle. — Examinez l'histoire de la *fusion du Nord*.

« 4° J'ai dit qu'une opinion sincère, juste ou non, valait » mieux qu'une opinion intéressée ; et vous me répondez » que vous préférez, pour votre journal, l'opinion intéres- » sée, mais éclairée, d'un homme qui vous apporte un bon » travail sur une question spéciale. »

» Je le crois bien : il est intéressé dans la question des lins, mais vous ne l'êtes pas, et c'est vous, d'abord, qui jugez mon opinion, qui l'admettez ou la repoussez, suivant qu'elle est conforme ou non à la direction de votre feuille. Il est dans son rôle et vous dans le vôtre. Moi-même, j'ai eu à demander de la publicité pour certaines questions spéciales ; je la réclamais sans embarras, même quand je pouvais y être intéressé, au moins indirectement. Pourquoi ? c'est que le journaliste auquel je m'adressais restait libre d'admettre ou non, et gardait vis-à-vis de moi son entière indépendance.

« 5° Mais, dites-vous, cette discussion porte sur bien peu » de chose, car la presse n'a pas une grande valeur pour » les intérêts industriels et commerciaux. — Voyez plutôt » ce qui se passe : les compagnies de chemins de fer ont » demandé des patrons à la pairie, à la chambre des dépu- » tés, à la marine, à l'armée, à l'administration, à toutes » les classes ; voyez-vous figurer dans leurs conseils une » seule notabilité du journalisme ? »

» Je ne voudrais pas, pour mon opinion, d'autre argument que celui-là. Pourquoi n'a-t-on pas songé à afficher des noms de journalistes ? Parce qu'il fallait les acquérir secrètement ; parce que leur concours ne signifiait rien s'il était public ; parce qu'un journaliste qui serait passé

publiquement dans une compagnie, aurait d'avance discrédité tout ce qu'il aurait écrit ensuite, soit sur cette compagnie, soit sur toutes les autres.

» D'ailleurs, nous discutons un principe : ne nous arrêtons pas aux détails. Un principe va toujours plus loin qu'on ne l'a prévu. Vous autorisez la vénalité en affaires industrielles, pourquoi l'interdiriez-vous en affaires politiques? Louis XV se vendait aux accapareurs de grains ; Dubois s'était vendu à l'Angleterre. Dans les deux cas d'où venait le crime? De ce que l'un et l'autre manquaient de la notion sainte de l'autorité et de la responsabilité morale. Détruisez aussi cette notion dans le journalisme et demain vous aurez en France des feuilles secrètement vendues à l'Angleterre, à la Russie, à toute puissance qui aura intérêt à développer chez nous un germe qui lui soit favorable : qu'il s'agisse de notre marine ou de la Pologne; de l'abolition de l'esclavage ou de la question d'Orient! La conscience ne se divise pas ; elle est entière, ou elle n'existe plus. Quiconque trahit sa conviction dans une question économique ou administrative, peut la trahir et la trahira si l'intérêt est assez grand pour lui, s'agît-il de renouveler Aboukir ou Trafalgar, ou les massacres de Saint-Domingue.

« 6° J'ai attribué à la presse un rôle trop élevé. J'ai *rêvé* » qu'elle était exclusivement l'expression de l'*idée*, tandis » qu'elle n'est et ne peut être que l'organe des intérêts et, » à cet égard, je lui ai prêté sur la tribune une supério- » rité qu'elle n'a pas. Entre un discours de M. Barrot et un » article du *Siècle*, une harangue de M. Guizot et un arti- » cle des *Débats*, y a-t-il une différence? »

» Il y a bien longtemps, Monsieur, que je ne *rêve* plus, si jamais j'ai rêvé. Aussi ne me fais-je point d'illusion sur les choses et les hommes de mon temps et notamment sur

le rôle actuel de la presse. Ayez la bonté de recourir à ma lettre : vous verrez que je vous signale *l'envahissement de la presse par les intérêts, comme universel;* j'accusais la théorie de M. Duveyrier seulement de venir le compléter, de donner une logique et une justification au mal et de le rendre ainsi incurable.

» Mais enfin, *telle qu'elle est*, je répète ce mot, la presse est encore le seul véhicule de l'*idée*, et cela sera facile à démontrer par les faits.

» Toutefois, Monsieur, je ne prétends pas que la presse doive être une prédication interminable, ou une thèse incessante de philosophie. En politique, le nombre des idées sur lesquelles roule un siècle entier n'est pas grand. L'essentiel c'est, qu'existant dans la nation, l'idée, fût-elle unique, trouve un moyen de se répandre. Eh bien! malheureusement, d'une part la constitution fiscale de la presse, qui la met entre les mains d'une seule classe sociale, et même d'une brève série d'individus; et, d'autre part, les habitudes morales que tendrait à encourager la théorie de M. Duveyrier, font qu'aujourd'hui l'idée nécessaire aurait peu de chances de se produire. Tout au plus le pourrait-elle sous les formes mauvaises qu'inspire toujours la contrainte, sous les formes de la passion, de la faction, de la conspiration plus ou moins occulte.

» Maintenant, croyez-vous sincèrement impossible l'existence de cette idée nécessaire? Votre esprit, éminemment sagace, serait-il, par le succès, abusé au point de ne pas voir le mouvement qui se prononce autour de nous, au loin, partout? Vous semble-t-il qu'il n'y ait plus dans l'organisation de la société aucune grande iniquité, pour le moins équivalente aux inégalités que 89 est venu détruire? — J'hésite, vous le voyez, à employer quelqu'une de ces

phrases vagues et mal définies que les perroquets répètent à satiété dans l'espoir d'attirer sur eux l'attention publique, et sans trop se soucier de savoir eux-mêmes ce qu'ils disent. Mais vous me comprendrez, et tous les hommes de bon sens me comprendront.

» Etes-vous convaincu que ce caquetage ne couvre rien? Ce serait, à mon avis, un jugement bien léger. Rappelez-vous le saint-simonisme. Là aussi il y avait nombre de phrases toutes faites et fort obscures; là aussi il y avait des vanités ambitieuses, des prétentions collectives et individuelles exorbitantes. Et pourtant le saint-simonisme n'a-t-il rien laissé? — Il faudrait être aveugle pour le croire. Toute la presse est pleine de ses débris, toute la nouvelle économie politique et administrative vient de lui. Il va régner bientôt sur la part de gouvernement qui reste à la représentation politique.

» Ce mouvement d'idées, le seul perceptible qui se soit accompli depuis la révolution de 89, est-ce la tribune qui l'a provoqué, ou bien est-ce la presse?

» Il en est tout de même aujourd'hui. La presse de tactique peut bien s'asservir à répéter les bruits de tribune, et aussi voyez quel chemin elle fait faire aux esprits? Mais la presse de propagande, la presse des idées sera toujours en avant de la tribune, car elle est l'expression de l'initiative individuelle, seul moyen réel de progrès, quoi qu'on en dise, aujourd'hui que l'association est vantée outre mesure. L'initiative individuelle n'est pas soumise au niveau de cette *moyenne* électorale qui, sauf les exceptions, ne peut produire que la médiocrité. Recourez à l'étymologie latine : une *moyenne*, c'est un *medium*; c'est littéralement la médiocrité; et l'arithmétique le dit comme la grammaire.

» Cette presse des idées, vous l'appelez la presse de pas-

sion. Vous avez raison. Mais pourquoi est-elle passionnée? Parce qu'elle est contrainte.

» Si à toutes les causes extérieures et légales d'affaiblissement qui pèsent sur la presse, vous ajoutez encore, par la théorie de M. Duveyrier, une cause de dégradation intérieure et morale, vous arriverez à l'anéantissement de l'esprit français, à une désorganisation intellectuelle dont les symptômes ne sont déjà que trop visibles.

» Ne prenez pas, Monsieur, ces derniers mots pour une de ces malédictions banales que les mécontents jettent sur leur époque. Non! je ne suis pas aveugle, et, quoi qu'on en dise autour de moi, je vois bien que par ce qui se passe, que par cet immense développement de la civilisation matérielle, la France rend son territoire plus compacte, sa population plus homogène; qu'elle fait un nouveau pas vers la démocratie, un irrévocable progrès vers l'égalité! Je vois bien que tout le labeur de l'esprit humain, que toutes les inventions du génie contemporain sont consacrés au grand nombre, ne s'appliqueront qu'au profit exclusif du plus grand nombre. Je vois bien que ce mouvement prodigieux de spéculation se résoudra en élévation du salaire et du travail et en abaissement proportionnel du capital oisif, comme le prouve déjà la réduction de la dette dans la plupart des Etats de l'Europe. Je vois bien que si quelques banquiers gagnent des millions, la masse des travailleurs gagnera des milliards.

» Je vois tout cela; et mieux je le vois, plus je sens que c'est un crime aux esprits élevés de ne pas songer qu'il faut une âme, une intelligence à cette ruche travailleuse; de ne pas s'apercevoir que l'assoupissement et un mortel ennui règnent dans les régions supérieures de la nation; que le niveau des inspirations de la classe gouvernante s'abaisse,

et que la démocratie française, qui n'a pas pour le labeur industriel les facultés natives de la race anglaise et américaine, perdant les éléments de sa supériorité propre, risque de se trouver partout au second rang, et dans sa direction naturelle et dans la carrière accidentelle où elle s'avance.

» Permettez-moi un dernier mot, après ces trop longs développements, un mot de réclamation personnelle qui seul aurait suffi pour motiver cette lettre.

» Vous dites : « Il faut bien qu'on le sache : il n'y aura
» jamais que des hommes de peu de valeur et d'intelligence,
» que des hommes de métier, que des écrivailleurs sans
» idées, qui pourront accepter la carrière exclusive du
» journalisme comme une carrière définitive !

» La preuve de la vérité de cette assertion, nous la
» trouvons dans la personne de notre contradicteur ; nous
» la trouvons dans M. Petetin lui-même, qui, ayant son
» avenir à faire, s'est retiré du journalisme pour entrer
» dans le barreau et a renoncé à *propager l'idée* pour met-
» tre à la solde des intérêts privés son savoir, son intelli-
» gence et sa plume. Faites donc des théories pour les
» renverser ainsi de votre propre souffle ! »

» C'est moi, Monsieur, qui vais renverser d'un *souffle* votre théorie. A la vérité, il en devrait coûter à mon amour-propre ; car c'est un aveu d'impuissance que je vais faire, et il est habile de se garder de ces sortes de confessions.

» Eh bien ! je vous assure que je n'ai point quitté le journalisme ; mais que c'est le journalisme qui m'a quitté. Si j'avais pu écrire librement ma pensée et disposer, en pleine puissance, d'une publicité politique, nulle autre ambition ne m'aurait tenté ; et encore aujourd'hui, nulle autre fortune ne me paraîtrait plus désirable. Mais, je

l'avoue, soumettre mon opinion à l'opinion d'autrui, la voir mutiler chaque jour, lui voir enlever précisément ce qu'elle a de plus personnel et de plus intime; m'enrégimenter dans une coterie; m'inspirer d'elle uniquement et lui soumettre jusqu'à la dernière virgule; voilà ce que je n'ai pas voulu, voilà ce que je n'ai pas pu. Appelez cela de l'indocilité ou de l'orgueil, comme vous voudrez; je le mérite sans doute, puisque tant d'écrivains honorables et que j'honore sincèrement, se résignent à ce que je n'ai pu supporter. Mais la vérité est que je n'ai vu là qu'un métier; et, métier pour métier, j'ai préféré celui qui du moins ne me soumettait pas à cette torture de l'esprit et de la conscience.

» ANSELME PETETIN. »

RÉPONSE.

II.

17 novembre 1845.

« Si l'opinion à laquelle le nom de M. Duveyrier a été » attaché comporte une objection fondée, sérieuse, invin- » cible, ce n'est pas, il faut le dire, d'être dangereuse, c'est » d'être inapplicable, » avions-nous répondu à la troisième lettre de M. Anselme Petetin. Ce point de notre réponse en était le point essentiel, le point culminant, le point qui

domine toute la question, tout le débat; or, c'est précisément le point que notre honorable contradicteur, dans sa réplique, laisse complétement à l'écart. Cette omission volontaire de sa part s'explique facilement d'elle-même et par l'impossibilité de contester la vérité de notre affirmation, et par l'impossibilité de l'admettre. La contester, c'était marcher au combat sans armes, sans munitions; l'admettre, c'était avouer qu'on s'escrimait contre des moulins à vent, qu'on s'attaquait à une exception qui ne saurait jamais cesser d'en être une, enfin à une véritable illusion.

M. Petetin n'est pas le premier qui ait parlé de journaux qui vendaient *leurs questions;* cette accusation a été portée à la tribune de la chambre des députés par M. Chapuys de Montlaville, vers la fin de la session dernière; mais l'accusation est restée toujours dans le vague, et rien n'a pu l'en faire sortir. Et, remarquez-le bien, quand nous disons cela, ce n'est pas que nous veuillons le moins du monde nous constituer en apologistes systématiques de la presse; tant de journaux ont une existence si précaire, que nous ne doutons pas que pour échapper à la mort, ces journaux ne se fussent empressés de se vouer à la défense de l'intérêt privé qui les aurait fait vivre, si cet intérêt privé se fût rencontré. Nous voulons seulement constater, comme un fait péremptoire, que cet intérêt privé, qu'il plaît de représenter comme un fléau prêt à envahir toute la presse, n'est qu'un fantôme insaisissable qui a constamment échappé à ceux des journaux naissants ou moribonds qui avaient mis en lui toutes leurs espérances.

Pour se vendre, comme pour se marier, il faut être deux; pour que les journaux se vendissent à des intérêts, il faudrait qu'il y eût des intérêts qui les achetassent : où sont

donc ces intérêts que l'on met sans cesse en avant, mais que l'on s'abstient toujours soigneusement de désigner? S'ils existent, qu'on les nomme, qu'on les montre! Si ces intérêts n'existent pas, il faut en convenir, la question soulevée perd toute son importance, du moins en fait, sinon en principe.

Nous pourrions borner là notre réponse à la lettre de M. Peletin; mais sans nous appesantir sur des distinctions insignifiantes ou trop subtiles, il est des objections que nous ne voulons pas laisser sans réfutation.

M. Peletin prétend qu'il n'a pu écrire une puérilité telle que celle-ci : « *Le mal, c'est de se rendre juge dans sa pro-* » *pre cause, acte que la morale a toujours réprouvé.* » Nous ne pouvons qu'engager M. Peletin à relire le 14e paragraphe de sa troisième lettre qui commence précisément par ces mots, auxquels nous ne nous arrêtons un court instant, qu'afin qu'il soit bien acquis à la discussion que nous n'avons pas fait une citation qui ne fût rigoureusement exacte. Nous ne sommes pas de ceux qui prêtent à leurs contradicteurs des arguties puériles afin d'en avoir plus facilement raison ; c'est un genre de polémique qui n'est pas à notre usage.

M. Petetin, qui désavoue la première section de son paragraphe, se retranche derrière la seconde partie, ainsi conçue : « *Le mal, c'est que le juge investi de la confiance* » *des lecteurs, garde son double rôle d'intéressé et de juge,* » *et le* GARDE SANS LES AVERTIR. »

Soit, nous acceptons encore la question posée dans ces termes; à savoir : — Que le mal gît dans le défaut d'avertissement préalable, dans le secret gardé par un journal sur le degré d'intérêt qui se mêle à l'expression de son opinion.

M. Petetin admet que M. Thiers, bien que juge et partie, a le droit de juger M. Guizot son compétiteur, ou réciproquement, parce que le public sait à quoi s'en tenir sur l'intérêt que peut avoir chacun de ces deux hommes d'Etat à discréditer, à condamner son adversaire; si M. Petetin est conséquent avec lui-même, il admettra donc qu'un journal, pour avoir le droit de s'associer à un intérêt privé et de le défendre légitimement, n'aura, dans ce cas, qu'à faire connaître à ses lecteurs que ce n'est pas comme organe exclusif de l'intérêt général qu'il s'exprime.

Réduite à ces termes, la question diminue considérablement de proportion et devient des plus simples.

Dès lors plus d'objection sérieuse contre le journal défendant, par exemple, les compagnies de chemins de fer, s'il est de notoriété publique que son principal rédacteur fait partie du conseil d'administration d'une compagnie. *Les abonnés de ce journal sont avertis.* Voilà M. Petetin satisfait.

Mais, dit M. Petetin : « Pourquoi les compagnies de chemins de fer n'ont-elles pas songé à faire entrer des journalistes dans leur conseil? — Parce qu'il fallait les acquérir secrètement; parce que leur concours ne signifiait rien s'il était public; parce qu'un journaliste qui serait passé publiquement dans une compagnie aurait discrédité tout ce qu'il aurait écrit ensuite, soit sur cette compagnie, soit sur les autres. »

M. Petetin oublie qu'un peu plus haut, dans la même lettre, se trouve cette phrase, dont l'une contredit nécessairement l'autre : « En effet, il existe nombre de journaux qui s'affichent comme les défenseurs de tel et tel intérêt collectif. Qui s'en étonne? qui les blâme? — *Personne, et cela précisément parce que ces journaux ne cachent pas le*

» *mandat qu'ils se donnent et l'intérêt qu'ils défendent.* »

Éclaircissons le débat par un exemple :

La question des houilles est à l'ordre du jour;

Le propriétaire d'un journal politique est en même temps intéressé dans une exploitation houillière; il en prévient ses lecteurs; ses lecteurs le savent, ils sont avertis. Croit-on que les articles qu'il fera paraître, — en admettant qu'ils soient approfondis, remarquables, sincères, — pour s'opposer, si telle est son opinion, à l'abaissement du tarif protecteur, seront conséquemment suspects et discrédités ?

M. Petetin dit : Oui ;

Nous, nous disons : Non, et voici l'observation sur laquelle nous appuyons notre opinion pour combattre la sienne.

Un débat s'élève à l'une des deux tribunes législatives : il s'agit par exemple de la question des fers.

Un avocat et un maître de forges demandent la parole : lequel des deux sera le plus attentivement écouté ? Ce n'est pas douteux, ce sera le maître de forges par cette raison qu'on se défie encore moins de l'homme spécial qui défend ses intérêts, que de l'homme superficiel qui effleure les questions, quand il ne les fausse pas.

Ceci n'est pas une théorie douteuse ; c'est un fait incontestable.

« Mais, dit M. Petetin, si l'on autorise la vénalité de la » presse en affaires industrielles, pourquoi l'interdirait-on » en affaires politiques ? Détruisez la notion sainte de l'au- » torité et de la responsabilité morale, et demain vous aurez » en France des feuilles secrètement vendues à l'Angle- » terre, à la Russie, à toute puissance qui aura un intérêt à » développer chez nous un germe qui lui soit favora- » ble. »

A cette objection voici la réponse :

Ou cet intérêt existe ou il n'existe pas ;

S'il n'existe pas, le danger est chimérique.

S'il existe, rien de plus facile à l'Angleterre, à la Russie que de créer à Paris des journaux qui aient pour but de développer chez nous un germe qui soit favorable à l'un ou à l'autre de ces deux pays.

Et suffit-il qu'une opinion soit consciencieuse, soit désintéressée pour être à l'abri de tout soupçon, de toute médisance ? La *Presse* ne passe-t-elle pas pour être à la solde de la Russie? Cependant elle n'a point à craindre qu'on dise d'elle ce que disaient d'une feuille radicale les ministres du duc de la Victoire : « *No trabaja por nada.* »

Le *Journal des Débats* défend à outrance l'alliance de la France avec l'Angleterre, alliance funeste qui nous isole en Europe, nous égare sur nos intérêts, nous condamne à un rôle subalterne indigne de notre passé, nous berce dans une sécurité trompeuse et nous prépare un réveil terrible. Le *Journal des Débats* serait aux gages de la Grande-Bretagne, que ses articles n'en seraient ni plus ni moins fâcheux. Ils font tout le mal qu'ils peuvent faire!

On le voit, les grandes et belles phrases dont se paie trop souvent le lecteur superficiel ou distrait, ne sont pas toujours de bonnes et solides raisons; mais ce qui nous étonne, c'est qu'un esprit aussi distingué, aussi positif que M. Petetin, se soit laissé entraîner à se rendre l'écho de banalités qui ne supportent pas le plus léger examen. Il a écrit avant de réfléchir, au lieu de réfléchir avant d'écrire.

Mais de ce que nous avons dit en faut-il conclure que nous pensons que la presse doive s'ériger en boutique, et que les écrivains n'ont rien de mieux à faire que de mettre leur plume à la solde des intérêts privés, ou de certaines

causes plus ou moins légitimes ? — Tirer de nos articles cette conclusion, ce serait tomber dans les indignes calomnies contre lesquelles nous avons protesté. Dans cette discussion où nous nous sommes laissés entraîner par notre mépris profond pour toute hypocrisie, par la réaction que provoque en nous toute exagération, nous n'avons voulu faire qu'une chose : — rétablir la vérité des faits et celle des situations. Or, nous croyons avoir pleinement prouvé : — 1° qu'il n'y a pas lieu de craindre que l'intérêt privé, pas plus ouvertement que secrètement, vienne souvent dans la presse s'y discuter lui-même et s'y défendre au détriment de l'intérêt général ; — 2° que *l'envahissement du journalisme par les intérêts privés signalé comme universel*, n'est qu'un mal imaginaire ; — 3° que ce ne sont pas les journaux qui manquent aux intérêts privés, mais les intérêts privés qui manquent aux journaux ; — 4° que les cas où les rédacteurs d'un journal pourraient échanger une participation fructueuse contre un concours utile ne seraient jamais que des exceptions infiniment rares, dont on ne pourrait pas citer un autre exemple que celui fourni par les colonies ; — 5° qu'il serait plutôt à désirer qu'à craindre que les écrivains se mêlassent au mouvement des affaires, pour y puiser une expérience, des aperçus et des idées qui font trop généralement défaut au rédacteur qui n'a appris les questions que dans les livres ; — 6° qu'un journal qui accepterait franchement devant ses lecteurs la position qu'accepte un pair de France ou un député lorsqu'il monte à la tribune pour y défendre un intérêt qui le touche, n'aurait rien à craindre des sévérités de l'opinion ; — 7° qu'enfin ce qu'on appelle la *presse mercantile* par opposition à la *presse passionnée*, a fait faire au journalisme un véritable progrès ; si vous en doutez, lisez les journaux de 1830 à 1836, et vous

en serez convaincu, à moins que vous ne persistiez à donner le nom d'*idées* à des violences, à des exagérations, à des impostures, à des calomnies, qui se traduisaient en émeutes, en complots, en machines infernales, en tentatives de régicide, qui aboutissaient à vous faire dépouiller du droit d'association, à faire voter d'urgence les lois de septembre, ou à faire rétrograder le pays alarmé dans la voie de la résistance!

Oui, sans doute, nous en convenons, « *telle qu'elle est,* » la presse est encore le seul véhicule de l'*idée ;* » mais en conscience, si l'*idée* est absente des colonnes du *National,* aussi bien que des colonnes du *Journal des Débats,* des colonnes de la presse révolutionnaire, aussi bien que des colonnes de la presse ministérielle, faut-il l'imputer à M. Duveyrier, à sa société en commandite et à sa théorie ?

« La presse des idées, vous l'appelez la presse des pas» sions, » — nous dit M. Petetin ; c'est à tort que notre honorable contradicteur nous attribue une confusion que nous n'avons pas faite, et dans laquelle il n'y avait pas de risque que nous tombassions, car ce qui distingue, à nos yeux, l'une de l'autre, c'est que la presse des passions est sans idées, et que la presse des idées est sans passion.

Nous appelons la presse des passions cette presse qui, en haine d'une dynastie ou d'un cabinet, d'une famille ou d'un homme, calomnie toutes les intentions, dénature tous les faits, insulte tout ce qui est élevé, élève tout ce qui est bas, et s'imagine qu'il n'y a qu'à diminuer le cens électoral ou qu'à l'abolir entièrement pour résoudre tous les problèmes de notre société, toutes les difficultés de notre temps. Nous appelons encore la presse des passions cette presse sans initiative qui vit uniquement de représailles contre l'opposi-

tion, et qui soutient que l'on ne saurait ni concevoir ni réaliser rien de mieux que ce qui est; qu'il n'y a rien à faire que de durer; que la loi électorale satisfait à tous les besoins légitimes d'une représentation sincère. Que cette presse soit à l'excès optimiste ou révolutionnaire, nous ne l'appelons pas la presse des idées !

Nous appelons la presse des idées celle qui, au lieu de regarder en arrière, dans le passé, regarde en avant, dans l'avenir, cherche laborieusement les lois de la société nouvelle, telle que l'ont déjà faite en France trente années de paix, le perfectionnement des voies de communication, les progrès de l'industrie, l'extension du commerce, la découverte de la vapeur, la création et le maintien de cette assurance mutuelle contre la guerre qu'on est convenu d'appeler : l'équilibre européen, le développement du principe de l'égalité des partages par voie de succession, le morcellement toujours croissant du sol, l'augmentation illimitée du nombre des petits propriétaires, l'appauvrissement continu des anciennes classes privilégiées, l'élévation graduelle des classes ouvrières par l'accumulation de leurs épargnes, la lutte sourde engagée entre le capital et le travail, le règne de la haute banque, les audacieuses entreprises de la spéculation, les conquêtes inaliénables de la science et du génie d'invention, etc., etc. Nous appelons la presse des idées par opposition à la presse des passions celle qui ne croit pas qu'il suffit de réformer la loi électorale pour donner le jour à une génération d'hommes d'Etat dignes de ce nom, d'hommes politiques expérimentés, de législateurs éclairés; nous appelons la presse des idées celle qui ne croit pas qu'il suffise de mettre M. Thiers à la place de M. Guizot, ou M. Barrot à la place de M. Thiers, our changer la situation politique de la France, en Eu-

rope. Nous appelons la presse des idées par opposition à la presse des passions, celle qui ne croit pas qu'il suffise, pour nous rendre dans le monde notre rang de puissance de premier ordre, d'affecter une attitude altière, d'écrire des notes peu mesurées, de parler à la tribune un langage hautain, d'inquiéter les rois, d'agiter les peuples, de se poser enfin en gouvernement de propagande ; nous appelons la presse des idées celle qui ne croit pas que tout soit dans la grandeur et la sonorité des mots, celle qui se donne la peine d'aller au fond des choses, celle qui ne se borne pas à dire vaguement : Il faut que la France pèse dans les balances du monde un poids décisif ; il faut qu'elle ait une armée et une marine imposantes, etc. ; celle qui, voulant fermement la fin, cherche consciencieusement les moyens ; celle qui, se proposant un but, ne marche pas aveuglément en sens contraire ; celle qui, se rendant compte des difficultés sans se les dissimuler comme sans se les exagérer, met son honneur à s'efforcer de les vaincre ; nous appelons la presse des idées celle qui estime les hommes pour le moins autant que les institutions ; celle qui remonte des effets aux causes, et se préoccupe moins du mal que du remède ; celle qui croit que la science économique, appelée à changer tous les rapports de peuples à gouvernements, est loin d'avoir dit son dernier mot, et qui le cherche !

Mais pourquoi cette presse des idées, qui a essayé de se faire jour, n'a-t-elle abouti qu'à de vains efforts, faut-il le dire ? — C'est que la presse des passions a tout fait pour l'étouffer sous le poids de ses dédains et le bruit de ses clameurs. Depuis quinze ans la presse des passions a si bien fait, qu'elle n'a pas laissé debout une seule illusion, intact un seul prestige ; il n'est pas un progrès, pas une liberté, pas une idée juste qu'elle ne soit parvenue à com-

promettre par ses exagérations! C'est donc à celle-ci qu'il faut s'en prendre si, comme le dit M. Petetin, l'assoupissement et un mortel ennui règnent dans les régions supérieures, si le niveau de la classe supérieure s'abaisse, si la démocratie française, perdant les éléments de sa supériorité propre, risque de se trouver partout au second rang.

En terminant, M. Petetin prétend que ce n'est pas lui qui a quitté le journalisme, mais que c'est le journalisme qui l'a quitté. Il explique comment. Nous comprenons facilement qu'un homme qui a de la fermeté dans le caractère, de l'indépendance dans les idées, de la sincérité dans les convictions, supporte impatiemment tout contrôle autre que celui de sa propre réflexion, et s'assujettisse sans révolte à la discipline d'une coterie; mais M. Petetin n'a-t-il donc pas été deux fois, au moins, rédacteur en chef, rédacteur souverain, de deux journaux : d'abord du *Précurseur*, à Lyon, ensuite du *Monde*, à Paris, où il succéda à M. de Lamennais? M. Petetin avait assez de talent, qu'il nous permette de persister dans notre opinion, pour que le journalisme ne le quittât pas, s'il y avait tenu fortement. Ne vouloir qu'à demi, ce n'est pas vouloir.

ÉMILE DE GIRARDIN.

A M. EMILE DE GIRARDIN.

Fontainebleau, 5 juillet 1846.

« Monsieur,

« Vous voulez bien citer mon nom dans votre feuille d'avant-hier, et il vous paraîtra sans doute singulier que cette mention donne lieu à une réclamation de ma part, car elle m'associe de la façon la plus flatteuse à un grand nombre d'écrivains, parmi lesquels je dois me trouver honoré d'être rangé.

» Toutefois, Monsieur, il n'est jamais agréable de passer pour un vaincu, en si bonne compagnie que semble vous placer la défaite; et comme, dans la circonstance, le vainqueur serait une idée que je crois fausse, et que je suis bien aise de trouver l'occasion d'attaquer, je vous serais reconnaissant de me permettre de répondre un mot en mon nom et deux mots au nom de l'idée juste, ou que je prends pour telle.

» Vous me comptez, Monsieur, parmi les écrivains qui ont échoué dans la fondation et la direction de journaux, publiés suivant ce qui est pour vous l'ancien et mauvais système.

» Avant d'examiner cette question de système, je dois rectifier le fait, car c'est pour la seconde fois que vous reproduisez cette illusion.

» Il s'agit du journal le *Monde*. Mon nom n'eut pas l'honneur d'y succéder à celui de M. de Lamennais, qui en avait quitté la direction plusieurs mois auparavant.

» Ma coopération, aidée de celle de mes amis, MM. Jules Favre, Arnold Scheffer, Joguet, etc., dura quelques semaines à peine. Il est superflu maintenant de dire pourquoi elle dura si peu. Il vous suffira de savoir que, poussé à ce journal par les incitations persistantes d'amitiés qui me sont et me seront toujours chères, je n'y fus pas deux jours, deux heures, sans m'apercevoir que mes amis avaient été étrangement abusés, et que ce que j'avais de mieux à faire était d'en sortir le plus promptement et avec le moins de bruit possible, afin d'éviter des débats publics, où j'aurais eu trop à souffrir du voisinage de certains noms et de certains actes.

» Mais ne remuons pas inutilement ces bas-fonds vaseux de l'industrie du journalisme. C'en est assez, d'ailleurs, pour faire comprendre que nulle question de système n'a pu être posée dans une expérience pareille, faite durant quelques jours avec un capital illusoire et des abonnés fictifs.

» Quelle responsabilité faire peser sur un capitaine à qui, au lieu de soldats réels et vivants, on n'a donné à conduire que des mannequins artistement alignés, et qui, même, ne trouve dans les gibernes de ces mannequins que des cartouches remplies de farine ?

» Veuillez donc admettre, Monsieur, que, quelles que fussent mes idées sur les conditions légitimes de succès pour un journal, je n'ai jamais, malgré mon ardent désir, trouvé l'occasion d'en essayer la réalisation.

» Ces idées, au fond, s'éloignent-elles beaucoup des vôtres ? C'est ici que se pose la question de système.

» En apparence, mes idées sont exactement les mêmes que le public vous a souvent entendu développer.

» Comme vous, je crois que l'état général des partis tient à la constitution présente de la presse; et non pas seulement leur situation, leur composition matérielles, — mais leur morale même, l'instinct et les sentiments qui les animent, et où, sans être pessimiste, il m'est impossible de voir rien de grand, rien dont l'histoire doive prendre note, et l'avenir garder la mémoire.

» Comme vous aussi, je suis persuadé que le bon marché des journaux est une des causes qui peuvent influer le plus puissamment sur la conscience et l'organisation des partis, et sur l'intelligence politique du pays.

» L'enseignement public lui-même, quand il serait amélioré et réformé suivant les vues publiées par vous et que je partage presque entièrement, ne me paraîtrait pouvoir agir ni avec la même promptitude, ni avec la même sûreté.

» Tel est, depuis longtemps, mon sentiment, et je l'ai prouvé, car, dès 1829, j'avais préparé la publication du premier journal politique à bon marché, qui ait été imprimé. Ce journal (*les Communes*), dont le prix annuel était de 38 francs, ne devait, il est vrai, paraître que tous les deux jours; mais la poste alors ne faisait son service rural que de deux jours l'un, et, pour les abonnés auxquels il était destiné, c'était exactement comme s'il eût été quotidien. Des causes tout exceptionnelles, et venues surtout de la révolution de juillet, l'arrêtèrent presque à son début.

» Plus tard, vers 1836, je crois, ayant reçu quelques propositions honorables de collaboration au *Courrier français*, j'indiquai, comme nécessaire, l'abaissement immédiat du prix d'abonnement, sans lequel tout succès me pa-

raissait impossible, et une chute plus ou moins lente inévitable.

» Où donc est entre nous la différence?

» En ceci, que vous ne voulez trouver l'accroissement de la propagation que dans le bon marché uniquement, et que vous ne cherchez le bon marché que dans la seule augmentation du produit des annonces; tandis que je pense qu'on peut créer aux journaux quotidiens un grand nombre d'abonnés nouveaux: 1° par l'amélioration du journal lui-même, par une parfaite appropriation aux besoins des classes abonnables; 2° par le bon marché résultant de la suppression du droit de timbre et de l'abaissement du droit de poste.

» J'avoue que, sur ce dernier point, je n'ai jamais compris vos idées. Je ne dis pas que vous ayez prétendu que les charges fiscales qui pèsent sur la presse n'empêchaient pas la multiplication des abonnés, ce qui serait inconcevable avec vos opinions sur l'influence du bon marché; mais vous avez soutenu que ces charges ne gênaient nullement la publication de journaux nouveaux, ce qui ne me semble guère plus compréhensible.

» Elles la gênent tellement, Monsieur, que c'est là la vraie raison du maintien des droits absurdes que le timbre et la poste prélèvent sur les journaux. Il y a longtemps que cette absurdité eût disparu, si tous les journaux l'eussent voulu. Mais les feuilles à grande clientelle ont bien senti que le fisc les protégeait contre les journaux nouveaux, et voilà pourquoi, démocratiques ou non, comme elles sont dominées et gouvernées par le capital et non par les écrivains, elles ont plus ou moins sournoisement repoussé toutes les occasions d'obtenir cette immense réforme, et notamment l'occasion qui se présenta, il y a six ans, lorsque

M. Thiers, ayant réuni sous sa main la presse presque entière, le parti conservateur, exaspéré, se montrait disposé à favoriser l'établissement de nouveaux journaux par la suppression ou la réduction des droits de timbre et de poste.

» Il y a donc ici un cercle vicieux. Les journaux sont sous la domination du capital, parce que les droits de timbre et de poste rendent un capital énorme nécessaire à la fondation d'un journal, — et les journaux établis repoussent toute réduction de ces droits, parce qu'elle permettrait de se passer d'un capital de fondation et d'essayer sur le public la valeur d'une idée sans risquer des masses d'argent que ne possèdent guère les chercheurs et les propagateurs d'idées.

» Comment sortirons-nous de ce cercle, maintenant que, pour comble de malheur, les chefs de la presse sont presque tous entrés à la chambre; maintenant que la presse politique et la tribune se tiennent étroitement; maintenant que la presse a perdu, par là, son initiative indépendante, et se trouve asservie à toutes les manœuvres personnelles des partis officiels?

» C'est une question sérieuse, et la plus sérieuse de toutes, à mon sens; mais je ne veux pas l'examiner ici. Cet examen prouverait, je crois, que l'intelligence nationale est désormais dans la dépendance du corps électoral, et c'est un joug placé assez près de terre.

» Il suffit de dire que, pour moi, le bon marché résultant de l'augmentation du produit des annonces, même dans le système perfectionné que vous proposez, est une amélioration qui ne présente ni certitude, ni solidité, ni généralité surtout, et que, par conséquent, elle ne mérite pas l'extrême importance que vous y attachez. La réduction

légale des droits de timbre et de poste me paraît seule promettre à la presse une modification profonde et durable.

» Reste, à mes yeux, l'amélioration intrinsèque du journal, qui est d'une réalisation plus facile, parce qu'il suffira d'un bon exemple donné, pour que tous les journaux soient, par la concurrence, forcés de le suivre.

» Ici encore, je ne saisis pas bien l'ensemble de vos idées. Vous avez agrandi *la Presse* sans changer son plan de rédaction, et, sauf la tentative que vous avez faite par le *Bulletin des Tribunaux*, vous n'avez essayé d'aucune innovation de ce genre. Bien plus, vous avez blâmé ces feuilles immenses qui ont la prétention *de donner, chaque matin, au lecteur une encyclopédie.*

» Pour moi, quand je vous ai vu annoncer l'agrandissement du format de *la Presse*, j'ai cru que vous alliez réaliser précisément ce plan d'une *Encyclopédie* quotidienne et résumée, qui me paraît être la dernière et la meilleure forme du journal.

» Je me suis trompé, mais je n'en garde pas moins mon sentiment sur cet avenir nécessaire de la presse.

» Remarquez, Monsieur, qu'à mesure que la vie publique se développe dans un pays, le livre disparaît pour faire place au journal. C'est ce qui est arrivé aux Etats-Unis, c'est ce qui arrive de plus en plus en Angleterre, c'est ce qui arrivera en France.

» La vie publique, ou plutôt la vie démocratique (car c'est désormais la même chose) supprime les classes oisives; elle supprime les lenteurs du livre comme travail de l'auteur, comme travail et comme plaisir du lecteur.

» Il faut que cette foule occupée, dont la journée entière est prise par les complications de l'action collective (car la

liberté politique engendre aussi l'association, la délibération, l'action collective), trouve, le matin, rapidement résumé sous ses yeux, tout ce qui peut lui importer de savoir, soit dans les grandes branches d'industrie, soit dans l'agriculture, soit dans les mouvements généraux du commerce, soit dans les arts et les sciences, soit dans les deux principales professions libérales, le barreau et la médecine, soit enfin dans l'administration et la politique. — Tous ces éléments sont indispensables; réunis, ils constituent le journal qui conviendra à toutes les classes abonnables, qui renfermera tous les genres d'utilité, et, par conséquent, qui se fera le plus facilement payer son prix, et par tout le monde.

» Sans doute on peut faire des journaux d'un format immense, et qui soient très-loin de réaliser ce plan.

» Mais là, comme ailleurs, c'est une question d'exécution.

» Pour savoir si mon idée est juste, demandez-vous maintenant quel est le journal qui soit d'une utilité réelle à ses abonnés; qui ne soit pas une simple distraction de passion politique, et cela encore pour le petit nombre, engagé par une participation personnelle dans la vie électorale ou parlementaire, ou dans l'administration (1).

» Aussi, les hommes qui ont des intérêts sérieux et vivants sont-ils obligés d'avoir, outre leur journal politique, un ou plusieurs journaux spéciaux qui les tiennent au courant des choses de leur profession et de leurs études.

(1) Le feuilleton est venu introduire un élément nouveau et qui donne au journal une certaine importance dans le ménage bourgeois ; mais, pour plusieurs causes inutiles à détailler, cette importance est encore un peu de contrebande.

» Et remarquez que cette utilité, pour ainsi dire pratique et professionnelle, étend la clientèle des journaux dans une région nouvelle dont il est difficile de mesurer l'étendue, mais qui s'agrandit évidemment chaque jour.

» Voulez-vous juger encore mieux de la justesse de mon opinion? Voulez-vous assurer qu'en effet il s'est créé une foule incalculable de lecteurs qui veulent des matières sérieuses sans pouvoir acheter des livres et sans avoir le temps de les lire?

» Demandez à la librairie quel développement prodigieux ont pris depuis douze ans les publications par abonnement et par livraisons. C'est un des faits les plus saillants de ce temps-ci et une des preuves les plus certaines de l'avénement intellectuel de classes immenses; le témoignage le plus irrécusable, en un mot, des progrès démocratiques du pays.

» Comment ce point de vue n'a-t-il pas frappé les hommes qui font les journaux? Comment, malgré toutes les vanteries de prospectus, œuvre des entrepreneurs de journaux, bien plus que des écrivains, n'a-t-on pas songé à améliorer réellement *le contenu* des journaux, leur plan relativement aux trois ou quatre grandes classes abonnables? Comment en est-on resté à peu près au journal de la Restauration, sauf l'étendue du format et sauf les causes judiciaires plaisantes et quelques renseignements tronqués sur les chemins de fer? La raison en est dans ce que j'écrivais tout à l'heure des éléments constitutifs de la presse. La presse est, à cause de cela, restée exclusivement parisienne, et il est à craindre, à la marche rapide et évidente que les choses prennent, qu'elle ne s'occupe d'affaires que pour se vendre frauduleusement aux affaires.

» Voilà quant aux modifications matérielles.

» Je ne veux rien dire ici, Monsieur, de l'amélioration qui consisterait dans une indépendance plus réelle, dans une sincérité plus grande, dans une polémique plus élevée, moins étroite, moins personnelle, plus sérieusement passionnée ; nous ne nous entendrions ni sur le but ni sur les moyens.

» Mais en résumé, Monsieur, vous ne voyez à servir par la presse que les petits intérêts de ménage qui veulent l'annonce, et les passions officiellement constituées. Je vois à la presse une bien autre tâche : je lui vois un monde nouveau à créer, pardonnez-moi l'ambition apparente du mot. Elle a, selon moi, à donner à la classe électorale plus de généralité dans les idées et dans les sentiments, un instinct collectif plus intelligent et moins égoïste de l'avenir national ; elle a à élever à la vie intellectuelle et politique des classes nombreuses que les mouvements merveilleux de l'industrie, et bientôt de l'agriculture, et de nouveaux et plus équitables principes d'économie politique appellent ou vont appeler à l'aisance et au sentiment suprême de l'égalité.

» Tout cela, Monsieur, quoique ce ne soit que le résultat lointain, mais assuré, d'un journal sainement conçu, fermement exécuté, et, par cela même, très-fructueux, ne peut se trouver dans une nouvelle manière d'imprimer les annonces. Je serais stupéfait d'une pareille conception dans un esprit tel que le vôtre, si je l'avais moins attentivement étudié.

» Mais je l'ai étudié, et je comprends comment, naturellement positive et réaliste, votre intelligence a été poussée à l'excès de sa propre nature, par dégoût pour les généralités vagues, vaines et fanfaronnes, qui courent dans le monde de toutes couleurs, qui vous est opposé. D'excès

en excès, vous en êtes arrivé à nier l'idée elle-même, la souveraine du monde et l'âme de la presse, et l'équité qu'elle représente toujours.

» Je suis à un point de vue bien opposé. Sans nier les faits, que je vois tout aussi bien qu'un autre, sans douter de leur puissance traditionnelle, sans douter de la liaison, de la cohésion, de l'influence des intérêts, je regarde l'idée comme enfantant seule les innovations de toute nature.

» Je n'ai qu'à me reporter aux fades et banales exagérations du *naturalisme* qui constituait la philosophie courante à la fin du dix-huitième siècle, pour m'assurer que, sous ces banalités que le vulgaire répète à chaque époque en les amplifiant, il peut se trouver, il se trouve toujours des vérités énergiques qui savent bien, le moment venu, conquérir leur place dans la vie réelle.

» L'homme, pris individuellement et dans ses coalitions d'intérêts, est trop méprisable et trop haïssable pour valoir des efforts de dévouement, et, quant à moi, je n'aperçois, pour quiconque voit clair, de solide point d'appui que dans le sentiment des vérités générales et absolues de justice qui donnent à l'esprit la certitude, à la conscience une complète tranquillité.

» L'erreur de votre esprit, ou, peut-être, de votre tempérament, me semble fatale, non-seulement parce qu'elle rapetisse votre action personnelle, mais encore et surtout par les conséquences étendues qu'elle entraîne. Vous avez malheureusement *fait école*. Or, chez un peuple mobile comme la France, une erreur, contrariât-elle ses propensions naturelles, quand elle favorise de certains intérêts dominants, peut, un instant, être acceptée et régner sous leur protection et en prenant l'attitude d'une croyance générale et consacrée. La théorie des *intérêts matériels*, qui

n'est qu'un fragment de théorie, a obtenu ce malheureux succès, grâce à la circonstance qui donnait au pays un grand travail de civilisation matérielle à accomplir.

» Le tiers-état, après ses enthousiasmes imprévoyants de la première révolution, se plonge, et, permettez-moi le mot en faveur de sa vérité, s'abrutit dans le culte des faits et des intérêts, et prononce sa prochaine déchéance en professant son mépris pour l'étude des causes générales, c'est-à-dire pour l'idée.

» Vous ne pouvez, en effet, nier que le développement du travail philosophique ne se soit arrêté tout court dans le tiers-état depuis qu'il règne sans partage. Vous ne pouvez nier que, si la philosophie, qui a fait la Révolution, poursuit sa marche, ce ne soit en dehors du tiers-état et même contre lui, et qu'il soit aujourd'hui impossible de rendre compte à la philosophie qui l'a enfanté, de lui-même, de ses lois, de ses institutions présentes, de ses vues d'avenir.

» Eh bien! quand un pouvoir en est là, son arrêt est prononcé.

» Vous, Monsieur, vous êtes un de ceux qui ont le plus aidé à formuler cet arrêt, en favorisant cette haine des idées, en la légitimant, pour ainsi dire; en faisant croire qu'il y avait une certaine sorte de progrès qui peut s'accomplir sans le concours des grandes pensées, des grandes passions de justice et de vérité absolue, éternels mobiles des mouvements de l'humanité, éternelle base de la philosophie. Voilà surtout ce que l'avenir vous reprochera et ce que peut-être les événements vous donneront l'occasion de vous reprocher à vous-même.

» Anselme Petetin. »

RÉPONSE.

I.

Paris, 8 juillet 1846.

« Vous n'aviez besoin, Monsieur, d'aucun prétexte, d'aucun détour pour m'adresser votre lettre que je m'empresse d'insérer. L'insérer avec cet empressement, c'est vous donner la preuve qu'elle ne renferme aucune articulation sur laquelle j'éprouve le plus léger embarras à m'expliquer. Je vous connais depuis vingt ans. J'ai toujours fait cas de l'indépendance de votre caractère qui vous isole, et de votre talent qui la reflète avec assez de vérité pour qu'il vous soit plutôt un obstacle qu'un moyen. Aussi toutes les fois qu'une question vous paraîtra appeler un débat nécessaire, utile, sérieux, et que vous n'apercevrez autour de vous aucun autre journal où vous soyez certain de pouvoir engager ce débat en toute liberté, adressez-vous à la *Presse*, sans vous donner la peine de chercher désormais aucun prétexte, de prendre aucun détour. Sa publicité ne vous fera pas défaut : elle appartient à tout écrivain exercé qui a des idées à émettre, des convictions à exprimer et qui n'a pas de gîte à leur donner. Là où règne la bonne foi, il n'y a jamais de motif pour exclure la discussion. Il est si facile de repousser victorieusement ce qui est faux, c'est d'être toujours prêt à admettre loyalement ce qui est vrai.

» Qu'y a-t-il de vrai dans les reproches d'imperfection que vous adressez à tous les journaux sans exception, qu'y a-t-il de vrai dans les sentiments que vous me supposez, dans cette haine des idées que vous m'attribuez et que, selon vous, je favorise, je légitime en faisant croire qu'il y a une sorte de progrès qui peut s'accomplir sans le concours des grandes pensées, des grandes passions de justice et de vérité absolues ?

» C'est ce que vont juger ceux qui liront votre lettre et ma réponse.

Où donc, soit dans ce journal, soit dans les deux ouvrages que j'ai publiés, avez-vous vu que j'eusse la haine des idées, le mépris des grandes pensées ? — S'il s'y trouve un passage à l'appui de votre opinion, envoyez-le-moi, je le citerai, ce sera mon châtiment et mon expiation.

» Ouvrez les premiers numéros de la *Presse*, vous y verrez que les premier vœux que j'exprime sont les suivants :

» *N⁰ du* 5 *juillet* 1836 : Que toutes les religions de la patrie aient leur temple, toutes les gloires leurs colonnes, toutes les grandes douleurs leurs mausolées ;

» Que l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Sainte-Geneviève soient rendues au culte;

» Que les restes mortels de Napoléon soient restitués par l'Angleterre à la France.

» *N⁰ du* 13 *juillet* 1836 : Qu'une grande amnistie trop longtemps différée soit proclamée ;

» Qu'une grande réforme administrative prévienne la nécessité d'une réforme électorale prématurée ;

» Que la liberté progressive, conciliable avec la stabilité politique, soit judicieusement comprise et largement appliquée;

» Que la fiscalité soit restreinte et la légalité élargie ;

» Que la presse soit affranchie de droits exorbitants;

» Que l'instruction secondaire soit réformée selon le vœu de la charte et de l'esprit du temps ;

» Que l'instruction primaire soit aussi largement dotée qu'elle doit l'être pour remplir sans retard le rôle important qu'elle est appelée à jouer dans l'avenir de la société nouvelle ;

» Que le crédit organise de toutes parts le travail et la prévoyance, etc., etc. »

» Parcourez le livre que j'ai publié sur l'instruction publique, vous y verrez que je demande :

» Que l'instruction *élémentaire* ou *nationale* soit UNE et gratuite pour tous ; que son niveau s'élève graduellement ; que la jeunesse soit familiarisée de bonne heure avec le système électif ; que de bons ouvrages élémentaires, rédigés par les plus distingués de nos publicistes dans un esprit en harmonie avec nos institutions, soient mis entre ses mains ;

» Que des écoles *rurales* GRATUITES, d'agriculture, d'horticulture, d'arboriculture, etc., soient fondées en grand nombre, afin d'opposer un obstacle à la progression effrayante du prolétariat, à la dégénération physique et à la démoralisation de la classe agricole, au déclassement des professions et à l'influence absorbante des grandes villes, par suite, aux crises industrielles et aux révolutions sociales ;

» Que l'instruction *complémentaire* ou *professionnelle* soit complétée par l'établissement de deux Facultés nouvelles : une ***Faculté des sciences économique, administrative et politique***, une ***Faculté des sciences agronomique, industrielle et commerciale*** ;

» Que deux ordres de diplôme soient institués : l'un

d'*aptitude électorale*, délivré à la sortie de l'école communale ; l'autre d'*aptitude professionnelle*, délivré par l'une des *sept* Facultés ;

» Que le gouvernement fasse de tous les emplois dont il dispose, un classement qui établisse d'abord ceux pour lesquels il suffirait de justifier du premier diplôme, ensuite ceux pour lesquels le second serait obligatoire ;

» Que l'enseignement public et la presse périodique restent moins étrangers l'un à l'autre ; ils ont des rapports communs qu'il importe d'établir, et qu'on méconnaît ;

» Qu'on s'occupe sérieusement et sans retard de l'instruction des filles ; car, instruire les filles, c'est ouvrir une école au sein de chaque famille ; il faut apprendre aux femmes au plus tôt ce qu'elles devront plus tard enseigner aux enfants qui naîtront d'elles ;

» Qu'on prenne plus de soin de l'instruction des adultes. Il ne faut point confondre l'instruction élémentaire et l'instruction populaire. L'instruction des enfants n'intéresse que l'avenir ; tandis que l'instruction du peuple, c'est le présent de la France, c'est l'instruction des citoyens nés sous l'Empire et sous la Restauration, auxquels nos institutions ont conféré des droits avant qu'ils fussent en état de les comprendre et de les exercer, et que leur ignorance a laissés en arrière de tous les progrès, de tous les perfectionnements ;

» Que le gouvernement, enfin, tire de l'enseignement public, combiné avec la presse périodique, ces deux rameaux d'une même tige, toutes les ressources puissantes qu'il offre abondamment pour étendre la moralité de l'homme, le crédit de l'Etat, la fertilité du sol, les perfectionnements de l'industrie, les débouchés du commerce, consolider les institutions de la France, et réduire à de jus-

tes proportions le chiffre exorbitant de ses armées, en donnant à l'avenir les satisfactions qu'il réclame, et à l'Europe la sécurité sans laquelle la paix ne serait, en définitive, qu'un dehors mensonger, précurseur d'une épouvantable catastrophe. »

» Feuilletez le volume où j'ai réuni divers mémoires sous le titre d'*Etudes politiques*, et l'une des premières pages qui vous tombera sous les yeux sera celle-ci :

» Le pouvoir n'existe que par ses œuvres; si donc elles sont grandes, il sera fort et honoré; si elles sont médiocres, il sera faible et méprisé. Le pouvoir qui ne tente rien n'est pas le pouvoir; toute influence, tout prestige, toute autorité l'abandonnent; il n'existe plus alors que de nom; il n'est plus qu'un coffre transparent où les contribuables voient avec humeur des commis puiser avec avidité. Vouloir gouverner sans idées est la plus chimérique des entreprises, la plus dangereuse des expériences; et quand un pays en est réduit à cette honteuse extrémité, il n'a plus qu'à faire tuer sur un champ de bataille ceux dont l'ardente imagination n'a pu trouver d'emploi; la guerre est alors la seule ressource qui reste à un gouvernement de reconquérir l'autorité par la gloire.

» Le pouvoir qui s'abaisse, loin de devenir plus facile à exercer, voit, au contraire, pulluler autour de lui les obstacles, les exigences, les intrigues, les résistances, les tyrannies, les rivalités; aussi est-il vrai de dire que, pour un gouvernement, les plus difficiles à accomplir sont, non les grandes choses, mais les petites; or, le seul moyen qu'il ait de s'affranchir des petites, c'est de s'élever au-dessus d'elles par les grandes; et quoi qu'on en ait pu dire, à aucune

époque peut-être, il n'y eut plus de grandes choses en question, plus de grands principes en jeu ; c'est justement parce que les ministres n'osent pas les aborder qu'ils ont une existence si précaire, que les majorités se corrompent et s'éparpillent; il faut aux majorités une idée autour de laquelle elles puissent se rallier, un principe qu'elles aient à défendre, une œuvre à laquelle elles soient glorieuses de s'associer. Médiocrité ministérielle et immoralité politique sont synonymes. Plutôt que de ne rien oser, il vaudrait mieux qu'un gouvernement osât trop : le danger serait moindre, car il n'en est pas de plus grand que de laisser les esprits et les bras inoccupés, et plus encore les esprits que les bras. D'ailleurs, quoi que puisse entreprendre en temps de paix un gouvernement, jamais il ne donnera autant au hasard qu'il le fait par une guerre, que cependant le plus léger prétexte, une collision non préméditée, un mot ou un geste injurieux échappé à l'emportement, un intérêt douteux, un sentiment irréfléchi, suffisent souvent pour faire éclater. Etrange contradiction qui s'explique ainsi : — Les gouvernements ne savent se résoudre à faire que ce qu'ils ont fait déjà, ce qui ne veut pas dire que c'est la prudence qui les dirige, mais la routine ; or, la guerre est pour eux une routine, et la paix n'est pas encore un système. Ils dépenseront un milliard pour une conquête incertaine ou inutile ; ils ne hasarderont pas un million sur une idée qui sera neuve et qui promettra d'être féconde. Les gouvernements se perdent ainsi par leur immobilité ; trop faibles pour arrêter les nations dans leur marche, ils les laissent errer, et s'exposent à se voir un jour entièrement abandonnés par elles.

» La paix, qui est un bienfait pour les peuples, devient, lorsqu'elle se prolonge, — particulièrement dans les Etats

où la liberté de la presse a déjà fondé son empire, — un obstacle pour les gouvernements, dont peut-être ils ne se rendent pas assez aisément compte. La paix, qui fait poser les armes à l'esprit de conquête, les fait prendre à l'esprit d'égalité. Aux rivalités des nations succèdent alors les rivalités de principes.

» Systématiser la paix, c'est-à-dire utiliser avec habileté les forces qu'elle produit avec abondance ; contenir, sans les opprimer, les esprits qu'elle met en fermentation ; satisfaire les besoins qu'elle fait naître, n'est-ce donc pas là une grande chose en question ?

» La démocratie est-elle donc déjà souveraine, qu'il n'y ait plus de grands principes en jeu?

» Ce qui existe est-il donc ce qu'on saurait imaginer de mieux, qu'il n'y ait plus qu'à le conserver religieusement ?

» Ce sont là des illusions que nous avons le regret de ne pas partager.

» Il nous paraît que ce ne sont pas les grandes choses qui manquent aux hommes, mais les hommes qui manquent aux grandes choses.

» La durée de la paix et de la liberté de la presse concourent énergiquement au développement de la démocratie.

» La démocratie est une force dont il reste à trouver les lois ; ce n'est plus à lui résister qu'il faut penser, mais à la constituer. S'en occupe-t-on?

» Dans cet ordre d'idées presque tout serait à faire, tout est à revoir.

» L'anarchie est dans nos lois ; n'y peut-on mettre un terme ?

» Le pouvoir exécutif est un poids trop lourd qui écrase

tous ceux qui le veulent porter ; ne peut-on l'alléger et lui donner l'unité d'action qui lui manque?

» Les gouvernements et les peuples ont une défiance mutuelle qui leur est également préjudiciable ; ne peut-on la faire cesser et mettre fin à leur funeste antagonisme?

» L'élection exercée comme un droit politique dégénère en abus ; ne peut-on l'élever au rang de fonction sociale?

» L'instruction départie au peuple, dans une certaine mesure, est devenue une nécessité de gouvernement ; elle est encore facultative ; ne peut-on la rendre obligatoire?

» La liberté de la presse fait plus de mal que de bien ; ne peut-on en obtenir le résultat contraire ?

» Les impôts établis provoquent des résistances ; ne peut-on faire qu'ils soient acquittés avec le même empressement qu'on met au paiement d'une police d'assurance?

» L'administration publique, instituée pour d'autres temps, arrête par ses complications tout ce qu'elle centralise ; ne peut-on la simplifier ?

» La science économique existe dans les livres ; ne peut-on la faire passer dans les faits ?

» La concurrence finit par détruire tout ce qu'elle fonde ; ne peut-on concevoir un système qui lui permette de tout fonder et l'empêche de rien détruire ?

» La mutualité n'a encore été appliquée qu'à l'assurance de certains risques ; ne peut-on lui donner une nouvelle extension, dont le résultat serait la fondation d'un nouvel ordre social inaccessible aux révolutions?

» La société est menacée dans son repos par l'imagination ardente d'hommes qui s'empresseraient de quitter l'ornière profonde des théories anarchiques et des critiques subversives pour se frayer la route neuve, large et sans fin

des réformes utiles et des améliorations praticables, s'ils avaient intérêt à perfectionner ce qu'ils ne s'occupent aujourd'hui qu'à détruire ; ne peut-on établir en principe que les auteurs d'une amélioration administrative, financière ou fiscale, reconnue telle par le gouvernement, profiteront, concurremment avec lui, d'une partie des avantages résultant de son adoption ?

» Ne sont-ce pas là, — très-sommairement et très-incomplétement énoncées, — de graves questions qui immortaliseraient le ministre qui saurait les résoudre ?

» Mais le pouvoir est un but d'où les idées vous éloignent et où les passions seules vous conduisent.

» Tout ce qui a le caractère, même équivoque, de la grandeur, de l'unité, de la durée, de la prévoyance, nous fait peur ; nous ne sommes occupés qu'à tout réduire, qu'à tout diviser, sans nous apercevoir que c'est cela qui nous dégrade et qui nous perd. Nous oublions trop que nous sommes un grand peuple. »

» Me reprocher la haine des idées, le mépris des grandes pensées, mais c'est avouer, Monsieur, que vous n'avez lu de moi que ce qu'en disent depuis dix ans le *National* et les journaux à sa suite ! Si j'étais tombé dans un excès, se serait plutôt dans l'excès du sentiment contraire, ce serait d'avoir poussé le culte des idées jusqu'à l'exagération, celui des grandes pensées jusqu'à l'intolérance !

» Je n'ai que la haine des idées fausses, et le mépris des pensées creuses.

» Où donc est l'idée juste qui n'ait pas eu mon concours, la grande pensée qui n'ait pas eu mes sympathies ? Montrez-moi cette idée, nommez-moi cette grande pensée.

» Oui, je l'avoue, mon enthousiasme et mon appui, même mon vote, ont manqué à la proposition de M. de Rémusat, ayant pour objet d'étendre les incompatibilités par voie de défiance, de même qu'à celle de M. Vivien, faisant de la question des annonces judiciaires une question de cabinet.

» Appelleriez-vous la première de ces deux propositions une idée, la seconde une grande pensée ?

» *J'ai fait école*, dites-vous ; expliquez ces mots, j'y répondrai.

» Précisez aussi ce que vous entendez par la *théorie des intérêts matériels* ; entendez-vous flétrir par cette expression une politique qui consisterait à rendre l'assiette des impôts moins imparfaite; la rédaction des budgets moins obscure ; la circulation des capitaux plus rapide ; le transport des voyageurs et des marchandises plus économique ; à réformer les vices de la législation hypothécaire, qui s'opposent au progrès de l'agriculture ; à développer le principe fécond du crédit public, industriel et foncier ; à restreindre l'esprit malfaisant d'une fiscalité ignorante ; à simplifier les rouages d'une administration compliquée ; à donner à la centralisation l'impulsion qui lui manque ; à multiplier le nombre des écoles communales ; à fonder des écoles rurales gratuites ; à réparer les églises en ruines ; à améliorer le régime pénitentiaire ; à s'occuper efficacement de la solution du problème des libérés et des enfants trouvés ; à mieux entretenir les routes et les chemins qu'on a percés ; à relier entr'eux tous les railways de la France et de l'étranger ; à compléter notre système de navigation ; à mettre nos ports en bon état ; à approvisionner nos chantiers et nos arsenaux ; à porter enfin partout le travail, l'instruction et le bien-être ? Si vous attaquez cette politique, je la défendrai.

» N'entendez-vous, au contraire, flétrir que l'excès de cette tendance à l'*indifférence en matière d'intérêt public* qui fait que chacun se renferme étroitement dans son intérêt privé et ne s'occupe plus que de *sa* fortune, de *son* avancement, de *sa* famille, de *sa* route, de *son* chemin de fer, peu de *sa* commune, moins encore de *son* arrondissement, à peine de *son* département, et nullement de *son* pays ? Parlez, flétrissez cet abus, je joindrai ma réprobation à la vôtre. Je défends les intérêts matériels inséparables des intérêts moraux ; mais je ne défends pas les sentiments égoïstes, les passions basses, la vénalité des votes, la cupidité des fonctions.

» Selon vous, le développement du travail philosophique s'est arrêté tout court dans le tiers-état depuis qu'il règne sans partage ; c'est un fait que je nie ; prouvez qu'il existe.

» Prenez pour cela et tout le temps et tout l'espace dont vous aurez besoin ; je ne vous limite ni l'un, ni l'autre.

» Vous me trouverez toujours prêt sur chacune de ces questions.

» Aujourd'hui, l'espace occupé par votre lettre me contraint à borner étroitement ma réponse à ce que vous dites des journaux que vous trouvez tous mal faits et à protester sommairement contre les fausses idées que vous me prêtez et que je n'ai jamais eues.

» Il est faux que j'aie jamais cru que le bon marché fût tout dans un journal ; j'ai toujours soutenu le contraire, et si je n'ai pas réussi à ce que la *Presse* fût incontestablement le meilleur journal, c'est faute de concours peut-être, mais assurément ce n'est pas de ma part faute d'efforts, ni de sacrifices.

» A mes yeux, l'annonce judicieusement comprise et régulièrement constituée est et doit être à la rédaction d'un

grand journal quotidien ce que l'impôt judicieusement assis et librement voté est au gouvernement d'un pays : la source de son existence, un des éléments de sa puissance, le principal agent du développement de toutes ses forces Pas d'impôt, pas de gouvernement. Pas d'annonces, aujourd'hui, pas de journal. L'importance que j'attache à l'annonce n'est pas autre. Les frais généraux ou décroissants d'un journal tel que la *Presse*, c'est-à-dire ses frais de rédaction, de composition et d'administration, s'élèvent à 300,000 francs. Si je ne les demande pas à l'annonce, à qui les demanderai-je ? — A l'abonnement ? — Mais il y a vingt-cinq ans que cela n'est plus possible. 300,000 francs de liste civile pour un journal quotidien, cela paraît beaucoup et c'est trop peu ; il faudrait qu'il eût à dépenser 500,000 francs pour avoir un personnel suffisant de rédacteurs et de correspondants, et donner à chacun d'eux la position qu'il devrait avoir. Il me manque 200,000 francs ; je les demande à M. Charles Duveyrier. Vous avez lu sa lettre et ma réponse. Il dépend de lui de me les donner, il dépend de lui de verser deux millions dans la caisse des quatre journaux dont il est le directeur des contributions indirectes. Ai-je tort d'insister ?

» Sans doute, l'impôt n'est pas tout dans le gouvernement d'un pays ; mais si cette base manque de profondeur ou d'étendue, point de force, point de stabilité, point de grandeur !

» Il en est de même de l'annonce. L'annonce n'est pas tout dans l'existence d'un journal, mais c'est une des conditions qui le fait vivre.

» Cette condition survivra à l'abolition du timbre.

» Vous parlez du timbre : mon appui n'a jamais manqué à aucune proposition de le supprimer ou de le réduire.

Quand tous les journaux gardaient le silence sur la proposition Chapuis-Montlaville, la *Presse* n'hésitait pas à le rompre.

» Vous avez tort de confondre le droit de poste avec le droit de timbre. Le droit de timbre est un impôt exorbitant qui prélève 21 fr. 60 c. sur 48 fr.; le droit de poste, qui ne demande que 14 fr. 40 c. pour la distribution de 360 numéros dans toute l'étendue de la France, n'est pas un impôt; il n'a rien d'exagéré; à peine s'il est la juste rémunération d'un service rendu.

» Elever le droit de poste à 5 centimes au lieu de 4 et supprimer le droit de timbre, voilà ce qu'il y a à faire.

» Ce sera une réduction de droit de 18 fr. sur 36 fr.

» Les journaux en profiteront pour abaisser encore leur prix d'abonnement; la *Presse* réduira le sien à 36 fr. par an; 10 centimes par jour.

» Les journaux, sans compter plus de lecteurs peut-être, compteront un plus grand nombre d'abonnés.

» Cette augmentation d'abonnés servira à combler en grande partie le déficit causé au trésor par la suppression du timbre.

» Mais si vous croyez que, parce que le timbre aura été aboli, il sera plus facile de fonder des journaux nouveaux et de faire vivre ceux qui s'éteignent, vous vous trompez étrangement. Ce n'est pas sous le poids des droits fiscaux que ces journaux fléchissent; ce poids n'est rien pour les journaux qui ont peu d'abonnés; c'est sous le poids de leurs frais généraux qu'ils périssent.

» Tous les droits de timbre et de poste du monde seraient abolis, que 500,000 francs ne vous suffiraient pas encore pour fonder un journal et assurer son existence pendant une année.

» J'ai développé cette opinion avec étendue dans le numéro de la *Presse* du 15 mars 1845; permettez-moi de vous y renvoyer. Je ne saurais trop ménager l'espace qui menace de me manquer, et il me tarde d'arriver à ce que vous appelez l'*amélioration intrinsèque du journal.*

Le *Journal-Encyclopédie*, dont votre esprit se plaît à caresser l'idéal, n'est pas seulement un rêve, c'est une erreur, erreur que j'ai partagée et dont j'ai dû revenir.

» Il faut voir dans un journal quotidien autre chose que l'espace indéfini dont, à la rigueur, il pourrait disposer, il faut tenir compte des exigences de sa périodicité.

» Ceux qui font des plans de journaux n'oublient qu'une chose : c'est qu'un journal quotidien est un journal qui paraît tous les jours.

» Le *Temps*, qui voulut être un *journal-encyclopédie*, a succombé sous le poids de son entreprise, sans avoir résolu les difficultés de son œuvre.

» Deux essais de *journaux - encyclopédies* se poursuivent en ce moment; il ne suffit pas de les trouver imparfaits ; il faut savoir s'il est possible de faire mieux?

» S'il y avait, selon moi, un reproche fondé à adresser aujourd'hui aux principaux journaux quotidiens, ce serait le reproche contraire à celui que vous leur faites, ce serait de vouloir trop embrasser; ce serait de vouloir remplacer le livre, la revue, le recueil spécial; ce serait de vouloir être plus qu'une encyclopédie, ce serait de vouloir être une boutique de libraire.

« A mesure, dites-vous, que la vie politique se développe » dans un pays, le livre disparaît pour faire place au jour- » nal ; c'est ce qui est arrivé aux Etats-Unis; c'est ce qui » arrive de plus en plus en Angleterre ; c'est ce qui arrivera » en France. »

» Quand vous avez écrit ces lignes, je crois que vous n'aviez pas, comme moi, sous les yeux, les principaux journaux anglais et américains. Ces journaux se bornent à être ce qu'ils doivent être : des journaux.

» Ils n'ont pas un feuilleton dans lequel ils publient vingt-quatre volumes de romans, ce dont vous ne tenez aucun compte et ce qui cependant n'a pas lieu sans prendre une certaine place.

» Je dirai un jour comment et pourquoi est né le roman-feuilleton, comment et pourquoi il doit retourner du journal au volume.

» En Angleterre et en Amérique, la valeur et l'importance d'un journal se mesurent sur l'exactitude, le nombre et la rapidité de ses renseignements, de ses informations, de ses correspondances, sur la fidélité, la promptitude et l'étendue avec lesquelles il rend compte des débats législatifs, et non pas sur un pêle-mêle de petits faits pillés partout sans contrôle, encadrés dans une multitude de rubriques qui ne trompent que le lecteur ignorant.

» Rien de plus facile et de moins cher à faire qu'un pareil journal ; il n'y a pour cela qu'à dépouiller les journaux spéciaux, qu'à les découper avec une bonne paire de ciseaux ; c'est ainsi que se faisait le journal les *Communes*, que je vous ai vu fonder ; c'est ainsi que se fait encore aujourd'hui le *Journal des villes et des campagnes*.

» Non, jamais vous ne ferez que le journal remplacera le livre et les recueils spéciaux ; avec votre idée de *journal-encyclopédie*, vous effleurerez tout, vous ne traiterez rien ; vous augmenterez le nombre des notions superficielles et erronées déjà assez grand ; voilà tout. Vous n'instruirez pas l'ignorant ; le savant vous repoussera avec dédain. Vous parlerez de médecine à qui s'occupe de barreau, et de barreau

à qui s'occupe de médecine. Il suffit qu'une chose soit vraiment spéciale pour qu'elle s'exclue d'elle-même du journal quotidien. Qu'il publie le compte rendu d'un procès curieux, tout le monde lira ce compte rendu ; mais qu'il rapporte des arrêts pour rivaliser avec le répertoire de M. Dalloz, s'il ne les rapporte pas *tous* avec la plus scrupuleuse fidélité, cela ne servira à personne, pas même au jurisconsulte. Tous les savants sont unanimes à rendre justice au talent avec lequel le Bulletin scientifique est rédigé dans la *Presse*, mais sur les cent ou deux cent mille lecteurs de la *Presse*, combien y en a-t-il qui soient en état de lire avec fruit ce bulletin et qui le lisent?

» Non, Monsieur, ce n'est pas en s'engageant dans la voie que vous lui indiquez que le journalisme quotidien trouvera le progrès ; il n'y trouvera que la confusion, l'erreur, la fausse science; voyez ce qu'il y a au fond de ces immenses recueils publiés une fois la semaine, qui ont la prétention de remplacer tous les recueils spéciaux; voyez même ce qu'il y a au fond des recueils spéciaux! Prenez les journaux agricoles qui se sont succédé depuis quinze ans, ouvrez-les tous et je vous donne un an pour y trouver un bon article, ou un procédé véritablement nouveau et convenablement expérimenté ! — Ce que les journaux quotidiens ont à faire pour s'améliorer, c'est de mettre sous les yeux de leurs lecteurs des comptes rendus des débats législatifs et judiciaires plus complets et moins infidèles; c'est de faire assister leurs lecteurs à toutes les discussions importantes qui s'agitent à toutes les tribunes du monde représentatif; c'est de traduire avec plus d'étendue et d'exactitude les meilleurs articles des meilleurs journaux étrangers; c'est de ne laisser passer aucun document sur lequel la discussion doive s'engager sans l'enregistrer avec bonne

foi ; c'est d'avoir sur tous les points du globe des correspondants vigilants ; c'est d'apporter le plus grand soin dans le choix et la rédaction des nouvelles ; c'est là ce que j'appelle la *publicité* par opposition à la *polémique*, à cette polémique tracassière et personnelle qui à elle seule suffisait pour remplir les petites colonnes des journaux de la Restauration, que vous avez certainement oubliés quand vous leur faites l'honneur de les comparer aux journaux existants. Ceux-ci sont encore loin d'être parfaits ; mais, cependant, quelle différence !

» Ne me parlez pas de « cette foule immense de lecteurs » qui veulent des matières sérieuses, sans pouvoir acheter » des livres et sans avoir le temps de les lire. » Cette foule immense n'existe pas. La foule lit des romans, elle ne lit pas des traités, et le petit nombre qui lit des traités ne va pas les chercher dans des journaux, où ils ne pourraient être que morcelés et incomplets. Mettre un journal à l'adresse de l'Etude, ce serait risquer fort qu'il n'arrivât jamais. Mettez-le à l'adresse de la Curiosité, il arrivera toujours.

» L'idée vraie, l'idée juste, c'est de demander :

» Aux traités, la science ;

» Aux livres, les idées ;

» Aux revues, l'étude approfondie des questions ;

» Aux recueils spéciaux la justification de leur titre ;

» Aux journaux quotidiens, la publicité la plus prompte et la plus impartiale donnée à tous les débats, à tous les documents, à tous les faits ; le jugement le plus rapide et le moins passionné sur les événements, les institutions, les hommes et les choses. »

ÉMILE DE GIRARDIN.

A M. DE GIRARDIN.

Paris, 9 juillet 1846.

« Monsieur,

» La lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser m'arrive au milieu des pressants travaux qui précèdent un long voyage. Je sens qu'elle mériterait une sérieuse réponse, et le temps me manque matériellement pour l'écrire.

» Vous m'offrez, à la vérité, tous les délais nécessaires. Mais je crois peu à la polémique interrompue, ajournée et reprise à échéance : quand les écrivains seraient d'humeur à la recommencer, le public ne serait pas disposé à leur prêter, sans nouveau motif, une seconde fois son attention pour le même objet.

» J'éprouve donc un embarras véritable et d'autant plus réel, que vous paraissez fort disposé à voir des *détours* et des *prétextes* dans les choses les plus simples.

» Il est très-simple et très-naturel que n'ayant point l'honneur d'appartenir à la rédaction de la *Presse* ni d'être en relations personnelles avec vous, j'aie cherché, non pas un *prétexte*, mais une occasion de vous adresser la lettre à laquelle vous voulez bien répondre.

» Du reste, Monsieur, votre rare libéralité en matière de polémique me met à l'aise pour l'avenir. Vous faites vous-même, avec un tact parfait, sa part à la sympathie qui doit me rattacher aux journaux plus rapprochés que le

vôtre de mes opinions. Sous cette réserve donc, j'accepte avec reconnaissance ; et je me promets à moi-même de tenir moins de compte des reproches plus ou moins directs, soit de ceux qui ne connaissent pas l'esprit d'exclusion général dans la presse, soit de ceux qui, disposant de la publicité, trouveraient, tout en me la refusant, fort mauvais que je la prisse là où l'on veut bien me l'offrir.

» Je vais donc répondre très-sommairement aux points principaux de votre lettre. Je ne doute pas qu'il ne se présente plus tard des occasions opportunes de discuter les autres.

» Je n'ai pas dit, Monsieur, que vous ayez jamais attaqué la philosophie : vous ne lui faites pas tant d'honneur que cela.

» Mais j'ai dit, et je répète que vous avez souvent traité comme des *idées creuses* ce qui est à mes yeux le nerf et l'âme de toute théorie politique. J'ai dit qu'en proposant des réformes souvent excellentes, vous les présentez comme pouvant se réaliser indépendamment des principes de justice et de vérité absolue. J'ai dit et je pense que vous éprouvez une sorte d'aversion pour ces principes généraux de droit, et qu'il vous répugne de rattacher même ces réformes excellentes à l'idée, au sentiment fondamental d'où, en réalité, elles émanent.

» Je crains d'être obscur : permettez-moi de prendre un exemple dans votre réponse même. Il sera, je crois, frappant.

» Je vous ai suivi, Monsieur, dans vos écrits, avec plus d'attention que vous ne le supposez, et surtout avec une attention plus impartiale. A défaut d'une autre érudition, je cherche au moins à connaître bien les hommes de mon temps.

» J'avoue pourtant que les citations que vous rassemblez, et qui résument la plupart de vos idées d'administration et d'économie publique, me saisissent et m'étonnent par la variété et la justesse des points de vue. Je ne suis pas en voie de vous faire des compliments; mais en relisant attentivement ce résumé, je sens mieux ce que vous valez par l'intelligence, ou plutôt par l'instinct du perfectionnement pratique. Sauf d'innombrables réserves, et notamment, en supposant le gouvernement sous l'impulsion d'autres forces que celles qui le dominent aujourd'hui, je ne connais pas d'homme auquel je donnasse plus volontiers qu'à vous mon suffrage (si j'en avais un) pour le ministère du commerce, ou celui des finances, ou celui de l'instruction publique.

» Eh bien! Monsieur, je cherche vainement quel est le lien philosophique, c'est-à-dire nécessaire, de toutes ces idées de réforme? Par quelle raison de conscience vous y sentez-vous invinciblement attaché? Et par quelle raison de justice absolue espérez-vous décider en leur faveur la conscience publique?

» Où est, en un mot, votre principe, votre dogme de droit politique?

» Tout *fait*, si vicieux soit-il, a ses raisons d'être et de durer. En politique, ceux qui en profitent veulent le maintenir et le défendre; et comme nul *fait* n'est isolé, tous les *faits* vicieux sont tacitement coalisés. Pour ouvrir une brèche dans cette ligue, en vain appelleriez-vous en détail, par la démonstration d'une amélioration de ménage, ceux qui doivent en bénéficier. Seuls, et sur chaque point, ils seraient trop faibles. Il faut les coaliser pour l'attaque comme les abus sont coalisés pour la défense.

» Or, comment former cette ligue de l'innovation si vous n'avez pas, pour unir les esprits et les cœurs, un de ces

principes absolus d'équité qui émeuvent naturellement la conscience humaine? Examinez tous les grands mouvements assez rapprochés de nous pour que nous en puissions étudier les causes, depuis la Révolution française jusqu'au récent triomphe de la Ligue anglaise, et voyez si les choses se sont passées autrement.

» Cherchons encore plus près de vous. Je vous demandais tout à l'heure quelle raison de conscience vous aviez de tenir à toutes ces ingénieuses combinaisons d'administration que vous avez enfantées avec une incomparable fécondité. La question n'était pas oiseuse.

» Vous voulez toutes ces réformes et vous soutenez un pouvoir dont le programme absolu est de ne toucher à rien, de ne faire aucune des innovations dont vous avez, pour le plus grand nombre, pris l'initiative.

» Vous demandiez, dès 1836, « une grande réforme administrative, pour prévenir la nécessité d'une réforme électorale prématurée. »

» Et vous soutenez depuis 1836, sauf l'intervalle du 1er mars, un pouvoir qui non-seulement n'a pas réformé l'administration comme vous l'entendiez, mais encore qui a désorganisé l'administration par l'intrigue électorale et parlementaire, brisé la centralisation pour la mettre, sans règle, sans responsabilité, sans publicité, aux mains des députés! Et ce n'est pas là un mal accidentel et passager, c'est le fait général, normal, progressif.

» Vous le savez comme moi, l'administration n'existe plus. Le député administre la France par lambeaux, par arrondissements, et on s'occupe même de faire la théorie de cette nouvelle marche des choses. M. Cuvillier-Fleury nous démontrait, l'autre jour, que c'est bien réellement le député qui est chargé de faire rendre justice aux hommes et

aux localités, en d'autres termes, d'administrer le pays. Et, sincèrement, je ne vois pas pourquoi on ne donnerait pas désormais à chaque député influent des bureaux, dont le préfet serait le premier commis, dont les électeurs influents formeraient le conseil d'administration.

» Vous trouvez que les fonctionnaires sont trop nombreux à la chambre, et vous refusez à la proposition de M. de Rémusat *votre enthousiasme, votre appui* et *même votre vote.* Et vous me demandez si je prends la proposition de M. de Rémusat pour *une idée!*

» Franchement oui, il me paraît que ce doit être une idée pour ceux qui, comme vous, veulent que les députés soient indépendants et que les fonctionnaires soient à leur poste.

» C'était, dites-vous, une mesure *de défiance.*

» Pourquoi attaque-t-on une mauvaise institution, si ce n'est parce qu'on s'en défie?

» De même pour la proposition de M. Vivien sur les annonces judiciaires : vous me demandez si je vois dans cette proposition *une grande pensée?*

» Oui : pour ceux qui, comme vous, croient que *médiocrité ministérielle et immoralité sont synonymes,* il me semble que ce doit être une assez *grande pensée* que de flétrir et de punir, dans une de ses manifestations les plus méprisables, cet esprit des petites mesures indirectes et hypocrites, ce système de mensonge parlementaire qui dégrade les majorités qui s'y associent.

» Mais, dites-vous, de cette petite question on voulait faire une question de cabinet. » — Ah ! voilà justement l'argument que je cherchais. Espérez-vous donc que les abus céderont sans contrainte? Si vos réformes reculent ou qu'elles rencontrent un obstacle, dès qu'elles vont causer un embarras, comment donc espérez-vous qu'elles arrivent

jamais? — Voilà justement ce qui se passe quand les convictions se réduisent à des vues isolées et partielles, si justes soient-elles en elles-mêmes; quand elles ne se résument pas en un grand principe, ayant sa raison dans la conscience. A mesure qu'elles se présentent en détail, elles paraissent, à celui-là même qui les a conçues, comme ne valant pas les embarras qu'elles vont occasionner; on les ajourne et leur moment ne vient jamais. C'est ce qui rend depuis douze ans tous les partis impuissants, sauf le parti qui possède le fait, et qui n'a besoin ni de raisons, ni de mouvements.

» Vous voulez l'innovation et le progrès dans toutes les branches de l'administration, et vous défendez, par exemple, un ministre qui refuse par des escamotages de chiffres la réforme postale, la mieux démontrée de toutes les réformes possibles; — qui refuse la réduction de l'impôt du sel, la plus populaire des réformes depuis cent cinquante ans; — qui a fait sa fortune parlementaire en demandant la conversion des rentes, et qui se maintient en la reculant d'année en année par les plus honteux subterfuges; — qui refuse d'apporter aux lois de timbre les modifications les plus productives, et ne voit là, comme ailleurs, la perfection de l'impôt què dans la rigueur brutale de la perception; — qui enfin refuse même cette microscopique réforme monétaire qui nous délivrerait de cet ignoble billon, le plus sale signe de valeur qui soit au monde!

» Comment donc rattachez-vous vos idées de réforme au principe politique qui produit, *en fait*, ce gouvernement? Sont-ce les faits qui ont tort et qui commettent des fautes de logique? ou bien est-ce votre esprit qui est inconséquent et qui, voyant le bien et le juste, dans le détail, ne sait pas ou ne veut pas remonter jusqu'au principe général?

Ou, enfin, apercevez-vous clairement, comme je le crois, ce principe, mais reculez-vous devant son expression, devant les traductions inexactes, passionnées, vulgaires qu'il a reçues?

» Ne trouvez-vous pas plus simple de produire toutes ces idées sans base et de faire croire, de croire vous-même peut-être, qu'elles se soutiennent toujours seules?

» Vous me demandez de préciser ce que j'entends par la théorie des *intérêts matériels*.

» J'entends cette théorie du perfectionnement des éléments matériels de la civilisation qui, repoussant l'inspiration des idées générales de justice, perfectionne au profit du plus fort, et, comme dans l'affaire des chemins de fer, par exemple, parvient à tourner au service de l'inégalité entre les classes, une innovation qui, comme toutes les autres, était créée pour favoriser l'égalité. Je ne parle pas seulement des bénéfices prélevés sur l'opération même de la création des chemins de fer, et que la haute bourgeoisie a seule réalisés : je vous parle de l'usage des chemins de fer et de l'échelle des tarifs. Etudiez-la, et vous verrez si le peuple gagne à l'innovation ce qu'y gagneront les gens qui voyageaient en poste, en malle-poste et dans les grandes messageries.

» Je dis qu'il en sera ainsi toutes les fois que, ne voulant voir que le perfectionnement de détail, on ne rattachera pas l'action politique et administrative aux principes de la justice sociale. Et comme vous êtes, Monsieur, le plus éclairé et le plus actif de ceux qui commentent et propagent cette erreur, j'ai dit et je crois que vous avez *fait école*.

» Les gens auxquels on dit, pour toute morale, *enrichissez-vous*, doivent trouver, en effet, tout simple de s'en-

richir sans considérer si, par le jeu des éléments politiques, ils s'enrichissent aux dépens d'autrui, aux dépens du plus grand nombre.

» Mais vous, Monsieur, vous n'avez pas proposé seulement des réformes matérielles : vous en avez proposé d'autres plus importantes et plus profondes. Leur voyez-vous faire leur chemin? Qu'est-ce qui les arrête, et qu'allez-vous faire contre ce qui les arrête?

» Ce qui les arrête, c'est que les abus qu'elles attaquent tiennent à un ensemble d'intérêts qui ne veut pas se laisser entamer; c'est qu'il y a alliance tacite et pourtant très-énergique entre tous ces intérêts, solidaires dans leur immobilité. Et ce que vous ferez sera vain, tant que vous ne parviendrez pas à soulever, à passionner, à associer aussi tout ce qui a intérêt aux réformes. Et vous ne le soulèverez, vous ne le passionnerez que par un de ces grands principes d'équité naturelle qui sont compris aussitôt qu'énoncés, et qui, depuis le commencement du monde, ont le pouvoir de vaincre sinon l'égoïsme actif et armé, du moins cet égoïsme passif et indifférent qui est le fond de la nature humaine.

» Croyez-vous que je vous conseille la démagogie? J'en ai horreur. Je vous conseille de n'avoir pas peur de la philosophie, d'oser regarder au fond des choses, et, au lieu d'écouter ces mille petites raisons incomplètes, morcelées de l'esprit, de dire hardiment, avec la conscience : *Egalité*.

» Je ne vous conseille pas d'adopter les formules toutes faites des partis et des coteries; mais de suivre le fil de vos propres conceptions, et d'accepter le résumé final qu'elles vous donneront.

» Si elles vous conduisent au radicalisme, à un radicalisme nouveau, libre des haines du passé, votre puissance

n'y perdra rien; car on a beau faire, dans le domaine de la discussion le 2 et 2 font 4 est roi absolu, et celui qui le défend s'empare de sa puissance.

» C'est bien assez des restrictions, des transactions que la pratique impose; que la théorie, du moins, soit entière. Quand vous serez ministre, Monsieur, vous ferez aux faits vivants des concessions que l'humanité commande; mais les paradoxes ne saignent pas : on peut et on doit les massacrer sans pitié.

» Vous niez, Monsieur, que le mouvement philosophique *se soit arrêté tout court dans le tiers-état*, et que ce qui se fait dans la région de la philosophie soit tourné contre lui.

» Votre dénégation me fait craindre que vous ne fréquentiez pas cette sorte de préoccupations.

» Où donc est le livre, où est le journal, où est le discours qui ait ajouté quelque chose à l'éclectisme tel que M. Cousin l'a créé avec un admirable talent, comme un oreiller pour le repos éternel du tiers-état régnant; qui ait fait faire un pas aux idées déjà très-arrêtées de la Constituante? Le saint-simonisme, dans ce qu'il avait de réformateur, a échoué comme il le méritait; ses autres éléments, vous les voyez à l'œuvre : ils abandonnent l'idée pour porter généralement secours au fait triomphant et pour le pervertir par l'excès; ils sont occupés à fusionner les banquiers et à leur donner des leçons dans leur propre métier.

» Et au contraire, rien n'est-il venu jusqu'à vous de ce qu'écrivent contre l'état social organisé par et pour le tiers-état, M. Pierre Leroux, M. Proudhon, M. Villegardelle, les socialistes allemands, suisses, américains? — Au moins lisez-vous, j'imagine, les feuilletons de l'*Epoque*, du *Constitutionnel*, ou même de la *Presse*; vous y avez dû

trouver des romans qui ont une assez forte couleur d'hostilité philosophique contre le monde constitué par le tiers-état.

» Qu'est-ce que le tiers-état oppose à ce torrent tumultueux d'agressions? Rien : il spécule à la Bourse, et s'imagine que tout cela glisse et se perd sans tomber dans aucune intelligence.

» Même des hommes venus directement de la philosophie éclectique, quand ils ont gardé l'énergie du cœur et la droiture de l'esprit, vous laissent apercevoir les symptômes de la défaite philosophique du tiers-état. Voyez les écrits posthumes de Jouffroy et le beau livre qu'a publié il y a trois ans M. Ch. de Rémusat.

» Mais je sens, Monsieur, à chaque ligne tout l'inconvénient de traiter à la hâte de pareils sujets. J'en suis honteux même et je n'écris plus qu'un dernier mot sur une question moins obscure.

» Vous dites avec justesse et précision :

« Mettre un journal à l'adresse de l'Etude, ce serait
» risquer fort qu'il n'arrivât jamais. Mettez-le à l'adresse
» de la Curiosité, il arrivera toujours. »

» Vous pensez donc que ce seraient des objets d'étude, des traités, des discussions techniques même que renfermerait le journal *encyclopédique*, tel que je l'imagine? — Je ne l'entends pas ainsi : je veux limiter à la *nouvelle*, au fait récent, au fait important, tout ce que le lecteur doit attendre de son journal. Mais il faut que ce résumé soit complet et que chacun, l'agriculteur comme le savant ou l'industriel, y trouve tout ce qu'il lui importe de savoir *aujourd'hui*, non-seulement pour son plaisir, mais encore pour son intérêt.

» Il y a deux sortes de *curiosités* : celle qui se rapporte

au seul plaisir, celle qui se rapporte aux intérêts. Vous ne voulez que de la première dans le journal : je chercherais à les y attirer toutes deux.

» Vous avez, me dites-vous, adopté, puis abandonné cette idée du journal *encyclopédique* : vous l'avez, en ce cas, abandonnée sans l'avoir essayée.

» Vous me citez une tentative dans cette voie. Je reconnais la valeur de l'homme ingénieux qui l'a faite ; mais c'est surtout un homme de conception plutôt que d'exécution. Sa conception (incomplète d'ailleurs et qui empiétait sur la *Revue* et le *Magazine*) fut très-négligemment réalisée. Où la question d'exécution est-elle, plus qu'ici, importante et fondamentale? La *Presse* est un journal fait, suivant moi, dans un mauvais système ; mais il est *bien fait*, mieux fait que tout autre, et cela suffit au succès.

» Il ne faudrait pas, d'ailleurs, s'arrêter au milieu de l'innovation. La première condition d'un journal tel que je l'imagine, c'est, par exemple, d'abolir le régime de la rédaction payée à la ligne ou à la colonne, ingénieux moyen de forcer l'écrivain à gâter volontairement son talent, et d'arriver à la forme la moins propre au journal.

» L'abolition du droit de timbre et la réduction (je n'avais pas dit la *suppression*) du droit de poste permettraient bien d'autres modifications spéciales au journal *encyclopédique*. — Mais je laisse là ces suppositions, qui paraîtront trop commodes en l'absence des difficultés de fait.

» Je ne reviendrai pas sur la question des annonces. Il est possible que l'annonce ait les grandes destinées que vous entrevoyez pour elle, et ce que vous dites à ce sujet me paraît très-neuf et très-judicieux. Mais j'ai un parti pris contre l'annonce en général. Son progrès sera un grand mal pour l'industrie. L'utilité de l'annonce est très-

bornée; l'abus en sera immense. L'utilité est évidente pour faire connaître les produits nouveaux ou les modifications de prix; mais l'abus inévitable, c'est de devenir un élément *improductif* de concurrence; de grever les *prix de revient* sans ajouter rien aux qualités des produits. Ce sera beaucoup d'argent dépensé pour *déplacer la vente*. Entre producteurs et marchands, on s'écrasera à coups d'annonce; ce sera une nouvelle forme de la lutte des capitaux; qu'est-ce que le public y gagnera?

» L'escroquerie est devenue le fond des mœurs du commerce, grâce à la confusion qui a succédé aux clientèles. On trompe sans crainte l'acheteur qui passe et qu'on ne reverra plus. On avait intérêt à ménager un acheteur d'habitude. Aux inconvénients de ce pêle-mêle, l'annonce ajoutera le charlatanisme effronté. Je ne désire pas son règne, qui n'arrivera que trop tôt, en vous donnant raison, à mon grand regret, sur le budget des journaux.

» Je suis, etc.

ANSELME PETETIN. »

RÉPONSE.

13 juillet 1846.

« Monsieur,

» Chacun a ses affaires; si vous avez les vôtres j'ai les miennes aussi; chaque jour il me faut parcourir trente journaux, dix brochures, sans compter je ne sais combien d'articles, lire cinquante lettres et répondre au moins à vingt, recevoir et écouter des auteurs, des éditeurs, des inventeurs, des plaideurs, des solliciteurs, et même des flatteurs. Qui n'a pas les siens? Plus, depuis un mois, une nuée de candidats qui s'abattent sur mon logis, si loin du centre que je l'aie choisi, tous à l'envi m'assurant que la *Presse* est le seul journal qui soit indépendant, qui exprime exactement leurs idées, et qui soit le drapeau auquel ils veulent rester fidèles; les intérêts du collége que je représente, les travaux de la chambre pendant le cours des sessions, la surveillance de l'administration du journal dont j'ai la responsabilité, les soins sans nombre de ce qu'on appelle la rédaction en chef, me prennent bien aussi quelque temps; jugez donc de ce qu'il m'en reste pour dire sinon tous les jours, au moins très-souvent, mon opinion

sur les hommes et les choses, les événements et les questions, et faire à des lettres telles que celles que vous m'adressez, la réponse développée qu'elles provoquent. Moi-même aussi je vais être obligé de partir, de retourner à Bourganeuf d'où je ne fais qu'arriver. Quoi qu'il en soit, s'il m'est difficile de suffire à tant d'exigences si diverses, il me serait plus difficile encore de laisser suspendu un débat engagé, de l'abandonner avant qu'il ait été fermé. C'est à ma plume devancée par la réflexion, emportée par la nécessité, à courir assez vite pour suppléer le défaut du temps.

» Deux mots d'abord pour en finir tout de suite avec le *Journal-Encyclopédie* et les annonces.

» Vous voulez, dites-vous, borner à la *nouvelle*, au fait important du jour, tout ce que le lecteur doit attendre de son journal. Dans ces limites, point de dissentiment entre nous. Ce n'est plus qu'une question d'exécution; si les écrivains que j'ai choisis pour rendre compte dans la *Presse* des travaux de l'Académie des Sciences, de l'Académie royale de Médecine, de la Société d'encouragement pour l'industrie, de la Société royale et centrale d'agriculture, des expositions d'art, des représentations de la scène, etc., etc.; si tous mes collaborateurs, enfin, ne sont pas les plus capables que je pusse trouver, j'ai tort et je dois m'en accuser d'autant plus sévèrement que je ne saurais invoquer pour excuse l'influence exercée sur moi par la camaraderie. Dans tout homme que j'associe à mes travaux, je ne vois inexorablement que la fonction qu'il remplit et la solidarité qu'il fait peser sur moi.

» La lettre de M. le docteur Bureaud-Riofrey, est un document qui a l'avantage de me dispenser d'insister de nouveau sur les annonces, dont je souhaite le progrès,

mais dont je combats l'abus. Je passe donc rapidement à la partie importante de votre lettre, à celle qui me touche au cœur, à celle où vous me demandez « quel est mon » principe, quel est mon dogme de droit politique, quel » est le lien philosophique de toutes mes idées de réformes, » comment je puis soutenir un ministère dont le pro- » gramme absolu est de ne toucher à rien, de ne faire » aucune des innovations dont j'ai, pour le plus grand » nombre, pris l'initiative, etc., etc. »

» Je pourrais vous renvoyer à l'article où j'explique pourquoi la *Presse* veut le contraire de ce que veulent le *Constitutionnel* et le *Siècle ;* mais l'occasion que vous me fournissez de montrer qu'il n'y a entre mes idées et mes actes, mon langage et ma conduite aucune contradiction, aucune inconséquence, me plaît trop pour que je n'en profite pas au risque même de tomber dans la redite.

» Je commence par mon acte de foi politique :

» Je crois en la royauté héréditaire, qui a créé la grandeur de la France, qui a souffert sous la Convention, qui a péri sur l'échafaud et qui est ressuscitée des morts, mais j'y crois sans superstition ; j'y vois moins un droit qui se transmet au profit d'une famille auguste, qu'une fonction sociale qui se justifie par sa nécessité séculaire ;

» Sa légitimité est dans ses actes ;

» L'abus du pouvoir fait la souveraineté du peuple ;

» La souveraineté populaire est la force comprimée qui éclate et brise l'arbitraire ; la royauté héréditaire est la force accumulée qui se règle et contient l'anarchie ;

» L'une et l'autre de ces deux forces ont alternativement leur rôle ;

13.

» Nier la souveraineté populaire, c'est nier le mouvement, c'est fermer les yeux à l'évidence ;

» Discuter la royauté héréditaire, c'est discuter l'humanité, c'est protester contre l'histoire ;

» Croire à la responsabilité ministérielle, c'est croire à l'inviolabilité royale, c'est prendre deux fictions pour une réalité. De tous les piéges tendus à la royauté constitutionnelle, en France, la responsabilité ministérielle est le plus dangereux !

» Ce n'est pas d'aujourd'hui que je m'exprime ainsi sur la souveraineté du peuple, car il y a dix ans que j'ai imprimé ce qui suit (1) :

« L'aveu que nous allons faire coûte à nos opinions politiques, mais enfin la vérité nous l'impose ; elle nous oblige de confesser que tout gouvernement qui a cessé d'être absolu pour devenir représentatif a abdiqué solennellement son droit et reconnu implicitement, par le fait, le principe de la souveraineté du peuple. Qu'on s'efforce de régler ce principe, bien ; mais qu'on ne cherche point à le contester, à l'anéantir, à le surprendre ; les triomphes de la mauvaise foi sur la force ne sont jamais qu'éphémères ; et les vaincus orgueilleux qui s'obstinent à protester contre leur défaite ne font, le plus souvent, que s'exposer à une seconde plus complète encore que la première. En France, la souveraineté du peuple est un fait victorieux qu'il est infiniment moins dangereux de reconnaître que de méconnaître. Assurément, la valeur du principe peut être discutée, contestée, mais non pas la réalité du fait. La société se gouverne, elle n'est plus gouvernée ; le pouvoir monarchique n'a plus qu'un souffle ; il n'existe que par une dernière prérogative,

(1) De l'*Instruction publique en France*, 3e édit., p. 343,

qu'il est constamment menacé de perdre, l'hérédité ! A cet égard, il ne faut donc plus se faire d'illusions ; il ne reste à la royauté dépouillée du diadème qu'une couronne d'épines.

»... Entre le principe démocratique et l'élément aristocratique le gouvernement français n'a plus la faculté du choix. A tort ou à droit, légitimement ou non, la possession de fait et l'avantage du nombre appartiennent maintenant à la démocratie. Que le gouvernement en prenne donc son parti et se range enfin du côté du plus fort, non pour lui obéir, mais pour le diriger. Qu'il se persuade qu'on ne règne ni moins dignement ni moins longtemps par la confiance que par la force.

» L'hérédité est bien encore un principe, mais elle n'est plus un droit incontesté.

» S'élever et se tenir constamment à la hauteur de leur tâche est donc une nécessité impérieuse dont il faut que désormais se pénètrent toutes les royautés qui voudront durer, quelle que soit la force ou la fiction qui les protége ; car si la multitude est facile à égarer par la passion, il est juste de reconnaître aussi qu'elle n'est pas moins accessible à l'enthousiasme, qu'elle se laisse rapidement séduire par le grand, le juste et le beau ; que si elle exige impérieusement qu'on lui cède lorsqu'elle a la conscience de son droit, elle aime qu'on lui résiste avec fermeté dès qu'elle en doute. — Se faire aimer et estimer d'elle a toujours été le plus sûr et le plus facile moyen de la gouverner.

» L'homme tient ses droits de la société, non de la nature ;

» Je crois à l'égalité et à la liberté durables, sous un pouvoir fort ; je n'y crois pas sous un pouvoir faible ;

» Je crois que la hiérarchie et l'égalité ne s'excluent pas; elles se fortifient au contraire mutuellement : il est vrai que par l'expression d'égalité je n'entends pas une surface unie comme le niveau d'un lac; encore moins l'action d'un rustre qui renverse un passant en lui disant : « Nous sommes égaux. »

» Je définis l'égalité, la liberté du concours, c'est-à-dire que tous soient admis à soutenir leurs prétentions; mais ce n'est pas à dire que tous soient aptes à les justifier. Ainsi, deux concurrents cessent d'être égaux lorsque la présomption de l'un a montré son infériorité sur l'autre. Un homme sans moralité et sans instruction n'est pas l'égal d'un homme moral et instruit, mais il aurait pu l'être. Les hommes qui ne conçoivent pas l'égalité sociale ainsi entendue se rejettent alors sur l'égalité naturelle, qu'ils croient mieux comprendre ; mais, sur ce point comme sur l'autre, ils ne raisonnent pas plus juste, car la nature n'est ni moins arbitraire ni moins variée que la société dans les avantages qu'elle dispense; l'égalité absolue, enfin, c'est le libre et l'entier développement des facultés humaines et des supériorités sociales, c'est l'application inflexible de ce principe essentiellement conservateur et progressif, que toutes les supériorités de fait soient reconnues de droit;

» Je crois qu'il est possible de constituer une aristocratie en harmonie avec nos institutions et nos lois, qui fonde la hiérarchie sociale sans blesser l'égalité civile; la hiérarchie, c'est la supériorité dans la spécialité; c'est le droit acquis par le rang mérité,

» Je crois que la liberté de chacun ne doit s'arrêter que là où elle rencontre pour rivale l'utilité de tous. La liberté individuelle a des limites que nul ne peut étendre sans

restreindre celle d'autrui et que nul ne peut franchir sans tomber dans la licence. Toute licence que soutient la force est un despotisme ;

» Je crois plus au génie de l'homme, — monarque ou ministre, — qu'à l'esprit des institutions quelles qu'elles soient; les institutions sont l'œuvre de l'homme, l'homme est l'œuvre de Dieu. Il n'y a pas d'institutions qui aient jamais été à l'épreuve du péril en vue duquel elles furent imaginées;

» Je crois, je l'avoue, moins à ce que vous appelez les principes qu'à ce que j'appelle les faits; terrain pour terrain, celui des faits me paraît le plus solide et le plus profond ; le principe n'est jamais que l'explication tardive du fait; l'inventeur a toujours et partout précédé le savant; l'homme remonte péniblement de l'effet à la cause, il ne descend pas de la cause à l'effet. Fermat, Leibnitz, Newton, ces illustres savants, ont beaucoup expliqué, qu'ont-ils inventé? Papin, Newcomen, Watt, Fulton, n'ont pas fait de théories, ils ont fait des machines; ils n'ont pas découvert le système des *monades*, la *méthode des fluxions*, la loi de la *pesanteur universelle*, qui, si admirable que soit la découverte de cette loi, n'a rien changé au mouvement des planètes autour du soleil, à celui de la lune autour de la terre, au cours des comètes, au flux et reflux de la mer; mais ils ont donné à la vapeur un frein qui, se perfectionnant chaque jour, aura dans peu d'années changé tous les rapports des peuples entre eux et promené de toutes parts le niveau de la civilisation ;

» Je crois que le temps qu'on perd à définir des mots, à les discuter éternellement sans réussir jamais à se mettre d'accord sur leur sens, serait mieux employé à mettre

en pratique des idées, à accroître le nombre des faits utiles;

» Je crois que c'est un travers de notre esprit national de ne pas unir assez étroitement dans la même pensée la fin et les moyens; par ce travers s'expliquent à la fois notre impuissance relative et la supériorité comparée de l'Angleterre sur nous; l'aigle qui plane dans l'espace ne s'y élancerait pas sans le secours de ses ailes;

» Je crois, dans un autre ordre d'idées, et cette fois avec vous, que cette maxime révolutionnaire : *La fin justifie les moyens*, est une maxime odieuse qui n'a jamais produit de bien en proportion du mal;

» Je crois fermement qu'il n'y a d'utile que ce qui est juste, de bon que ce qui est vrai, de grand que ce qui est simple;

» Je crois que le gouvernement le moins exclusif est aussi le plus fort, que l'administration la moins compliquée est la plus parfaite;

» Je crois que l'instruction est la première de toutes les cultures, parce qu'elle est celle de l'homme;

» Je crois que les gouvernements qui se sont succédé en France depuis quarante années n'ont pas accordé à l'instruction publique une importance égale à l'influence qu'elle exerce sur le caractère d'une nation. A cette cause, peut-être l'histoire attribuera-t-elle leur instabilité;

» Je crois que les meilleures institutions, lorsque l'instruction d'un peuple n'est pas assez profonde, assez générale pour en développer le germe, ne sont que des éléments de perturbation jetés dans la société, car elles créent des besoins qu'elles ne peuvent satisfaire; elles prodiguent les droits et les devoirs; elles affaiblissent les gouvernements, qui, à force de multiplier les lois, se

mettent dans l'impossibilité de les appliquer; elles concentrent à l'excès, dans quelques têtes ardentes à les recueillir, les idées qu'une population tout entière doit insensiblement absorber. Ces idées fermentent, font explosion, faute d'issue. C'est ainsi que les institutions qui produisent plus de forces qu'elles ne peuvent utilement en employer périssent par l'excédant qu'il leur faut comprimer ;

» Je crois depuis longtemps que ce qui est nécessaire à la consolidation du gouvernement représentatif en France, ce n'est pas absolument une nouvelle réforme électorale : avant de demander à l'arbre de porter des fruits, il faut attendre qu'il ait poussé des racines. Les racines de l'arbre représentatif, ce sont le régime municipal et l'éducation parlementaire : quand elles auront pénétré profondément le sol populaire, alors les fruits pourront être des droits politiques accordés à tous les contribuables sans autres conditions pour les exercer que de justifier légalement de *vingt-cinq ans d'âge* (article 34 de la charte) *et de l'instruction nécessaire à leur accomplissement ;*

» Je crois que la force physique ayant pour auxiliaire l'intelligence défrichée par l'instruction, cette puissante araire pourrait doubler en vingt ans les produits du sol, et tout en laissant subsister les charges publiques telles qu'elles existent, les réduire cependant par le fait dans une proportion au moins quadruple, car assurément 40 sont plus faciles à payer avec 100 que 20 avec 50;

» Je crois que l'instruction du peuple et le crédit de l'État se lient étroitement; que leur union peut seule produire le bien-être général, que je définis ainsi : — l'intelligence dans le travail, — le parfait entretien de toutes les voies de communication, — l'ordre, la prévoyance et l'économie dans l'administration du pays; — enfin, la

plus exacte et la plus large répartition de la richesse publique;

» Je crois que la France ne sera délivrée des dangers de cette masse flottante d'hommes détournés des travaux manuels par l'instruction qu'ils ont reçue, égarés par une fausse dignité, ne trouvant de place nulle part, ne pouvant vivre sans travail et sans emploi, qu'alors que chacun pourra être libre de se donner le genre et la mesure d'instruction qu'il saura convenir à son penchant et à sa fortune; qu'alors que les connaissances humaines seront méthodiquement classées et distribuées d'après leur ordre d'utilité et dans une proportion calculée avec les besoins inégaux de la multitude;

» Je crois qu'il importe de perfectionner l'instruction de la classe riche, elle demeure trop étrangère à l'étude des principes de l'économie politique et à la connaissance des progrès de l'industrie agricole et manufacturière, ce qui a pour effet de priver la France de représentants éclairés, de mandataires compétents, d'hommes d'Etat supérieurs; l'agriculture, d'agronomes habiles, et l'industrie, de commanditaires instruits;

» De fréquents changements de gouvernement ont suscité en France beaucoup de situations fausses et de divisions intestines : les unes entretenues par le point d'honneur monarchique, les autres par l'intérêt froissé, la vanité irritée et l'esprit anarchique; le moyen de faire cesser ce fâcheux état de choses, ce n'est pas de rendre équivoques de respectables dévouements, de corrompre de vieilles croyances, de compromettre d'illustres noms en prodiguant à une classe de la société les faveurs et les emplois, en rétablissant pour elle d'anciens abus qui tombaient en ruines alors qu'on les a abattus. Les fils de propriétaires riches

ont quelque chose de mieux à faire que de tenter encore une fois d'envahir la magistrature, le parquet, l'armée, l'administration, la cour ; c'est d'acquitter noblement leur dette envers le sol, en devenant des agronomes distingués; c'est de mériter la confiance et la reconnaissance du pays, en n'aspirant plus de longtemps qu'aux fonctions gratuites conférées par l'élection ;

» Je crois qu'avec un système de prévoyance et de répression moins imparfait que celui qui nous régit, il est beaucoup de crimes et de délits qu'on pourrait prévenir; je crois qu'il est possible de faire disparaître la mendicité sans la répercuter et sans recourir contre elle à des rigueurs que l'humanité a toujours fait fléchir; je crois qu'il serait possible de réaliser au profit des classes pauvres beaucoup d'améliorations qu'une ignorance profonde, se cachant sous les dehors d'une science superficielle, a traitées jusqu'à ce jour dédaigneusement d'utopies; je crois enfin que la solution de la question de la répartition du travail, du paupérisme, des libérés et des enfants trouvés ne présente pas d'insurmontables difficultés ; mais ce n'est pas à la science économique qu'il faut demander cette solution, c'est à une combinaison administrative que j'indiquerai dès que j'aurai pu y consacrer un mois de travail ;

» Je crois que le temps n'est pas éloigné où nous verrons un congrès d'hommes d'Etat représentant les gouvernements se réunir pour déterminer tous d'accord le maximum des heures de travail qui pourra être exigé dans les manufactures;

» Je crois qu'une armée qui enlève au sol trois cent mille hommes, et par an trois cent millions, ne saurait être le dernier mot d'un système qui s'est ainsi formulé : *La paix partout, la paix toujours;* je crois que le moment appro-

che où tout gouvernement ne voudra plus entretenir que l'armée nécessaire au maintien de l'ordre, où la garantie la plus solide contre les éventualités de guerre générale sera dans la force de résistance qu'opposeront tous les intérêts engagés à la conservation de la paix. Déjà cette force de résistance est telle qu'elle a permis à la France, à la Belgique, à l'Espagne, après 1830, d'accomplir chez elles leur révolution sans troubler la paix de l'Europe. Cet état de choses est appelé dans un avenir prochain à changer le mode de recrutement militaire. Aussitôt que les armées de terre n'excéderont plus la juste proportion qu'elles doivent avoir, le service militaire pourra cesser d'être obligatoire pour devenir volontaire; il ne sera plus un impôt, l'impôt du sang, comme on l'appelle, mais une carrière aussi recherchée que l'entrée dans les administrations des douanes, des contributions indirectes, ou des forêts, etc. Il y a longtemps que j'ai imprimé qu'il arriverait un jour où il serait aussi difficile de se faire admettre dans un régiment comme soldat, qu'il est difficile aujourd'hui d'entrer comme surnuméraire dans l'une de ces administrations. Cela est déjà vrai pour l'arme de la gendarmerie et de la garde municipale où il faut être protégé pour être admis. Ce jour est moins éloigné que l'on ne pense. Chaque année l'accès des carrières devient plus difficile, chaque année la concurrence rend les professions moins lucratives, le travail plus pénible, le succès, en toute entreprise, plus douteux, et cependant chaque année la population s'accroît. Dans l'ancien régime il existait des couvents, des ordres mendiants; ces couvents, ces ordres ont été abolis, on ne les rétablira pas. Que faire de tous ces jeunes gens qui entrent dans la vie, et qui, à un jour donné, après avoir quitté le toit paternel et frappé vainement à toutes les portes, ne savent pas

comment ils vivront le lendemain? Qu'on réduise l'armée au-dessous de 200,000 hommes (les Etat-Unis n'entretiennent que 9,000 hommes de troupes soldées), qu'on abaisse à seize ans l'âge où l'on pourra s'engager, qu'on fasse de l'état militaire une carrière, qu'on l'honore ; qu'après vingt ou vingt-cinq années de services une retraite soit assurée, sous forme de pension ou autrement, au soldat aussi bien qu'au sous-officier et à l'officier, et soyez sûr qu'avant que dix années se soient écoulées, les cadres de l'armée seront trop étroits pour incorporer tous les fils de famille qui se présenteront, les uns parce qu'ils seront nés avec la vocation militaire, les autres parce qu'ils seront nés sans aucune vocation, celui-ci par suite de son caractère indomptable réclamait la sévérité de la discipline, celui-là parce que son père aura épuisé toutes ses ressources pour faire de son fils aîné son successeur, du second, un desservant de village, du troisième, un instituteur primaire, tel autre parce que sa famille aura éprouvé des revers de fortune, et que son orgueil souffrirait de l'exercice d'une profession manuelle, beaucoup enfin par esprit d'imitation. Aujourd'hui c'est à qui ne sera pas soldat; on ne sait trop pourquoi, car il n'y a pas de profession manuelle moins pénible que l'état militaire; mais il suffit que l'on voie son camarade ou son voisin faire le sacrifice pécuniaire d'un remplaçant pour que, soi-même, l'on ne veuille pas servir; toute répugnance est contagieuse; si, au contraire, on le voyait partir, on voudrait partir comme lui, surtout s'il fallait être protégé pour être admis. Il en est ainsi en France. Plus les conditions d'accès seraient rendues difficiles et plus le préjugé qui éloigne aujourd'hui la population du service militaire s'effacerait vite de nos mœurs. Tel qui se mutile encore aujourd'hui pour s'y soustraire n'aspirerait alors qu'à

revêtir l'uniforme! Là nous conduisent, n'en doutez pas, la prolongation de la paix, l'encombrement de toutes les carrières, le progrès de la concurrence, l'accroissement de la population, la force des choses, enfin, et ce qui le prouve c'est le nombre même des remplaçants qui, de l'aveu des ministres et des chambres, s'élève à près de cent mille hommes, au quart de l'armée, et continue toujours de s'accroître ;

» Je crois que comme les lois ont désarmé les individus, les institutions désarmeront un jour les nations ;

» Je crois qu'on ne sait pas faire jouer à l'impôt le rôle bienfaisant et nouveau qu'il remplirait presque toujours, si dans tel cas on avait l'art de le faire agir comme droit différentiel, dans tel autre comme droit prohibitif, dans tel autre enfin comme prime accordée à certaine production ou à certaine consommation. L'impôt, au point où en est venue la science économique, ne doit plus jamais être employé que comme un régulateur, un niveau. Il doit toujours être protecteur, jamais oppressif. L'impôt, selon les idées de Sully, et c'est aussi mon opinion, ne devrait être que la mise apportée par chaque individu dans la vie civile, pour avoir part à ses bienfaits : il voulait que cette mise fût proportionnée aux avantages que le contribuable en retirait; qu'elle ne fût prélevée que sur ses bénéfices; qu'elle n'entravât en aucun cas la liberté nécessaire au succès de son industrie, qu'il regardait, par le seul fait de l'impôt acquitté, comme étant placée sous la sauvegarde du gouvernement. L'impôt, c'est l'association sous sa forme à la fois la plus puissante et la plus simple. Un jour l'impôt brisera la coque étroite dans laquelle la fiscalité le tient captif; un jour il s'élèvera au rang qu'il doit occuper parmi les cultures les plus fécondes, parmi les sciences exactes. Ce jour-là l'impôt,

base presque unique sur laquelle repose notre société, aura changé les rapports politiques de peuple à gouvernement; bien des frottements, bien des résistances qui ont lieu aujourd'hui auront disparu;

» Je crois que l'administration, en 1846, est aussi arriérée parmi nous que l'était, en 1810, l'industrie des tissus, par exemple, relativement aux progrès que celle-ci a faits depuis cette époque. Si l'industrie a déjà résolu tant de problèmes longtemps considérés comme insolubles; si chaque jour encore elle simplifie sa main-d'œuvre, réduit ses déchets, étend ses débouchés, réalise un perfectionnement ou une économie, remporte enfin de nouvelles victoires, fait de nouvelles conquêtes, à quoi doit-elle cette puissance? Au grand et fécond principe de la division du travail. Si au contraire notre gouvernement a encore résolu si peu de problèmes, s'il est immobile sans solidité, s'il se défie des principes les plus justes, s'il ne fait aucun progrès, s'il crée plus d'abus qu'il n'en détruit, s'il opère toujours si chèrement, s'il n'apprend rien à simplifier, s'il ne peut pas ce qu'il veut, s'il ne veut pas ce qu'il peut, s'il manque enfin d'initiative, à quoi faut-il attribuer son impuissance?... A une distribution vicieuse du travail. Il y a trop de ministres, il n'y a pas assez de directeurs généraux, d'où il suit qu'aucune question n'est approfondie, et qu'en réalité les ministres ne sont que d'imparfaites machines à signer, mises en œuvre par d'obscurs employés, lesquels n'ont de chance d'avancement qu'à la condition d'étouffer en eux tout sentiment d'émulation qui provoquerait contre eux la rivalité et le dénigrement, toute idée qui les exposerait au danger de se faire distinguer. Certes, il y a dans les bureaux des diverses administrations ministérielles des hommes d'un incontestable mérite, qui

sont animés des meilleures intentions, qui ont des idées justes et qui seraient en état d'exécuter d'utiles réformes; mais tout est organisé pour les condamner à l'inertie. Aussi est-il juste de reconnaître que le vice est dans l'organisation plus encore que dans les employés. Au mal que fait depuis longtemps la bureaucratie, il n'y a qu'un remède, c'est de l'affranchir des traditions surannées, c'est de la sortir de l'obscurité où elle étouffe, de l'émanciper en multipliant les directions générales, en les confiant à des hommes spéciaux et éminents, rétribués sans parcimonie, en proportionnant l'initiative à la responsabilité, en ne prenant pas d'ombrage du vrai mérite, en mettant sa gloire, au contraire, à le discerner et à le faire valoir; l'homme exclusif qui veut tout concevoir et tout exécuter par lui-même n'a qu'une force bornée, tandis que l'homme judicieux qui sait se rattacher tous les gens capables et s'approprier toutes les idées utiles, posséde une force infinie.

» Je crois qu'un pays peut se passer plus facilement de bonnes lois que d'une bonne administration. Une bonne administration a souvent préservé un pays de sa ruine; jamais les lois d'un empire ne l'ont sauvé de sa décadence. Il n'y a pas de lois faibles sous une administration forte ; il n'y a pas de lois fortes sous une administration faible ;

» Je crois que les gouvernements modernes doivent s'interdire : Tout impôt qui encourage les fraudes et les falsifications; tout moyen de la police qui corrompt ses propres agents; toute peine qui pervertit le condamné; tout encouragement qui décourage le vrai talent et multiplie les médiocrités ;

» Je crois que les gouvernements modernes doivent se

proposer pour tâche de rendre moral tout ce qui est légal;

» Je crois que rien d'immoral, d'injuste, de violent, ne saurait être longtemps utile là où règne la liberté de la presse.

« Je crois, avec Leibnitz, que celui-là qui est le maître
» de l'éducation peut changer la face du monde;

» Je crois, avec M. Destutt de Tracy, que la science so-
» ciale est la dernière qui se constitue comme science po-
» sitive;

» Je crois, avec M. de Lamartine, que les grandes mis-
» sions ne manquent jamais aux grands peuples, et que la
» nôtre c'est de guider le monde par la morale à la liberté;

» Je crois, avec Bossuet, que la société est tenue de ren-
» dre la vie commode à tous;

» Je crois, avec Mirabeau, que le travail seul constitue
» une nation;

» Je crois, avec Louis XVI (Edit de 1776), que Dieu,
» en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant né-
» cessaire la ressource du travail, a fait du droit de travail-
» ler la propriété de tout homme, et cette propriété est la
» première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de
» toutes;

» Je crois, avec M. Guizot, qu'il faut deux choses à la
» démocratie pour son repos et son succès : il faut qu'elle
» se sente aimée et contenue; qu'elle croie au dévoue-
» ment sincère et à la supériorité de ses chefs. A cette con-
» dition seulement, elle se règle en se développant et peut
» espérer de prendre place parmi les formes durables et
» glorieuses de l'association humaine;

» Je crois encore, avec M. Guizot, que c'est le progrès
» d'une politique ferme et sage de se montrer constamment

» progressive, de ne faire un pas que pour pousser aussi-
» tôt plus loin. »

» Mais je m'aperçois trop tard que je me laisse entraîner au delà des bornes dans lesquelles j'aurais dû me renfermer.

» La seconde partie de ma réponse devra donc être aussi concise que la première partie l'aura été peu.

» Vous me demandez quel est le lien philosophique de toutes mes idées de réforme? — Ce lien philosophique, c'est l'idée que je me fais des devoirs d'un gouvernement. A mes yeux, ses devoirs sont de fonder et de conserver l'ordre, et par ce mot j'entends :

» L'autorité par l'équité ;

» La liberté par les lois ;

» L'égalité par le travail ;

» La hiérarchie par l'instruction ;

» La moralisation par le bien-être ;

» Le bien-être par la prévoyance et l'épargne ;

» La stabilité par le progrès ;

» Le progrès par l'amour, non de la popularité, mais du peuple.

» Si vous trouvez, Monsieur, que tout cela soit trop clair pour mériter le nom de philosophie, traitez-moi de simple ouvrier en gouvernement ; je ne m'en blesserai pas. A chacun sa vocation et son œuvre. MM. Arago et Séguier seraient bien embarrassés s'il leur fallait construire les machines dont ils excellent à expliquer les lois ; MM. Pecqueur et Cavé, à leur tour, seraient peut-être non moins embarrassés s'il leur fallait expliquer par leurs causes les effets des machines inventées par eux.

» Je n'entreprends pas de ligue, cela est vrai, mais j'accomplis une tâche ;

» Cette tâche, c'est de semer dans le journal que je dirige autant d'idées justes et fécondes qu'il m'est possible d'en puiser dans l'étude des questions et la méditation des faits.

» Que chacun en fasse autant, et cette *ligue de l'innovation* que vous appelez de vos vœux se formera promptement d'elle-même !

» Ce qui vous étonne, c'est que voulant réformer ce qui est mal, améliorer ce qui est bien, créer ce qui est utile et n'existe pas, je soutienne un pouvoir qui ne se distingue point, je le reconnais, par le goût prononcé des réformes, même de celles qui sont le moins douteuses et le plus faciles.

» Mais nommez-moi un seul homme politique en position de prétendre au pouvoir, qui donne plus de garanties à l'union du progrès avec la stabilité, de l'ordre avec la liberté, et je serai tout de suite avec lui contre le ministère.

» Est-ce M. Thiers?

» Est-ce M. Barrot?

» Est-ce M. Ledru-Rollin?

» Si je suis avec le pouvoir au lieu d'être avec l'opposition, c'est que les ministres que vous flétrissez et que j'aiguillonne, s'ils ne font pas avancer les idées de réformes pacifiques, du moins ne les font pas rétrograder, et ne les mettent pas en péril!

» J'aime les réformes, surtout en haine des révolutions;

» Je me défie des réformes qui sont des défaites;

» Entreprises spontanément par le pouvoir agissant dans la plénitude de son initiative, les réformes préviennent les révolutions; mais proclamées par l'opposition le lendemain de son triomphe, les réformes ne font souvent que les précéder;

» Il est rare que la force d'impulsion ne soit pas toujours plus grande que le trajet à parcourir entre le point de départ et le but! La révolution de 1830 est peut-être la seule exception qu'on puisse citer.

» La paix et l'ordre sont des biens que je ne compromettrai jamais inconsidérément, parce qu'alors même que sous leur règne le progrès ne s'accomplit pas par les lois et le pouvoir, il s'accomplit plus lentement, il est vrai, mais enfin il s'accomplit par les mœurs et la société;

» Renverser systématiquement les ministères, c'est prendre plus certainement le chemin de l'instabilité que celui du progrès.

» De 1830 à 1840, en dix ans, dix-sept combinaisons ministérielles se sont succédé. Qu'ont-elles produit?

» Le ministère qui a remplacé le cabinet pendant la durée duquel les lois de septembre ont été votées, les a-t-il rapportées?

» Le cabinet qui a remplacé le ministère qui s'est dissous à l'occasion du projet de conversion, l'a-t-il converti en loi?

» La coalition de 1839 a été victorieuse; qu'a produit son triomphe?

» M. Thiers a été deux fois président du conseil; qu'a-t-il fait?

» En 1836, il n'a pas même proclamé l'amnistie dont il a laissé le glorieux héritage à M. le comte Molé.

» En 1840, il a enterré la proposition que M. de Rémusat a ressuscitée.

» J'ai dit comment je comprenais qu'on mît des bornes à l'excès du nombre des fonctionnaires, et surtout des fonctionnaires subalternes, dans la chambre des députés. Vous trouverez, dans le numéro de la *Presse* du 11 fé-

vrier 1845, une proposition où mes idées sont formulées,

» Mais entre une loi imparfaite et une proposition vicieuse désavouée par son auteur lui-même, pourquoi aurais-je donné la préférence à celle-ci ?

» Bien que la proposition de M. Vivien ne valût pas beaucoup mieux que celle de M. de Rémusat, et ne remédiât qu'imparfaitement au mal qu'elle se proposait de faire disparaître, peut-être eussé-je voté pour elle, je l'avoue, si elle n'eût pas eu la prétention de se poser en question de cabinet.

» N'attendez pas de moi que j'évite jamais un débat par un détour.

» Je le déclare donc hautement : les questions de cabinet sont une pente sur laquelle je ne me placerai jamais que lorsque cette extrémité me paraîtra de deux périls le moins grand.

» Sur la pente de l'opposition systématique, on descend souvent plus vite qu'on ne veut; une fois qu'on s'y est aventuré, le jour ne tarde pas à arriver où l'on saute par-dessus la responsabilité pour s'attaquer à l'inviolabilité, où ce n'est plus le ministère qu'on met en question, mais le gouvernement !

» Voyez la coalition !

» Voyez M. Thiers !

» C'est là précisément où je n'en veux jamais venir.

» Croyez-moi, me dit M. Thiers, la première fois que j'eus l'honneur de le voir en 1834, il était alors ministre du commerce, n'essayez jamais d'arriver au pouvoir par l'opposition. S'il a oublié ces paroles, je m'en souviens toujours.

» C'est des gouvernements, surtout, qu'on peut dire : On connaît ceux qu'on renverse, on ne sait pas ceux qu'on établit ;

» Je suis patient; la patience n'est pas toujours la voie la moins courte et la moins sûre;

» Ce n'est pas dans les rangs des whigs que s'est rencontré Robert Peel;

» Avant de voter sur l'existence d'un cabinet, je regarde d'abord où je vois des hommes pour en composer un autre ;

» Si je ne vois pas d'hommes, et que la solidarité me paraisse excessive, dans ce cas je m'abstiens ;

» C'est là ce qui me tient à une égale distance de ceux qui, passivement, approuvent tout, et de ceux qui, systématiquement, n'approuvent rien.

» On naît homme de gouvernement comme on naît homme d'opposition. Que voulez-vous? — Je suis né homme de gouvernement. Ayez quelque indulgence pour cette infirmité ; elle n'est pas commune.

» Vous parlez de base; chacun prend pour ses idées celle qui lui paraît la plus solide. Je suis assez aveugle pour avoir plus de confiance dans les gouvernements qui existent que dans ceux qui sont à fonder.

» S'il suffit d'exagérer le mal pour le détruire, *s'il suffit de se passionner pour un de ces grands principes d'équité naturelle qui sont compris aussitôt qu'énoncés*, d'où vient donc l'impuissance de l'opposition et de ses journaux? Quelle force un député et un journal de plus lui donneraient-ils?

» Quand, cédant à vos conseils, j'aurais élevé la voix de la *Presse* à l'unisson de celle du *National*, du *Courrier français* et de l'*Esprit public*, qui déclarent n'avoir pas plus de confiance en M. Thiers et M. Barrot, qu'en M. Guizot, qu'aurais-je fait? — Je ne trouverais plus devant moi que MM. Berryer et Ledru-Rollin, m'offrant le retour à la Légitimité ou à la République, à la République qui s'est noyée

dans le sang, ou à la Légitimité qui en est à son troisième exil !

« N'ayez pas peur, me dites-vous, de la philosophie ; » n'ayez pas peur de suivre le fil de vos propres concep- » tions, dussent-elles vous conduire au radicalisme nou- » veau, libre des haines du passé... »

» Je me souviens d'une lettre imprimée dans la *Presse* du 13 février 1839, que m'adressait M. de Lamartine, et dans laquelle, à l'occasion de la question de la propriété littéraire, il me disait :

» Défiez-vous en tout de ces idées radicales qui sédui- » sent au premier moment les esprits énergiques. Les idées » radicales ne résolvent rien, elles tranchent tout, comme » l'épée d'Alexandre ; mais en tranchant la difficulté elles » tranchent les principes, les droits, les intérêts, et quel- » quefois les têtes. Ce sont les impatiences de la pensée. Le » vrai génie ne blesse et ne tue rien ; il organise et il ré- » forme. Laissez les idées radicales ! »

» Je lui répondais :

» Les idées radicales n'ont rien qui m'épouvante. Je ne » m'effraie que des idées fausses, et surtout des concessions » qui sont des capitulations de principes, parce qu'il n'y a » pas d'exemple que les concessions aient jamais sauvé une » cause perdue. »

» Pas plus en 1846 qu'en 1839, je ne crains, selon votre expression, *de suivre le fil de mes idées* ; pourquoi ? C'est que je sais que si l'une de ces deux extrémités touche au progrès, l'autre est fermement attachée au banc du parti conservateur sur lequel, librement assis, j'attends l'avenir, et j'écoute M. Guizot, contre lequel je ne me déciderai à voter systématiquement que le jour où le pouvoir ne sera plus exposé à tomber de ses mains dans celles de

MM. Thiers et Barrot, ce qui serait le commencement de la fin.

» Je m'arrête sur ce mot. Il est temps.

ÉMILE DE GIRARDIN.

P. S. Vous dites que le *tiers-état* spécule à la bourse. Je croyais qu'il n'existait plus depuis 1793. La noblesse et le clergé seront bien aises d'apprendre qu'il vit encore.

DE LA

PUBLICITÉ PAYÉE.

DE LA PUBLICITÉ PAYÉE.

A M. DE GIRARDIN.

6 juillet 1846.

« Monsieur,

» Vous avez ouvert, à la suite d'un exposé remarquable des vicissitudes de la presse, une discussion publique sur l'industrie des annonces. J'ai à vous remercier, non-seulement en mon nom personnel pour la manière honorable dont vous avez bien voulu le mêler à ce débat, mais encore au nom de ma Société, au nom des journaux intéressés au développement de ses opérations et surtout au nom du public, qui ignore encore tous les fruits que l'on peut retirer de cette circulation, aussi bien que la manière la plus économique et la plus efficace d'en user.

» En France, dites-vous, on abuse des annonces et on n'en use pas. En Angleterre on en use. Cette observation, peut-être un peu trop absolue, est dans la plupart des cas cependant pleine de justesse ; et la circulation des annonces est considérée, de l'autre côté du détroit, comme un rouage si essentiel de l'industrie et du commerce, elle occupe cha-

que jour une place si considérable dans les feuilles quotidiennes, que si tout à coup les journaux cessaient de paraître, on ne saurait dire ce qui souffrirait le plus, des combinaisons de la politique générale ou des transactions des intérêts privés.

» En effet, qu'un étranger à Londres ait besoin de connaître l'heure de départ d'un chemin de fer ou d'un bateau à vapeur, l'hôtel où il doit descendre, les bains de mer qu'il doit préférer, ou, s'il prolonge son séjour dans la capitale, le magasin où il a des emplettes à faire, les curiosités qui l'intéresseront le plus, les appartements vacants dans le quartier où il s'établit, quel que soit le renseignement dont il ait besoin, le premier venu qu'il interrogera prendra son journal, et répondra de suite à sa question. Dans son journal, l'Anglais trouve chaque jour les propriétés en vente, les navires en arrivage ou en partance, la situation des compagnies d'assurances, des banques, de l'emmagasinage des docks, les appels des sociétés de bienfaisance, les offres et demandes de toutes natures, de prêts, d'emprunts, d'emplois, de services domestiques, de maisons particulières ou publiques d'éducation ; il y trouve les nouvelles des mariages, des naissances et des décès, l'indication des ventes mobilières ou d'objets d'art, les inventions de nouveaux procédés économiques, d'outillages et de machines de toutes sortes, les prix courants des produits si variés de l'industrie nationale, les publications des plus minces brochures, et jusqu'aux programmes des comités électoraux en temps d'élection. En un mot, les journaux de Londres font circuler parmi toutes les classes et sur tous les points du territoire anglais les *avis au public* aussi rapidement et aussi régulièrement que la poste y fait circuler les *lettres*.

» Cette institution doit-elle se reproduire en France avec le même développement? Je le pense comme vous. Nous avons emprunté aux Anglais presque tous leurs rouages industriels, leurs banques, leurs compagnies d'assurances contre les risques de mer, d'incendie, de mort, leurs machines, leurs outils, leur éclairage au gaz, leurs routes macadamisées, leurs bateaux à vapeur, leurs chemins de fer, leurs annonces enfin. Cette dernière importation n'est pas plus destinée que les autres à rester stationnaire. Le résultat obtenu par la *Société générale des annonces*, dès la première année, close le 30 juin dernier, offrit bientôt la preuve que la publicité prend chez nous un développement réel; et vous avez raison de penser que la différence des mœurs ne signifie rien en pareille matière. Les habitudes et le caractère national des Français ne se sont opposés ni à l'établissement du gouvernement représentatif, ni au développement des travaux et des arts de la paix, ni à la création des journaux. Loin de là; le journalisme né au delà du détroit est devenu chez nous une institution si populaire, que nous voyons aujourd'hui en France ce qu'on ne voit dans aucun pays, même en Angleterre, quatre journaux du matin distribués chaque jour à 100,000 abonnés, et circulant dans les mains d'un million de lecteurs. Si la circulation de la presse quotidienne a pris en France de si prodigieuses proportions, les annonces au moyen desquelles le public est admis à utiliser cette circulation au profit de ses intérêts privés, se développeront tôt ou tard sur une échelle aussi vaste; parce que dans une société où toutes les classes, sans exception, sont occupées à produire ou à échanger les produits de leur industrie, la faculté de communiquer à tout le monde ses conditions d'achat et de vente, avec la régularité et la rapi-

dité de la poste, est un élément essentiel d'économie et de succès.

» Je suis donc d'accord avec vous sur le but que la *Société générale des annonces* doit se proposer, et sur les résultats qu'elle obtiendra. Voyons si nous pouvons nous accorder aussi sur les meilleurs moyens à employer.

» Vous dites : Le développement des annonces tient à l'adoption d'une idée simple : 1° uniformité d'impression ; 2° égalité de prix. Vous citez à l'appui de votre opinion : 1° l'exemple des annonces en Angleterre; 2° l'exemple de la presse à 40 fr.

» Je vais examiner successivement ces quatre points. Je le ferai d'une manière toute positive, en commençant, avec l'expérience qu'ont pu me donner à la fois une année d'exercice et un récent voyage en Angleterre, entrepris dans le but d'étudier sur place le mécanisme et les conditions économiques de la publicité anglaise. Mais pour que votre esprit ne se tienne pas en garde, pendant cet exposé, contre les conséquences auxquelles il doit conduire, je commencerai par vous faire connaître en termes généraux ma conclusion. Je suis partisan, comme vous, des idées simples ; seulement je veux qu'elles ne soient pas *trop* simples. Le degré de simplicité auquel on peut, *avec profit*, réduire un procédé quelconque, dépend de la nature, du nombre et de la disposition des éléments sur lesquels on veut agir. Je suis donc disposé à simplifier la forme des insertions et les tarifs, mais dans les limites du possible, avec toutes les précautions nécessaires pour assurer le succès, et j'espère qu'après m'avoir entendu, vous partagerez, sur tous ces points, ma conviction.

» Je commence par écarter l'exemple de la presse à 40 fr. que vous avez cité. La presse à 40 fr. est votre création.

A vous revient tout l'honneur d'une révolution, la plus grande peut-être que le journalisme devait réaliser, et dont le gouvernement et le public recueillent chaque jour les fruits, sans avoir peut-être une conscience bien nette de tout ce qu'ils vous doivent. Grâce à vous, Monsieur, dès 1844, c'est-à-dire huit ans après la fondation de la *Presse*, la circulation des feuilles quotidiennes avait doublé ; peut-être en ce moment est-elle triple de ce qu'elle était en 1836. Aujourd'hui, plus de 100,000 personnes, qui, jusque là, avaient été obligées de lire leur journal dans les lieux publics, le reçoivent maintenant à domicile et peuvent le conserver. Ces 100,000 personnes possèdent pour 40 fr. par an ce qui coûtait 80 fr. C'est donc une économie qui équivaut, pour la masse de ces 100,000 abonnés, à un accroissement de revenu de 4 millions, et qui ajoute une valeur réelle de 100 millions au capital social. Voilà ce que vous avez produit, Monsieur; voilà ce que vous a dû le public le jour où vous avez fondé, avec l'idée très-simple de la division des *frais croissants* et des *frais décroissants*, le journal à 40 fr.

» Mais remarquez que cette idée simple avait à mettre en œuvre des éléments aussi simples qu'elle. Vous aviez devant vous une masse considérable de lecteurs qui usaient déjà du journal, et qui appréciaient les avantages de l'abonnement. Réduire les prix de moitié, c'est transformer d'une manière certaine cette masse de lecteurs en abonnés. Posséder un grand nombre d'abonnés, c'est attirer inévitablement des annonces et ajouter aux recettes de l'abonnement un produit nouveau.

» Le public est-il aujourd'hui en face des annonces dans la même situation où il était vis-à-vis du journalisme en 1836 ? Peut-on comparer la masse des personnes de

toutes conditions qui n'usent pas de l'annonce, et qui auraient pourtant profit à en user, à ces lecteurs des lieux publics qui usaient, eux, d'un journal, et qui ne se privaient de l'avantage de le recevoir à domicile qu'à cause du prix élevé de l'abonnement? Evidemment non. Il y a dans la question des annonces un élément de plus qui complique le problème, c'est que le plus grand nombre de ceux qui tireraient avantage de la publicité n'ont pas conscience de sa valeur. J'indiquerai tout à l'heure quelles précautions cette circonstance particulière me paraît nécessiter. Pour le moment, je me borne à constater le fait, et je passe à l'exemple de la presse anglaise.

» Ici, il y a deux choses à considérer : la forme de l'annonce dans les journaux anglais et leur prix.

» Quant à la forme, il est très-vrai que les journaux *quotidiens* de *Londres* ne connaissent pas l'annonce-affiche; je me sers exprès de ces deux mots soulignés, parce que l'affiche se glisse dans les journaux de *province* et dans les *Revues* en Angleterre; et que si elle ne s'introduit pas dans les journaux quotidiens de la capitale, c'est grâce au courant considérable et perpétuel d'insertions qui chaque jour y remplit la place consacrée à la publicité, et oblige même de faire de nombreux suppléments.

» Je sais que vous pouvez retourner le raisonnement, et dire : S'il s'est établi un courant régulier d'annonces si nombreuses, c'est parce qu'au début il n'y avait pas d'affiches. Cela est possible ; mais pourquoi, au début de l'annonce, n'y a-t-il pas eu d'affiches dans les journaux anglais, et pourquoi y en a-t-il eu dans les journaux français? Je crois que vous, Monsieur, plus que personne pourriez le dire; vous qui, si j'en crois vos propres souvenirs, avez le premier usé de l'annonce en France sur une échelle étendue.

» Votre opinion alors, et elle n'a pas changé sans doute, était que toute situation décisive telle que l'ouverture d'un établissement ou d'un magasin, la formation d'une société et l'appel de son capital, la mise en vente d'une édition ou d'un produit nouveau, exigeait des moyens de publicité exceptionnels et plus énergiques. Vous n'étiez même complétement satisfait, si je ne me trompe, que lorsque votre affiche remplissait entièrement la quatrième page et ne laissait de place ce jour-là à aucune autre annonce. Faut-il vous appliquer le reproche de charlatanisme que vous adressez d'une manière trop générale, à mon avis, à ceux dont le seul tort, après tout, est de suivre l'exemple que vous leur avez donné ? Non, certes. Vous agissiez d'après une intelligence très-nette de vos intérêts. Vos entreprises étaient considérables, et le succès, pour être assuré, devait être rapide. Vous aviez raison de frapper vivement l'esprit public par des coups éclatants, peut-être y mettiez-vous un peu d'excès. Mais il ne faut pas que le repentir que vous cause ce vieux péché vous entraîne aujourd'hui à l'exagération opposée, et, de prodigue et bon viveur que vous étiez autrefois en fait d'affiches, tomber dans l'ascétisme et la parcimonie.

» Non! Avant de songer à bannir l'affiche des annonces si l'on y songe jamais sérieusement, il faudra la contenir et la discipliner. Mais le moment de la discipline même n'est pas venu. Pour ordonner et faire manœuvrer un régiment, la première condition, c'est d'avoir un régiment. Or, qu'avons-nous en fait d'annonces? Un bataillon, une compagnie, et, certains jours de la morte-saison, un peloton tout au plus. Commençons donc par attirer des recrues, et prenons-les telles qu'elles se présentent, avec leurs idées, leurs préjugés, sans uniforme, sauf, quand les recrues fe-

ront masse, à les instruire, à leur imposer des règles, des mesures d'ordre dans leur propre intérêt.

» Considérez d'ailleurs ce qui s'est passé depuis un an. L'annonce anglaise, telle que vous la désirez, n'existait pas. Vous l'avez introduite, nous l'avons généralisée, et déjà elle occupe en moyenne la moitié de l'espace consacré à la publicité. Que les annonces se multiplient, et vous verrez l'annonce anglaise y prendre naturellement une place de plus en plus grande. Si elle ne l'y prend pas, nous la lui ferons.

» Pour me résumer, en ce qui concerne la forme des insertions, je crois que les annonces dites anglaises sont, dès ce moment, assez développées dans les journaux français pour que l'annonceur modeste et économe puisse éviter les inconvénients réels du voisinage des grandes affiches. Je crois qu'en favorisant la multiplication de toutes les annonces, sans distinction ni préférence, par un bon marché bien entendu, les annonces anglaises se multiplieront dans une proportion relative beaucoup plus considérable, et qu'ainsi, sans brusque revirement, sans secousses, nous parviendrons au résultat que je n'ambitionne pas moins que vous.

» Venons maintenant au second point de vue sous lequel les annonces des journaux anglais doivent être considérées : le prix.

» J'ai recueilli à Londres, à ce sujet, les informations les plus minutieuses, auprès des annonceurs, auprès des courtiers, auprès des rédacteurs en chef des journaux. L'accueil tout confidentiel que j'ai reçu de ces derniers s'éloignait des habitudes séculaires de la presse britannique, et je dois mettre de la réserve, même dans l'expression des sentiments d'admiration et de reconnaissance que ce contact fait éprouver. Mais, ce n'est pas être indiscret que de

dire ce que tout le monde sait, et vous comprendrez que deux à trois mille personnes n'usent pas journellement de la publicité, sans que le secret des conditions qui leur sont faites ne transpire.

» Or, les annonceurs eux-mêmes vous diront que les journaux anglais n'ont pas de tarifs imprimés et distribués au public. Toute annonce apportée soit directement, soit par courtier, est taxée d'après des traditions, des règles dont voici la substance :

» Il y a sept catégories d'annonces taxées à des prix différents.

» Pour établir les différences relatives de prix qui existent entre chacune de ces catégories, je supposerai qu'une annonce de dix lignes est insérée dans chacune d'elles. Déduction faite du droit prélevé par le gouvernement sur chaque annonce, la ligne rapportera net au journal :

» Dans la première catégorie (*Ventes immobilières par officiers ministériels*), la ligne, 43 cent. 1/2, ce qui mettrait notre petite ligne à 21 cent. 3/4.

» Dans la deuxième catégorie (*Industrie*, *Commerce*, *Locations*, etc., etc.), la ligne, 56 c., la petite ligne, 28 c.

» Dans la troisième catégorie (*Librairie*), la ligne, 43 c., la petite ligne, 21 cent. 1/2.

» Dans la quatrième catégorie (*Actes judiciaires et légaux*, *Décrets des tribunaux*), la ligne 75 cent., la petite ligne, 37 cent. 1/2.

» Dans la cinquième catégorie (*Elections*, *Commerce de l'Inde*, *Banques*, *Chemins de fer*, *Assurances*, *Compagnies*, *Docks*), la grande ligne, 1 fr. 06 c., la petite ligne, 53 c.

» Dans la sixième catégorie (*Offres de service*, *Domestiques*, *Nourrices*, *etc.*), la ligne, 37 cent., la petite ligne 18 cent. 1/2.

» Dans la septième catégorie (*Annonces placées au-dessus du leader* (premier-Paris), la ligne, 2 fr. 43 cent., la petite ligne, 1 fr. 21 cent. 1/2.

» Nous voilà loin, vous le voyez, de l'uniformité de prix. Cette échelle très-compliquée de prix différents existe dans tous les journaux sans exception. Mais ce n'est pas tout. Non-seulement le prix diffère selon la catégorie à laquelle appartient l'annonce, mais il est encore modifié de cent manières dans chaque catégorie, selon le nombre des lignes dont se compose l'insertion, et dans tous les journaux, sauf le *Times*, selon la fréquence des insertions.

» Mais laissons ces détails. J'ai parlé à Londres de l'idée d'établir pour toutes les catégories d'annonces un prix uniforme, et voici ce que m'a répondu le représentant de la presse britannique dont le nom aurait auprès de vous le plus d'autorité : « Imaginez-vous que jamais directeur de théâtre ait pensé à mettre au même prix le parterre, les stalles d'orchestre, tous les rangs de loges et le paradis? »

» Cette observation suffit, je pense, pour dissiper toute incertitude. Prenons garde, en voulant imiter les Anglais, de faire justement ce qu'ils ne font pas; et dans ce qu'ils font sachons choisir ce qui est applicable, ce qui vient en aide à nos penchants naturels, aux habitudes qui se forment; ce qui favorise en un mot un développement qui existe déjà, au lieu de tout compromettre par des règles arbitraires dont le public ne sentirait pas le prix.

» Ce n'est pas à dire que je penche pour une complication exagérée.

» Au lieu de sept catégories d'annonces, je pense qu'il suffirait d'en établir trois.

» 1° *Librairie, industrie*, *propriété* (*ventes*), 2 fr. la grande ligne :

» 1 fr. 50 si l'annonce est répétée trois fois;
» 1 fr. 25 si l'annonce est répétée cinq fois;
» 1 fr. » si l'annonce est répétée dix fois;
» 75 c. si l'annonce est répétée vingt fois;
» 50 c. si l'annonce est répétée trente fois.

» 2° *Locations, offres et demandes, ventes mobilières, chevaux, voitures.* Le prix le plus réduit de l'échelle proportionnelle ci-dessus.

» 3° *Sociétés à constituer* : la même échelle, mais les prix doublés.

» Je pense qu'après avoir pris connaissance des prix des catégories anglaises, vous ne ferez aucune objection à ceux que je pose. Faire payer aux sociétés qui appellent leur capital social le double de la propriété, de la librairie et de l'industrie, c'est borner à une situation exceptionnelle une surcharge que les journaux anglais imposent à toutes les compagnies anonymes sans exception, et à une foule d'autres espèces d'annonces. — Abaisser au prix le plus réduit les locations, les offres de services, etc., c'est encore imiter les journaux anglais, qui ont admis à un bon marché plus grand jusqu'aux ventes immobilières et à la librairie.

» Maintenant il me reste à justifier la baisse proportionnelle des prix en raison de la plus grande fréquence des insertions.

» Vous-même aviez donné l'exemple de cette échelle décroissante en fondant la *Presse* et en offrant au public un prix qui s'abaissait en raison inverse de la durée de l'abonnement :

Trois mois.	12
Six mois.	22
Un an.	40

» Nous-mêmes, dans cette première année, avons appliqué ce principe avec timidité, je le reconnais. Aussi, bien

qu'il ait exercé sur les recettes une heureuse influence, n'a-t-il pas produit tous les effets qu'on eût pu en attendre? Ce qui me déterminerait à entrer dans cette voie plus profondément, c'est l'exemple, non des journaux, mais des chemins de fer anglais.

» Je ne citerai que le chemin de Londres à Brighton (24 lieues) :

	PRIX DE LA PLACE.			
Le prix des 1res places (24 lieues) est de . .	10 sh.	»» d.	ou 12 f.	50 c.
Quand on prend à la fois l'aller et le retour, le prix est 19 sh. au lieu de 20 sh.. ce qui met la place à	9	6	11	85
L'abonnement pour un mois est de 12 liv. st. au lieu de 30 liv. st., ce qui met la place à.	4	»	5	»»
L'abonnement pour 2 mois est de 20 liv. st. au lieu de 60 liv. st.	3	4	4	35
L'abonnement pour 3 mois est de 25 liv. st. au lieu de 90 liv. st.	2	9	3	40
L'abonnement pour 6 mois est de 35 liv. st. au lieu de 180 liv. st.	1	11	2	40
L'abonnement pour l'année est de 50 liv. st. au lieu de 360 liv. st.	1	4	1	65

» Il résulte de ce tarif, 1° que le négociant, l'avocat, le marchand de Londres, qui établit sa famille à Brighton pendant les trois mois de la belle saison, peut aller chaque matin à ses affaires et revenir pour l'heure du dîner moyennant 5 fr. 60 cent. par jour (le trajet se fait en deux heures et les transactions n'ont lieu à Londres qu'entre 9 heures et 4 heures) ;

» 2° Que le chef de famille qui, pour raison d'économie, de santé ou d'agrément, préfère vivre toute l'année de la vie domestique et campagnarde, qui a tant d'attraits pour les Anglais, ne dépense pour ses voyages quotidiens,

aller et retour, que 3 fr. 30 c., à peu près le prix des diligences et des omnibus qui déversent, comme on sait, des milliers de commerçants aux environs de Londres, après l'heure de la Bourse.

» Au moyen de cette échelle décroissante qui met à 5 fr. pour un mois, à 3 fr. 40 pour trois mois et à 1 fr. 65 pour l'année la place qui, prise une seule fois, ne revient pas à moins de 12 fr. 50, les administrateurs du chemin de Brighton ont pris, à mon avis, le meilleur moyen de créer le plus rapidement possible de nouvelles recettes, sans risquer de diminuer les anciennes, et c'est aussi le but que la Société générale des annonces doit se proposer.

» Mais ce point de vue m'entraînerait dans de plus longs développements, et je n'ai que trop abusé peut-être de la patience de vos lecteurs. J'ai voulu aujourd'hui aller droit au vif de la question telle que vous l'aviez posée.

» Je vous ai fait connaître les prix des journaux anglais et ceux qu'il me semblerait préférable d'établir.

» Avant de poursuivre, j'attendrai vos observations sur ces deux points, et je vous félicite de nouveau d'avoir pris l'initiative de cette discussion, qui ne peut qu'éclairer le commerce et les journaux sur leurs véritables et communs intérêts.

» J'ai l'honneur, etc.

» Charles Duveyrier. »

A M. CHARLES DUVEYRIER.

6 juillet 1846.

On a souvent assimilé la liberté de la presse à la liberté de la parole. Rien de plus faux que cette assimilation. Il y a entre la liberté de la presse et la liberté de la parole toute la distance qui sépare le gouvernement représentatif du gouvernement absolu. La liberté de la parole, c'est le droit de discussion ; ce qu'on appelle la liberté de la presse, c'est le joug du despotisme. Tel qu'il existe, le journalisme n'est qu'une forme nouvelle de despotisme. De bonne foi, peut-on comparer le journaliste à l'orateur, à l'avocat? L'orateur qui monte à la tribune doit toujours s'attendre à ce que son opinion sera combattue, à ce que, s'il a commis une erreur, avancé une proposition hasardée, cette erreur, cette proposition seront relevées en présence de l'assemblée juge du débat ; l'avocat qui prend la parole est averti que les magistrats ne rendront leur arrêt qu'après qu'ils auront entendu le *contre* de la cause dont il leur aura exposé le *pour*. En est-il ainsi du journaliste, qui impose souverainement, sans discussion et sans appel, son opinion à l'immense majorité de ses lecteurs, sinon à tous ? Où donc est le débat contradictoire qui s'établit devant eux entre les deux opinions opposées ? Ce débat contradictoire existe, prétend-on, car ce qu'un journal a dit aujourd'hui, un autre journal le pourra contredire le lendemain. A ceci je réponds

que cela ne suffit pas pour établir un véritable débat contradictoire. En effet, combien y a-t-il d'abonnés qui, après avoir lu dans leur journal un article d'une vérité contestable, vont parcourir tous les journaux pour y chercher la réponse à cet article, peser la réfutation, et former ainsi leur opinion? Assurément les abonnés qui poussent jusque là le désir de s'éclairer, la défiance de leur journal, et le scrupule de l'impartialité sont de rares exceptions. Il faut donc se garder de confondre la liberté de la parole écrite avec la liberté de la parole qui suppose un contradicteur, le monologue du journalisme avec le droit de discussion ; c'est aux lecteurs de journaux que l'on peut, avec raison, faire l'application de ce trivial dicton : *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*. On me rendra cette justice de reconnaître que pour un petit despote, je suis un assez bon prince, et que j'ouvre facilement l'accès de mes États à tout écrivain qui vient m'y proposer d'engager un débat sérieux, utile, opportun. Quelqu'inégale que dût être la lutte, c'est un exemple que je n'ai jamais refusé de donner, alors même que je devais rencontrer en face de moi un contradicteur aussi redoutable que l'illustre député de Mâcon, un écrivain aussi exercé que l'habile auteur de l'*Histoire de l'Economie politique*, un adversaire aussi déclaré que l'ancien rédacteur du *Monde* et du *Précurseur*. Ces débats, selon moi, beaucoup trop rares, ont cela de bon qu'ils tirent l'abonné de son engourdissement de lecteur passif, qu'ils l'affranchissent, qu'ils en font un juge, qu'ils le forcent d'exercer son esprit et sa raison ; on ne saurait donc trop les multiplier ; il n'y a pas de risque que l'on tombe jamais dans l'abus ; le monologue offre aux journalistes trop d'avantages pour qu'ils l'abandonnent facilement.

Après ce petit préambule, j'entre en matière, et je ré-

ponds à votre lettre sans m'appesantir sur le plus ou le moins d'importance de la question de la publicité des journaux appliquée à l'industrie, au commerce, aux ventes d'immeubles, de meubles, aux offres et demandes d'emplois et de renseignements, etc. Ceux qui nieront que cette question présente de l'intérêt feront comme font beaucoup de députés les jours réservés aux rapports des pétitions ou à la discussion des projets de loi d'intérêt local : ils iront porter ailleurs leur attention. Toutefois, je serai aussi concis que je pourrai l'être.

L'adoption d'un caractère et d'un prix qui soient les mêmes pour toutes les annonces, sans exception, vous paraît une idée *trop simple*, et vous la repoussez parce qu'il ne serait pas impossible qu'elle eût pour effet de réduire (au moins momentanément), le chiffre des recettes de votre Société. Il est vraiment dommage que vous ne soyez pas député, car vous auriez toute chance de devenir promptement ministre des finances. L'honorable M. Lacave-Laplagne ne parle pas mieux à la tribune, et ne se sert pas d'un autre argument quand il y combat l'unité de la taxe des lettres réduite à 20 cent., dont je pourrais dire que la pensée m'appartient, car, dès 1832, bien avant que M. Rowland-Hill eût l'honneur d'attacher son nom à cette importante réforme, j'en avais, à plusieurs reprises, exposé l'utilité et la justice, les moyens et les avantages à M. Piron, sous-directeur de l'administration des postes, et, je crois, même à M. Conte.

Il n'y a pas de réformes dans lesquelles il n'y ait plus ou moins d'inconnu : il n'y a pas de réformes qui ne paraissent plus ou moins téméraires ; il n'y a pas de réformes qui ne compromettent plus ou moins des résultats acquis ; il n'y a pas de réformes, si fécondes, si justes qu'elles soient, qui ne commencent par être sévèrement condamnées au nom

de ce qu'il plaît au vulgaire, dans l'aveuglement de son orgueil, dans l'orgueil de son aveuglement, d'appeler l'expérience, la prudence! Quel est le propre du réformateur? — C'est de voir, le premier, de haut et de loin, ce que tout le monde n'apercevra que plus tard et de plus près, c'est d'affirmer quand les autres nient, c'est de croire quand les autres doutent. Qui règle son avis sur celui de la multitude, qui n'a pas commencé par crier dans le désert comme le prophète, peut être un révolutionnaire, mais n'est et ne sera jamais un réformateur. Le révolutionnaire suit le courant, le réformateur le remonte. Le révolutionnaire s'appuie sur le passé, le réformateur sur l'avenir. Quelle est l'invention, quelle est la simplification, quel est le perfectionnement, quelle est la réforme, qui n'ont pas commencé, avant de triompher, par provoquer l'incrédulité, puis après la raillerie et le doute, puis enfin la peur et la résistance ?

Votre objection n'affaiblit donc aucunement ma conviction. Gardez votre expérience, je garde ma foi. J'ai toujours mis ma foi au-dessus de l'expérience. La foi est un levier, l'expérience n'est pas même un frein, ce n'est qu'un masque sous lequel se cache la médiocrité impuissante, qui pousse la crainte de l'abîme jusqu'à l'adoration de l'ornière. Si encore ceux qui ne donnent rien à l'inconnu n'échouaient jamais, je comprendrais qu'on préférât demeurer dans leurs rangs ; mais en est-il ainsi ? — Les moins entreprenants sont-ils ceux qui réussissent le plus communément, qui s'élèvent le plus certainement ? — Quand j'interroge ce qui se passe autour de moi, j'y trouve plus de motifs de persévérer dans mon opinion que d'en changer. Pardonnez-moi si j'ai l'esprit faux, mais j'ai l'esprit fait ainsi que, si j'avais à choisir entre tel triomphe ou telle chute, comme celle, par exemple, de sir Robert Peel, je n'hésiterais pas.

Lorsqu'une idée se présente à moi, avant de lui demander si elle est juste et mûre, je regarde d'abord si elle est simple. Si elle est compliquée, je l'écarte ou je l'ajourne; si elle est simple, je l'interroge; si elle est juste et mûre, je l'adopte. J'en ai rencontré beaucoup qui n'étaient pas assez simples; je n'en ai pas encore trouvé une seule qui le fût trop. Si vous en avez à votre service qui soient dans ce cas et qui vous encombrent, adressez-les-moi, je les prendrai volontiers au mien.

Le débat est engagé entre nous sur deux questions: celle de l'uniformité des types et celle de l'unité de prix des annonces dans les journaux. Quelque concluants, je le reconnais, qu'ils paraissent, quelque spécieux qu'ils soient, aucun de vos arguments n'a ébranlé ma conviction. Sous ce rapport, tous, j'ai le regret de vous le dire, ont trompé votre attente.

Plus que jamais je persiste à penser :

Que la grande annonce, l'annonce-affiche, étouffe la petite annonce, l'annonce-avis l'empêche de se développer, comme l'orme ou le chêne séculaire condamne à la stérilité tout l'espace de terre qu'il couvre de son ombre ;

Que les industries et les affaires dont les produits ou les opérations peuvent supporter les frais considérables d'annonces-affiches n'étant que des exceptions, la grande majorité, en apparence, est opprimée par une petite minorité ;

Qu'il y a une foule d'industries, d'affaires, de personnes qui useraient de la publicité si l'égalité régnait dans l'empire de l'annonce; si elles n'étaient pas retenues par la crainte que leurs modestes insertions ne passent inaperçues, et ne soient ainsi de l'argent dépensé en pure perte ; si de petites considérations d'amour-propre et d'étiquette ne venaient encore se joindre à cette appréhension et la forti-

fier; il y a des rivalités qu'on aime mieux éluder que d'engager à armes inégales; quand le négociant prudent, honnête, ayant du crédit, voit ses confrères à bout de ressources risquer le peu qui leur reste à la loterie de l'annonce-affiche, que fait-il? Il s'abstient même de l'annonce-avis, afin d'éviter jusqu'à l'apparence de la lutte; il est des industries, et c'est le plus grand nombre, dont les profits sont étroitement bornés; celles-là, ne pouvant pas lutter de publicité avec quelques autres, qui sont des exceptions, celles-là font comme le renard de la fable, qui trouve trop verts les raisins auxquels il ne peut atteindre, elles nient que la publicité soit nécessaire, elles nient qu'elle soit profitable; je ne doute pas qu'elles ne tinssent un tout autre langage et une toute autre conduite si l'annonce était dans nos journaux ce qu'elle est dans les journaux anglais et américains. De deux choses l'une : ou l'annonce rapporte moins qu'elle ne coûte, ou elle coûte moins qu'elle ne rapporte; si elle rapporte moins qu'elle ne coûte, comment expliquer que pas une industrie, pas un industriel ne songent, en Angleterre et en Amérique, à se soustraire à ce tribut de la publicité; si, au contraire, elle coûte moins qu'elle ne rapporte, comment expliquer que l'industrie, le commerce, se privent parmi nous volontairement de la force d'un levier dont la puissance éprouvée est si hautement et si généralement reconnue ailleurs? Il n'est pas douteux pour moi que la publicité bien faite, et par cette expression j'entends des avis concis souvent réitérés, ne rapporte plus qu'elle ne coûte, aussi suis-je de ceux qui croient fermement au développement des annonces s'il n'est pas comprimé, restreint par des causes dont il n'est pas superflu de se rendre compte.

Vous voyez les annonces qu'on fait, mais vous ne voyez

pas celles qu'on ne fait point. De là notre dissentiment ; notre point de vue n'est pas le même ; vous regardez à vos pieds, je regarde au loin. Je pense que les annonces qu'on fait ne sont rien comparées à celles qu'on ferait si, premièrement, l'annonce-affiche était reléguée, comme en Angleterre, dans les journaux de province et dans les revues; si, deuxièmement, le prix de l'annonce était convenablement abaissé ; si, troisièmement, l'unité de prix aussi bien que l'uniformité de type était adoptée.

L'industrie ou le commerce qui a dépensé le plus d'argent en annonces-affiches, c'est assurément la librairie. Qu'est-ce qu'elle y a gagné ? Quelles sont les maisons de librairie qui font aujourd'hui les annonces les plus grandes, les plus chères ? Je vous le demande, sont-ce les maisons les plus solides, les plus considérables ? Assurément non. Eh bien ! que faites-vous en perpétuant l'annonce-affiche ? Vous prenez parti pour les moins bons contre les meilleurs, pour ceux qui ne feront que passer contre ceux qui demeureront ; c'est par l'exception que vous vous décidez ; vous condamnez l'annonce-avis à n'occuper qu'un rang subalterne qu'il répugne aux industries de premier ordre d'accepter, ce qui est aisé à concevoir ; vous l'empêchez de porter tous ses fruits. Soyez-en sûr, c'est une faute, une très-grande faute.

Mais, me dites-vous, la preuve que j'ai raison et que vous avez tort, c'est à vous-même que je l'emprunte, car il fut un temps où vous faisiez des annonces sur une échelle étendue, et vous n'étiez complétement satisfait que lorsque votre affiche remplissait entièrement la quatrième page, et ne laissait place, ce jour-là, à aucune autre annonce.

Je viens de reproduire vos propres expressions sans y changer un mot.

A cela je réponds : Ce que j'ai fait, je le ferais encore ; mais qu'est-ce que cela prouve ? cela prouve-t-il que l'annonce-affiche n'étouffe pas l'annonce-avis, ne l'empêche pas de se développer? C'est là seulement ce que je soutiens et veux démontrer. Quand j'échangeais des billets de banque contre des quittances d'insertions dans le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, est-ce que j'avais à m'enquérir des intérêts que je pouvais blesser, des rivalités que j'allais prévenir ou écraser, des efforts que je décourageais, parce qu'ils reconnaissaient qu'ils eussent été vains? Non ; j'agissais dans un intérêt privé, dans un intérêt exclusif, je n'avais à calculer que ce que l'annonce, qui est une semence, me rapporterait ; rien de plus. Aujourd'hui je raisonne dans un intérêt général ; c'est l'intérêt de tous que j'invoque contre l'intérêt de quelques-uns. Aujourd'hui celui qui parle ici, ce n'est plus le consommateur qui use des annonces, c'est le publiciste qui est à la tête d'un journal, d'une grande et féconde publicité, et qui a à cœur qu'il en soit fait le meilleur, le plus utile emploi. Faites-y bien attention, je n'ai pas dit que l'annonce-affiche fût mauvaise, improductive ; je dis qu'elle est nuisible ; je dis qu'elle est semblable à ces plantes privilégiées, mais épuisantes, qui exigent impérieusement qu'on leur consacre les terres les meilleures, mais qui les épuisent si vite, que, si l'engrais manquait, ces terres ne tarderaient pas à être condamnées à l'appauvrissement et à la stérilité. Or, je vois bien l'annonce épuisante ; mais je ne vois pas à côté l'engrais réparateur. Nul doute pour moi que ce ne soit par ce motif qu'elle ait été bannie des journaux anglais et américains, nos maîtres, sinon en fait de *polémique*, du moins en fait de *publicité* largement comprise, judicieusement appliquée. La preuve, je la trouve dans le passage de votre lettre,

où vous dites que l'annonce-affiche, exilée des journaux de Londres, s'est réfugiée dans les journaux de province et dans les revues. De ce fait, je tire cette conclusion que, s'il n'y a pas d'annonces-affiches dans les journaux de Londres, ce n'est pas parce que ces annonces ne sont point dans les mœurs britanniques, puisque partout où l'annonce-affiche peut se faufiler, elle court s'y glisser, mais uniquement parce que ces journaux ont reconnu que dans leur intérêt, conforme à l'intérêt de tous et de chacun, il convenait de contenir dans de justes bornes l'esprit de concurrence, le charlatanisme, la prodigalité de ceux qui peuvent tout risquer, vu qu'ils n'ont rien à perdre, et d'empêcher qu'on déconsidérât, par l'abus des annonces, l'utile emploi de la publicité. Or, le seul moyen de faire que personne n'en puisse abuser, et que tout le monde en use avec profit, c'est de faire ce qu'ils ont fait, c'est de n'admettre que des annonces toutes composées dans le même caractère, et dont aucune n'appelle l'attention au détriment de l'autre; c'est d'obliger le lecteur à porter sur toutes un coup d'œil rapide, au lieu d'arrêter exclusivement son regard sur une seule.

Je comprendrais, à la rigueur, qu'un journal, agissant isolément, hésitât à proscrire l'annonce-affiche, à n'admettre plus que l'annonce-avis; une réforme peut être bonne, utile, et cependant échouer par la faiblesse de celui qui l'a entreprise sans consulter ses forces; mais, ce que je ne comprends pas, c'est que, tenant par le lien de la même association le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, le *Siècle* et la *Presse*, ces quatre grands représentants de la publicité en France, vous hésitiez! — Que risquez-vous? — Est-ce que ceux qui font des annonces peuvent se passer de la publicité de ces quatre journaux? — Est-ce que vous

n'êtes pas quatre fois plus fort qu'il ne le faut pour imposer la loi et tenter l'épreuve sans aucun danger? — Quelques-uns crieront; eh bien! vous les laisserez crier; tant mieux, ce bruit vous servira à attirer de nouveaux clients. Puis, quand la révolte aura bien crié en vain, elle se taira et reviendra à vous dans l'attitude la plus humble; pas un écu n'aura échappé à votre caisse et la réforme sera faite!

L'annonce-affiche, l'annonce d'une grande étendue, se transformera; au lieu de ne s'appliquer qu'à s'adresser aux yeux du lecteur, qu'à l'étonner par une disposition typographique, nouvelle ou bizarre, par un assemblage plus ou moins habile de grandes lettres et de petites lignes, ce sera à sa raison, à son esprit que l'annonce-avis s'efforcera de s'adresser. Ses chiffres seront moins gros, mais ses calculs seront plus justes; où sera le mal?

Tous ces affreux clichés, usés, empâtés, illisibles, qui déshonorent nos pages n'y trouveront plus place. Qu'est-ce qui les regrettera? Qui est-ce qui y perdra? Assurément ce ne sera ni le public ni le journal.

Il faut abréger : de la question de l'uniformité de types et de justification imposée à toutes les annonces, sur laquelle je suis loin d'avoir donné toutes mes raisons, je passe à la question de l'unité de prix.

Je commence d'abord par poser en fait que nos annonces sont trop chères, et je suis heureux de constater que, sur ce point, vous êtes du même avis que moi. C'est là encore une des causes qui nuit à l'abondance de l'annonce, qui fait qu'il n'y a que certaines industries, certaines classes auxquelles elle soit accessible, qu'on en abuse et qu'on n'en use pas.

En aucun cas, le prix n'en devrait excéder 1 fr. la ligne de 50 lettres, ce que vous appelez la grande ligne.

Pour moi, je n'admets ni grande, ni petite ligne ; je ne connais que la ligne du journal.

Vous avez reconnu avec moi que dans les journanx anglais le caractère était le même pour toutes les annonces ; à mon tour, je reconnais avec vous que les prix y sont variés à l'infini et arbitrairement. Mais de ce que les Anglais ont raison sur un point, il ne s'ensuit pas qu'ils ne puissent avoir tort sur l'autre. Ce n'est pas parce qu'ils font une chose que je l'approuve, c'est parce qu'après l'avoir étudiée, je l'ai trouvée bonne.

La comparaison tirée d'une salle de spectacle où les loges, les stalles et les places de parterre ne sont pas aux mêmes prix, ne me touche nullement. La comparaison pourrait être juste pour les journaux anglais, où les annonces occupent des places diverses, où celles-ci précèdent le *leader*, où celles-là le suivent, émaillant toutes les colonnes du journal, se faufilant entre la politique, la correspondance, les nouvelles, la bourse et les théâtres, qu'elle ne le serait pas pour les journaux français, où toutes les annonces sont reléguées à la même place.

Je comprendrais que vous eussiez deux prix : l'un pour les annonces admises au-dessus de la signature du gérant, l'autre pour les annonces placées au-dessous de cette signature. Toutefois, après y avoir mûrement réfléchi, je me suis convaincu qu'il valait mieux n'adopter qu'un seul prix. Point de déguisement, point de privilége, point d'aristocratie de l'annonce, la même pour tous ! C'est le plus sûr moyen de les faire lire *toutes* et d'éviter les conflits d'amour-propre d'industries entre elles et de commerçants entre eux. Vous avez comparé les annonces à une salle de spectacle ; pourquoi, à mon tour, ne les comparerais-je pas aux voitures-omnibus où pour tous le prix est le même? Je viens

de dire ce qu'à la rigueur je comprendrais ; mais ce que je ne comprends nullement, c'est qu'aux annonces occupant la même place vous demandiez des prix différents. Est-ce qu'on demande à l'amateur de spectacle qui prend un billet de parterre, s'il est riche ou pauvre, s'il est libraire, marchand de chevaux, ou gérant de société en commandite? On lui demande de payer le prix de son billet, rien de plus.

Je vais à vous, je vous demande le prix de votre ligne, et je vous le paie. Ne me demandez rien de plus. Que vous importe que ce soit pour acheter un château, vendre un cheval, ou solliciter un emploi?

Je sais ce que vous allez me dire : les catégories de prix ont pour but de favoriser certaines industries, certaines classes moins riches que les autres. A cela je réponds : Abaissez votre prix pour tout le monde, et vous n'aurez plus besoin de favoriser personne. L'un amènera l'autre. Défiez-vous des catégories ; toute catégorie est une barrière devant laquelle s'arrêtent les gens distraits et indécis ; elle ne stimule jamais que la fraude. Voyez ce qu'ont produit vos annonces-omnibus! Défiez-vous surtout des combinaisons qui vous paraîtront ingénieuses ; vous ne vous en défierez jamais autant que le public, à qui l'expérience a appris à quoi s'en tenir.

Je vous le demande, sur quelle raison vous fondez-vous pour exiger des *sociétés à constituer* qu'elles vous paient le double de ce que vous réclameriez à des *sociétés constituées*, à des exploitations prospères, à des industries florissantes, à des vendeurs ou acquéreurs de grandes propriétés? C'est mettre un obstacle à la formation des sociétés nouvelles, c'est ralentir le mouvement industriel que vous avez intérêt à stimuler. Une société qui se forme en appelle une autre à se former. C'est obliger ces sociétés à placer

tout leur enjeu sur une seule carte, au risque de le perdre, au lieu de leur donner les moyens de prendre leur revanche, et d'essayer d'une seconde annonce si la première n'a suffi qu'imparfaitement. Le public est distrait, l'annonce ne saurait être trop de fois réitérée, elle n'agit qu'à la longue. C'est ce que comprennent parfaitement les Anglais et les Américains.

Cette observation m'amène naturellement à examiner celle de vos nombreuses combinaisons qui consiste à faire payer à la librairie, à l'industrie, à la propriété (*ventes*) :

2 fr. »» c. la grande ligne ;
1 fr. 50 c. l'annonce répétée trois fois ;
1 fr. 25 c. celle répétée cinq fois ;
1 fr. »» c. celle répétée dix fois ;
75 c. celle répétée vingt fois ;
50 c. celle répétée trente fois ;

Le prix le plus réduit de l'échelle ci-dessus, pour les locations, offres et demandes, ventes mobilières, chevaux et voitures ;

La même échelle, mais les prix doublés pour les sociétés à constituer.

Total : dix-huit prix différents.

Permettez-moi de vous le dire, cette combinaison n'est pas meilleure que les autres; je la trouve détestable, et, pour la trouver telle, voici les raisons que j'en donne:

Si vos annonces doivent m'aider à atteindre le but que je me propose, si elles doivent me rapporter plus qu'elles ne m'auront coûté, si elles sont moins une dépense qu'une avance, ou que la juste rémunération d'un véritable service rendu, pourquoi paraître douter de leur efficacité ? pourquoi gêner ma liberté? pourquoi ne pas me faire pro-

liter tout de suite de la moyenne de vos dix-huit prix différents? pourquoi ne pas vous en rapporter à ma propre expérience et à mon intérêt, qui seront de multiplier mon annonce aussi souvent que je trouverai de l'avantage à le faire?

Il y a des annonces que, par leur nature même, on ne peut répéter qu'un nombre de fois limité; or, quand je verrai que sur votre tarif la même annonce se paie 50 cent. et 2 fr., si mon annonce est du nombre de celles qu'on ne peut répéter trois fois et que je puisse me dispenser de la faire, je ne la ferai pas, uniquement afin de ne pas payer 2 fr. ce qu'un autre ne paiera que 50 c.

Est-ce que, lorsque vous entrez dans un de ces grands magasins où les prix sont fixes, à la *Ville de Paris*, par exemple, on vous fait payer 100 mètres de toile ou de calicot moins cher que si vous n'en preniez que 10 mètres? Est-ce que le prix n'y est pas indépendant des quantités? S'il en était autrement, ce ne serait plus le *prix fixe*. Or, ce que je demande c'est l'application du *prix fixe* à l'annonce dans tout ce qu'il a d'absolu et de simple.

Voyez dans la pratique où vous conduit votre échelle : elle vous conduit à favoriser surtout la vente des remèdes secrets et des cosmétiques, les capsules, les sirops, les pralines, les pommades, les eaux qui font pousser les cheveux, et les râteliers qui remplacent les dents, c'est-à-dire tout ce qui, coûtant peu et se vendant cher, a besoin de la publicité à tout prix!

Il n'y a pas de cosmétique ou de sirop dont l'annonce ne soit répétée plus de trente fois dans le cours de l'année : accorder à cette classe d'annonces 75 p. 0/0 de remise, c'est se priver d'une recette forcée en vue de produits plus ou moins douteux.

Point de combinaisons qui exigent une étude, point de catégories qui appellent les comparaisons, point de complications qui éveillent la défiance et l'indécision; appliquez hardiment à l'annonce le bon marché, ce principe fécond; appliquez-le dans toute sa vigueur, c'est-à-dire dans toute sa simplicité; faites qu'il soit saisissant; ne l'énervez pas en le torturant en tous sens, et en peu de temps vous aurez réparé l'année que vous avez perdue; vous serez à la tête d'une grande et belle affaire, vous aurez l'exploitation d'un véritable monopole, car toutes les associations bâtardes que vous avez vu se former à votre suite, n'ont dû le jour qu'à la timidité qui vous a fait regarder derrière vous au lieu de regarder en avant, et heurter de transaction en transaction!

Le vrai est absolu.

Si le prix d'abonnement de la *Presse* est moins cher par année que par trimestre, il y a à cela une raison : c'est que pour les abonnements d'un an il n'y a qu'une seule bande d'adresse à imprimer, tandis qu'il en faut quatre pour les abonnements de trois mois, c'est que l'argent qui se verse douze mois à l'avance est productif d'intérêt, c'est que la perte des feuilles tirées en surnombre à chaque renouvellement est d'autant plus grande que les abonnements ont une durée plus courte. Malgré ces motifs, je n'hésiterais pas à niveler les prix, si les droits de timbre et de poste me laissaient assez de marge pour le faire, si je pouvais abaisser un jour les prix à 36 fr. par an, 18 fr. par semestre, 9 fr. par trimestre, 3 fr. par mois, 10 cent. par numéro.

N'argumentez donc pas de ce fait, qui est un obstacle contre lequel je lutte, une nécessité que je subis.

Hâtez-vous; profitez de ce que vous n'avez rien à démêler avec le fisc, au grand regret de la presse envieuse,

qui ne voit dans les journaux que la *polémique* qui s'en va, et qui n'y voit pas la *publicité* qui arrive.

On ne sauve pas les empires qui tombent.

La polémique est un empire qui décline, la publicité est un empire qui se fonde, aidée par le développement de l'annonce.

Je conçois que les romains de l'ancienne presse me maudissent pour la part que j'ai prise à ce mouvement ; mais enfin, que voulez-vous, il y eut un jour où Honorius fut contraint de fuir devant Alaric, où les Romains qui avaient été les maîtres du monde durent céder la place à ceux qu'ils appelaient dédaigneusement les Barbares !

ÉMILE DE GIRARDIN.



DE LA

LIBERTÉ DU COMMERCE

ET DE LA

PROTECTION DE L'INDUSTRIE.

DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE.

LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE MM. BLANQUI ET ÉMILE DE GIRARDIN.

A M. BLANQUI,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

Professeur d'économie industrielle au Conservatoire des Arts et Métiers.

I.

1er février 1846.

La très-vive et très-sincère admiration que m'inspirent l'esprit de prévoyance, d'initiative et de réforme, la noble fermeté de caractère et la prudente hardiesse des conceptions de sir Robert Peel, de ce grand ministre sans lequel peut-être l'aristocratie britannique, aux prises avec la multitude affamée, eût bientôt regretté, mais trop tard, de

n'avoir pas sauvé sa tête au prix du sacrifice d'une partie de ses revenus, vous paraît une contradiction avec « l'appui » que *la Presse* s'obstine à prêter au vieux système de pro- » tection dont nous serons débarrassés ici avant dix ans. » Ce sont vos expressions, et vous ajoutez : « J'ai quelque » chagrin de trouver *la Presse* si tenace là-dessus, elle si » avancée sur tout le reste ! »

Cette contradiction existe-t-elle en effet?

Quand c'est vous qui me le dites, je serais tenté de le croire, si je m'étais moins souvent interrogé sur la question de savoir si le jour est venu pour la France d'entrer hardiment dans cette voie de la liberté du commerce où l'Angleterre nous devance et vient de faire encore un nouveau pas?

Que ferait M. Peel s'il était à la tête de notre cabinet? Maintiendrait-il le régime de protection contre lequel vous vous élevez, ou l'abolirait-il, le restreindrait-il, ou l'étendrait-il, me suis-je plus d'une fois demandé, surtout dans ces derniers temps?

Nul plus que moi n'est profondément convaincu qu'il y a au fond de toute grande question économique une multitude de petites objections de détail, de faits et de chiffres mal étudiés, sorte d'algues dangereuses au-dessus desquelles tout homme d'initiative, tout réformateur, tout homme d'État, doit toujours prudemment se tenir, sous peine d'être enlacé par elles, de perdre la liberté de ses mouvements, d'être jeté dans le doute et réduit à l'impuissance et à l'immobilité; mais nul aussi plus que moi n'est profondément convaincu qu'il n'est pas de principe, si juste qu'il soit, dont la virtualité ne puisse être compromise plus ou moins gravement par une application inconsidérée, intempestive, ne fût-elle que prématurée,

faite sans tenir compte des différences décisives qu'il n'est pas donné à tout œil de saisir et d'apprécier.

J'ai peu de foi, je l'avoue, dans les statistiques, les traités et les enquêtes; pour moi, toute question de réforme est, avant tout, une question d'homme. Si vous avez l'homme, n'hésitez pas à entreprendre la réforme; si l'homme vous manque, n'hésitez pas à l'ajourner. Quiconque sépare les questions de réformes des questions d'hommes est un imprudent qui ne sait pas dans quelle voie il s'engage.

On naît homme de génie, on ne le devient pas. L'homme de génie est celui qui a été assez heureusement doué pour recevoir, à un degré égal et supérieur, la double puissance de concevoir et d'exécuter.

Il ne suffit pas de concevoir une grande réforme pour être en état de l'accomplir; il faut inspirer la confiance et posséder l'autorité que donnent une grande position, un grand caractère, un grand talent, il faut avoir la science ou l'expérience qui utilise toutes les ressources, mesure toutes les résistances, le coup d'œil qui découvre les obstacles, la force qui les surmonte. L'Angleterre est assez heureuse pour avoir l'homme de sa réforme; la France a-t-elle le sien? Est-ce M. Guizot? J'en doute.

Que sir Robert Peel ne fût pas venu en son temps, que la réforme qu'il est sur le point d'accomplir eût été ajournée trop longtemps ou entreprise inconsidérément par un autre ministre moins habile, moins ferme ou moins nécessaire, et peut-être l'histoire britannique, au lieu d'une réforme de moins, avait-elle une révolution de plus à enregistrer? Qui pourrait affirmer le contraire? Qui oserait prétendre, par exemple, qu'il eût été impossible de donner à la France les garanties qu'elle a conquises en 1789 et en

1830, sans les lui faire acheter au prix de deux révolutions, l'une pure de tout excès, mais l'autre souillée de tous les crimes, sans en excepter un seul? En 1789 comme en 1830, peut-être n'a-t-il manqué à la couronne qu'un conseiller ferme, judicieux, prévoyant, profondément convaincu de cette vérité que toute résistance aveugle n'enfante que des concessions tardives, et que tout gouvernement en lutte avec ses sujets ne périt que par le sentiment exagéré de sa conservation ! Je le crois.

Non, il ne suffit pas qu'une réforme soit juste, utile, nécessaire, pour qu'elle soit exécutable et exécutée, il faut encore qu'elle ait son exécuteur.

Où donc siége parmi nous l'homme d'État assez éclairé, assez élevé, pour s'imposer comme arbitre suprême entre celles de nos industries qui prétendent qu'elles ne sauraient vivre, prospérer, se perfectionner avec une protection moindre que la protection qui les couvre, et celles qui, privilégiées ou assez avancées pour n'avoir rien à redouter de la concurrence étrangère, réclament la liberté des échanges?

La question est-elle donc si simple qu'elle vous le paraît et que vous le dites? Ne se complique-t-elle pas par de graves questions qui pourraient fort bien se traduire en justes et vives récriminations?

Plus d'une industrie, si vous étiez appelé comme ministre à appliquer vos idées de liberté commerciale, ne seraitelle pas fondée à vous dire :

Si vous voulez que je lutte contre la concurrence étrangère, vous, gouvernement, commencez donc par rendre entre elle et moi les conditions de rivalité moins inégales;

Procurez-moi, à des prix moins élevés, les matières premières;

Tirez votre agriculture de la misérable condition à la-

quelle la condamnent l'abus du morcellement du sol, l'absence d'institutions de crédit, le défaut d'enseignement, l'insuffisance de vos encouragements;

Donnez à vos impôts qui m'entravent une meilleure assiette;

Complétez l'ensemble de vos voies de communication afin d'alléger les frais et les difficultés de transport contre lesquels je lutte, sous lesquels je fléchis et qui ralentissent ma marche;

Abaissez les barrières que des lois surannées, faites à contre-sens, ont élevées entre le producteur et le consommateur;

N'arrêtez pas mon essor par de vieilles dispositions fiscales en contradiction avec vos nouveaux principes économiques; commencez donc par les mettre d'accord;

Associez-vous à mes efforts si vous désirez sincèrement que je m'associe à vos doctrines;

Donnez-moi l'exemple des réformes et des sacrifices, si vous voulez que je le suive;

Ouvrez et frayez la route, afin que je sache et que vous sachiez bien vous-même où vous proposez d'aller;

Réformez, si vous le voulez, vos tarifs; mais alors étendez nos marchés, multipliez les institutions de crédit, ayez une marine, des stations, des points de relâche, des colonies, des alliances, des relations, enfin une politique qui m'ouvre des débouchés nouveaux;

Transformez enfin, si vous le pouvez, le mode de protection, mais que la protection subsiste; ne me la retirez pas sans me donner un juste équivalent.

En effet, le système politique et le régime économique d'un pays placé comme l'est la France en Europe, sont inséparables et solidaires; l'un ne peut s'isoler de l'autre,

sans que tous les deux ne soient exposés à se heurter et à se nuire.

La liberté du commerce n'est pas une question purement législative qu'il n'y ait qu'à mettre aux voix et à vider par un vote !

La liberté du commerce est, avant tout, une question de maturité industrielle et d'expansion maritime. De sages mesures, de bonnes lois, une politique habile peuvent avancer le jour de la maturité, comme des mesures, des lois, une politique à contre-sens peuvent le retarder. C'est ce que l'Angleterre, marchant droit à son but depuis deux siècles sans jamais s'en détourner, a admirablement compris ; c'est ce que la France commence enfin, mais à peine à pressentir. Sir Robert Peel n'est pas venu un jour, une heure trop tôt, il est arrivé à point; il y a dix ans assurément, il y a un an peut-être, il n'eût pas entrepris ce qu'il va tenter, et je ne crains pas d'affirmer que ce même ministre à la fois novateur et pratique, hardi et prudent, qui vient de se ranger ouvertement sous le drapeau de la liberté du commerce, s'il avait eu la France au lieu de l'Angleterre pour patrie, eût, au moment où je vous écris, plutôt relevé qu'abaissé le drapeau de la protection.

C'est à tort, selon moi, qu'on fait de la liberté du commerce et de la protection de l'industrie deux systèmes exclusifs qu'on oppose l'un à l'autre.

A mes yeux, la protection de l'industrie est à la liberté du commerce ce qu'est sur une même route le point de départ au point d'arrivée.

Entre la France et l'Angleterre il y a cette différence que celle-ci touche au but, et que celle-là en est encore loin ! Or, cette différence est trop grande pour qu'il soit possible

à un ministre responsable, même à un publiciste éclairé de n'en pas tenir compte.

En principe, je suis comme vous et autant que vous partisan déclaré de la liberté du commerce. C'est vers elle que doivent tendre tous les efforts de la France. J'en comprends, j'en aperçois tous les avantages au point de vue de l'affermissement de la paix, du progrès de la civilisation, de la propagation des idées de liberté politique et de fraternité internationale. Plus les échanges se multiplient et s'étendent, et plus les relations des peuples entre eux se resserrent. Cela est élémentaire.

En fait, je ne saurais, à mon grand regret, partager votre espérance, exprimée en ces termes : « *Avant dix ans la* » *France sera débarrassée de son vieux système de protec-* » *tion.* » Puissiez-vous avoir raison, puissé-je me tromper!

Notre gouvernement, adoptât-il un autre système politique que celui qui l'égare, et qui a pour effet de nous écraser aveuglément sous le poids d'une armée de terre dont la dépense s'élève à 1 million par jour, 365 millions par an ; notre gouvernement réussît-il à nous créer une marine respectable, qui nous mît à la tête d'une confédération maritime, destinée à maintenir à l'abri de toute atteinte le grand et éternel principe de la liberté des mers; notre gouvernement entrât-il, avec cette hardiesse que n'exclut pas la prudence, dans la voie des réformes fiscales, économiques et administratives, dont l'expérience a montré ailleurs les avantages; notre gouvernement parvînt-il, par un ensemble de mesures sagement combinées, à donner à notre agriculture l'élan qui lui manque, et à tirer des entrailles de notre sol toutes les richesses qu'il renferme ; notre gouvernement cessât-il de perdre en débats oiseux et sans fin un temps précieux pour le donner à l'expédition

des affaires et à l'étude des grands et véritables intérêts du pays ; notre gouvernement, plus heureux que sage, vînt-il à bout sans encombre de tous ces travaux épars, qu'il a entrepris simultanément, au lieu de les entreprendre successivement ; notre gouvernement apportât-il, dans l'instruction secondaire, les réformes vainement annoncées et vainement attendues depuis quinze ans, qui devaient l'approprier aux besoins de notre époque, de plus en plus industrielle et commerciale ; notre gouvernement fît-il, sans retard, tout ce qu'il a eu le tort de négliger trop longtemps, tout ce qu'il est fort à craindre qu'il ne songe même pas à entreprendre ; notre gouvernement déployât-il autant d'initiative, de prévoyance, de discernement, d'activité, de vigueur qu'il en déploie peu ; notre gouvernement, enfin, eût-il le bonheur de découvrir, dans les rangs de la majorité, un nouveau Colbert, un ministre égal ou supérieur à sir Robert Peel, que dix ans, je le pense, ne suffiraient pas encore à la France « *pour se débarrasser de son vieux* » *système de protection,* » et franchir l'immense distance que l'Angleterre a sur nous.

Il ne faut pas s'abuser !

La France agricole, industrielle et commerciale est fort arriérée, et ce qu'elle excelle à produire elle le produit chèrement.

Nos tarifs sont malheureusement là pour l'attester.

Prétendre qu'il suffirait de les abaisser dans une proportion considérable, pour contraindre celles de nos industries qu'ils protégent, à prendre un rapide essor, c'est, à mon sens, commettre une erreur grave, qui, si elle prévalait, aurait pour conséquence non la liberté de notre commerce, mais la ruine de notre industrie.

Il faut distinguer, dans l'économie politique, entre ses

lois qui, dès qu'elles sont vraies, doivent être absolues, et ses prescriptions qui ne sauraient être que relatives.

La France est à l'Angleterre, relativement à la question de la liberté du commerce, ce que serait, dans une manufacture, un jeune apprenti que l'on voudrait soumettre à l'obligation de faire le même travail, de porter les mêmes fardeaux que l'ouvrier dans toute la force de la virilité. On l'énerverait, on l'empêcherait de croître et de se fortifier. Sachons attendre, et en même temps que l'enfant deviendra l'homme, l'homme deviendra le vieillard. Aujourd'hui, l'Angleterre a l'avantage sur nous; un jour nous aurons l'avantage sur elle! Maintenant, elle nous dépasse, sans contredit, en grandeur, mais aussi elle est plus près que nous de la décadence. Elle le sent, elle le sait! Toute la conduite de sir Robert Peel le démontre clairement.

Dans la vie industrielle des nations,
L'importation est le premier âge,
La protection le second,
L'exportation le troisième,
La liberté le dernier.

Faisons comme a fait l'Angleterre si habilement et si heureusement : n'intervertissons pas l'ordre naturel, n'allons pas trop tôt au-devant du jour où le résultat final de la liberté absolue du commerce sera de circonscrire chaque nation dans les limites de quelques cultures favorisées, de quelques industries privilégiées.

De ce qui précède, devez-vous conclure que je sois le partisan d'une protection immuable et excessive? Non, assurément.

Qu'une loi générale soit présentée, qui règle que tous les

cinq ans les droits qui protégent nos divers produits naturels ou manufacturés seront successivement réduits dans la proportion d'un dixième ou d'un cinquième (toute question de quotité à débattre est ici réservée), jusqu'à ce que ces droits ne soient plus que des droits de balance, et je voterai cette loi sans hésiter, de préférence à toutes ces lois partielles et de détail qui, n'étant pas l'expression d'un principe, mais la conséquence plus ou moins brusque d'une appréciation de fait plus ou moins arbitraire, n'enfantent que perturbation, anxiété, découragement, faux rapports, chiffres menteurs, récriminations des industries entre elles, hostilité contre le gouvernement, et retardent ainsi le progrès au lieu de le hâter !

En fait de réformes, il est toujours prudent de réserver à l'œuvre du temps sa part légitime. Nul ne résout aussi bien que lui la difficulté des transitions. C'est ce qu'a judicieusement compris M. Peel; aussi n'a-t-il pas prononcé l'abolition radicale, immédiate des lois qui s'opposaient à l'entrée des céréales en Angleterre; pourvoyant au plus pressé par l'adoption d'une échelle mobile, il a accordé aux intérêts immolés trois ans de réflexion et d'épreuve, afin qu'ils aient le temps et de se préparer au sacrifice qui leur est imposé, et de prendre les dispositions que rendra nécessaires le régime nouveau. Quoi qu'en puissent dire ses rivaux et ses détracteurs à la tribune et dans la presse, sir Robert Peel a sagement et équitablement fait.

Mais avant d'ensemencer un champ, il faut le labourer, sous peine de jeter sa semence au vent et de la perdre; or c'est ce que ferait infailliblement la France si elle poussait, ce qui n'est pas à craindre, l'entraînement de l'imitation et des idées jusqu'à l'oubli de ses intérêts.

Ne prenons pas le semoir avant l'araire; n'attelons pas,

selon l'expression commune, la charrue avant les bœufs; achevons d'ouvrir tous nos sillons;

C'est-à-dire :

Élargissons d'abord notre marché intérieur, déblayons-le de tout ce qui peut l'obstruer; car, s'il est vrai que, pour tout pays, le débouché le plus important de ses produits est son propre marché, cela est vrai surtout pour la France.

Demandons à la concurrence nationale, de jour en jour plus active et plus vigoureuse, de perfectionner nos procédés de fabrication, de réduire nos prix de revient, de développer nos forces et de nous mettre en état de soutenir, sans trop de désavantage, la lutte avec la concurrence étrangère;

Ayons, enfin, une politique qui ait un but et de l'avenir, une autre politique qu'une politique au jour le jour, qui se traduit par deux cents millions au moins que nous dépensons annuellement en pure perte, et que nous pourrions employer si efficacement.

C'est là ce que je demande depuis dix ans, mais en vain, et c'est pourquoi *la Presse* ne joint pas sa voix à la vôtre pour réclamer la liberté du commerce.

Ici la liberté est avant tout une question d'égalité.

ÉMILE DE GIRARDIN.

A M. ÉMILE DE GIRARDIN,

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

I.

La liberté du commerce fera son chemin dans le monde comme toutes les autres, à la sueur de son front et en triomphant de ses adversaires, à force de bienfaits. Je crois fermement que son heure approche, et que la France sera débarrassée du vieux système protecteur avant dix ans. Mes convictions à cet égard ne sont pas de fraîche date, et je n'avais pas attendu les belles réformes de sir Robert Peel pour être persuadé de leur nécessité et du premier succès qui les a justifiées.

Vous paraissez croire que la France n'est pas encore en mesure de hasarder de telles expériences, et qu'il y faudrait des préparations auxquelles notre pays n'est pas disposé, avec des hommes qu'il ne possède pas encore; permettez-moi de vous remercier d'avoir ouvert une discussion publique sur ce grave sujet, et de vous rassurer. Vous êtes le premier défenseur du système protecteur qui ne nous traite pas d'ennemi public, et qui nous ait fait l'honneur d'entrer en lice avec des armes courtoises. C'est bon signe; j'espère que nous nous entendrons : le public jugera.

Je pense comme vous, que les statistiques, les traités et les enquêtes n'ont aucune importance dans de telles ques-

tions. Les chiffres sont complaisants et menteurs, et il y en a pour tout le monde, comme les cartes au jeu. Les traités sont pleins de restrictions et de réserve, chaque partie s'efforçant de retirer d'une main ce qu'elle accorde de l'autre ; et les enquêtes, généralement faites par les parties, ne sont que des résumés de doléances ou de prétentions exagérées. Chacun prend volontiers ses intérêts pour des principes et croit sa fabrique la première de France, la première du monde, la seule digne d'être protégée. Vous avez vu les délibérations des trois conseils récemment convoqués par M. le ministre de l'agriculture et du commerce; qu'est-il sorti de cette réunion d'hommes éminents, honorables, qui représentaient les trois branches de la production nationale ? J'ai regret de le dire : rien, absolument rien, que des demandes de primes ou d'augmentation de tarifs, c'est-à-dire d'impôts à lever à leur profit sur leurs concitoyens. Et que pouvait-on attendre de plus d'une assemblée de plaideurs? Heureusement, ce n'est pas à eux que l'on demande la justice.

Cette haute magistrature, chargée de rendre au pays la justice commerciale, c'est le gouvernement qui doit l'exercer, avec l'aide des chambres. Vous dites que les hommes nous manquent; je ne suis pas de votre avis. Ce ne sont pas les hommes qui nous manquent, c'est le courage qui manque aux hommes. M. Guizot comprend aussi bien que sir Robert Peel les avantages de la liberté commerciale, et M. Cunin-Gridaine, tout manufacturier qu'il est, s'est montré constamment plus libéral que les conseils. M. le directeur général des douanes lui-même, que ses fonctions sembleraient devoir attacher plus étroitement au maintien du système protecteur, a fait de généreux efforts en faveur des réformes de tarifs. Il sait trop bien que toute réduction tourne au profit des con-

sommateurs et du Trésor, pour ne pas s'y prêter avec empressement, et il l'a toujours fait.

Mais les ministres les plus éclairés et les plus résolus ne peuvent rien en matière de douanes, sans le concours des chambres, et les chambres sont divisées. Les chambres sont pleines de grands propriétaires et de grands manufacturiers qui croient sincèrement la prospérité du pays attachée au maintien ou à l'exagération du système protecteur. C'est une illusion si douce et si naturelle de croire l'intérêt général engagé à la conservation d'un abus ou d'un privilége dont on profite! Je n'en suis ni surpris, ni irrité; mais encore une fois, les ministres sont obligés de compter avec les majorités. Toute l'éloquence du monde ne suffit pas quelquefois pour triompher des rigueurs d'un scrutin. Voilà d'où vient la résistance, et sir Robert Peel en fera peut-être, ce qu'à Dieu ne plaise! l'expérience bientôt. Que serait-ce donc parmi nous, avec les éléments parlementaires que vous connaissez! Les circonstances politiques, quoique notablement améliorées, sont encore trop *délicates*, si je puis dire, pour qu'un ministre ose tenter ici ce qui vient d'être tenté en Angleterre. Mais que la tentative réussisse à Londres, et il faudra bien qu'on se risque à Paris. A ceux qui nient le mouvement, nous montrerons l'Angleterre qui marche, et ils marcheront à leur tour.

Vous répondez que pour entrer dans le système de la liberté commerciale, il faudrait livrer à l'industrie les matières premières à des conditions plus modérées, améliorer l'agriculture, régulariser l'assiette de l'impôt, faire tomber les barrières fiscales : nous sommes entièrement d'accord. Le système de la liberté commerciale est conséquent dans toutes ses parties. Nous pensons, en effet, qu'avant tout il faut affranchir des droits les matières premières.

Mais là-dessus, d'abord, ne rencontrons-nous pas des résistances intraitables? Ne vous souvient-il plus des prétentions de nos producteurs de houille, des menaces hautaines de nos maîtres de forges, des doléances de nos éleveurs de moutons? La patrie n'a-t-elle pas été mille fois déclarée en danger, si nos pauvres habitants des Alpes avaient été admis à faire venir des bœufs du Piémont, et si les habitants de Strasbourg avaient pu tirer les leurs du grand-duché de Bade.

Il faut pourtant commencer par quelque chose. Eh bien! moi, qui n'ai l'honneur d'être ni député, ni ministre, et qui ne suis tenu à aucun de ces petits ménagements parlementaires qui affaiblissent les convictions et paralysent les meilleures intentions, je vous dis hardiment, comme les partisans de la protection eux-mêmes : Tout se lie étroitement dans le système, et il faut mettre la main sur tout, comme a fait sir Robert Peel, pour obtenir un résultat décisif. Il faut protéger l'agriculture en lui donnant à bon marché les produits manufacturés, et l'industrie en lui fournissant à des prix modérés les produits de l'agriculture. Il ne faut pas que notre système économique ressemble à la toile de Pénélope et que nous défassions par un tarif ce que nous avons voulu obtenir en en abolissant un autre. Il est temps de poser franchement ce principe absolu : *Les citoyens ne doivent l'impôt qu'à l'Etat,* parce que l'Etat leur donne en retour l'ordre intérieur, les routes, les canaux, la justice, l'administration ; ils ne doivent rien aux particuliers. Taxez modérément le sucre, le café, comme vous taxez rudement le sel et le vin ; mais point de taxe élevée et indéfinie sur les produits manufacturés. Quand vous obligez un homme à acheter du calicot ou du drap fabriqué sous l'empire de la prohibition, vous le taxez au profit d'un fabricant qui ne lui donne rien en échange.

Les faits ont répondu à la demande que vous réitérez du perfectionnement des routes et des autres améliorations que vous croyez avec raison nécessaire d'accorder aux industries, avant de les soumettre au régime de la liberté. La France se couvre de voies de communication. Elle a singulièrement développé depuis quinze ans ses chemins de vicinalité, ses routes départementales, ses routes royales ; elle aura bientôt plus de mille lieues de chemins de fer. Tous les cinq ans, nos expositions témoignent des rapides progrès de l'industrie nationale et l'hôtel des Monnaies ne suffira bientôt plus à frapper des médailles d'or et d'argent pour récompenser nos manufacturiers. Cependant, les tarifs se maintiennent toujours ; on en veut même de nouveaux. On demande aussi des primes, et nous avons toujours au budget la liste civile des fabricants de draps, de coton et de fer, qui nous promettent, depuis plus de vingt ans, de se mettre en état de supporter des réductions sans cesse ajournées, quoique le pays ait exécuté tous les travaux et fait tous les sacrifices qui devaient les lui assurer.

En présence de ces contradictions et de ces ajournements déplorables, nous ne désespérons pas de la liberté commerciale. Elle nous viendra par la force des choses, par la toute-puissance inhérente aux grandes nécessités sociales qui ne se manifestent jamais sur un point sans éclater sur tous les autres. Nous l'obtiendrons, comme nous eussions obtenu des chemins de fer, en dépit de toutes les oppositions, s'il en eût existé ; comme nous avons substitué les armes à percussion aux fusils à pierre, sous peine d'être battus. Quand on verra la réforme porter ses fruits en Angleterre, et contribuer au bonheur de ceux mêmes qui craignaient d'en être les victimes, alors cette haute mesure de prospérité publique qu'on affecte parmi nous de prendre

pour une menace, sera appréciée à sa juste valeur, et la France exigera pour elle-même ce magnifique présent qu'un grand gouvernement vient d'offrir à un grand peuple.

Tout le monde est prêt à cette transition. La contrebande s'est élevée à la hauteur d'une science, et elle a résolu jusqu'à ce jour plus de questions d'économie politique que Cobden lui-même, le chef de la ligue anglaise, et que nous, modestes professeurs, par nos prédications. La contrebande se perfectionnera d'autant plus que l'ouverture du marché anglais, en favorisant les importations, amènera plus de retours. Nos fabricants eux-mêmes la favoriseront, la feront peut-être pour se payer; les chemins de fer que le pays multiplie à si grands frais ne peuvent aboutir à des impasses et servir exclusivement à de simples visites de politesse. La douane sera obligée de réduire le nombre des articles taxés, sous peine de ne pouvoir visiter tous ceux qui arriveront, ou de perdre le profit de la taxe sur ceux qui entreront en fraude; et cette réduction n'aura d'autre effet que d'accroître la production et l'émulation.

Entrons donc sans crainte dans la voie des réformes, de peur d'être surpris un jour tout endormis sur cet oreiller des tarifs où notre législation des douanes berce si mollement depuis trente ans l'industrie nationale. Travaillons désormais comme des hommes, et ne mendions plus pour quelques-uns une protection qui appartient à tous. Nous avons l'égalité devant Dieu et devant la loi, nous l'aurons bientôt devant la douane. Si j'osais, Monsieur, entamer dans vos colonnes ce curieux sujet, à combien d'hommes de sens je serais sûr d'ouvrir les yeux! Quel assemblage incohérent de lois absurdes, odieuses, ridicules, grotesques, je leur ferais voir au fond de cet arsenal, dont les gardiens mêmes n'osent sonder les étranges profondeurs!

Cela vaudrait un peu mieux *pour le peuple* que de discuter sur la réforme électorale, et je vous réponds qu'il y aurait de l'imprévu.

BLANQUI.

A M. BLANQUI.

II.

Vous n'êtes pas de mon avis, dites-vous : « Ce ne sont » pas les hommes qui nous manquent, c'est le courage qui » manque aux hommes. » Si les hommes manquent aux choses, qu'importe que ce soit par cette cause ou par toute autre; ils n'y manquent pas moins. Je le demande aux juges de ce débat, je le demande à ceux qui nous liront, cette manière de justifier les hommes d'Etat qui nous gouvernent ou qui aspirent à nous gouverner, loin d'atténuer, n'aggrave-t-elle pas l'accusation que j'ai fait peser sur eux? N'est-ce pas plutôt un aveu qu'une justification? Non, certes, ce ne sont ni la hauteur de l'intelligence, ni même la profondeur du savoir qui manquent à des hommes tels que MM. Guizot, Duchâtel, Lacave-Laplagne, etc. Vous l'avez dit : ce qui leur manque, c'est le courage. Pourquoi le courage des réformes mûres, judicieuses, efficaces, nécessaires, leur manque-t-il? C'est ce que vous avez omis d'expliquer, c'est ce que je vais essayer de faire le moins longuement possible. Ce courage leur manque

parce qu'ils sont venus dans un temps où tout est sacrifié au vain éclat des vains discours; où la supériorité de la tribune est la seule qui vous mette sûrement et rapidement en possession du pouvoir; où la conquête et la conservation de la majorité dans la chambre élective est l'unique but qu'il paraisse sage de poursuivre, utile d'atteindre; où le caractère est compté, sinon pour rien, du moins pour peu de chose; où l'élévation des idées, l'énergie des convictions vous isolent; où la puissance d'organisation n'aboutit qu'à vous faire reléguer sans discernement au nombre de ces *faiseurs* irreflêchis et stériles, dont il est prudent de se défier! On recueille ce que l'on a semé.

Sous l'empire, il ne se formait que des militaires; tout ce qui avait de l'aptitude et de l'ambition s'élançait dans la carrière des armes : on ne se doutait pas qu'il en existât une autre; aussi que de généraux éminents, que de maréchaux illustres, sorte de demi-dieux sur un champ de bataille.... mais, hors de là, à peine en état de prononcer quatre mots! Maintenant il ne se forme plus que des orateurs; tout ce qui a de l'aptitude et de l'ambition porte exclusivement ses regards vers la tribune, ne voit rien de plus, ne voit rien autre; aussi ne manquons-nous pas d'orateurs éminents, d'orateurs illustres, tout-puissants à la tribune,... mais, hors de là, à peine en état de diriger quatre employés! Si l'on en juge par ce qui se passe sous nos yeux, il est certain que les qualités par lesquelles on devient un grand orateur ne sont pas les mêmes que celles par lesquelles on devient un grand capitaine ou un bon organisateur. Ce qui le prouve, c'est ce qui est. A ne prendre que pour arbitre l'expérience, il semblerait que celles-ci soient exclusives de celles-là, ce qui serait d'ailleurs aussi facile à expliquer qu'à comprendre. Rien, en

effet, ne ressemble plus à un artiste qu'un orateur ; c'est le même dédain de tout ce qui n'est pas l'art qu'il cultive, c'est le même esprit antipathique au détail des affaires, ce sont les mêmes préoccupations, la même incurie, les mêmes qualités enfin et les mêmes défauts. Essayez donc d'arracher un grand artiste à l'inspiration qui vient de s'emparer de lui, en allant l'avertir qu'il néglige une démarche urgente ! A peine si, tout en paraissant vous écouter, il entendra ce que vous lui dites ; si urgente, si utile que soit cette démarche, il l'ajournera jusqu'au moment où il ne sera plus temps de la faire. Il en est de même de l'orateur qui se prépare à monter à la tribune. L'univers, pour lui, c'est l'assemblée devant laquelle il va parler. Le reste n'existe pas à ses yeux, ou n'est pas digne de les distraire. Présentez-lui donc en cet instant, où toutes ses forces surexcitées le rendent étranger à tout ce qui n'est pas l'effet qu'elles se proposent de produire, un portefeuille à vider, un courrier à expédier, une difficulté à dénouer, et vous verrez si l'accueil qui vous sera fait n'est pas celui que je vous dis. L'orateur, dont j'ai plus d'un modèle devant moi en esquissant ces traits, est celui qui ne voit dans toute question que le débat, dans tout débat que le scrutin, dans toute affaire que les dehors sous lesquels il devra la montrer ou la cacher à la majorité, soit pour convaincre celle-ci, soit pour la surprendre ! S'il a réussi, sa tâche est accomplie ; peu lui importe que ce soit par des allégations hasardées, des maximes improvisées, des arguments spécieux, des doctrines douteuses, des concessions regrettables, des capitulations de principes ; peu lui importe de laisser sur le champ de la discussion des vérités légèrement sacrifiées, des convictions honteusement trahies ; ce qui lui importe c'est le triomphe à tout prix, non de ses opi-

nions, mais de sa parole!... La plus souple n'est pas toujours celle qui le paraît le moins. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la manière dont nos affaires sont faites au dedans, conduites au dehors. Il n'en saurait être autrement, tant que le travail ne sera pas mieux divisé, tant qu'une part plus équitable, moins exclusive, ne sera pas faite à la diversité des aptitudes. Nous paraissons ne pas nous douter que la France nouvelle est aux prises avec deux difficultés graves, qui, réunies, sont presque invincibles :

La démocratie,

La centralisation.

Voyez le point de départ de la plupart de nos ministres; presque tous sont arrivés, presque tous arrivent aux affaires avant de savoir les questions, avant d'avoir eu le loisir de les étudier! Où voulez-vous qu'ils les apprennent, où voulez-vous qu'ils les approfondissent? Est-ce aux affaires, alors que toutes les heures de leurs journées, insuffisantes à remplir cette triple tâche, seront réclamées, premièrement par des centaines de signatures forcément données au hasard, sous peine d'arrêter le travail des bureaux; deuxièmement par des dizaines d'audiences inévitables, sous peine d'affaiblir ou de perdre la majorité; troisièmement par la nécessité que subissent les ministres, ou qu'ils s'imposent d'assister à cette multitude de séances législatives, où leur présence n'est le plus souvent que du temps perdu, un temps précieux? Si peu qu'ils se préparent à défendre à la tribune les questions qui doivent s'y débattre, encore faut-il qu'avant d'y monter ils aient le temps de jeter un coup d'œil rapide sur les notes qui leur ont été rédigées à la hâte? — Quelles forces humaines pourraient aller beaucoup au delà? Exiger d'une force, si grande qu'elle soit, plus qu'il n'est en elle, c'est la réduire à l'impuissance.

Or, c'est précisément ce que nous faisons. Nous avons si bien réglé la responsabilité ministérielle que nous en avons fait l'impuissance administrative, l'immobilité du gouvernement, et pour aboutir à quoi ? A une responsabilité illusoire.

Ne comparez pas la France à l'Angleterre ; en Angleterre, il n'y a pas de centralisation administrative, et il y a une aristocratie ! Avant d'être ministre, on a tout le temps de se préparer à le devenir, et pendant qu'on est ministre, le temps qui appartient à l'étude des grandes questions ne lui est pas dérobé par une multitude de détails parasites. On y discute tout autant, mais on y discourt moins; il est rare qu'on y parle uniquement pour parler. Or, ce qui est l'exception chez eux est la règle chez nous.

Voilà ce qui me fait craindre que de longtemps nous ne possédions dans les rangs de la majorité l'homme d'État habile, expérimenté, nécessaire, sans lequel toute réforme importante de nos tarifs de douane ne serait qu'une œuvre prématurée ou inconsidérée, n'aboutissant qu'à un avortement ou à une témérité.

Je prévois l'objection qui me sera faite : — Ne peut-il donc y avoir de ministres capables de bien agir que des ministres incapables de bien parler? Pourquoi d'habiles administrateurs ne s'appliqueraient-ils pas à devenir aussi d'éloquents orateurs? Je retourne l'objection et je dis : — Pourquoi d'éloquents orateurs ne s'appliqueraient-ils pas à devenir en même temps d'habiles administrateurs? Pourquoi cela n'a-t-il pas lieu? — Faut-il l'expliquer? C'est que les émotions de la tribune sont vives et donnent une sorte d'ivresse qui dégoûte promptement de la trituration des affaires, et la rend fastidieuse, comme l'entraînement des spéculations détourne vite de tout travail assidu et le fait paraître plus pénible. Cela est ainsi.

Ne vous hâtez pas de m'accuser de déserter le débat que j'ai entamé, et de commencer ma réponse par une digression. Je ne fais que demeurer ferme sur mon terrain ; pour moi, je le répète, les grandes questions sont d'abord les questions d'hommes. Je mets ma confiance en eux ; vous, vous mettez la vôtre « dans la force des choses. » Qu'est-ce que la force des choses quand elle n'est pas conduite et utilisée par l'intelligence des hommes ? Comment se manifeste-t-elle ! — Par des dévastations dans l'ordre naturel, par des révolutions dans l'ordre politique.

Vous croyez qu'il suffira que l'Angleterre ait à s'applaudir de sa réforme pour que la France s'empresse de l'imiter. J'en doute ; l'avenir jugera entre nous deux.

Qu'a fait l'Angleterre ? — Elle a commencé par tirer du régime prohibitif tous les fruits qu'une habile culture pouvait lui faire porter ; la première, elle a donné à sa marine des encouragements tels qu'ils l'ont faite, en deux siècles, de 1651 à 1846, sans rivale dans le monde ; elle a fait ce qu'elle seule pouvait faire, grâce à l'immense richesse de sa puissante aristocratie, elle a jeté les millions, sans compter, au fond de toutes ses mines de houille, de fer, etc., etc. ; c'est en entassant capitaux sur capitaux qu'elle a fini par élever tous ces vastes établissements industriels et commerciaux qu'elle possède, et qu'elle est parvenue à les faire prospérer ; elle n'a pas laissé échapper une seule occasion de s'emparer à leur profit d'un marché ou d'un débouché avantageux ; elle a profité de toutes les circonstances qui se sont offertes pour dépouiller la France, l'Espagne, le Portugal, la Hollande, la Turquie, l'ordre de Malte, etc., etc., de toutes les colonies, de toutes les stations, de tous les points de relâche qui lui ont paru utiles à l'affermissement de sa domination et au dévelop-

pement de ses relations; elle règne dans l'empire des Indes sur une population de près de cent millions d'habitants; la première entre toutes les nations elle a sillonné son sol placé sous ce rapport dans les conditions les plus favorables, de chemins excellents, de routes admirables, de canaux sans nombre, de railways traversant tous ses riches bassins houillers et les mettant, ainsi que tous ses grands centres manufacturiers, en communication rapide avec ses ports d'approvisionnement; et c'est alors seulement que ses fabriques n'ont plus eu rien à craindre d'aucune concurrence étrangère, c'est alors seulement qu'elle a pu arborer impunément le drapeau de la liberté commerciale, qu'elle est entrée, timidement d'abord, plus hardiment ensuite, dans la voie des réformes économiques où sir Robert Peel vient de nouveau de la pousser en avant... Or, je vous le demande, en sommes-nous là? De combien de bâtiments se composent notre marine militaire et notre marine marchande, notre marine à vapeur et notre marine à voiles? Comparez donc sa marine à la nôtre, comparez les riches colonies qu'elle possède à celles en si petit nombre qui nous restent! Quels sont les marchés, les débouchés dont elle n'a pas le monopole de fait, et où notre industrie pourrait entrer en concurrence avec la sienne, les conditions de fabrication fussent-elles égales d'ailleurs? Avons-nous la même puissance de capitaux agglomérés? Qui parmi nous, dans notre société démocratique, est assez riche pour s'exposer à commanditer neuf entreprises chimériques contre une sérieuse, et se risquer à perdre, sans hésitation, un million, deux millions, souvent plus, sur un perfectionnement douteux? En France, au contraire, il suffit qu'une invention, qu'une tentative ait trompé les espérances qu'elle avait fait naître, pour donner aussitôt lieu

à d'étourdissantes clameurs qui réagissent sur tous les esprits, et exciter des défiances contagieuses qui gagnent tous les capitaux. Ce sont là, entre les deux pays, d'incontestables différences dont l'observateur placé plus haut que l'économiste, dont l'homme d'Etat, si entreprenant qu'il soit, ne sauraient se dispenser de tenir compte. C'est ce qui m'a fait dire dans ma première lettre que, s'il était né de ce côté de la Manche, sir Robert Peel tiendrait probablement une tout autre conduite que celle qui vient d'appeler sur lui l'attention de l'Europe tout entière.

Rayez l'Angleterre de la carte du monde, et la France alors pourra accomplir, sans danger, ce que vient d'entreprendre la Grande-Bretagne; elle pourra donner le signal de la liberté du commerce! Mais, sérieusement et de bonne foi, croyez-vous que le moins avancé des deux pays ne soit en arrière sur l'autre que de dix ans pour son agriculture, son industrie, son commerce, ses voies de communication, sa marine? A ces dix ans, ajoutez-en quarante, et peut-être ne sera-ce pas encore assez!

« La France, dites-vous, se couvre de voies de commu- » nication. Elle a singulièrement développé depuis quinze » ans ses chemins de vicinalité, ses routes départementales, » ses routes royales; elle aura bientôt mille lieues de che- » mins de fer... » Je ne suis pas de ceux qui, pour le gain d'une cause, nieraient l'évidence; mais de ce que nous avons dépensé immensément d'argent depuis quinze ans, pour nos voies de communication, il n'en faut pas conclure, non plus, que nous l'ayons toujours judicieusement, utilement, efficacement dépensé. Nous avons classé, il est vrai, un grand nombre de chemins vicinaux, trop grand peut-être, mais dans quel état sont-ils pour la plupart? Nous avons entrepris à tort et à travers des routes départemen-

tales ; mais sur dix qui sont commencées depuis quinze ans, combien en est-il aujourd'hui d'achevées et à l'état d'entretien? Avant qu'elles soient terminées par une extrémité elles sont à refaire par l'autre, et les départements, la plupart sinon tous, fléchissent sous le poids dont ils se sont chargés en consultant moins leurs forces que leur zèle. Vous parlez de mille lieues de chemins de fer! En cette année 1846, la France n'a pas encore un seul railway qui ne soit un tronçon, pas un seul qui mette Paris en communication avec la mer, ou bien avec nos frontières de terre! Dans quelle condition sont nos canaux, dans quel état sont nos voies fluviales? — Le prix que coûte à Paris, cet immense gouffre de consommation, l'hectolitre de houille, la barrique de vin est là pour le dire! Tout, en vérité, aurait été calculé pour faire obstacle à la consommation sur notre marché intérieur, que je doute qu'on s'y fût mieux pris, et cependant le moyen le plus certain, le plus rapide de perfectionner la production, de réduire ses frais de main-d'œuvre, ses prix de revient, c'est de la rendre plus économique, c'est de faciliter, c'est d'organiser la consommation, c'est de ne rien épargner pour qu'elle soit de plus en plus abondante. Le mieux pour un Etat, c'est de rester étranger aux détails infinis, inextricables, mystérieux de la production, de la fabrication, de ne pas s'y immiscer inconsidérément, mais de porter tous ses efforts, tous ses sacrifices sur la consommation, de s'occuper exclusivement du développement de celle-ci. Qu'il sache débarrasser la consommation de toutes les difficultés qui en ralentissent la marche, en empêchent l'essor, et toutes les questions de douanes et de tarifs ne tarderont pas à se résoudre d'elles-mêmes. C'est ma conviction profonde.

« Il faut pourtant commencer par quelque chose, » dites-

vous. Eh bien ! commençons par là. Avant tout, étudions soigneusement le rôle industriel que jouent, l'influence commerciale qu'exercent nos impôts, nos octrois, et les tarifs dont nos canaux et nos chemins de fer ont été dotés; réformons, au dedans, tout ce qui est à réformer, améliorons tout ce qui est à améliorer, et quand cela sera fait, il y en a pour plus de dix ans, si j'en juge par ce qui s'est fait depuis quinze ans, le moment de s'occuper sérieusement du dehors et de la révision de notre tarif de douanes sera venu; il ne sera pas trop tard. Oui, sans doute, je le reconnais avec vous : « *les citoyens ne doivent l'impôt qu'à* » *l'État; ils ne doivent rien aux particuliers.* » Mais où donc est l'impôt que les particuliers prélèvent en France? — Est-ce que je fais, par exemple, autre chose que de remplir gratuitement les fonctions de percepteur, lorsque sur 48 fr. que je reçois de chaque abonné de la *Presse*, je verse 36 fr. au trésor public, ce qui, sur 25,000 abonnés, représente, soit dit en passant, un recouvrement et un versement de 900,000 fr. par an? Parce que le produit de l'impôt passe de ma caisse dans celle de l'Etat, parce que je le perçois, direz-vous que je le prélève et me l'attribue. Non, certes; eh bien! ce qui n'est pas vrai dans ce cas ne l'est pas davantage dans cet autre que vous supposez en ces termes : « Quand vous obligez un homme à acheter du » calicot ou du drap fabriqué sous l'empire de la prohibi- » tion, *vous le taxez au profit du fabricant* qui ne lui donne » rien en échange. »

Supprimez les 21 fr. 60 c. de droit de timbre et les 14 fr. 40 c. de droit de poste (ensemble 36 fr. par an), que paie au fisc chaque exemplaire de la *Presse*, et je m'empresserai d'en réduire le prix de l'abonnement annuel à 12 fr.; et, loin d'y perdre, j'y gagnerai encore, car une

publicité plus étendue ajoutera au produit des annonces: supprimez les taxes que paient directement et indirectement sous des formes diverses les fabriques de calicot ou de drap, et ces fabriques, par le fait seul de la concurrence nationale, seront forcées de réduire le prix de leurs tissus, dans la proportion du dégrèvement opéré; et, loin d'y perdre, elles y gagneront, car leurs frais croissants ou généraux ne s'élèveront pas dans la proportion de l'augmentation du débit, conséquence infaillible de tout abaissement de prix.

« *Les citoyens ne doivent l'impôt qu'à l'Etat*, » est un aphorisme d'une justesse incontestable, mais il tombe à faux; permettez-moi de vous le dire, c'est par des maximes ainsi jetées au hasard qu'on égare les esprits superficiels, et quelquefois même la raison publique.

Les fabricants, les manufacturiers, les commerçants, font-ils généralement, en France, des fortunes trop considérables, trop rapides? La concurrence nationale est-elle si bornée et si faible qu'elle n'exerce qu'une action trop lente et trop peu efficace?

Là est le vif de la question de l'abaissement radical des tarifs, en d'autres termes de la liberté commerciale.

Or, pour dire ici toute la vérité, je vois de grandes et de rapides fortunes faites dans la banque et par la spéculation; mais je vois plus de ruines consommées que de grandes et de rapides fortunes acquises dans l'industrie et le commerce. Il s'y fait beaucoup de petites fortunes, de fortunes moyennes; mais presque toutes sont dues à de pénibles privations longtemps supportées, à l'épargne modeste, et à la multiplicité des petits profits.

C'est là un mal plutôt qu'un bien, car qui veut la fin doit vouloir les moyens; or quiconque désire que l'éperon de la concurrence nationale entre plus avant dans les flancs de

notre industrie, doit souhaiter qu'il s'y fasse moins rarement de grandes et de rapides fortunes. Il faut qu'on s'y enrichisse sûrement et assez promptement, si l'on veut attirer à elle les capitaux en abondance, leur donner confiance et les rendre moins exigeants.

Est-ce quand les choses sont dans l'état où elles existent, quand il ne s'amasse communément dans l'industrie et dans le commerce que des fortunes qui sont loin d'être exorbitantes, alors que les capitaux se montrent encore si peu disposés à s'associer à l'esprit d'entreprise, qu'on peut dire d'un pays que le moment est venu où le régime de la liberté doit succéder au régime de la protection.

Mais, dites-vous, cette protection est exagérée. Comment vérifier le fait? Par des enquêtes? On sait ce qu'à produit celle de 1834 ; — l'obscurité dans le chaos des contradictions. Oui, j'en conviens, chaque fabricant prend volontiers ses intérêts pour des principes, et croit son industrie la plus utile, celle qui a le plus de droits légitimes à la protection la plus grande ; mais c'est pour cela qu'à mon avis on ne saurait trop soigneusement se garder comme d'une faute de tous ces remaniements partiels et arbitraires de tarifs dont nous avons contracté la mauvaise habitude.

Si l'on veut résoudre la question de la liberté du commerce, sans s'exposer à porter atteinte à la prospérité de l'industrie nationale, à jeter la perturbation dans nos fabriques, il n'y a qu'un moyen, c'est celui que j'ai indiqué; c'est de procéder par des abaissements périodiques de cinq en cinq ans, réglés d'avance par une loi générale, prenant toutes les industries dans l'état où elles sont, et leur appliquant le principe absolu de la réduction relative, de telle sorte que le régime de la protection expire pour chacune

d'elles et pour toutes le même jour. Autrement, on ne procédera jamais qu'au hasard. Est-ce que tous les fabricants exerçant la même industrie l'exercent dans les mêmes conditions? Est-ce qu'il n'y en a pas de plus favorisés les uns que les autres; ceux-ci sous le rapport de l'intelligence, ceux-là sous le rapport des capitaux; celui-ci en raison de l'étendue de ses débouchés, etc., etc.? Est-ce qu'il n'arrive pas souvent de voir un fabricant s'enrichir là où son prédécesseur s'est ruiné? Qu'est-ce qui tiendra compte de toutes ces différences, qu'est-ce qui pèsera? Sera-ce un chef de division n'ayant que des notions générales et nécessairement superficielles? seront-ce des commissions composées les unes de pairs, les autres de deputés, travaillant comme on sait qu'elles travaillent?

Il faut finir, je me résume et je dis : Aux conditions que j'ai posées, et sous la réserve expresse que la liberté commerciale ne sera que le développement régulier de la loi du progrès appliquée à toutes et à chacune de nos industries, la liberté que vous défendez me trouvera dans les rangs de ses partisans sincères; mais elle me trouvera dans les rangs de ses adversaires déclarés, si elle a la prétention de triompher prématurément, inconsidérément, révolutionnairement, si enfin elle persiste à croire que dix années lui suffiront pour « *débarrasser la France de son vieux » système protecteur et proclamer*, selon l'expression, *l'égalité devant la douane.* »

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que la France n'eût pas perdu quinze années en débats stériles, et gaspillé trois milliards en dépenses faites à contre-sens; il faudrait qu'elle eût accompli les importantes réformes administratives, nécessaires, indispensables, qu'elle n'entreprendra même pas; il faudrait enfin qu'elle eût découvert l'homme

d'Etat que je cherche vainement sur les bancs de la majorité et de l'opposition, au dedans et au dehors des chambres législatives.

ÉMILE DE GIRARDIN.

A M. ÉMILE DE GIRARDIN.

II.

J'aurais vivement désiré ne pas m'écarter de la question que vous avez posée vous-même, celle de la liberté du commerce ; mais puisque vous attachez une grande importance au rôle qu'y peut jouer l'influence des personnes, je vous suivrai sans hésiter sur ce terrain. Je vous avouerai donc franchement que je crois MM. Guizot et Duchâtel fort en état de mener à bonne fin la révision générale des tarifs. M. Cunin-Gridaine et M. Lacave-Laplagne ne leur feraient pas défaut dans cette noble entreprise, et quoique je n'aie pas l'avantage de connaître les opinions de M. Mackau, il suffit qu'il soit ministre de la marine pour que je le range parmi les partisans naturels de la liberté commerciale. M. Duchâtel a été le principal rédacteur du fameux manifeste des propriétaires de vignes de la Gironde, publié il y a quinze années, et qui restera comme le premier appel fait

au pays sur ce grave sujet. M. Laplagne connaît parfaitement les vices du système protecteur, et il sait à merveille que les taxes modérées sont celles qui rapportent le plus et qui blessent le moins.

Je suis donc convaincu que ces honorables personnages ne font pas des discours uniquement pour le plaisir d'en faire et de briller à la tribune, mais qu'ils sont arrêtés par les obstacles qui résultent de l'extrême division des esprits sur les questions les plus élémentaires de l'économie politique. Il n'y a que le système protecteur qui se soit fait entendre jusqu'à ce jour dans les régions officielles, et il a trouvé des interprètes animés de toute l'éloquence de l'intérêt personnel. C'est la graine de colza représentée par M. Darblay, savant cultivateur et meunier distingué, qui a battu le sésame à la session dernière ; et M. Darblay considère les économistes comme tout à fait incapables de traiter les questions de graines oléagineuses ou de céréales, parce qu'ils ne vont pas aussi souvent que lui au moulin. Il est le Luther de la prohibition dans le parti agricole, comme M. Mimerel en est le Mélanchthon dans le parti manufacturier. Quand le premier de ces deux honorables adversaires lance des éclairs à la tribune, le second a des larmes dans la voix au sein des trois conseils, et le cabinet s'arrête, éperdu ou attendri, devant la réforme des douanes.

Voilà les résistances que je reprocherais au ministère de ne pas braver, si derrière les chefs du parti *protecteur*, il n'y avait une foule imbue des vieux préjugés de la République et de l'Empire, et malheureusement aussi, Monsieur, des hommes tels que vous, désintéressés dans cette haute question, mais prévenus. Est-ce bien sérieusement, en effet, que vous parlez de *rayer l'Angleterre de la carte du*

monde, pour que la France puisse accomplir sans danger la réforme commerciale ? N'y a-t-il pas place pour tous sous le soleil, et loin de regretter la puissance productive de l'Angleterre, ne devrions-nous pas plutôt nous en applaudir ? Est-ce avec des peuples pauvres ou ruinés que le commerce peut prospérer et s'étendre ? Et si la France et l'Angleterre doivent toujours garder la distance qui sépare aujourd'hui, selon vous, leurs différentes industries, le système prohibitif sera donc éternel ? C'est en transportant dans les ateliers ces vieilles habitudes de guerre, qu'on envenime les questions de politique commerciale et qu'on les rend insolubles. C'est vous, Monsieur, qui propagez l'esprit révolutionnaire; ce n'est pas moi.

Le ministère ne peut opérer la réforme commerciale qu'avec le concours des pouvoirs publics appelés avec lui au partage des grandes mesures de gouvernement, et quoi que vous en disiez, Monsieur, ces pouvoirs, en France, ne sont pas à la hauteur économique et politique de ceux de l'Angleterre. Sir Robert Peel a trouvé ses auxiliaires les plus puissants parmi ses adversaires, lord John Russell en tête : croyez-vous M. Thiers disposé à rendre le même service à M. Guizot ? Le chef du cabinet anglais aura probablement raison de l'entêtement de quelques vieux ducs; mais les *ducs* de notre pays sont plus nombreux et plus vivaces. Ils se représentent encore plus volontiers eux-mêmes qu'ils ne représentent le pays. Faites-leur donc comprendre qu'ils ont tort de maintenir des droits dont ils profitent, et qu'ils devraient, dans une nouvelle nuit du 4 août, en faire le sacrifice sur l'autel de la patrie : vous verrez ! Que voulez-vous donc que des ministres entreprennent avec de tels éléments ?

Selon moi, ils ne sauraient être taxés d'impuissance vo-

lontaire, c'est-à-dire de faiblesse, pour ne pas hasarder des propositions qui n'auraient, en ce moment du moins, aucune chance de succès. Le courage qui manque aux ministres, le voici : c'est celui de mettre un frein aux tendances rétrogrades des trois conseils et des corporations isolées, qui demandent sans cesse des primes, des accroissements de droits ou des prohibitions. C'est celui de proclamer hardiment, comme vous le souhaitez, Monsieur, une réforme graduelle, générale et méthodique des tarifs, en manifestant la ferme résolution d'aller toujours en avant dans cette voie. Loin de là, que voyons-nous? de petites modifications sur des articles isolés, tantôt par élévation, comme pour les fils de lin, tantôt par réduction, comme pour les bois d'ébénisterie ; des mesures de circonstance trop souvent concédées aux clameurs de l'intérêt privé ; de misérables badigeonnages appliqués à un édifice vermoulu, qu'il faudrait reconstruire de fond en comble, à la hauteur des besoins, et, j'ose dire, des destinées de notre pays.

Mais pour arriver à ce résultat, il faut commencer par s'entendre sur les principes, les propager par la prédication, les appuyer par la démonstration, leur donner la sanction de l'évidence et de l'application. C'est pour cela que j'en ai posé un très-simple, très-clair et très-intelligible, quoique vous le trouviez de nature à égarer la raison publique. C'est celui-ci : « *Les citoyens ne doivent d'impôt* » *qu'à l'Etat, ils ne doivent rien aux particuliers.* » Je regrette, Monsieur, que vous ayez essayé de le combattre par un argument tout à fait spécieux. Il n'y a aucun rapport entre le remboursement que vous prélevez sur vos abonnés, des droits de timbre et de poste dont vous avez fait l'avance pour eux, et qui sont des taxes bonnes ou mauvaises, et

les tarifs de douane qui ont pour conséquence directe d'élever artificiellement le prix des choses au profit de certains fabricants. Votre raisonnement serait exact si le gouvernement vous imposait les droits de timbre et de poste au bénéfice de quelques concurrents; mais encore une fois quand je paie 10 francs à Paris une chemise, que je pourrais me procurer pour 6 francs à Londres, est-ce que je ne paie pas réellement un impôt de 4 fr. au fabricant français?

Cette taxe, direz-vous, n'est que le remboursement des droits qu'il a payés lui-même pour fabriquer une chemise. Eh bien ! qu'on le dégrève de ses droits, qui sont la taxe sur la houille, sur le fer, sur les matières premières. Vous le voulez ! M. Talabot ne le veut pas. J'avais donc bien raison de vous dire : « Il faut commencer par quelque » chose ! » Et je veux commencer par démontrer à nos lecteurs que toutes les industries protégées lèvent tribut sur nos concitoyens; puis, nous verrons ce qu'il faut penser de vos comparaisons de la fortune publique en Angleterre avec celle de la France. Quand je pourrais rapporter un bon couteau d'Angleterre pour 3 fr.; si, à l'aide de la prohibition ou d'un droit élevé, je ne puis me le procurer en France que pour 6 fr., n'est-ce pas à un coutelier français que je paie un impôt véritable? Je vous supplie de me répondre; et ne croyez pas qu'il entre dans mes intentions d'exciter ici de mauvais sentiments d'hostilité entre les producteurs et les consommateurs. Dans ma pensée, les uns et les autres sont victimes du système que je combats. Seulement, chacun d'eux voudrait la liberté pour soi et la protection contre autrui. Le tisserand a demandé la libre entrée des fils, mais la prohibition des tissus. Nos mécaniciens réclament la libre entrée des fontes, mais la

prohibition des machines. Nos maîtres de forges accepteraient les houilles, ils repoussent les fers. Que fait trop souvent le gouvernement? Il satisfait ceux qui crient le plus fort ou qui sont le plus influents; moi, je voudrais les contenter tous.

Entreprise chimérique ! répondrez-vous. Ce serait la plus sûre et la plus facile de toutes, si elle était exécutée hardiment, comme elle le sera bientôt en Angleterre. Et ici, Monsieur, je veux vous faire une loyale concession. Quoique je demeure convaincu que nos industries se font trop petites, et qu'elles sont de tempérament pour la plupart à braver le grand air de la concurrence étrangère, je ne pense pas qu'il faille ouvrir nos portes à deux battants, sans ménagement, sans transition. Il est quelquefois prudent de ne pas apprendre aux gens trop brusquement, même une bonne nouvelle, de peur de leur causer une vive émotion. Au fond, je suis persuadé que personne n'en mourrait, mais la prudence exige des concessions. Vous les motiveriez, Monsieur, à ce que je vois par votre dernière lettre, sur ce que notre pays est encore inférieur à l'Angleterre sous le rapport des capitaux, des moyens de communication, de l'instruction professionnelle. Permettez-moi de vous répondre que ce qui se passe en ce moment ne justifie pas vos craintes relativement aux capitaux. Les capitaux abondent et ne demandent, pour accourir, que des emplois avantageux. Rien ne restreint ces emplois dans des limites plus étroites que le système prohibitif.

Le principal argument des partisans de la protection, après l'insuffisance des capitaux, c'est l'infériorité des voies de communication et des connaissances industrielles. J'ai déjà eu l'honneur de répondre, Monsieur, à ce grief des défenseurs du régime restrictif, en vous citant les grands

travaux exécutés en France depuis quinze ans; nos progrès industriels n'ont pas aujourd'hui une seule machine perfectionnée, en Angleterre, qui ne pénètre en France avec la plus grande rapidité, et le niveau technologique ne peut s'élever sur un point sans s'élever sur tous les autres. Les barrières tendent donc à tomber de tous côtés; elles n'existeraient réellement plus du moment où des relations plus intimes s'établiraient entre les peuples sous les auspices de la liberté du commerce. On n'échangerait pas seulement les produits, mais les moyens de produire, et la plus salutaire émulation, la plus complète division du travail régneraient dans la société industrielle universelle.

Je vous réservais, Monsieur, pour dernier argument les intérêts de notre marine. Vous en parlez souvent et vous avez raison. Mais si aujourd'hui nos pavillons sont en berne et nos verges descendues à mi-mât, n'est-ce pas la faute, j'ai presque dit le crime, du système protecteur? De quoi voulez-vous que vive notre marine, sous un système qui interdit tous les retours? Vous aviez le sésame en Orient; plus de sésame! M. Darblay l'a tué roide. Vous auriez le café au Brésil, vous auriez le sucre à Cuba, vous auriez quelque chose partout : vous n'avez rien nulle part. Vous ne voulez rien acheter, vous ne pouvez rien vendre. Vous faites payer à vos armateurs des droits énormes sur tous les matériaux qui entrent dans la construction d'un navire, et quand ce navire, si chèrement construit, est lancé, vos tarifs le retiennent au port. Hommes inconséquents que vous êtes! Vous criez que M. Guizot est vendu à l'Angleterre, et s'il vous proposait demain la réforme commerciale, qui relèverait notre marine, vous le traiteriez comme nous d'ennemi public!

Vous avez raison, Monsieur, la liberté du commerce se

ferait attendre longtemps, si nous devions la recevoir des hauts et puissants seigneurs du colza, de la laine et du fer. Au point où nous en sommes, elle doit nous arriver par une voie plus sûre, je vous l'ai signalée, je l'appelle la force des choses. Vous avez très-ingénieusement répondu : « La force des choses, c'est la dévastation dans l'ordre na» turel, le bouleversement dans l'ordre politique. » Sans doute; mais que peut-on faire pour des sourds, si ne n'est de crier fort, quand le char approche, afin de les empêcher d'être écrasés? La réforme commerciale anglaise ne demeurera pas longtemps un fait isolé. Utile ou nuisible pour nous (vous le croyez menaçant, je le crois rassurant), ce fait immense va s'accomplir, portant dans ses entrailles les conséquences qui en doivent fatalement découler. Il ne s'agira bientôt plus de savoir si la protection vaut mieux que la liberté, et si la liberté du commerce doit mettre dix ans ou vingt ans à passer la Manche. Au risque de faire une comparaison qui ne déplaira point à l'honorable M. Darblay, je me borne à vous rappeler que le choléra éclatait naguère à Paris, venant de Londres, tandis que la quarantaine était inflexible à Calais.

Et les quarantaines elles-mêmes ne s'en vont-elles pas? Tous les vieux dieux s'en vont, y compris le dieu de la guerre. Reste celui de la paix et de la liberté, qui nous consolera de la perte des autres, et qui est le véritable, Monsieur, parce que c'est lui qui réunit les hommes dans le sentiment du bien-être commun, non-seulement d'un peuple, mais de tous les peuples de la terre. L'Angleterre ne doit pas demeurer seule à la tête de ce culte, de de cette grande rénovation sociale, et j'ose croire aussi fermement que je crois à la Providence, que la France prendra bientôt son rang dans cette marche solennelle vers

un nouvel avenir. Quand vous voudrez, Monsieur, que j'aille au vif des détails, et que je prenne la douane corps à corps pour vous démontrer qu'elle fait payer deux espèces d'impôts, l'impôt à l'Etat, que je trouve bon quand il est modéré, et l'impôt à certains particuliers, que je trouve toujours détestable, je suis prêt, et nos lecteurs verront des choses fort curieuses. Vous me direz alors vous-même ce que vous pensez d'un tel régime, et s'il peut encore durer dix ans.

BLANQUI.

A M. BLANQUI.

III.

« Quoique je demeure convaincu que nos industries se » font trop petites et qu'elles sont de tempérament, pour » la plupart, à braver le grand air de la concurrence étran- » gère, *je ne pense pas qu'il faille ouvrir nos portes à deux » battants, sans ménagement, sans transition.* » Après cet aveu de votre dernière lettre conçu dans les termes que je viens de transcrire, pour peu que le débat m'embarrassât à poursuivre, je serais fondé à le déclarer clos en proclamant victorieusement qu'il n'y a plus, en nous, que l'épaisseur d'une mince question de fait, d'une question d'appréciation du plus ou du moins.

Reportez-vous, en effet, à ma première lettre, vous y trouverez cette déclaration qui résume toute mon opinion :

« C'est à tort, selon moi, qu'on fait de la liberté du com-» merce et de la protection de l'industrie deux systèmes ex-» clusifs, qu'on oppose l'un à l'autre. A mes yeux, la pro-» tection de l'industrie est à la liberté du commerce ce » qu'est sur une même route le point de départ au point » d'arrivée.

» La question de la liberté du commerce est, avant tout, » une question de maturité industrielle et d'expansion ma-» ritime. »

Ma dernière lettre se terminait par ces mots :

« Sous la réserve expresse que la liberté commerciale ne » sera que le développement régulier de la loi du progrès » appliquée à toutes et à chacune de nos industries, la li-» berté que vous défendez me trouvera dans les rangs de » ses partisans sincères ; mais elle me trouvera dans les » rangs de ses adversaires déclarés, si elle a la prétention » de triompher prématurément, inconsidérément, révolu-» tionnairement. »

Si près de tomber d'accord sur le fond de la question, quels sont donc les points sur lesquels nous sommes en dissidence ? — C'est ce qu'il est temps de préciser, car ce débat, que vous avez indirectement provoqué en accusant *la Presse* « d'être arrivée sur la question de la liberté du » commerce, elle si avancée, disiez-vous, sur tout le reste ! » et de s'obstiner à prêter aveuglément son appui au vieux » système de protection dont nous serions débarrassés » avant dix ans ; » ce débat, pour être utile, ne doit pas rester un vain tournoi de paroles, un combat où des deux parts on s'ajuste héroïquement au-dessus de la tête, afin de satisfaire l'honneur sans risquer de se blesser ni l'un

ni l'autre; il faut que ce débat porte avec lui sa conclusion.

Mais d'abord quelques mots sur MM. Guizot, Duchâtel, Lacave-Laplagne, Cunin-Gridaine, que vous commencez par proclamer franchement être « fort en état de mener à » bonne fin la révision générale des tarifs, » et que, dans le même paragraphe de votre lettre, vous finissez par représenter comme « s'arrêtant *éperdus* ou *attendris* devant » M. Darblay, le Luther de la prohibition dans le parti agri- » cole, ou devant M. Mimerel, qui en est le Mélanchthon » dans le parti manufacturier! »

Est-ce une contradiction qui vous est échappée, je vous le demande, ou n'est-ce qu'une double ironie que vous avez voulu déguiser?

Pour l'honneur des quatre hommes d'Etat dont vous avez cité les noms, j'aime à croire que s'ils ne s'élancent pas inconsidérément sur les traces de sir Robert Peel, c'est qu'ils sont retenus par un autre obstacle que celui devant lequel vous les faites reculer, *éperdus*, *attendris*, c'est qu'ils sont retenus par la crainte d'exposer notre industrie à une lutte trop inégale qu'elle ne saurait encore affronter, sans risquer de succomber.

S'il en était autrement, s'ils pensaient comme vous que la France n'a qu'à gagner à suivre hardiment l'Angleterre dans la voie de la liberté du commerce, et qu'à « s'em- » presser de prendre son rang dans cette marche solennelle » vers un nouvel avenir, » s'il était vrai que la peur d'échouer devant les influences qui dominent au sein de nos chambres législatives et des conseils généraux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, fût la seule considération qui les arrêtât, quelle opinion faudrait-il se former du caractère des hommes d'Etat que vous célébrez?

Que parlez-vous des résistances qui existent dans nos assemblées délibérantes? Est-ce qu'il n'en existe pas de tout aussi grandes, de tout aussi énergiques dans le parlement anglais? Est-ce que la chambre des lords presque tout entière, forte de l'opposition des comtés, forte des suffrages du parti agricole, si nombreux, si riche, si puissant, est-ce que cette chambre n'oppose pas à la tentative de sir Robert Peel des efforts désespérés dont il n'est pas encore certain qu'il triomphe? Est-ce que dans cette chambre des communes, la majorité qui l'a porté aux affaires en 1840, ne fait pas entendre d'injurieux murmures, de véhémentes imprécations? N'est-ce donc rien que de voir ceux des membres de cette majorité mécontente qui se décident à appuyer le ministère, réduits à abdiquer leur mandat et à en solliciter le renouvellement, fort incertain? Telles sont, à cet égard, les dispositions des électeurs, que M. Peel, qui n'est pas sûr d'avoir pour lui la majorité électorale, refuse de recourir à l'épreuve décisive de la dissolution. Certes, ce sont là des difficutés, des obstacles, sinon insurmontables, du moins tout aussi grands, pour ne pas dire plus grands que ceux par lesquels vous cherchez à expliquer pourquoi nos ministres, bien que vous leur supposiez les mêmes doctrines, les mêmes convictions économiques qu'à vous-même, n'essaient pas de faire passer ces doctrines, ces convictions dans le domaine des faits. Eh bien! cela arrête-t-il sir Robert Peel, cela l'empêche-t-il de proposer ce qu'il croit utile et juste? Non. Il l'a déclaré hautement : le pouvoir n'a de prix à ses yeux que parce qu'il lui offre l'occasion de faire triompher des idées fécondes, de rendre des services publics. Il se sert donc du pouvoir pour entraîner, dans ce qu'il regarde comme la bonne voie, le gouvernement, les chambres, malgré l'agitation

des esprits rebelles, malgré l'hostilité des influences dont il a, lui aussi, le plus grand besoin, car il est ministre dans un pays où, comme dans le nôtre, le pouvoir ne s'exerce qu'à la condition d'avoir avec soi la majorité.

Vous admirez cette conduite hardie, cette initiative vigoureuse. Vous avez raison ; mais convenez alors que votre admiration est un piédestal qui ne grandit pas beaucoup ceux de nos hommes d'Etat qui, partisans de la liberté du commerce, se borneraient à montrer du doigt les obstacles qu'il y aurait à vaincre pour se dispenser d'essayer de les surmonter.

Ecartons de ce débat, pour n'y plus revenir, les personnes et les principes sur lesquels nous ne différons d'avis qu'en apparence, et ne nous occupons plus désormais que des choses sur lesquelles nous sommes en dissentiment réel et sérieux.

La comparaison que j'ai tirée de ce qui se passe pour l'industrie des journaux, où, sur le prix de 48 fr. par an, 36 fr. représentent non un bénéfice de cette industrie, mais uniquement les taxes qu'elle a payées d'avance au gouvernement, cette comparaison peut servir à expliquer ce qui se passe dans presque toutes les branches d'industrie. Vous parlez d'une chemise que vous ne paieriez que *six* francs à Londres et qui vous coûte *dix* francs à Paris ; quoique la différence que vous établissez entre les deux prix soit quelque peu exagérée, j'accepte votre exemple, et je dis : Non, cette différence ne représente pas un impôt payé par le consommateur au fabricant français; non, cette différence n'entre pas, à titre de bénéfice, dans la caisse de ce fabriçant, elle représente simplement toutes les causes, indépendantes de lui, qui concourent à enchérir sa fabrication ; elle représente le droit de 22 fr. par 100 kilogrammes qu'il a

payé sur le coton qui lui a servi de matière première, *droit que ses rivaux d'Angleterre ne paient pas.* Elle représente l'intérêt qu'il sert pour les fonds employés dans son industrie, intérêt plus considérable que celui qui est supporté par le fabricant anglais, lequel, étant établi depuis plus longtemps, a pu, grâce aux profits déjà accumulés, amortir son capital de fondation, et trouve aisément ainsi, dans un prix de vente moindre, un bénéfice supérieur. Je reviendrai tout à l'heure sur cette question des capitaux : pour le moment, je constate un fait qui me paraît à l'abri de toute controverse.

Ce sont ces causes et beaucoup d'autres qui expliquent la différence que vous signalez entre les prix de certains articles anglais et français, et l'on n'a pas le droit de dire aux consommateurs qu'en payant cette différence, *ils paient un tribut au fabricant français*, qu'ils l'enrichissent à leurs dépens. Ceux qui disent cela ne raisonnent pas, ils déclament !

Et votre esprit éclairé n'a pas tardé à le comprendre, car vous finissez par vous écrier en effet : « Eh bien ! qu'on dégrève les matières premières ! » Ici, nous sommes d'accord. Ce droit à l'entrée des matières premières est un impôt contre lequel la *Presse*, que vous dites arriérée, a souvent protesté. Quel motif a-t-on, par exemple, de maintenir le droit de 22 fr. par 100 kilog. sur le coton ? La France n'en produit pas, elle n'a donc pas à craindre de nuire à un intérêt national en affranchissant cette matière première qui nous vient surtout d'Amérique. Le droit que l'Etat prélève est purement fiscal ; c'est, comme disent les prédicateurs de la Ligue en Angleterre, « un impôt en vue » du revenu, et non en vue de la protection, » genre d'impôt qu'ils approuvent fort, et que vous trouvez bon quand

il est modéré. Eh bien! je le déclare, ce droit de 22 fr. prélevé *en vue du revenu*, est un droit qui aurait dû être supprimé depuis longtemps, car il pèse, en définitive, sur le consommateur à qui le fabricant est bien obligé d'en demander le remboursement; il a pour effet de rendre plus défavorables les conditions de notre industrie, dans sa concurrence contre l'industrie anglaise qui ne paie pas, elle, un *farthing* pour les millions de balles qu'elle met en œuvre dans ses fabriques. Mais ne dites pas que c'est là le tort d'un système protecteur bien conçu : c'est le tort de ce détestable esprit de fiscalité qui a trop d'empire dans nos affaires, et qui m'a fait dire ailleurs : La fiscalité perd la France!

Votre exemple des couteaux n'est pas plus concluant que l'exemple des chemises : tout cela repose sur cette idée générale qu'en ouvrant les frontières, qu'en supprimant les tarifs qui entravent plus ou moins l'importation étrangère, on assurerait au consommateur d'immenses avantages, la possibilité d'avoir toujours à bon marché les objets qui lui sont nécessaires. Voilà l'idée capitale du système que vous défendez. Cette idée est-elle aussi vraie que l'école à laquelle vous appartenez paraît le croire? Je le nie.

Je le nie, et, à l'appui de mon opinion, j'invoque tout de suite des faits actuels, qui sont sous les yeux de tout le monde, et dont la signification ne saurait par conséquent être mise en doute. Ces faits sont empruntés à l'industrie du fer.

Il y a quelques années, presque toutes les machines locomotives étaient demandées à l'Angleterre. Nos établissements métallurgiques n'étaient pas en état de les construire. On se plaignait beaucoup du droit qu'il fallait payer pour introduire ces machines. On supputait les millions qui pour-

raient être économisés par le consommateur, si ces puissants intruments de circulation étaient admis sans droits, ou à des droits très-réduits. Les droits ont été maintenus, et qu'est-il arrivé ? Nos établissements nationaux, voyant s'ouvrir devant eux ce nouveau débouché, ont fait des efforts admirables pour construire les locomotives aussi bien que les Anglais. En trois ans, ils y sont parvenus. D'immenses ateliers ont été créés et pourvus d'un outillage complet; de nouvelles ressources ont été offertes au travail, et à l'heure qu'il est les machines françaises, aussi parfaites que toutes celles que pourrait nous livrer l'Angleterre, sont *moins chères* à Paris qu'à Londres ou à Newcastle. Si donc on avait écouté ceux qui demandaient, il y a quelques années, l'ouverture de la frontière aux locomotives anglaises, qu'aurait-on fait? On aurait empêché ou du moins retardé la création de tous les établissements nouveaux qui existent aujourd'hui, le développement des anciens, enfin la conquête d'une industrie de la plus haute importance. Et ce mal, car c'en eût été un, l'aurait-on du moins compensé par un avantage réel en faveur du consommateur? Non, puisque déjà le prix des locomotives anglaises est *plus élevé* que celui des locomotives françaises, et aurait haussé dans une bien plus rapide proportion encore, si le constructeur anglais avait eu la perspective de l'approvisionnement de la France à ajouter à celle qui s'ouvrait dans son propre pays.

Ainsi, l'intérêt du consommateur n'y aurait rien gagné, et une foule d'autres intérêts y auraient considérablement perdu. Ce qui est vrai des locomotives l'est également des rails et de plusieurs autres articles importants. Je ne cite ce fait que parce qu'il est capital et qu'il démolit de fond en comble tout l'édifice de raisonnements sur lequel on a

l'habitude de s'appuyer quand on demande l'application irréfléchie et prématurée du principe de la liberté commerciale. Vous me ferez une objection que je prévois; mais comme tout ne peut se dire à la fois, vous me permettrez d'attendre que vous l'ayez faite pour y répondre.

J'ai promis plus haut de revenir sur la question des capitaux. Un mot d'explication est en effet nécessaire. Pour prouver que l'industrie peut se les procurer en France aussi facilement et à d'aussi bonnes conditions qu'en Angleterre, vous citez ce qui se passe en ce moment. « Les » capitaux abondent, » dites-vous. — Oui, à la Bourse, pour les spéculations de chemins de fer, où l'on a vu se faire en peu de temps des fortunes considérables. Mais dans l'industrie proprement dite, en est-il ainsi? N'avez-vous pas entendu ces doléances publiquement exprimées contre la tendance presque universelle qui pousse les capitaux dans les hasards du jeu et les détourne des emplois qu'ils cherchaient autrefois dans l'agriculture et dans les manufactures? Ce sont là des plaintes qui se sont élevées de toutes parts. Pour vous répondre sur ce point, il me suffira donc, à moi aussi, de vous citer « ce qui se passe en ce moment. »

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà dit sur l'insuffisance et l'infériorité de nos voies de communication comparées à celles de l'Angleterre. Cela n'est pas contesté. Je vais donc tout droit à votre dernier argument, à celui que vous me *réserviez* comme le plus décisif. Il s'agit de la marine : « Si nos pavillons sont en berne, et nos vergues descendues » à mi-mât, n'est-ce pas la faute du système protecteur? » Non, certes! J'affirme, au contraire, qu'une des grandes causes de la décadence de notre marine marchande, la principale peut-être, tient précisément à ce qu'on n'a pas

su, en France, lui appliquer judicieusement le principe du système protecteur que l'Angleterre a si habilement et si heureusement pratiqué, car, dès 1381, Richard II défendait à ses sujets d'importer ou d'exporter aucune marchandise sur d'autres vaisseaux que ceux munis de la permission du roi. Le fameux *acte de navigation*, auquel l'Angleterre est redevable de la suprématie maritime qu'elle a acquise, assure aux sujets anglais : — l'exercice exclusif du commerce des colonies anglaises ; — il interdit aux navigateurs européens d'importer dans l'empire britannique des marchandises provenant d'un autre pays que celui auquel ils appartiennent ; — il interdit aux mêmes navigateurs le cabotage, qui est ainsi réservé aux sujets anglais ; — enfin, il promet aux vaisseaux de construction anglaise ou appartenant à des sujets anglais, des avantages particuliers dans les tarifs de douanes. Voilà ce que l'Angleterre faisait en 1651 pour son pavillon ! — Que faisait la France pour le sien ? — Elle ne tenait aucun compte des avertissements que des hommes éclairés lui donnaient. Ainsi, il existe un petit livre imprimé en 1754, dans lequel les avantages que procurait à l'Angleterre l'art de la navigation sont indiqués avec précision. L'auteur anonyme de cet ouvrage y montre avec force que l'établissement colonial de la France, plus riche que celui de l'Angleterre, doit infailliblement périr, si la législation ne favorise la multiplication des marins et la construction des vaisseaux en France. Vain avertissement, triste prédiction, malheureusement accomplie ! Puisse le même sort n'être pas réservé à nos paroles lorsque nous crions à la France qu'elle court à sa décadence, à sa perte, par l'absence de tout système, en marchant comme elle le fait au jour le jour, aveuglément et au hasard, en gaspillant de précieuses ressources, en s'exposant enfin à être

prise au dépourvu par le premier événement grave qui viendra troubler la paix du monde!

On a fait, en France, pour l'industrie maritime, ce que vous voudriez qu'on fît aujourd'hui pour toutes les autres industries. Elle était en présence de deux rivales, la marine anglaise et la marine américaine, toutes deux plus fortes et plus avancées qu'elle, grâce à des circonstances particulières que j'ai déjà eu plus d'une fois l'occasion d'expliquer. Eh bien ! on n'a tenu aucun compte de cette disproportion de forces. On a dit à la marine faible, mais qui pouvait grandir sous un régime habilement conçu, on lui a dit de lutter d'égale à égale avec ces deux marines développées depuis longtemps, depuis longtemps ses aînées. Elle a lutté, ou plutôt elle a succombé, parce que la lutte était impossible. Voilà l'œuvre des traités de 1822 et de 1826, traités qui ne sont autre chose que l'application de vos idées à l'industrie maritime, que la dérogation la plus fâcheuse au système protecteur, tel que je le conçois et le soutiens. L'exemple que vous m'opposez, ce n'est pas moi, c'est vous qu'il condamne.

Sans doute, d'autres fautes ont influé sur cette triste situation de notre marine marchande. Les fautes commises dans la question des sucres, dans la question du sésame, y sont pour beaucoup. A qui le dites-vous? Est-ce que la *Presse* peut en être responsable, elle qui, — bien qu'accusée par vous de prêter un aveugle appui au vieux système de protection, — a fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher qu'on ne les commît; elle qui a proposé, soutenu, développé à satiété des combinaisons conçues dans un esprit tout contraire et qui aurait certainement conduit à des résultats tout différents? Un mot à ce sujet avant de finir : la *Presse* et ses rédacteurs sont à l'égard des ques-

tions économiques, ce qu'ils sont à l'égard des questions politiques : — des conservateurs amis du progrès et fermement convaincus qu'il y a des transactions possibles, nécessaires même, entre les deux systèmes qu'on a l'habitude d'opposer l'un à l'autre. En matière politique, la *Presse* est loin d'admettre toutes les préventions irréfléchies de ses amis ; en matière économique, elle n'admet pas davantage ces prétentions absolues, exclusives, insoutenables, auxquelles se cramponnent des gens timorés, comme à la branche qui doit les sauver. Sur l'un et l'autre terrain, la *Presse* a toujours le soin de bien marquer la ligne où elle arbore son drapeau. Ce drapeau est le seul qu'elle défende. Ne la placez pas arbitrairement sous un autre, pour la combattre plus à l'aise ; cela ne serait pas juste, et cela ne serait pas habile, car elle saurait bien vous ramener toujours dans les véritables limites d'où elle ne veut pas sortir.

Je me résume, et je vous pose les questions suivantes :

Quelles sont les taxes que vous considérez « *comme des* » *impôts prélevés sur les citoyens, non au profit de l'Etat,* » *mais au profit des particuliers,* » et dont vous demandez la suppression ? — Enumérez-les.

Quels sont les droits qu'il faudrait abolir ou abaisser pour que « *nous travaillions désormais comme des hommes,* » *et ne demandions plus pour quelques-uns une protection* » *qui appartient à tous ?* » — Dites-les.

A quel chiffre chacun de ces droits devrait-il être abaissé pour que nous soyons bientôt admis à jouir de ce bienfait : « *l'égalité devant la douane ?* » — Fixez-le.

Quelles sont « *ces lois absurdes, odieuses, ridicules, gro-*

» *tesques,* » dont l'abrogation, selon vous, ne saurait se faire plus longtemps attendre? — Citez-les.

Quelles sont les mesures à prendre pour résoudre cette double difficulté qui ne vous en paraît pas une : « *Protéger* » *l'agriculture en lui donnant à bon marché les produits* » *manufacturés, et l'industrie en lui fournissant à des prix* » *modérés les produits de l'agriculture?* » Faites-les-moi connaître sans retard, que je m'empresse de les appuyer.

Une nation qui possède des germes de richesses faciles à féconder, des éléments de travail précieux, doit-elle commencer par attirer les produits de l'étranger, sauf à attendre que le progrès de la consommation appelle les siens sur le marché par la hausse des prix et la rareté des matières, ou bien doit-elle commencer par éloigner les produits de l'étranger, afin d'encourager chez elle les progrès de la production et de la fabrication, sauf à réduire graduellement cette protection?

Vous désirez, dites-vous, « aller au vif des détails et « prendre la douane corps à corps. » En voilà l'occasion!

Émile de Girardin.

A M. ÉMILE DE GIRARDIN.

III.

Avant de répondre aux questions que vous avez si nettement posées, permettez-moi de constater en peu de mots le chemin que nous avons parcouru. Vous m'avez fait connaître que vous ne partagiez pas les prétentions *absolues, exclusives, insoutenables*, de plusieurs de vos amis politiques en matière économique, et je vous ai franchement déclaré à mon tour que la réforme des tarifs, objet de tous mes vœux, ne devait pas se faire sans ménagement, ni sans précautions. Sur cette double concession, nous sommes parfaitement d'accord, mais nous différons encore d'avis sur tout le reste. J'espère que cette lettre nous rapprochera quelque peu, et que vous reconnaîtrez que je vais droit au but, sans qu'il soit nécessaire de m'y aider.

Mon opinion est toujours que notre système exagéré de douanes nuit au travail national en élevant le prix des matières premières, et en compliquant les difficultés naturelles de la production, de toutes sortes de combinaisons artificielles, incohérentes, sans rapport entre elles et sans raison scientifique ou politique. Ainsi, tantôt le *drawback* restitue au fabricant plus que celui-ci n'a payé, et lui assure une prime aux dépens de ses concitoyens, *et au profit de l'étranger*; tantôt le droit d'entrée sur cer-

tains articles en restreint tellement la consommation, que l'Etat y perd un revenu sans que le manufacturier y gagne un acheteur. Ne trouvez-vous pas étrange, en effet, que nous portions en Suisse, en Belgique, en Allemagne, nos sucres raffinés, nos draps et nos savons à des prix bien inférieurs à ceux de France, et que nous soyons privés, par exemple, des excellents tapis veloutés de Smyrne, frappés du droit exorbitant de 550 fr. par 100 kilogr.? La conséquence de ce système est de nous faire produire cher pour nous-mêmes et à bon marché pour l'étranger; et quand l'étranger produit à bon marché pour nous-mêmes, de nous faire perdre les avantages du bas prix, à l'aide d'un droit élevé. Fut-il jamais au monde une tendance plus absurde?

Je ne saurais reculer d'un pas devant la réfutation que vous avez essayé de faire de l'argumentation si simple, et selon moi si décisive, tirée de l'exemple des couteaux et des chemises. Quand je paie 6 fr. à Paris un couteau que je pourrais faire venir de Londres pour 3 fr., vous ne voulez pas m'accorder que j'ai payé un impôt de 3 fr. au coutelier français. Cet impôt, dites-vous, n'entre pas dans sa poche. Tant pis! j'aimerais bien mieux qu'il y entrât. Mais s'il n'y entre pas, n'est-il pas vrai que j'ai payé 3 fr. en pure perte, sans avoir la consolation qu'un de nos concitoyens en ait profité? Vous me donnez raison bien plus que je ne l'espérais. Cela veut dire que nous avons entretenu en France une fabrication artificielle et onéreuse, au lieu de vingt industries naturelles productives qui auraient fait notre fortune.

Dans mon système de liberté générale et progressive, tout se tient et se prête secours. Je ne veux pas ruiner le coutelier pour favoriser le consommateur. Je commence

19.

par abaisser les droits sur les fers et les aciers, en attendant qu'on les abolisse. Je donne au coutelier sa matière première et son combustible au plus bas prix possible, et s'il ne peut travailler avec profit dans de pareilles conditions, je ne connais aucune considération raisonnable en vertu de laquelle on puisse exiger davantage. Je traite avec la même libéralité le fabricant de cotonnades, et quand je lui accorde d'une main des cotons libres de droits, des machines qu'il peut acheter où bon lui semble, du combustible au meilleur prix, je lui retire de l'autre main la prohibition insolente en vertu de laquelle il m'interdit de consommer d'autres produits que les siens. Je secoue le joug de cette dictature intolérable qui nous fermerait les marchés du monde, et qui nous abrutirait, si elle pouvait s'étendre à toutes les industries.

Vous avez paru attacher une grande importance à ce que l'on vous a rapporté des progrès qu'a faits depuis quelques années, en France, la fabrication des locomotives, et vous attribuez ces progrès au système protecteur. Je vous arrête ici tout court pour vous déclarer, sans crainte d'être démenti, que nos locomotives, loin d'être moins chères, sont *plus chères* que celles de l'étranger, et elles ne sont pas meilleures. Demandez-en des nouvelles à l'un de vos savants collègues de la chambre des députés, M. Pouillet, qui se connaît aussi bien qu'aucun homme de France en machines, et vous saurez la vérité. Dispensez-moi de vous citer plus d'un essai malencontreux opéré sur nos chemins de fer, et plusieurs locomotives rendues à leurs auteurs, après bien des voyages aventureux. Oui, cette industrie a fait des progrès, infiniment moins décisifs que ceux que vous supposez et que je lui souhaite; mais elle n'en est pas encore au point où l'on vous a dit qu'elle était

arrivée. Et si elle y était parvenue, en dépit du droit élevé sur les fers, les fontes, les aciers et les houilles, n'en concluriez-vous pas plus naturellement avec moi, qu'elle n'a pas besoin de la protection qui lui est maintenue?

Je ne me sens pas non plus embarrassé de l'argument tiré de l'infériorité relative des capitaux français comparés aux capitaux anglais. D'abord, il y a d'autres nations industrielles que l'Angleterre en Europe, et je crains bien que cette excessive préoccupation au sujet de l'Angleterre, plus politique qu'économique, ne contribue à entretenir les préjugés déplorables qui règnent en France sur les questions commerciales. Est-ce que l'Espagne, qui se réveille radieuse aujourd'hui est-ce que l'Allemagne, l'Italie, la Belgique ne comptent pour rien dans nos échanges? Si donc les capitaux français se précipitent sur les chemins de fer plutôt que vers les entreprises commerciales, ce n'est pas que ces capitaux soient rares, c'est que le régime protecteur ne leur assure aucun emploi avantageux. Supposez un moment que mes vœux s'accomplissent, et qu'un système de douanes plus libéral s'établisse parmi nous, vous verriez bientôt se former des entreprises inattendues, principalement dans le commerce maritime aujourd'hui si triste et si languissant. Observez plutôt ce qui est arrivé aux Anglais eux-mêmes, lorsqu'ils ont aboli le privilége de la compagnie des Indes et ouvert l'Asie entière au génie émancipé de tous leurs armateurs! Croyez-vous que le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille aient perdu le feu sacré du grand commerce? Hélas! c'est la protection qui les tue; c'est le système protecteur qui a ruiné la marine française : qui le sait mieux qu'elle-même?

Je rencontre ici votre plus vive et dernière objection, et je l'aborde franchement. Vous supposez, au contraire,

que c'est le défaut de protection qui est la cause principale de cette décadence dont nous gémissons tous. Vous citez le fameux Acte de navigation des Anglais; vous blâmez les traités de 1822 et de 1826, qui leur ont ouvert nos ports ainsi qu'aux Américains sous certaines conditions. Je vais raisonner un moment dans votre hypothèse, et je suppose que ces traités n'eussent pas existé; la marine française n'en eût pas prospéré davantage. Elle n'aurait pas transporté, croyez-le bien, tout ce qui nous est arrivé par la marine anglaise et américaine. Elle est trop chère, et le plus sûr résultat du monopole dont vous regrettez qu'elle n'ait pas été investie, eût été d'ajouter au prix des marchandises, déjà fort aggravé par nos tarifs, le prix d'un fret plus élevé, qui aurait restreint dans d'étroites limites les opérations commerciales. Vous êtes d'ailleurs bien difficile, si vous n'êtes pas content des droits différentiels. Et pourquoi procéder toujours par élévation de prix? pourquoi toujours des monopoles? pourquoi toujours proscrire ce qui coûte peu, et rechercher ce qui coûte beaucoup? Pourquoi préférer la disette, quand le monde entier vous apporterait l'abondance?

Non, non, ce n'est pas en taxant, en surtaxant, en multipliant les obstacles au lieu de les aplanir que nous élèverons la production française au rang qui lui convient. C'est par un système de dégrèvement savamment combiné, prudemment et énergiquement conduit, que nous arriverons à ce grand résultat, et le moment me semble arrivé de vous en faire apprécier vous-même l'urgente nécessité en répondant catégoriquement aux questions que vous avez posées à la fin de votre dernière lettre. Il faut aborder avec vous ce triste et lamentable sujet. A l'œuvre donc, puisque vous le voulez. Vous me demandez « quelles sont les taxes que je consi-

» dère comme des impôts prélevés sur les citoyens, non au » profit de l'Etat, mais au profit des particuliers. » Je vous réponds : *toutes les prohibitions*. Vous ne soutiendrez pas que l'Etat reçoive quelque chose quand la douane ne laisse rien entrer ; mais les citoyens n'en paient pas moins. Or, *toutes les étoffes de laine* et *toutes les étoffes de coton* sont prohibées, venant de l'étranger. Comparez les prix maintenant; supposez que la France consomme pour 100 millions de tissus de laine et pour 200 millions de tissus de coton, ce n'est pas trop dire. Si l'étranger lui fournissait pour 250 millions ce qu'elle paie 300 millions de francs à ses fabriques, la France n'aurait-elle pas 50 millions de francs disponibles pour d'autres achats, c'est-à-dire un capital circulant, tout prêt à vivifier mille et mille industries ! Et c'est la vérité !

Je vous entends répliquer : Que deviendraient nos fabriques de draps et de coton d'Elbeuf et de Mulhouse, sous l'empire de la liberté du commerce? Ce qu'est devenue la fabrique de sucre de betteraves de M. Crespel, qui végétait quand le sucre se vendait 6 fr. la livre sous le blocus continental, et qui prospère aujourd'hui que le sucre vaut 18 sous et que tout le monde en fait. J'éprouve quelque peine quand je vois nos ingénieux fabricants, chamarrés de décorations et de médailles d'or pour leurs triomphes, se blottir comme des poltrons derrière la prohibition et nous défendre jusqu'à la vue d'un morceau de drap belge, anglais ou prussien. Ah ! vous êtes bien humbles pour des vainqueurs, et vous portez là des rubans gagnés sur de bien pacifiques champs de bataille ! Combien j'aimerais mieux vous voir admettre quelque jour, au concours de vos expositions, vos rivaux de Verviers ou d'Aix-la-Chapelle et les battre à plate couture, comme vous en êtes capables ! Mais la prohibition,

qui lève tribut sur nous avec arrogance et couardise; fi! Messieurs, j'en ai honte!

Voulez-vous que je continue? Ce n'est pas seulement la prohibition qui lève taxe au profit de certains particuliers, c'est aussi l'industrie du fer. Ce qu'a coûté à la France l'éducation de cet enfant indocile et exigeant, Dieu le sait et l'honorable M. Talabot aussi. Si M. Darblay voulait me prêter son concours pour un moment, n'aurait-il rien à me dire, lui, de ce magnifique impôt payé par l'agriculture à la métallurgie depuis trente années? Le chiffre en serait effrayant, si je faisais cette analyse. Que ne nous promettaient pas MM. les maîtres de forges quand, à l'approche de quelque enquête menaçante, ils demandaient un répit de cinq ans, il y a plus de dix ans, jurant qu'au bout de ce temps ils seraient prêts à tout et ne nous taxeraient plus sans miséricorde? Dix ans se sont écoulés, et leur langage est devenu plus hautain que jamais. Tout leur paie tribut, depuis la bêche du jardinier jusqu'au volant de nos machines à vapeur; tout leur est devenu élément de fortune : les chemins de fer, la navigation, l'industrie manufacturière, et ils ne veulent rien rabattre du chiffre de l'impôt que nous payons depuis trente ans de paix en vue d'une chance de guerre! Que diriez-vous d'un homme qu'on tiendrait toute sa vie au régime du quinquina pour le préserver d'un accès de fièvre!

En est-ce assez sur cette question? J'arrive à la seconde. « Quels sont les droits qu'il faudrait abolir ou abaisser » pour que nous travaillions désormais comme des hommes, » et ne demandions plus pour quelques-uns une protection » qui appartient à tous? » — En première ligne, je place les droits sur les fers, sur les houilles, sur les matières premières. Toutes les industries emploient du fer et du combustible. Les droits protecteurs établis en faveur de ces *deux ar-*

ticles pèsent donc, en réalité, sur *tous* les autres. Mécaniciens, taillandiers, agriculteurs, voituriers, marins, l'Etat lui-même, comme consommateur de fer, paient tribut aux maîtres de forges, dont le brevet d'invention est expiré, ce me semble, depuis longtemps. Lisez l'enquête de 1834 et la déposition de M. Boigues; vous verrez ce qu'on nous promettait et ce qu'on nous tient. Mais, s'il était possible d'approfondir ici davantage ce sujet, je ne bornerais pas au fer ma demande de réduction. Je la ferais pour tous les articles dont la taxe exerce une influence fâcheuse, directe ou indirecte, sur le développement du travail dans notre pays. Je la ferais pour toutes les matières premières sans distinction.

« A quel chiffre chacun de ces droits devrait-il » abaissé, pour que nous soyons bientôt admis à jouir du » bienfait de l'égalité devant la douane? » Une fois d'accord sur les principes, cette question n'en serait plus une; ce serait l'affaire d'un projet de loi, et vous n'attendez pas sans doute que je prenne un à un tous les articles du tarif pour vous proposer ma réduction sur chacun d'eux. Il me suffit de vous dire qu'il n'y a pas égalité devant la douane, lorsque les produits de certaines industries sont protégés et d'autres produits *écrasés* par elle; lorsqu'un seul tarif assure le monopole à quelques citoyens et inflige la ruine ou l'impuissance à des milliers d'autres, comme le disait, en plein parlement d'Angleterre, sir Robert Peel, avant-hier encore.

Mais ce que je ne veux pas différer de vous signaler, ce sont les articles *absurdes*, *odieux* ou *grotesques* qui figurent dans nos tarifs de douane. La nomenclature entière en serait trop longue, je me bornerai à quelques exemples. Commençons par l'absurde : je choisirai au hasard par or-

dre alphabétique. La douane taxe donc l'*amadou*, les *allumettes* chimiques ou non, les *abeilles*, l'*ail*, les *ânes*, les *antiquités égyptiennes, grecques ou romaines* (*sic*), les *arbres* en plants, les *balais* de bouleau, de genêt et autres, les *bilboquets*, les *boues* pour engrais, les *boyaux*, les *vessies*, la *charpie*, les *cheveux*, la *choucroute*, les *pepins de coing*, les *cornichons*, les *citrouilles*, et jusqu'aux *déchets de poils de porc*, jusqu'aux *débris de momies!* Permettez-moi de m'arrêter à la lettre D.

Peut-être direz-vous comme Vespasien, à propos d'un certain impôt : l'argent qui en vient ne sent pas mauvais. Je me hâte de vous répondre : *Il n'en vient pas d'argent.* Comparez la taxe imposée aux articles que je viens d'énumérer avec les produits résultant du prélèvement de cette taxe, et vous vous convaincrez que les frais de perception sont à peine couverts par les sommes perçues. Ces innombrables et ridicules droits n'ont d'autre effet que d'assujettir le commerce, sans profit pour l'Etat, à des démarches fatigantes, coûteuses et *périlleuses*, car il suffit de l'oubli d'une formalité pour être exposé au soupçon de fraude et pour en subir les conséquences. Il faut souvent payer 3 fr. de frais pour déballage, emballage, déchargement d'une marchandise qui paiera 25 centimes. Ces misères sont-elles dignes d'une grande nation et du temps où nous vivons? Et n'ai-je pas raison d'appeler absurdes des taxes qui ne rapportent rien, qui ne protégent personne et qui *incommodent* tout le monde? Qu'en pensez-vous?

Passons maintenant aux taxes *odieuses*. Assurément, s'il est une classe de produits qui devrait être sacrée aux yeux du fisc, ce sont les substances médicinales. Eh bien! toutes ces substances sont rudement taxées, et la taxe ne peut avoir d'autre résultat que de forcer les pauvres gens à se

passer d'un produit rendu indispensable par la maladie ou de l'acheter sophistiqué. L'aloès, le castoréum, le ricin, le quinquina, le jus de réglisse, la manne, la *bourrache*, les sangsues, les *vipères* sont taxés! Une vipère paie 2 sous, le suc de réglisse, ce sucre du pauvre, paie 40 francs par 100 kilogrammes. Pourquoi 2 sous? pourquoi 40 francs? Quelle est donc la pensée qui a dicté tous ces chiffres? C'est là ce qui serait curieux à étudier, et c'est dans les *rapports* parlementaires contemporains de chaque aggravation de tarifs qu'il faut chercher l'explication de ce mystère. Etrange et singulier arsenal, je vous jure! où peut-être il serait bon d'introduire le public, et je m'offre à lui servir de *cicerone*.

Il ne me resterait plus pour répondre à vos désirs, qu'une seule question à traiter; mais elle exigera quelques développements. Aussi bien, cette lettre est-elle déjà fort longue, et il faut ménager ses lecteurs. J'aime à croire que vous me saurez gré de cette courtoisie et que aurez quelque chose à me dire d'ici à quelques jours. D'ici là, nos lecteurs se seront reposés, et je reprendrai avec vous le cours de ce voyage.

Blanqui.

A M. BLANQUI.

IV.

Résumons le débat :
Que voulez-vous, finalement?

I. Vous voulez qu'on supprime toutes les prohibitions;

II. Vous voulez qu'on abaisse le droit sur toutes les matières premières sans distinction, en attendant qu'on l'abolisse;

III. Vous voulez qu'on efface de notre tarif de douanes une multitude d'articles qui le surchargent;

IV. Vous voulez enfin que toutes les fois que les intérêts du consommateur sont en opposition avec ceux du producteur, ce dernier soit sacrifié sans hésiter et sans tenir compte de la situation nouvelle et difficile que ferait à l'ouvrier français, au travailleur, l'adoption de vos idées; en d'autres termes, vous voulez, pour rappeler l'exemple cité par vous, qu'on ne paie pas 6 francs à Paris un couteau que l'on pourrait avoir à Londres pour 3 francs.

Voilà ce que vous voulez.

Eh bien ! je suppose vos idées pleinement admises, ainsi que vous annoncez qu'elles le seront avant dix ans ; je suppose que, grâce à vos efforts et conformément à vos prédictions, ce règne de la liberté absolue des échanges et de l'égalité devant la douane, que vous appelez de toute l'impatience de vos vœux, se soit levé sur la France ; que vois-je ?

Je vois dans beaucoup de départements, sinon dans tous, le cultivateur, qui n'est déjà que trop disposé à abandonner le pénible travail de la charrue et de la faucille ; je vois le cultivateur, surchargé d'impôts, déserter les champs, les laisser en friche, et renoncer à la culture des céréales, parce que la France ne saurait les produire au même prix (1) que celui auquel peuvent être importés les blés de la Méditerranée et de la mer Noire ;

(1) En Pologne, surtout en Russie, la terre appartient aux seigneurs, et elle est cultivée par des serfs ou par des corvéables. Généralement le boyard concède à chaque famille esclave une étendue de terre quelconque, et tout ce que le travail peut faire naître sur le sol concédé appartient au cultivateur; mais en retour le serf et sa famille sont obligés de fournir gratuitement au seigneur trois jours de travail ou de corvée par semaine. Ainsi donc le serf se nourrit et travaille gratis pour son maître ; le seigneur n'a aucune espèce de frais à supporter ; toute la récolte, après qu'on a prélevé la semence, forme pour lui un produit net. Les seigneurs possèdent des terres immenses, qu'ils ne font point cultiver parce qu'ils ne sauraient que faire des produits ; mais le jour où ils trouveront à vendre leur blé en Europe, ils se hâteront de faire labourer leurs steppes pour augmenter leurs revenus. Rien ne limite donc le prix du blé pour le boyard qui n'a aucun frais de production à supporter, pas même l'impôt foncier ; ne le vendrait-il que un franc l'hectolitre, c'est pour lui un franc de bénéfice. A ces conditions, la concurrence n'est pas possible pour les cultivateurs anglais, pour les cultivateurs de l'Europe occidentale. A Odessa, on peut se procurer du blé à 5 fr. l'hectolitre. (*La Ligue et la loi des céréales*, par M. Vidal.)

Je vois les laines étrangères envahir nos marchés (1), et achever de porter le découragement au sein de nos populations rurales ;

Je vois de précieuses, d'abondantes richesses minéralogiques, qu'un régime éclairé de protection eût fait sortir du sol, condamnées pour longtemps à y demeurer enfouies;

Je vois d'importantes exploitations houillères, ayant absorbé déjà des sommes considérables, réduites à la nécessité de combler leurs galeries et de fermer leurs puits, ouverts à grands frais, par l'impossibilité de résister à l'invasion des houilles anglaises et belges ;

Je vois de grands établissements métallurgiques, ne supportant déjà qu'avec une extrême difficulté les conditions de la concurrence intérieure, et ne se soutenant qu'à force de capitaux, renoncer à la lutte ;

Je vois les produits des immenses manufactures de Liverpool, de Birmingham, de Manchester, mettre les produits de nos modestes fabriques à la porte de tous nos brillants magasins ;

Je vois les tapis de Smyrne, que vous vantez, couvrir les parquets de nos appartements, à l'exclusion des tapis de

(1) L'industrie du bétail mérite plus que toute autre la protection du gouvernement; car en produisant 100 livres de viande, on produit en même temps 6 milliers de fumier ; en produisant 100 livres de laine, on produit 40 milliers de fumier ; et l'engrais, je le répète, est la matière première de l'agriculture, le sol n'en est que la machine : or, sans matière, la machine n'a point de valeur.

Qu'on laisse à l'amélioration de la culture le soin de baisser le prix des produits agricoles. Ce résultat ne peut tarder et s'opérera de cette manière à l'avantage de tous. Si, au contraire on ouvrait la France aux produits animaux et notamment aux laines, ce serait rejeter dans un avenir éloigné et incertain le développement de l'agriculture et la prospérité qui doit en résulter pour le pays. (MOLL, professeur d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers.)

nos manufactures d'Aubusson, de Felletin, de Beauvais, d'Amiens, d'Abbeville, de Tourcoing, de Roubaix, de Bordeaux, de Nîmes, etc., qui n'auront plus qu'à congédier les nombreux ouvriers qu'elles font vivre;

Je vois une multitude d'industries, de fabriques et de fabricants, d'ateliers et d'ouvriers aux prises avec la perturbation, la ruine, la faillite, la misère, tenter en vain de résister, et succomber;

Je vois, il est vrai, la consommation de divers produits se développer, s'accroître; mais je vois aussi le nombre des consommateurs se restreindre; car ceux que le régime prématuré de la liberté du commerce aura ruinés et contraints d'abandonner leur profession pour s'en créer une nouvelle, cesseront, au moins temporairement, de prendre la même part à la consommation.

Je sais ce que vous allez répondre :

« Il y a des crises salutaires; de ce nombre sont celles produites par toute machine nouvelle qui simplifie le travail, par tout perfectionnement qui réduit les frais de main-d'œuvre; faudra-t-il donc proscrire les machines nouvelles et prohiber les perfectionnements, parce qu'ils auront pour effet de priver momentanément de travail (1) un certain nombre d'ouvriers ?

» La liberté du commerce ne vit que d'échanges; comme l'industrie des transports, comme la navigation marchande n'existent qu'à la condition de se ménager des retours; si

(1) Si les machines ont l'avantage de produire beaucoup, vite, mieux et à bas prix, elles ont aussi le grave inconvénient de SUPPRIMER LE TRAVAIL et de réduire de temps en temps à une MISÈRE PROFONDE ceux qu'elles récompenseront plus tard, sans doute avec usure, mais peut-être TROP TARD. (BLANQUI, *Cours d'économie*, 1838 et 1839.)

la France, au lieu de s'exténuer en efforts pour tirer le combustible et le fer de ses entrailles, suffire à sa consommation de laines, etc., achetait à l'étranger ce qu'elle ne réussit à produire que plus chèrement que lui, elle lui vendrait ses vins, ses étoffes de soie, ses articles-Paris, etc., qui, faute de retours suffisants, ne trouvent que d'insuffisants débouchés ;

» Il y aurait moins de cultivateurs peut-être ; il y aurait plus de vignerons ;

» Il y aurait moins d'ouvriers condamnés à vivre au fond des mines ou à fabriquer la fonte et le fer ; il y en aurait un plus grand nombre occupés à façonner la soie, à confectionner les objets de mode, de toilette, de goût et de nouveauté, pour lesquels le monde entier se reconnaît tributaire de la France.

» Le même nombre de bras serait occupé. »

Je reprends et je dis :

Tout cela serait vrai, tout cela serait incontestable, qu'il resterait encore à examiner et à débattre la question de savoir si une grande nation ne doit pas, *à tout prix*, commencer à s'assurer par elle-même des moyens de subsistance et de défense entièrement indépendants de ses alliées et de ses rivales, qui fassent qu'elle ne soit pas à la merci d'une déclaration de guerre ou d'un changement de tarif.

S'il n'y avait plus désormais aucune guerre à craindre, pour être conséquent, le même jour où la liberté absolue des échanges serait proclamée, il faudrait se hâter de combler nos fossés et de démolir les forteresses, qui nous coûtent des frais d'entretien considérables et occupent des terrains précieux ; il faudrait réduire notre armée à ce qu'elle est aux États-Unis, où l'effectif soldé ne dépasse pas neuf mille hommes.

Or, quel serait le ministre assez sûr de l'avenir pour oser prendre sur lui une telle responsabilité? Vous-même, quelque absolues que paraissent vos idées, vous ne l'oseriez pas.

Si restreint que puisse être le système protecteur, il y aura donc toujours et partout des objets qu'il faudra protéger.

Seulement, ces objets ne seront pas partout les mêmes, et la protection, sans cesser d'être efficace, devra constamment tendre à abaisser son niveau. J'assimile la protection que la loi accorde à certaines industries à la protection qu'elle accorde aux mineurs; chaque pas que ces industries font vers leur âge de majorité diminue leurs droits à la protection légale. Mais l'expérience ayant fait reconnaître que toute émancipation prématurée est généralement fatale, l'expérience veut que toute brusque émancipation soit écartée comme un péril.

Quels sont les objets que la France, dans un intérêt de conservation supérieur à tout autre intérêt, doit s'appliquer à produire, dût-elle leur accorder une protection plus ou moins prolongée, et dût cette protection s'opposer, plus longtemps que vous ne le voudriez, au triomphe du principe de la liberté absolue des échanges?

Telle est pour moi la question qui domine tout ce débat.

La France peut produire abondamment et facilement la houille, le fer, les céréales, la viande, la laine, le chanvre nécessaires à sa consommation; dès qu'elle le peut elle le doit.

La France possède 46 bassins houillers répartis dans 34 départements. Plusieurs de ces bassins sont d'une grande richesse. Le nombre des concessions qui est déjà de 300 tend constamment à s'augmenter, tandis que le prix de la

houille tend constamment à s'abaisser. Si l'ensemble de nos voies de communication et de transport, — routes royales et départementales, canaux, chemins de fer, — était ce qu'il devrait être, nos houilles n'auraient déjà plus besoin de s'abriter derrière aucun droit protecteur. Il en serait de même des fers. Les minerais, vous le savez, se trouvent le plus souvent à la surface de notre sol. La France a donc sur l'Angleterre l'avantage des frais d'extraction, mais l'Angleterre a sur la France l'avantage de l'économie du transport. En Angleterre, les trois matières premières, au moyen desquelles on obtient la fonte (houille, minerai, castine), se trouvent généralement *réunies*, tandis qu'en France elles sont généralement *séparées*. A peu d'exceptions près, nos minières de fer sont situées à de grandes distances de nos bassins houillers; mais ce n'est là qu'un obstacle qu'il est possible de vaincre et de faire disparaître, il n'y a qu'à perfectionner et à compléter nos voies de communication et de transport. C'est toujours là mon refrain; et si vous prenez la peine de vous reporter à mes premières lettres, vous y verrez que c'est le point que je n'ai cessé de mettre en avant et de signaler comme celui dont on devait, avant tout, s'occuper. Je compare notre tarif des douanes à un écheveau de fil emmêlé. Plus impatient que moi, vous voulez tout rompre; plus patient que vous, je veux tout dénouer; et, pour cela, je prends la peine de chercher l'un des deux bouts du fil, certain que, dès que je l'aurai trouvé, ce qui est emmêlé se démêlera presque de soi-même. Or, pour moi, encore une fois, le bout du fil qui doit tout dénouer sans rien rompre, c'est notre réseau de voies de communication et de transport; c'est pour cela que, depuis dix ans, je ne me lasse pas de demander qu'on réduise ce qu'a d'excessif, d'insensé la dépense de notre armée, et qu'on

applique l'argent de toutes les réductions qui peuvent être faites à mettre la France dans une situation telle, qu'elle n'ait plus rien à envier à aucune nation du monde quant à l'économie des moyens de transport et à la facilité des moyens de communication.

La France, à peu de choses près, produit les céréales et les diverses substances alimentaires nécessaires à sa consommation; mais, à quantité égale de grains récoltés, la culture des céréales occupe un nombre d'hectares et de bras beaucoup plus considérable qu'en Angleterre, en Belgique et dans tous les pays où la science des fourrages et des engrais est sortie du domaine des théories pour entrer dans celui de l'application. Or, la question des fourrages et des engrais se lie étroitement à la question de l'industrie du bétail et de la production de la laine. Ces deux questions sont inséparables. Sachons tirer, ainsi que je l'ai demandé, notre agriculture de la misérable condition à laquelle la condamnent l'abus du morcellement du sol, l'absence d'institutions de crédit, le mauvais état des chemins vicinaux, le défaut d'enseignement spécial, l'insuffisance d'encouragements; sachons utiliser toutes les eaux qui se perdent, — l'art de l'irrigation, partout où il est judicieusement pratiqué, accomplit de véritable merveilles, — et la France, je l'affirme, pourra facilement et promptement renoncer à toute protection pour ses bestiaux, ses lins et ses chanvres.

Je conviens avec vous que ce qui est constitue un état de choses vicieux, anormal, artificiel; mais pour en sortir il ne faut pas en créer un autre non moins vicieux, non moins anormal, non moins artificiel et plus facheux; or, c'est ce qui arriverait si, pour se donner la satisfaction de supprimer le *drawback*, qui n'est qu'une prime exceptionnelle et

peu importante, dont le but est d'encourager l'exportation, mais dont le résultat, je le reconnais, est de traiter les consommateurs placés en dehors de nos frontières plus favorablement que nos contribuables, on mettait la France dans cette situation fausse, absurde, ridicule, de l'empêcher de produire et de se fournir à elle-même ce qu'avec une meilleure assiette et un meilleur emploi de l'impôt elle pourra produire, dès que nos ministres le voudront sérieusement, à des prix qui n'auront plus rien à redouter de la concurrence étrangère.

Ne soyons pas injustes, et ce serait l'être que de faire retomber sur la France tout le poids des fautes de ceux qui l'ont gouvernée, toute la responsabilité d'événements qu'il n'a peut-être pas dépendu de la sagesse humaine de détourner de sa tête.

Ainsi les décrets prohibitifs qui, sous le règne de l'empereur Napoléon, ont donné naissance parmi nous à une multitude de fabrications, ne jaillirent pas d'une pensée économique. Ils furent avant tout un instrument de guerre. S'ils enfantèrent des industries nouvelles, douées d'une force vitale plus ou moins grande, cet enfantement fut une de leurs conséquences, mais il ne fut pas leur but. Il n'est pas dans le monde entier un seul pays où le régime des douanes ait été construit tout d'une pièce. Ce qui fait la loi en ces matières, ce sont d'abord les nécessités politiques, ce sont ensuite les intérêts créés, qu'on ne se décide pas facilement à étouffer après leur avoir donné laborieusement le jour ! C'est là ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Que diriez-vous d'un éleveur qui, possédant d'admirables poulains, mais n'ayant pas la patience d'attendre qu'ils aient acquis l'entier développement de leurs facultés, les ferait hongrer ? Vous diriez certainement que c'est com-

mettre plus qu'une barbarie, que c'est commettre une faute, et vous auriez raison. Eh bien! ce que vous blâmeriez, c'est ce que vous voudriez faire. Qu'est-ce que je vous demande? — Je vous demande de modérer votre impatience, d'attendre que la France soit en possession de la plénitude de ses facultés, de ne pas faire d'elle un pays hongre!

I. *Vous voulez qu'on supprime toutes les prohibitions*; on ne m'a jamais vu dans les rangs des ultras d'aucune sorte; vous ne me verrez donc pas prendre contre vous la défense ni des prohibitions, ni même de la protection exagérée. Ce que je me borne à appuyer, ce que je regarde comme une transition nécessaire entre les deux régimes absolus, c'est la *protection éclairée*, rien de plus. Que tous les objets prohibés, susceptibles d'être effacés du relevé cidessous (1), le soient, ce n'est pas moi qui m'y opposerai;

(1)

PROHIBITIONS.	Dates des lois qui les ont prononcées.
Mélasse étrangère.	8 floréal an XI.
Curcuma en poudre.	17 mai 1826.
Cristal de roche.	10 brumaire an V.
Fonte autre que celle dite *Mazée*.	21 décembre 1814.
Fer forgé en massiaux, acier, etc.	21 décembre 1814.
Fer et mitraille.	17 décembre 1814.
Produits chimiques (non dénommés). . . .	17 mai 1826.
Médicaments composés de quinquina. . . .	17 mai 1826.
Id. non dénommés.	27 mars 1817.
Savons.	11 juillet 1810.
Chicorée moulue.	7 juin 1820.
Cigares pour compte particulier.	7 juin 1820.
Sucre raffiné.	26 avril 1816.
Poteries en terre de pipe.	10 brumaire an V.
Verreries et bouteilles vides.	Id.
Fils de coton autres qu'écrus nº 143. . . .	22 décembre 1809.
Fils et tissus de laine et de poils.	10 brumaire an V.

seulement, je vous ferai remarquer que ce n'est pas « *au profit des particuliers* » que s'exerce la prohibition sur les cigares, les cartes à jouer, les armes de guerre, les projectiles et la poudre à tirer. « *Toutes les prohibitions* ne sont donc pas des impôts prélevés, au profit de l'État, mais au profit des particuliers. »

II. *Vous voulez qu'on abaisse le droit sur toutes les matières premières en attendant qu'on l'abolisse*; si l'État parvient à trouver des économies qui lui permettent d'abaisser ou d'abolir le droit de 22 fr. par 100 kilogrammes dont il frappe *à son profit* les cotons en laine, ce sera un véritable service qu'il rendra aux consommateurs et à toutes les industries que le coton alimente; je n'ai, à cet égard, rien à ajouter à ce qui se trouve dans ma dernière lettre, où je crois m'être expliqué catégoriquement. Il est une multitude de droits moins importants, tels que ceux qui élèvent le prix de l'indigo, de la cochenille, des bois de teinture, des bois de buis qu'emploient en grande quantité les filatures de lin, etc., etc., qu'il serait possible d'abaisser ou d'abolir, sans porter aucune atteinte au système de la *protection éclairée* que je défends ici; toute réduction de ces droits me trouvera toujours prêt à l'appuyer; car, pas plus en fait de

Tissus de soie mêlés d'or ou d'argent faux . .	15 mars 1791. 7 juin 1820.
Livres (contrefaçons).	27 mars 1817.
Cartes à jouer.	15 mars 1791.
Coutellerie..	10 brumaire an V.
Armes de guerre.	24 juillet 1816.
Poudre à tirer et projectiles..	13 fructidor an V. 21 avril 1818.
Capsules de poudre fulminante	13 fructidor an V. 2 décembre 1843.
Ouvrages en cuivre, en étain et en zinc. . .	10 brumaire an V.
Tabletterie.	10 brumaire an V.

réforme douanières et fiscales qu'en fait de réformes administratives et politiques, je ne suis partisan de l'immobilité, toujours si voisine de l'excès contraire. Ce que je veux et ce que je ne veux pas, je l'ai également dit : — je veux que la liberté commerciale soit une réforme et un progrès ; ce que je ne veux pas, c'est qu'elle soit une révolution et une ruine, ce qu'elle serait infailliblement si elle était prématurée ; si, ne mettant que l'avenir dans ses balances, elle n'y mettait pas aussi le passé pour y faire contre-poids.

Ce que je ne veux pas, c'est que la France s'expose témérairement, inconsidérément, au même sort que ces innombrables entreprises de messageries que nous avons vues ne réussir jamais à se former que pour succomber, peu de temps après, sous les coups d'une lutte inégale et d'un abaissement systématique et temporaire de prix habilement calculé, auxquels il était facile de prévoir qu'elles ne pourraient pas résister ; ce que je ne veux pas enfin, c'est que l'Angleterre, jouant vis-à-vis de la France le même jeu que les *Messageries royales et générales* contre des rivalités impuissantes, ne se serve de la concurrence que pour mieux affermir son monopole.

III. *Vous voulez qu'on efface de notre tarif de douanes une multitude d'articles qui le surchargent ;* je suis à cet égard parfaitement de votre avis. Les dix-neuf vingtièmes du revenu des douanes, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, sont dus à un nombre d'articles extrêmement restreint, tandis que les articles qui ne rendent qu'un produit insignifiant sont au contraire en très-grand nombre. Ainsi, pendant l'exercice 1844, le total général des droits perçus à l'importation a été de 152,114,261 fr. ; sur cette somme, 61 articles ont donné 147,215,375 fr., soit 96, 78 pour

cent de la totalité des recettes. Mais on compte 167 articles qui rapportent chacun moins de 1,000 fr. (dont 55 au-dessous de 100 fr.) et qui n'ont produit ensemble que 51,308 fr., soit la deux mille neuf cent soixante-cinquième partie de la recette totale des importations. La moyenne est de 2, 413,367 fr. pour les articles de la première catégorie ; elle est de 307 fr. pour ceux de la seconde (1).

(1) *Liste des articles les plus productifs, avec l'indication de leurs produits.*

Chevaux, juments, poulains.	718,197 fr.
Béliers, brebis, moutons, agneaux.	848,226
Bœufs.	259,843
Taureaux, génisses, veaux, taurillons. . . .	178,922
Vaches.	683,921
Porcs et cochons de lait.	196,730
Peaux brutes.	639,478
Laines.	10,809,756
Graisses.	1,629,476
Fromages	702,585
Froment (grains et farines).	9,508,437
Riz en grains	473,122
Citrons, oranges et variétés	1,002,514
Fruits de table secs ou tapés autres que pistaches	774,265
Fruits et graines oléagineux.	4,486,384
Sucre brut, blanc ou terré, colonial ou étranger.	48,925,974
Cacao.	1,079,134
Café.	14,750,771
Poivre.	977,156
Thé.	221,812
Tabacs	185,084
Gommes.	212,983
Sucs d'espèces particulières	288,245
Huiles fixes { d'olive	7,988,299
Huiles fixes { de palme, coco, graines grasses et autres	92,689
Bois de construction	465,292

Tout ce qui aura pour effet de simplifier notre tarif et d'enlever aux adversaires de la *protection éclairée* les armes

Liége		45,403
Feuillard et merrain		75,920
Bois de teinture		362,456
Bois d'ébénisterie		619,647
Chanvre peigné, teillé et étoupes		736,131
Lin peigné, teillé et étoupes, tiges		522,579
Coton en laine		12,678,880
Houblon		380,119
Marbres		375,600
Soufres		382,747
Houille et coke		3.884,910
Fontes		2,995,060
Fer et tôles		1,460,982
Aciers		561,977
Cuivre pur et laiton, cuivre doré		235,689
Plomb métallique et minerai		1,157,658
Alcalis.	potasses	686,256
	soudes	19,327
Nitrates.	de potasse	324,380
	de soude	453,830
Cochenille		160,734
Indigo		749,068
Vins de liqueur		299,483
Eaux-de-vie		168,221
Fils de lin et de chanvre		4,072,364
Fils de coton		522,133
Toile de lin ou de chanvre, unie ou croisée, écrue ou blanche		2,431,751
Dentelles de fil		156,769
Foulards		487,781
Chapeaux de paille et en fibres de palmier		276,176
Faux et faucilles		269,891
Limes et râpes		299,817
Machines et mécaniques		634,013
Horlogerie		447,283
Mercerie		180,962
Total		147,215,375 fr.

qu'il a le tort de lui fournir contre elle, a d'avance mon assentiment ; c'est assez vous dire que je n'accepte nullement

Liste des articles rendant chacun moins de 1,000 francs.

Anes et ânesses. — Chevreaux. — Chiens de chasse. — Cheveux. — Œufs de vers à soie. — Présure. — Nerfs de bœufs et autres animaux. — Boyaux frais ou salés. — Homards. — Perles fines. — — Vessies natatoires de poissons. — Castorénm. — Cornes de cerf et de snack. — Râpures de cornes de cerf. — Sarrasin (grains et farine). — Gruaux et fécules. — Semoule. — Salep. — Carrobe ou caronge. — Cornichons et concombres. — Câpres. — Fruits de table confits à l'eau-de-vie. — Cassia lignea. — Baume de storax. — Glu. — Casse sans apprêt. — Tamarins confits. — Myrobolans confits. — Fagots à brûler. — Manches de fonine et de pinceaux. — Perches. — Echalas. — Osier en bottes. — Tiges de millet. — Presle. — Écorces de tilleuls pour cordages. — Chanvre en tiges brutes. — Écorces de lin moulues. — Écorces de sapin à tan. — Écorces de grenade, aune, bourdaine. — Pastel. — Gousses de bablah. — Légnmes salés ou confits. — Agaric de Mélèze. — Amadouvier brut. — Champignons, morilles, etc. — Truffes. — Chardons cardières. — Plantes alcalines. — Drilles et chiffons. — Tourbes. — Mottes à brûler. — Levûre de bière. — Meules à moudre. — Chaux éteinte. — Sable commun pour bâtisse. — Castine. — Pierre à feu. — Bol d'Arménie et terre de Lemnos. — Alana ou tripoli. — Craie. — Marne. — Cendres de houille. — Succin. — Bitume par de Judée. — Goudron provenant de la distillation des houilles. — Cendres d'orfèvre. — Limailles de fer. — Mâchefer. — Minerai de cuivre. — Limailles de cuivre. — Cuivre allié d'étain. — Bismuth. — Antimoine sulfuré. — Cobalt (métal, minerai, grillé). — Nickel métallique. — Sable aurifère. — Acide benzoïque. — Acide borique. — Cendres de bois. — Sel marin. — Sulfate de soude. — Alnu calciné. — Sulfate de fer. — Sulfate de cuivre. — Sulfate de zinc. — Tartrates de soude et de potasse. — Acétate de fer. — Carbonate de baryte natif. — Chromates de plomb. — Oxyde de zinc. — Kermès. — Sucs tanins. — Carmin. — Encre à dessiner. — Vert de montagne. — Noir à souliers. — Écailles d'ablettes. — Eaux de senteur sans alcool. — Vinaigres parfumés. — Pâtes parfumées. — Poudre de senteur. — Pastilles odorantes à brûler. — Eaux distillées. — Médicaments divers. — Amidon. — Cire. — Praiss (sauce du tabac.) — Bougies de blanc de baleine. — Chandelles. — Vinaigres. — Cidre. — Pommes et poires écrasées. — Jus d'oranges. — Verres à lunettes bruts. — Vitrifications en masses.

la position que vous me faites, lorsque vous me supposez prêt à prendre parti pour ces taxes sur l'*amadou*, les *allumettes*, les *abeilles*, l'*ail*, les *ânes*, les *antiquités égyptiennes*, *grecques ou romaines*, les *arbres*, les *balais*, les *bilboquets*, les *boues*, les *boyaux*, les *vessies*, la *charpie*, les *cheveux*, la *choucroute*, les *pepins de coing*, les *débris de momies*, etc., etc., que vous avez raison d'appeler des taxes *grotesques*, ou pour celles sur l'*aloès*, le *ricin*, le *quinquina*, le *jus de réglisse*, la *manne*, la *bourrache*, les *sangsues*, les *vipères*, etc., etc., auxquelles vous donnez non moins justement le nom de taxes *odieuses !* Je vous abandonne volontiers toutes les taxes pour en faire ce que bon vous semblera. La cause que je défends n'aura qu'à gagner à cet abandon. Est-ce qu'un bon capitaine hésite

— Croisil ou verres cassés. — Batiste et linon. — Bonneterie de lin ou chanvre. — Tissus épais en lin ou chanvre pour tapis de pied. — Gaze de soie pure. — Crêpe. — Tissus en fibre de palmier. — Chapeaux de feutre. — Papiers peints pour teintures.— Almanachs étrangers. — Livres en langue française (mémoires scientifiques). Livres imprimés en France et réimportés. — Peaux préparées pour ganterie. — Peaux tannées pour semelles. — Parchemin et vélin. — Ouvrages en fer-blanc et en cuivre. — Ouvrages en plomb. — Caractères d'imprimerie. — Tabletterie. — Parapluies et parasols. — Fanons de baleine. — Boîtes de bois blanc. — Moules de boutons. — Instruments de chimie et de chirurgie. — Monnaies d'or.—Platine. — Monnaies de cuivre pur.—Macis. — Spath. — Jais. — Acide stéarique. — Acide tartarique. — Sulfate de potasse. — Sulfate de magnésie. — Noir d'imprimerie. — Noir animal. — Prussiate de potasse. — Carbonate de potasse. — Borax raffiné. — Cendres de couleur. — Cire jaune ou blanche. — Cire à cacheter. — Outres vides. — Toile unie et imprimée. — Toile à matelas. — Toile cirée. — Toile peinte. — Passementerie. — Cylindres, planches et coins gravés. — Billes de billards. — Peignes. — Cheveux ouvrés. — Modes. — Fleurs artificielles. — Ouvrages en caoutchouc. — Habillements neufs autres que ceux à l'usage des voyageurs.

appelées ainsi par vous, parce qu'elles ne sauraient prospérer qu'à l'abri des tarifs? Cette théorie a d'abord un grand défaut : c'est d'être toujours restée, malgré son âge respectable, à l'état primitif de théorie. Quel est le grand peuple qui n'ait pas cherché à s'approprier les fabrications importantes dont la base est le coton, la laine, le lin, le chanvre, le fer, l'acier, etc.? Le zollverein fait-il donc une chose contraire à son avenir comme puissance politique et commerciale, en naturalisant, à l'aide des tarifs, ces grandes fabrications sur son sol, au lieu de se résigner à n'être jamais, passez-moi le mot, qu'une des *pratiques* de l'Angleterre? Avec l'accroissement incessant de population qui se manifeste presque partout, serait-il prudent de ne pas songer à étendre, à multiplier les ramifications du travail? Sans doute, si la France fermait toutes ses usines à fer, toutes ses manufactures de coton, toutes ses fabriques de drap et de toile; si elle renonçait à l'exercice de toutes ces industries « *artificielles et onéreuses* » pour se livrer exclusivement au commerce des vins et des soieries, la question des douanes et des tarifs serait facilement tranchée; mais qu'arriverait-il? La France aurait l'honneur de marcher, dans le monde, l'égale du Portugal ou de la Turquie, car j'avais tort de prétendre tout à l'heure qu'aucun pays n'avait essayé de mettre en pratique la théorie que je combats. Le Portugal est un de ses sectateurs, je veux dire une de ses victimes. Autrefois, quand l'Angleterre était très-peu de chose encore, il était riche et puissant, il avait des industries prospères, il aurait pu habiller les Anglais pour toutes les saisons. On lui a persuadé que tout ce travail-là était *artificiel et onéreux*, qu'il valait mieux s'en tenir à récolter ses vins du Douro, et que, quant aux autres produits, il les recevrait à bon marché du dehors.

Vous savez le reste. Depuis 1703, c'est l'Angleterre qui approvisionne le Portugal en objets manufacturés, et qui lui prend en échange ses vins du Douro. Trouvez-vous que le Portugal ait beaucoup gagné à ce régime?

Il y a des choses qu'il faut savoir accepter. Vous ne ferez pas comprendre à un grand pays qui a des bras, des capitaux, de l'activité, du génie, que parce que quelques-uns de ses voisins ont réussi avant lui à produire de merveilleux résultats en industrie, il n'a rien de mieux à faire que de baisser pavillon devant eux, de subir à toujours leur supériorité, de prendre rang parmi leurs clients.

Le succès même de ses voisins, le spectacle de la grandeur qu'ils ont acquise par le développement du travail industriel dans toutes ses variétés, est pour lui une tentation permanente qui l'excite à s'assurer les mêmes avantages par les mêmes procédés. Il n'y parvient pas sans doute du premier coup; il tâtonne longtemps, longtemps il a besoin d'appui. Mais enfin il marche; chaque année voit réaliser des progrès, et si ses gouvernants ne compromettent pas le succès de ses efforts par des mesures prématurées, par d'inconséquentes dérogations au système d'encouragement sur la foi duquel il n'a épargné aucun sacrifice, il touchera au but, à son tour, et le jour viendra où ses ministres pourront faire impunément ce que sir Robert Peel fait aujourd'hui en Angleterre.

Ceci n'est pas de la théorie, c'est de la pratique. Je prends la France au point où elle en est, telle que l'a faite notre législation économique depuis trente ans. Je raisonne sur des faits, non sur des abstractions. Ces faits, je m'attache à les bien connaître, avant d'en tirer une conclusion. Vous me permettrez donc de ne pas abandonner à première sommation ceux que j'énonce à l'appui de mes raisonne-

ments. Vous contestez, par exemple, ce que j'ai dit des locomotives; vous refusez de croire qu'elles soient aussi bien construites et qu'elles ne soient pas plus chères en France qu'en Angleterre. Rien n'est plus exact cependant. Une locomotive, en France, coûte aujourd'hui de 45 à 48,000 francs. Je suis en mesure de vous citer des marchés qui viennent d'être passés sur ce pied, par diverses compagnies, avec nos principales usines. En Angleterre, les mêmes machines coûtent en ce moment 2,000 liv. sterling (50,000 francs), et elles ne sont pas meilleures. Je ne répéterais pas cette dernière assertion, si je n'avais pour garant de mon opinion personnelle l'avis d'hommes très-compétents, et si une expérience suffisante, sur plusieurs de nos grandes lignes, n'avait démontré déjà que, sous le rapport de la fabrication, nos machines pouvaient supporter, sans désavantage, la comparaison des machines anglaises. S'il en est ainsi, dites-vous, renoncez donc alors à vous abriter derrière une protection devenue inutile. A mon tour, je vous dis : A quoi bon insister sur une suppression de droit devenue sans objet? Qu'y gagnera le consommateur? Aucune raison tirée de l'intérêt général ne commande cette suppression. Maintenant j'ajoute qu'elle pourrait avoir plus tard de graves inconvénients. En effet, le jour où la fièvre des chemins de fer sera un peu calmée de l'autre côté du détroit, ces nombreux ateliers créés pour fabriquer des machines, manquant désormais de l'aliment qu'ils trouvent aujourd'hui dans la création simultanée d'une multitude de lignes, verront revenir ces époques de crise qui suivent d'ordinaire une surexcitation désordonnée de la production. Alors il faudra vendre à tout prix ; alors on se jettera sur les marchés du dehors, et l'on y portera, si aucun obstacle n'est élevé à la frontière, la contagion du

et d'Amérique dans nos ports. Tous les objets d'encombrement lui ont échappé; elle a manqué de cargaisons de retour, et dès lors son fret, pesant tout entier sur la moitié de ce qui constitue une opération maritime, a été plus lourd pour le commerce, sans lui procurer à elle-même un véritable bénéfice. C'est ainsi qu'elle a été délaissée. Si les droits différentiels que les traités de 1822 et de 1826 ont supprimés avaient été maintenus, elle aurait eu sa part dans le transit des cotons américains et des charbons anglais, elle aurait eu des *retours*; son fret, réparti sur deux cargaisons, aurait été moins élevé pour chacune d'elles, et la cherté relative qu'on lui reproche n'existerait pas. Vous faites trop bon marché des droits différentiels : souvenez-vous donc que, par son acte de navigation, l'Angleterre a arraché à la Hollande le sceptre souverain des mers!

Vous persistez à répéter que les prohibitions qui protégent les manufactures d'étoffes de laine et de coton constituent des impôts prélevés sur les citoyens pour enrichir les manufacturiers. En fait, l'assertion manque d'exactitude; car ce sont précisément les industries couvertes par la prohibition qui ont réalisé les plus rapides progrès, qui ont le plus abaissé leurs prix. La différence qui subsiste encore entre ces prix et ceux des industries analogues dans d'autres pays tient à des circonstances que j'ai déjà signalées. Vous voulez que nos industries aillent de pair avec celles des autres pays? Placez-les dans des conditions analogues, autrement vous ne sèmerez que la perturbation et ne recueillerez que la ruine.

Pour rassurer sur les conséquences d'un remaniement de nos tarifs tels que vous le souhaiteriez, vous citez la « fa» brique de sucre de betteraves de M. Crespel, qui végétait » quand le sucre se vendait 6 fr. la livre sous le blocus

» continental, et qui prospère aujourd'hui que le sucre » vaut dix-huit sous et que tout le monde en fait. » — Cet exemple sert ma thèse bien mieux que la vôtre, et je m'en empare. Si le sucre de betteraves, en effet, est tombé de 6 fr. la livre à 90 centimes, c'est grâce à la protection absolue dont il a joui. Pendant longues années, M. Crespel et ses confrères en betterave ont été protégés, non-seulement contre le sucre étranger, mais, ce qui était beaucoup moins justifiable, contre le *sucre français* de nos colonies. A l'heure qu'il est, ils sont encore protégés contre le sucre national de nos départements d'outre-mer, quoique dans une mesure moindre qu'il y a quelques années ; et, quant au sucre étranger, une surtaxe prohibitive les en débarrasse aujourd'hui comme autrefois. Le sucre de betteraves a été, chez nous, l'enfant gâté du système protecteur. Comment devez-vous vous prévaloir de ces progrès ? Cet exemple est le dernier que vous deviez choisir ; votre pénurie d'arguments est-elle donc si grande que vous n'en eussiez aucun autre à m'opposer ?

Du sucre vous passez au fer, et vous écrivez : » Si M. Darblay voulait me prêter son concours pour un moment, » n'aurait-il rien à me dire, lui, de ce magnifique impôt payé » par l'agriculture à la métallurgie depuis trente ans ? » M. Darblay, que vous interrogez, vous répond : « Depuis » l'enquête faite en 1829 par M. de Saint-Cricq pour dé» terminer l'influence du prix du fer sur la production du » blé, le prix du fer a diminué de 40 pour 0/0 ; le prix du » blé n'a pas changé. » Trouvez-vous cette réponse assez péremptoire pour me dispenser d'insister et me permettre de terminer là cette lettre déjà si longue ?

J'ai rappelé, en constatant nos dissentiments, tout ce que vous vouliez ; il ne me reste plus, avant de clore ce débat

qui perdrait de son intérêt, s'il se prolongeait indéfiniment, qu'à résumer ce que je veux d'accord avec vous, sauf restrictions.

Je veux :

La levée des prohibitions;

La suppression de cette multitude d'articles qui surchargent notre tarif de douanes, le font paraître ridicule, et ne produisent rien ou presque rien au trésor;

La modération des droits, mais par voie d'abaissement périodique, de cinq en cinq ans, dans la proportion d'un cinquième ou d'un dixième, jusqu'à ce que ces droits ne soient plus qu'un droit de balance, afin d'écarter toute appréciation de fait plus ou moins arbitraire, et de donner à ceux des producteurs qui se seront distingués par de grands efforts et de nouveaux sacrifices le temps et la certitude d'en recueillir les fruits.

Je veux enfin la liberté du commerce, mais sans m'en exagérer les avantages, et à la condition qu'elle aura pour préface la *protection éclairée*.

Accordez-moi la préface; et tout sera dit.

EMILE DE GIRARDIN.

A M. ÉMILE DE GIRARDIN.

IV.

Je serais bien difficile, si je ne me tenais pas pour satisfait de votre dernière lettre. Vos conclusions, en effet, diffèrent fort peu des miennes, quoique vous partiez de principes bien opposés. Vous ne voulez plus de prohibitions, ni moi non plus; vous m'accordez la suppression de cette multitude d'articles qui déshonorent nos tarifs et que je vous ai signalés; vous voulez la modération des droits, mais par voie d'abaissement périodique, de cinq en cinq ans, jusqu'à ce que ces droits ne soient plus que des droits de balance. Vous voulez donc ce que je veux, sauf la *préface*, que malheureusement je ne puis pas accorder, car la préface de mon système, c'est sa base, ce sont les principes que j'ai défendus toute ma vie, et je ne les abandonnerais pas même en échange de leur triomphe.

Ce triomphe ne se ferait pas attendre dix ans si tous nos adversaires étaient éclairés et désintéressés dans la question comme vous l'êtes. Permettez-moi donc de vous rassurer sur les conséquences probables de l'avénement, plus prochain que vous ne le croyez, de la liberté commerciale. Non, l'agriculteur n'abandonnerait pas la charrue, et les blés de la mer Noire ne viendraient pas ruiner ceux de la

Beauce ; car *les blés sont très-encombrants*, et les frais de transport ne permettraient pas plus d'en faire venir d'Odessa à Chartres qu'ils ne permettent aux Beaucerons d'en envoyer à Marseille; non, les laines étrangères n'*envahiraient* pas nos marchés et ne *porteraient pas le découragement au sein de nos populations rurales*, parce que nos populations rurales ne produisent pas de laines électorales et ne suffisent pas aux besoins de nos manufactures (demandez-le à Sedan, à Elbeuf ou à Louviers) ; non, les usines métallurgiques étrangères ne diminueraient pas les nôtres, car la demande de leurs produits s'accroît tous les jours avec la prospérité générale ; non, les manufactures de Birmingham et de Manchester n'inquiéteraient pas celles de Mulhouse et de Rouen, si nous leur donnions, avec la liberté du commerce, le fer et la houille au plus bas prix possible; non, enfin, les tapis d'Aubusson, parce que mon ami Sallandrouze et ses confrères de la Creuse, de Turcoing et de Nîmes, sont d'habiles artistes qui ont fait leurs preuves et qui n'ont rien à redouter de personne.

Savez-vous ce qui arriverait réellement si nous avions *demain* la liberté du commerce? Oui, sans doute, nous verrions à Paris quelques-uns de ces tapis veloutés de Smyrne que j'ai contemplés en Orient avec des yeux d'envie. Mais l'Orient ne fait pas de moquettes pareilles aux nôtres, et il n'entend rien au tapis ras. Nous lui porterions des tapis ras qui sont plus frais et qui conviennent mieux à son climat, et nous rapporterions en échange quelques milliers de tapis grossiers, mais chauds et solides, qu'Aubusson n'ose fabriquer, à cause du droit absurde de 22 0/0 sur les laines. Nous aurions du fer de Suède pour *faire aller* notre coutellerie et notre taillanderie de pair avec celle d'Angleterre et d'Allemagne, et nous vendrions à ces braves Suédois,

qui boivent de la bière, un peu plus de vin de Bordeaux et même de Cette. Vous auriez des cristaux de Bohême, et les dames bohémiennes auraient des articles de Paris. Tout le monde aurait part à la fête, car nos importations ne sauraient s'accroître sans un mouvement correspondant dans nos exportations. Nous ne pourrions continuer d'acheter sans continuer de vendre, à moins que l'étranger ne nous fît le présent gratuit de ses divers produits, que je serais tout prêt à accepter sans pudeur, si jamais l'envie lui prenait de nous les offrir.

Vous avez bien raison de dire que nos lois de douanes sont filles de l'*erreur* des divers gouvernements qui ont régi la France et dont le poids retombe sur nous. Oui, nos lois de douanes, filles de la guerre, sont des anachronismes en temps de paix. Nous sommes toujours sous l'influence du blocus continental, dont l'Empereur s'est servi, comme de la poudre, pour se défendre. Et encore, combien d'articles du tarif impérial ont été aggravés sous la Restauration ! Je ne vous en citerai qu'un pour ne pas rentrer dans le domaine des chiffres, le tarif des bestiaux. Il n'y avait qu'un droit de 5 fr. par tête sur le bœuf, sous l'Empire, et il y en a un de 55 fr. aujourd'hui, plus que décuple ! Si nous faisions cette histoire ensemble, que de choses curieuses j'aurais à vous dire ! Vous sauriez comment on est arrivé à mettre des taxes de 400 fr. sur les pianos longs, de mille francs ; des droits de 300 fr. sur les pianos carrés, de cent écus ; comme si Erard, troisième du nom, qui vend des pianos au genre humain, avait besoin d'une protection aussi monstrueuse, pour être le premier fabricant du monde !

J'espère, toutefois, que cette histoire des tarifs se fera bientôt. Vous verrez alors si elle peut supporter le jour, et s'il est possible de maintenir intact un état de choses aussi

profondément en désaccord avec les besoins nouveaux de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de la *politique*. Vous verrez si ce ne sont pas les *producteurs* eux-mêmes qui souffrent de la protection, et si, loin de les sacrifier, la liberté commerciale ne deviendra pas pour eux surtout le plus grand des bienfaits. Vous comprendrez que la prohibition est un impôt qui s'exerce au profit de certains particuliers, en dépit des exemples que vous citez, où elle ne s'exerce qu'au profit de l'Etat. Et à ce sujet, je ne veux pas vous laisser ignorer que je ne partage pas toutes vos opinions au sujet des impôts. Je trouve que l'impôt est une bonne chose, quand on en fait un usage utile, et je le trouve particulièrement excellent quand il s'exerce sur des matières telles que le tabac, les cartes à jouer, les armes de guerre et la poudre à canon. Je ne le trouverais pas mauvais sur les sucres, s'il était plus modéré et s'il les atteignait tous *également*, quelles que fussent leurs provenances, ni sur les vins, s'il était moins abusif. Je le supprimerais sur les sels.

Cette question des impôts viendra bientôt aussi, et si nous avions à la discuter entre nous, je craindrais de n'être pas toujours de votre avis. Vous voulez réduire, vous, ceux qu'on paie à l'Etat ; moi, je voudrais supprimer ceux qu'on paie à certains particuliers. Je ne trouve jamais l'Etat trop riche ; je trouve les monopoleurs toujours trop payés, surtout quand c'est nous qui les payons. Je prends ma part de tous les bienfaits que l'Etat peut prodiguer aux citoyens, quand il est bien gouverné ; de sa gloire, quand il en a ; de sa puissance, quand il est puissant. Mais des profits du monopole, que nous revient-il ? Rien, si ce n'est des vexations à la frontière, des privations au foyer domestique. Vous avez, comme moi, beaucoup voyagé : ne vous souvient-il plus de ces visites minutieuses, de vos valises ouvertes, de

vos colis enfoncés à coups de marteau, de ces grossières mains chiffonnant des tissus délicats, de ces objets d'art mutilés par des vandales, et de cette pénible appréhension qui règne au cœur du plus innocent voyageur, quand il approche des bureaux de la frontière? Ne vous a-t-il pas semblé, comme à moi, que tout arrivant était traité comme suspect, quand il ne l'était pas comme ennemi? Tout à l'heure vous parliez de *protection*. Hélas! qui nous protégera contre elle? quand, au nom des intérêts privés que vous défendez, croyant défendre l'intérêt général, elle nous fait subir des avanies sauvages, pénètre dans les replis les plus secrets de notre vie intime, compte nos chemises et nos mouchoirs de poche, et saisit le moindre objet de curiosité que nos rapportons à nos enfants!

Que cette inquisition s'exerce parfois et *sur des marchandises* au profit de l'Etat, s'il n'y a pas moyen de faire autrement, je m'y résigne, comme à livrer mon fils à M. le ministre de la guerre et ma personne à mon sergent-major dans la garde nationale, si l'intérêt de l'Etat l'exige. Mais je ne veux pas payer la taxe à MM. de Fourchambault ou d'Imphy, à MM. les éleveurs de bœufs du Calvados ou du Morvan, à MM. de Mulhouse ou de Saint-Quentin, ni souffrir que l'on me confisque un canif ou un fichu venant de Londres ou de Suisse, afin de me forcer à me pourvoir chez les hauts et puissants seigneurs du fer et du coton. La France se lassera de tant d'impertinences, quand elle verra bien clairement au profit de qui on nous les fait subir. Et que me fout à moi les libertés politiques en vertu desquelles j'ai le droit de voter quelquefois pour un sot, qui paie 500 fr. de contributions directes, quand je n'ai pas la liberté de rapporter de Bruxelles un mètre de dentelles pour la femme que j'aime! J'aurais le droit de fuir, en vertu de

la liberté religieuse, un sermon qui m'ennuie, et je n'ai pas celui de soustraire le trousseau de ma fille aux familiarités d'un douanier! Un jour viendra peut-être où nos neveux auront peine à comprendre que le peuple le plus chatouilleux de la terre ait supporté sans émotion de telles espiègleries.

Au surplus, j'attends d'heureux résultats de la grande expérience qui va se faire chez nos voisins. Ce n'est pas en vain que les plus illustres hommes d'Etat du pays qui en compte le plus auront été réduits à confesser leurs vieilles erreurs et à faire amende honorable sur l'autel des principes. Nous allons voir à l'œuvre ces hardis réformateurs, et nous saurons si leur désintéressement n'était que de l'hypocrisie. Non, certes, quand je vois des hommes comme lord Graham, comme lord John Russell, comme sir Robert Peel, convier tous leurs concitoyens au banquet de la liberté commerciale, et s'applaudir d'avoir mis la presque totalité des produits consommables à la portée des plus modestes fortunes, je ne crois pas que les vœux pareils que je forme pour mon pays demeurent longtemps confinés au rang des utopies. Je crois, au contraire, que telle est la *pensée du règne* d'un monarque dont la politique *a imposé la paix* à l'Europe entière. J'espère que ce prince vivra assez longtemps pour assister au couronnement de son œuvre et pour en recueillir la récompense. Car c'est la paix qui seule nous est venue en aide; c'est la paix qui nous ouvrirait les marchés du monde que la douane nous ferme, si Dieu voulait que les préjugés nés dans les temps de guerre ne fussent plus la règle de notre conduite en temps de paix.

Vous demandez tous les jours à grands cris des *communications*, sans doute pour communiquer autrement que par la poste. Pensez-vous que quand nos grandes gares de che-

mins de fer vomiront chaque jour aux frontières des millions de voyageurs, la douane, fût-elle aussi utile qu'elle l'est peu, pourra suffire au défoncement de tant de colis et à la visite de tant de malles? Irons-nous en six heures de Paris à Valenciennes pour perdre trois heures à la douane de Quiévrain? N'y eût-il que l'impossibilité physique de nous *exécuter* tous, on nous exécutera moins. Le bien nous arrivera par la difficulté de nous faire du mal. Tout me semble conspirer dans l'avenir au succès de nos doctrines, les grandes choses comme les petites, la politique, la vapeur, la promptitude devenue indispensable, le bon sens revenu à nos *taxateurs*, les lumières répandues sur ces graves questions. Je vous remercie de m'avoir provoqué à cette escarmouche d'avant-postes qui sera quelque jour le prélude d'une grande bataille parlementaire. Vous m'avez combattu à armes courtoises, avec esprit, avec talent; si j'étais libre de choisir mes adversaires, je les voudrais tous aussi francs et aussi loyaux que vous.

BLANQUI.

A M. BLANQUI.

V.

Sur le point de clore le débat qui s'est élevé entre nous, je ne crois pas inutile de rappeler comment il s'est ouvert.

J'avais reçu une lettre de vous dans laquelle vous me disiez : « Comment la *Presse* qui se montre si éclairée à l'é» gard des réformes entreprises par sir Robert Peel, s'obs» tine-t-elle à prêter son appui au vieux système de pro» tection dont la France sera débarrassée avant dix ans ;
» comment la *Presse* est-elle encore si *arriérée* sur ce point,
» elle si avancée sur tout le reste ? »

Au lieu de vous répondre par la poste, je vous ai répondu par la *Presse*, ou plutôt j'ai voulu que la *Presse* vous répondît elle-même, qu'elle fît publiquement son examen de conscience, afin que ses lecteurs fussent juges de ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans votre blâme, afin surtout que les lumières de la discussion l'aidassent à sortir de l'erreur, s'il était vrai qu'elle fît fausse voie, s'il était vrai qu'elle eût le tort et le malheur d'être *arriérée* sur une question où tous les intérêts de la France sont en jeu, où toutes ses forces sont en mouvement.

Le public sait maintenant à quoi s'en tenir sur le degré

d'importance du dissentiment qui subsiste entre nous. Votre drapeau est celui de la *liberté absolue*, le mien est celui de la *liberté progressive*; mais ce que vous ne craignez pas de demander, vous n'osez pas le vouloir! Qu'êtes-vous donc en réalité, sinon un partisan déguisé de la liberté progressive, qui se cache sous les dehors d'un partisan déclaré de la liberté absolue? Quant à moi, j'aime mieux porter bravement un drapeau vieux, aux couleurs ternies, que timidement un drapeau neuf, aux tranchantes couleurs.

Nier est facile, plus facile que de discuter et de prouver.

« Non, dites-vous, les blés de la mer Noire ne viendront
» pas ruiner ceux de la Beauce, car *les blés sont très-en-*
» *combrants*, et les frais de transport ne permettraient pas
» plus d'en faire venir d'Odessa à Chartres, qu'ils ne per-
» mettent aux Beaucerons d'en envoyer à Marseille. »

Répondre ainsi, permettez-moi de vous le dire, ce n'est pas répondre sérieusement; c'est échapper à l'étreinte de l'argument par la subtilité du trait.

Est-ce que la Beauce a le privilége exclusif de fournir de blé toute la France? Est-ce que les départements du Midi, que Marseille pourrait facilement approvisionner, ne produisent pas de céréales? Parce que la houille de Newcastle rendue à Chartres y serait trop chère, s'ensuivrait-il implicitement qu'il en fût de même pour Rouen, Nantes, Rochefort, Bordeaux, etc.; s'ensuivrait-il que la suppression que vous demandez du droit dont les houilles anglaises sont frappées, ne portât aucun préjudice à un grand nombre de nos exploitations houillères? Vous dites que « *les blés sont très-encombrants*, » est-ce que les houilles qui, à volume ou à poids égal, représentent une valeur moindre que les blés, sont plus faciles à transporter? Il faudrait cependant

être conséquent. De deux choses l'une : ou votre objection contre l'importation des blés de la mer Noire et de la Méditerranée est fondée, ou elle ne l'est pas. Si elle n'est pas fondée, mon argument subsiste ; si elle est fondée, elle l'est surtout pour les houilles anglaises et belges, auxquelles, d'après vous, il suffirait d'ouvrir l'accès de nos frontières pour que nos manufactures, affranchies de l'énorme tribut que prélève sur elle la houille française sous le nom de droit protecteur, voient aussitôt s'inaugurer une ère toute nouvelle de prospérité.

Je passe rapidement et ne fais qu'effleurer ici les points sur lesquels vous avez insisté de nouveau, car je ne veux pas abuser de l'attention que ce débat a été assez heureux, grâce à vous, pour attirer sur lui.

« Non, ajoutez-vous, les laines étrangères n'envahiront » pas notre marché, parce que nos populations rurales ne » suffisent pas aux besoins de nos manufactures. » La question n'est pas si simple qu'il vous plaît de la faire, car la question d'insuffisance se complique d'une question de prix. Ouvrez nos marchés aux laines de l'Allemagne, d'Espagne et de Russie, évidemment ce seront elles qui régleront le cours ; donc il faudra, ou qu'à qualité égale nous donnions les nôtres à l'acheteur au même prix, ou bien que nous renoncions à cette branche importante et productive de commerce, à moins qu'en abaissant le droit d'entrée sur les laines, le gouvernement ne fixe une quantité maximum que l'importation ne pourrait excéder, ainsi que cela s'est pratiqué pour les fils belges, qui ne jouissent du droit exceptionnel de 12 pour 100 que jusqu'à concurrence de 2 millions de kilogrammes.

Non-seulement je persiste à prétendre que la France

peut produire toutes les laines nécessaires à sa consommation et au développement de ses manufactures et de son commerce, mais j'ajoute qu'elle le *doit* et qu'il le *faut*, à moins qu'elle ne veuille renoncer à l'espérance de voir faire à son agriculture des progrès qui ne soient pas seulement de rares exceptions.

« Non, dites-vous encore, les usines métallurgiques » étrangères ne ruineraient pas les nôtres, car la demande » de leurs produits s'accroît tous les jours, avec la prospé» rité générale. » Est-ce donc là une raison pour se hâter d'empêcher que cette prospérité générale n'accroisse encore le nombre et l'importance de nos usines? Pourquoi ne pas laisser à la concurrence intérieure le temps d'achever son œuvre? C'est à elle qu'il appartient de nous mettre en état de lutter contre la concurrence extérieure. L'une est à l'autre une initiation nécessaire qu'il ne faut ni retarder ni brusquer. Direz-vous que la concurrence que nous nous faisons tous à nous-mêmes les uns aux autres en toutes choses n'est pas assez active, et qu'elle a besoin d'être stimulée? Mais, en vérité, si une plainte était fondée, ne serait-ce pas plutôt celle qui s'élève de toutes parts contre les excès de la concurrence, excès dans lesquels un grand nombre de publicistes s'accordent à voir un mal dont il leur paraît urgent de chercher le remède? Or, il ne faut pas donner aux mots un autre sens que celui qu'ils ont en réalité. Qu'est-ce, après tout, que la liberté du commerce, que la liberté absolue des échanges? — C'est la concurrence illimitée, c'est la concurrence élevée à sa plus haute puissance, dans un temps où déjà l'on trouve que la concurrence limitée, que la concurrence resserrée dans le cercle de nos frontières est excessive, et livre impitoyablement les classes ouvrières à toutes les rigueurs de l'aveugle et sourd despotisme de cet inexorable tyran qui s'appelle le Bon Marché.

Je reconnais avec vous que les barrières de la douane, à demi renversées déjà par la contrebande, cette héroïne dont vous aimez à chanter les hauts faits, finiront par ne plus opposer qu'une digue impuissante à ce flot des peuples que feront déborder les uns chez les autres et les perfectionnements de la navigation à vapeur et l'universalité des chemins de fer se reliant tous entre eux; mais n'est-ce pas une raison de plus pour attendre patiemment ce jour immanquable et ne pas précipiter le cours des choses quand il est déjà si rapide? Alors que nous nous hâterions d'échanger des tapis ras d'Aubusson contre ces tapis veloutés de Smyrne, que vous avez contemplés en Orient avec des yeux d'envie, où serait le progrès signalé que nous aurions fait, l'important problème que nous aurions résolu ?

Il ne faut pas s'abuser, ce n'est pas la liberté plus ou moins absolue des échanges, ce n'est pas la liberté du commerce qui est la grande question de l'avenir : c'est la difficulté de faire vivre pacifiquement, sous le régime de la concurrence, la classe ouvrière, de jour en jour plus éclairée, plus compacte, plus profondément pénétrée du sentiment de ses droits et de la conviction de sa force numérique; c'est la difficulté d'associer l'intelligence, le travail et le capital, de telle sorte que le bon accord règne entre eux ! Si louables qu'elles soient en elles-mêmes, c'est à peine si les réformes de sir Robert Peel auront la puissance de retarder de quelques mois les rapides et effrayants progrès du paupérisme en Angleterre. Cependant c'est vous qui le constatez, les couteaux n'y sont pas chers et les chemises y sont à bon marché. Le bon marché n'est donc pas tout ?

Mais en voilà assez sur la question de la liberté du commerce et sur les prohibitions, transition dont vous vous

servez dans votre lettre pour déclarer que vous ne partagez pas toutes mes opinions en matière d'impôts ; transition dont je m'empare à mon tour pour aborder ce sujet, que je ne ferai qu'effleurer rapidement.

Vous dites :

« L'impôt est une bonne chose quand on en fait un usage » utile. »

Nul dissentiment entre nous sur ce point ; car il y a longtemps que j'ai imprimé que l'impôt c'est l'association sous sa forme la plus simple et la plus puissante.

Vous ajoutez en vous adressant à moi :

« Vous voulez réduire les impôts qu'on paie à l'État ; » moi je voudrais supprimer ceux qu'on paie à certains » particuliers ; je ne trouve jamais l'État trop riche ; je » trouve les monopoleurs toujours trop payés, surtout » quand c'est nous qui les payons. »

Encore une fois, je ne saurais accepter cette distinction. Comment un esprit aussi éclairé que le vôtre peut-il donc persister dans une erreur aussi manifeste que celle dont je croyais avoir fait pleinement justice, et qui consiste à prétendre que les prohibitions de la douane, que les droits qu'elle prélève sont des impôts payés par le consommateur à des *particuliers*, à des *monopoleurs?* Cela serait vrai s'il s'agissait d'un pays où la concurrence intérieure ne s'exerçât pas dans toute sa liberté ; mais cela est évidemment faux quand cela s'applique au régime du rabais sous lequel vivent notre industrie et notre commerce. Pour rendre cette rectification plus facile à comprendre, je m'empare au hasard d'un des exemples cités par vous, et je pose à tous

les gens de bonne foi cette question : En quoi la prohibition maintenue sur la coutellerie profite-t-elle aux couteliers et leur assure-t-elle un monopole ? Est-ce que parmi eux ce n'est pas à qui fabriquera au prix de revient le moins élevé, et se contentera du bénéfice le plus faible? Est-ce que ce n'est pas le plus habile qui fait la loi à ses rivaux, et règle le cours aussi bien quand il s'agit de couteaux que lorsqu'il s'agit de soieries ou de toute autre industrie s'exerçant à l'écart de toute immixtion de notre tarif de douanes? Je ne dis pas que toutes les prohibitions soient nécessaires, je ne dis pas qu'il n'y ait pas de droits protecteurs qui soient exagérés ou mal assis; mais je dis et je démontre qu'exagérés ou non, le fabricant n'y gagne ni plus ni moins; car ce qui règle le taux de ses bénéfices, ce n'est pas la douane, c'est la concurrence. Même à l'abri de la prohibition, qui ne le protége que contre la concurrence extérieure, il n'en est pas moins tenu de se contenter du bénéfice le plus réduit.

Vous confondez deux choses qui sont distinctes : vous croyez que protéger par la prohibition et par l'élévation des droits une industrie qu'un pays veut s'approprier, naturaliser, nationaliser, c'est protéger implicitement ceux qui l'exercent; vous vous trompez, et, ce qui le prouve, c'est qu'il est infiniment rare que les premiers qui s'y adonnent n'achètent pas leur expérience au prix de leur ruine. Ce qu'il vous plaît d'appeler si improprement le Monopole n'a pas fait moins de victimes que la Concurrence. Que d'immenses capitaux, vous ne le pouvez nier, les premières filatures, les premières sucreries de betteraves, les premières exploitations houillères, les premiers établissements métallurgiques d'une grande importance, etc., ont commencé par engloutir! Serait-il vrai que maintenant

ces établissements fissent des bénéfices trop considérables, qu'ils levassent, comme vous le dites, un impôt sur le consommateur, j'en doute; mais cela fût-il, que je n'en concevrais encore aucune crainte sérieuse, attendu que tout bénéfice exagéré a pour effet d'appeler la concurrence, comme les cimes élevées ont la vertu d'attirer la foudre.

Je ne saurais donc admettre qu'il y ait en France des « *impôts payés à des particuliers*; » ces prétendus impôts n'existent que dans votre imagination ; je ne connais d'autres impôts que ceux qu'encaisse le trésor public. « *L'État n'est jamais trop riche*, » dites-vous ; je suis de votre avis, mais cela ne m'empêche pas de penser que, sans percevoir moins, il pourrait dépenser mieux, et qu'il est plus d'un impôt dont il n'y aurait qu'à améliorer l'assiette et qu'à alléger le poids pour en augmenter le produit.

En fait d'impôts les moins lourds sont les meilleurs, au double point de vue du Trésor et du contribuable ; c'est ma conviction profonde, et c'est avec empressement que je saisis toutes les occasions d'essayer de la faire passer dans l'esprit de ceux qui nous gouvernent.

La France peut-elle suffire largement, honorablement à toutes ses dépenses nécessaires, utiles, s'élevassent-elles annuellement à deux milliards, sans exiger de l'impôt plus qu'il ne doit donner, sans porter atteinte à son caractère, tel que Sully l'a défini en ces termes : L'impôt ne devrait être « que la mise apportée par chaque individu dans la vie » civile pour avoir part à ses bienfaits; elle devrait être » proportionnée aux avantages qu'en retire le contribuable » et prélevée sur ses bénéfices; elle ne doit, en aucun cas, » entraver la liberté nécessaire au succès de son in- » dustrie ? »

Je le crois fermement. L'impôt est-il ce qu'il doit être ? Je ne le crois pas.

Un jour l'impôt brisera la coque étroite dans laquelle la fiscalité le tient captif; un jour l'impôt s'élèvera au rang qu'il doit occuper parmi les cultures les plus fécondes, parmi les sciences les moins douteuses. Ce jour-là l'impôt, base presque unique sur laquelle repose notre société, aura changé les rapports politiques de peuple à gouvernement; bien des frottements, bien des résistances, qui ont lieu aujourd'hui, auront alors disparu. De l'impôt tel qu'il se perçoit à l'impôt tel que je le pressens, il y a toute la distance qui existait entre l'eau bouillante avant que l'idée d'en utiliser la force ne vînt à l'esprit de l'homme, et la vapeur qui, depuis que ses lois ont été découvertes par les Papin, les Savary, les New-Commen, les Watt et les Fulton, transporte sur un chemin de fer des milliers de voyageurs et des fardeaux fabuleux avec une vitesse de 40 à 120 kilomètres à l'heure, ou fait mouvoir un steamer avec une force telle, que cette force défie tous les vents contraires, et qu'on va maintenant du Havre à New-York en moins de quinze jours ! On cherche bien loin et bien haut les réformes sociales et politiques; les plus importantes sont toutes contenues dans l'impôt. Qu'on les y cherche, on les y trouvera. Telle est ma foi dans les perfectionnements dont l'impôt me paraît susceptible, que je le crois appelé dans l'avenir à revêtir une forme nouvelle, analogue à celle des primes d'assurance contre les risques d'incendie, de grêle, de naufrage, les cas de mort ou de survie, dont le paiement a lieu volontairement. Que faudrait-il pour qu'il en fût ainsi de l'impôt ? Il faudrait purement et simplement qu'il fût toujours l'exacte représentation, la juste rémunération d'un service rendu ou d'une garantie donnée.

Eh bien, est-il donc impossible et chimérique de concevoir un système d'impôts assis de telle sorte que le contribuable, quand il délie sa bourse, ne le fasse jamais qu'avec la satisfaction d'avoir reçu un avantage équivalant au moins à l'argent qu'il vient de débourser ? Quand vous le voudrez, je vous montrerai un projet de *police d'impôt* que j'ai rédigé, qui met le budget à la portée de tous les contribuables, en fait autant de contrôleurs des recettes et des dépenses de l'État ; ce projet vous fera comprendre d'un seul coup d'œil toute ma pensée. Il serait trop long d'entreprendre de l'expliquer ici, même sommairement ; mais vous me trouverez toujours prêt à débattre avec vous toutes les questions qui se rattachent au principe et à l'assiette de l'impôt.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire sur plusieurs parties de votre réponse ; je suis obligé de les laisser sans réfutation, car le temps me presse et l'espace me manque. Un dernier mot seulement avant de finir, sur le vœu par lequel se termine votre lettre, vœu auquel je m'associe étroitement. Oui, certes ! le monarque qui, après la révolution de 1830, n'a pas désespéré de la paix du monde, a eu là une grande pensée, une noble confiance en lui-même, dont il a déjà mérité de recueillir la récompense. Cette pensée honorera son règne ; mais de quelle gloire ne l'eût-elle pas couvert, si elle avait été aussi habilement traduite que sagement conçue ; si le roi qui nous gouverne avait été assez heureux pour rencontrer dans son conseil, comme Louis XIV, un Colbert qui la comprit et la fécondât ! *La paix partout et toujours !* voilà la pensée ; voilà le système ! *la paix à tout prix*, voilà la traduction, traduction infidèle et triviale d'une haute et noble pensée ; voilà l'expédient ! Aussi est-il à craindre qu'au lieu d'être

l'inauguration d'un système, la paix dont l'Europe continue à jouir ne soit que la prolongation d'une trêve.

L'économiste peut très-bien ne pas faire entrer cette prévision dans ses calculs, mais le publiciste ne saurait, sans manquer de prudence, se dispenser d'en tenir compte. Peut-être même ne faut-il attribuer qu'à cette diversité des points de vue où nos méditations nous ont placés l'un et l'autre, les dissentiments plus apparents que réels de cette discussion qui, si elle a jeté quelque éclat, le doit tout entier à la vivacité de votre esprit et à l'autorité de votre nom.

Émile de Girardin.

